

## Correspondance avec la Ville de Montréal quant aux circulaires (messages dont Propre.org détient une copie)

**Note 1** - Sur 455 messages de 180 citoyens, **235** n'ont pas généré de dossier, **66** y sont parvenus et **154** ont fait un suivi.

Ahuntsic-Cartierville : **20-178920** (20-07-30 14:18); **21-04-07** 14:19; **21-73482** (21-04-07 14:38); **21-79078** (21-04-12 20:42); **21-04-16** 7:46; **21-04-16** 10:17; **21-04-23** 15:04; **21-91520** (21-04-25 8:28); **21-06-03** 14:21; **21-08-25** 11:28; **21-08-27** 13:56; **21-10-13** 13:37; **22-01-22** 13:44

Anjou : **21-04-06** 8:48; **21-71491** (21-04-06 11:48); **21-71710** (21-04-06 13:49)

Côte-des-Neiges-N.D.G. : **20-20-25974** (20-02-07 15:36); **20-07-11** 14:07; **20-07-14** 15:28; **21-04-03** 17:55; **21-04-09** 16:55; **21-132667** (21-05-31 9:05); **21-06-07** 10:08; **21-06-07** 11:55; **21-06-14** 15:01; **21-06-21** 15:55; **21-07-25** 17:57; **21-07-26** 13:01; **21-07-31** 11:04

Île-Bizard-Sainte-Geneviève : **21-04-17** 11:59; **21-89814** (21-04-22 15:00); **21-06-09** 12:25

Lachine : **21-80693** (21-04-14 9:27)

LaSalle : **20-02-04** 17:00; **21-04-18** 10:44; **21-04-18** 12:27; **21-04-20** 9:25

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve : **20-07-15** 11:36; **20-07-23** 16:20; **21-03-24** 13:28; **21-04-05** 17:34; **21-04-09** 11:42; **21-04-11** 18:13; **21-04-12** 8:16; **21-04-13** 19:40;

**21-04-14** 8:59; **21-04-15** 8:48; **21-04-17** 22:09; **21-04-18** 20:59; **21-04-24** 12:37; **21-04-25** 11:27; **21-100118** (21-05-03 16:02); **21-100157** (21-05-03 16:02);

**21-100189** (21-05-03 16:58); **21-102927** (21-05-05); **21-109337** (21-05-11 15:30); **21-06-03** 16:02; **21-06-19** 9:25; **21-08-19** 12:54; **21-09-02** 10:38; **21-09-02** 10:38;

**21-09-02** 10:45; **21-09-02** 12:10; **21-09-03** 8:10; **21-09-03** 8:58; **21-09-03** 9:24; **21-09-03** 13:21; **21-09-03** 13:42; **21-09-04** 11:42; **21-09-04** 12:40; **21-09-05** 20:47;

**21-09-06** 13:48; **21-09-06** 23:14; **21-09-07** 6:59; **21-09-07** 7:27; **21-09-07** 8:34; **21-09-07** 8:45; **21-09-07** 9:35; **21-09-07** 20:16; **21-09-08** 9:07; **21-09-08** 9:08;

**21-09-08** 9:09; **21-09-08** 9:17; **21-09-08** 10:03; **21-09-08** 10:27; **21-09-08** 10:40; **21-09-08** 10:59; **21-09-08** 15:08; **21-09-08** 16:10; **21-09-08** 17:13; **21-09-09** 7:02;

**21-09-09** 9:26; **21-09-09** 9:33; **21-09-09** 9:49; **21-09-09** 12:28; **21-09-09** 17:22; **21-09-09** 17:26; **21-09-10** 0:33; **21-09-10** 5:33; **21-09-10** 8:40; **21-09-10** 9:05;

**21-09-10** 10:31; **21-09-10** 11:24; **21-09-10** 11:36; **21-09-10** 16:03; **21-09-11** 8:19; **21-09-11** 8:58; **21-09-11** 9:24; **21-09-12** 8:22; **21-09-12** 8:30; **21-09-12** 8:54;

**21-09-12** 8:59; **21-09-12** 9:03; **21-09-12** 9:27; **21-09-12** 11:33; **21-09-12** 12:05; **21-09-12** 14:12; **21-09-12** 15:14; **21-09-12** 15:44; **21-09-12** 19:13; **21-09-12** 21:30;

**21-09-13** 6:55; **21-09-13** 9:15; **21-09-13** 9:57; **21-09-13** 12:09; **21-09-13** 14:59; **21-09-13** 16:23; **21-09-13** 17:20; **21-09-14** 8:06; **21-09-14** 8:23; **21-09-14** 8:29;

**21-09-14** 8:36; **21-09-14** 9:19; **21-09-14** 9:23; **21-09-14** 9:24; **21-09-14** 9:42; **21-09-14** 10:04; **21-09-14** 10:37; **21-09-14** 10:52; **21-09-14** 11:26; **21-09-14** 11:34;

**21-09-14** 12:09; **21-09-14** 14:36; **21-09-14** 14:57; **21-09-14** 16:51; **21-09-14** 20:15; **21-09-14** 21:55; **21-09-15** 8:14; **21-09-15** 10:28; **21-09-15** 10:49; **21-09-15** 10:52;

**21-09-15** 11:27; **21-09-15** 16:18; **21-09-15** 16:47; **21-09-15** 20:45; **21-09-16** 7:53; **21-09-16** 9:14; **21-09-16** 10:50; **21-09-16** 12:15; **21-09-16** 20:25; **21-09-16** 20:46;

**21-09-17** 7:35; **21-09-17** 10:49; **21-09-17** 13:42; **21-09-17** 14:04; **21-09-17** 14:37; **21-09-17** 17:36; **21-09-17** 19:39; **21-09-17** 22:59; **21-09-19** 0:04; **21-09-19** 21:32;

**21-09-20** 8:23; **21-09-20** 8:38; **21-09-20** 8:59; **21-09-20** 9:14; **21-09-20** 9:15; **21-09-20** 9:19; **21-09-20** 11:53; **21-09-20** 13:48; **21-09-20** 14:18; **21-09-20** 16:15;

**21-09-20** 20:40; **21-09-21** 9:29; **21-09-21** 10:43; **21-09-21** 11:22; **21-09-21** 11:29; **21-09-21** 22:23; **21-09-22** 7:07; **21-09-22** 8:47; **21-09-22** 9:23; **21-09-22** 10:08;

**21-09-22** 11:03; **21-09-22** 11:20; **21-09-22** 12:25; **21-09-22** 13:22; **21-09-22** 13:53; **21-09-22** 13:53; **21-09-22** 16:30; **21-09-22** 21:28; **21-09-23** 9:33; **21-09-23** 10:20;

**21-09-23** 12:16; **21-09-23** 15:43; **21-09-23** 18:48; **21-09-23** 19:24; **21-09-24** 18:42; **21-09-27** 10:21; **21-09-28** 0:22; **21-09-29** 8:50; **21-09-29** 9:06; **21-09-29** 10:10;

**21-10-02** 9:06; **21-10-04** 22:06; **21-295288** (21-10-29 13:39)

Montréal-Nord : **21-04-07** 7:57

Outremont : **21-01-21** 11:41; **21-02-25** 12:11; **21-03-12** 7:43; **21-04-03** 11:57; **21-04-09** 17:06; **21-04-11** 22:59; **21-04-25** 8:32; **21-04-26** 22:04; **21-04-30** 9:18;

**21-04-30** 10:20; **21-05-06** 6:39; **21-117754** (21-05-18 16:09); **21-06-04** 10:25; **21-08-18** 12:40; **21-10-13** 14:25

Pierrefonds-Roxboro : **21-04-07** 7:57; **21-04-20** 16:38; **21-09-07** 20:30

Plateau-Mont-Royal : **21-04-04** 17:14; **21-04-08** 11:30; **21-04-09** 5:38; **21-04-13** 10:24; **21-04-13** 13:00; **21-04-17** 12:04; **21-04-17** 15:57; **21-104222** (21-05-06 14:46);

**21-08-12** 11:51; **21-08-15** 16:19; **21-08-15** 16:19; **21-09-09** 13:59; **21-09-11** 17:20

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles : **21-01-26** 16:35; **21-01-31** 18:17; **21-37494** (21-02-22 10:48); **21-78655** (21-04-12 15:56); **21-04-11** 17:26;

**21-83924** (21-04-16 15:09); **21-04-21** 19:23

Rosemont-La-Petite-Patrie : **18-50514** (18-02-13 12:38); **18-02-22** 9:52; **18-03-01** 8:11; **18-03-04** 11:21; **18-03-07** 16:35; **18-03-14** 13:35; **18-03-22** 16:00; **18-03-28** 11:35;

**18-03-29** 9:25; **18-04-04** 13:50; **18-04-11** 13:14; **18-04-13** 13:14; **18-04-19** 12:36; **18-04-20** 14:37; **18-04-27** 14:36; **18-04-30** 18:38; **18-04-30** 22:07; **18-05-01** 14:46;

**18-05-09** 11:49; **18-05-28** 15:20; **18-05-31** 15:20; **18-06-04** 19:29; **18-06-05** 9:10; **18-06-06** 14:19; **18-229870** (18-07-18 11:11); **18-09-26** 18:30; **18-10-02** 21:14;

**18-10-04** 10:01; **18-10-05** 11:17; **18-10-11** 14:50; **18-10-11** 21:45; **18-10-15** 16:06; **18-10-18** 11:18; **18-10-22** 9:10; **19-01-08** 16:25; **19-02-01** 16:11; **19-02-06** 8:39;

**19-03-06** 14:24; **19-04-04** 16:24; **19-04-10** 16:07; **19-04-15** 15:36; **18-124485** (19-04-25 16:19); **19-04-26** 12:23; **19-06-17** 14:54; **19-06-25** 10:28; **19-08-07** 16:34;

**19-08-21** 16:25; **20-03-04** 12:13; **20-03-10** 9:00; **20-03-20** 16:43; **19-219708** (20-04-06 15:22); **20-04-07** 9:10; **20-05-13** 13:40; **20-07-09** 14:24;

**20-178363** (20-07-30 10:24); **20-09-01** 8:40; **20-11-16** 16:29; **20-11-27** 16:29; **20-319679** (20-12-23 16:02); **21-30363** (21-02-10 14:07); **21-46782** (21-03-04 13:35);

**21-46984** (21-03-04 15:40); **21-46989** (21-03-04 16:41); **21-03-05** 10:54; **21-03-07** 18:07; **21-03-08** 10:26; **21-03-09** 21:07; **21-03-10** 12:58; **21-50725** (21-03-10 14:12);

**21-03-10** 14:57; **21-03-10** 18:15; **21-52664** (21-03-12 14:24); **21-56679** (21-03-18 11:54); **21-03-18** 16:07; **21-03-21** 22:01; **21-60809** (21-03-23 15:02); **21-03-24** 16:38;

**21-64211** (21-03-26 15:50); **21-03-28** 18:42; **21-03-28** 19:21; **21-65286** (21-03-29 11:36); **21-65893** (21-03-29 14:49); **21-03-29** 22:41; **21-03-30** 19:49; **21-03-31** 16:23;

**21-93607** (21-04-27 12:13); **21-94574** (21-04-28 9:44); **21-05-03** 22:22; **21-05-07** 14:13; **21-109388** (21-05-11 15:58); **21-140590** (21-06-04 14:03);

**21-239222** (21-09-01 14:05); **21-10-13** 11:48; **21-11-10** 9:32; **21-305204** (21-11-10 9:36); **21-12-15** 11:44; **22-01-05** 9:40

St-Laurent : **20-07-29** 14:57; **21-04-05** 11:21; **21-12-20** 19:08

Saint-Léonard : **21-04-11** 20:09; **21-81524** (21-04-14 14:27); **21-04-15** 9:36

Sud-Ouest : **21-04-01** 14:39; **21-04-03** 12:47; **21-04-09** 16:49; **21-85675** (21-04-19 14:41); **21-10-26** 20:17

Verdun : **21-03-07** 15:57; **21-04-12** 14:19; **21-81436** (21-04-14 14:32); **3002791574** (21-04-16 9:48); **21-04-19** 13:57; **21-85984** (21-04-19 14:46); **21-91524** (21-04-25 8:33);

**21-04-25** 16:22; **21-06-04** 13:29; **21-148668** (21-06-11 13:51); **21-10-19** 21:28; **21-10-20** 9:15; **21-11-23** 14:54

Ville-Marie : **21-04-06** 18:02; **21-78219** (21-04-12 12:50); **21-86099** (21-04-19 14:50); **21-92333** (21-04-26 11:48); **21-08-12** 12:14; **21-08-25** 11:30; **21-08-25** 13:06;

**21-09-01** 21:15; **21-09-09** 13:23; **21-10-14** 10:06

Villeray-St-Michel-Parc-Extension : **21-01-21** 11:42; **21-41677** (21-02-26 15:48); **21-03-02** 8:05; **21-03-08** 18:14; **3002690874** (21-03-11 14:28); **21-03-11** 18:05;

**21-04-08** 14:11; **21-04-08** 22:35; **21-04-09** 17:33; **21-04-10** 16:03; **21-76995** (21-04-10 17:25); **21-77033** (21-04-10 17:25); **21-04-13** 15:42; **21-04-14** 21:28;

**21-83730** (21-04-16 13:06); **21-04-16** 14:02; **21-88510** (21-04-21 13:42); **21-04-21** 19:02; **21-04-21** 20:06; **21-91526** (21-04-25 8:54); **21-91530** (21-04-25 8:54);

**21-92955** (21-04-26 16:11); **21-93011** (21-04-26 17:11); **21-05-31** 18:05; **21-06-10** 7:44; **21-06-21** 14:59; **21-07-23** 10:47; **21-07-25** 10:47; **21-07-28** 8:42;

**21-08-18** 9:00; **21-09-02** 17:22; **21-10-13** 11:23; **21-10-13** 11:33; **21-11-15** 9:17

Ville-centre : **DG-DM-AR26-18-480** (18-06-04 15:15); **DG-DM-AR26-18-2278** (cité le 19-02-01 16:11); **20-08-24** 19:38; **21-04-20** 14:21; **21-04-26** 9:19; **21-08-29** 12:00;

**21-09-27** 12:55; **21-09-27** 19:27; **21-09-27** 19:46; **21-10-26** 20:08; **21-11-29** 19:27; **21-11-29** 19:31; **21-11-29** 19:33; **21-12-07** 10:36;

**21-12-20** 19:01; **22-01-05** 9:43; **22-01-11** 14:47; **22-01-12** 15:26; **22-01-17** 7:41; **22-01-20** 9:59; **22-01-20** 10:19; **22-01-24** 20:07; **22-01-24** 20:23; **22-02-04** 15:23;

**22-02-21** 19:31; **22-02-22** 9:50; **22-02-22** 13:10; **22-02-23** 17:17; **22-03-10** 8:08; **22-03-21** 19:44; **22-03-22** 10:02; **22-03-23** 14:31; **22-04-07** 8:12; **22-04-12** 15:50;

**22-04-25** 19:54.

**Note 2** - Des plaintes ont été transférées à la Division des permis (ex. : 18-02-13), la Direction des travaux publics (18-02-13), la Direction de la voirie (18-02-22), la Direction du greffe (18-10-03), la Division de l'inspection (19-04-25), un autre arrondissement (20-07-30), le Bureau des élus (20-11-17), la Division des relations avec les citoyens (21-02-10), la Direction du développement

À : maire d'arrondissement [francois.croteau@ville.montreal.qc.ca](mailto:francois.croteau@ville.montreal.qc.ca), cc : [mairesse@montreal.ca](mailto:mairesse@montreal.ca)

Envoyé : 29 janvier 2018 12:13 (courriel #1)

Bonjour,

À l'heure où l'on interdit les sacs de plastique dans les commerces, il me semble absurde que, d'un autre côté, un distributeur de sacs publicitaires en livre de force aux gens qui n'en veulent pas, semaine après semaine.

En effet, le 25 octobre 2017, j'ai déposé une plainte auprès de l'entreprise parce qu'un sac avait été laissé chez moi alors que ma boîte à lettre porte l'autocollant officiel qui interdit cette pratique [photo jointe]. Le problème s'est répété le 8 novembre, le 28 décembre et le 11 janvier, ce que j'ai chaque fois signalé à la compagnie [courriels joints]. Même s'il n'y a pas eu de livraison chez moi le 17 et le 25 janvier, rien n'est réglé dans mon voisinage immédiat, car au moins **31** livraisons ont eu lieu là où elles sont interdites [photos jointes].

Bien sûr, ce ne sont que des exemples, tirés d'une dizaine de pâtés de maisons en deux semaines – imaginez combien il y en a sur l'île entière chaque année. Non seulement cela finit-il par constituer un grave problème environnemental, mais chaque sac qui reste accroché plus d'une journée agit comme un drapeau soulignant l'absence des gens qui résident à cet endroit. À quoi bon payer pour faire interrompre son courrier quand on s'absente si les sacs empilés à l'entrée invalident cette précaution ? Et lorsqu'on se plaint à la compagnie, le problème ne semble jamais être corrigé à long terme, comme le démontrent mes courriels répétés.

J'aimerais donc que la Ville de Montréal fasse respecter son règlement relatif aux circulaires une fois pour toutes. J'en ai aussi avisé les médias et la mairesse. En attendant, je continue à prendre des photos des délits (je devrais bientôt en avoir plus d'une centaine).

Veuillez agréer mes sincères salutations,

Charles Montpetit [réponse : voir le 4 juin 2018 15:15; un message similaire (#1 bis) a également été envoyé à la conseillère du district Vieux-Rosemont [Christine Gosselin](#)]

À : [info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:info-rpp@ville.montreal.qc.ca), [francois.croteau@ville.montreal.qc.ca](mailto:francois.croteau@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 12 février 2018 7:12 (courriel #2)

Bonjour,

En tant que citoyen de Rosemont, j'aimerais par la présente déposer une plainte formelle contre le distributeur de sacs publicitaires qui, depuis le 11 janvier, a enfreint le *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* à au moins **500** reprises dans mon quartier [p.j. : liste des infractions et lien vers les photos entreposées en ligne].

Je vous demande donc d'intervenir, car mes courriels répétés auprès de la compagnie n'ont rien donné.

Merci.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 13 février 2018 12:38

Ville de Montréal - Service des communications et des relations avec les citoyens

**Dossier No : 18-50514**

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la **Division des Permis** [cf. page 1, note 2] de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal. Bonne journée

Bureau Accès Montréal virtuel

De : [david.dinelle.rpp@gmail.com](mailto:david.dinelle.rpp@gmail.com)

Reçu : 13 février 2018 15:34

Bonjour,

Merci pour votre courriel. Nous allons faire suivre à la **Direction des travaux publics** [cf. page 1, note 2] afin d'y porter une attention particulière et d'y faire un suivi. Si vous avez d'autres questions ou commentaires, je vous invite à me contacter de nouveau.

Au plaisir.

David Dinelle, attaché politique, mairie d'arrondissement

À : [info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:info-rpp@ville.montreal.qc.ca), [francois.croteau@ville.montreal.qc.ca](mailto:francois.croteau@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 22 février 2018 9:52 (courriel #3)

Bonjour,

Comme vous me l'avez proposé, je vous écris de nouveau pour obtenir des renseignements sur le suivi accordé à ma plainte contre un distributeur de sacs publicitaires (dossier 18-50514). De mon côté, j'ai continué à relever les infractions de l'entreprise au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* et au *Règlement sur la propreté* dans la zone allant de la 1<sup>re</sup> à la 10<sup>e</sup> Avenue entre la rue Masson et le boulevard Rosemont (les rues couvertes dans ma plainte). J'ai ainsi pu constater que **622** récidives avaient eu lieu le 13 février, et **403** nouvelles infractions le 20 février [pièces jointes : liste des infractions et lien vers les photos entreposées en ligne].

Puisque les règlements prévoient des amendes pouvant atteindre 600 \$ pour les infractions initiales, 1000 \$ pour les premières récidives et 2000 \$ pour les récidives suivantes, je calcule que la Ville aurait pu exiger la somme de **1 749 000 \$** pour toutes ces infractions (c'est bien sûr sans compter les milliers d'autres infractions commises ailleurs sur l'île de Montréal, chaque semaine, depuis le lancement des sacs publicitaires en 1978). J'aimerais donc savoir si l'entreprise a jusqu'ici défrayé la moindre pénalité quant à ses méthodes de distribution.

Veuillez agréer mes sincères salutations,  
Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 22 février 2018 14:27

Monsieur Montpetit,

Votre message a été ajouté au dossier ci-dessus afin qu'un responsable de la **Division de la voirie** [cf. page 1, note 2] puisse en prendre connaissance. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 1 mars 2018 8:11 (courriel #4)

Bonjour,

Malgré ma demande précédente, je n'ai toujours pas été informé du suivi que la Ville a donné à la plainte 18-50514 que j'ai déposée le 12 février contre un distributeur de sacs publicitaires. Étant donné que l'entreprise a récidivé **1278** fois depuis ce temps [pièces jointes : liste des infractions et lien vers les photos entreposées en ligne], j'aimerais tout particulièrement savoir si on a réclamé les **2 255 000 \$** d'amendes prévus par les règlements municipaux, car il semble clair que ce serait là le seul langage qui aurait un effet dissuasif.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 1 mars 2018 10:55

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande. Voici la note inscrite présentement dans le dossier # 18-50514: "En attendant le retour d'informations demandées auprès de la Cour municipale, nous effectuons une première inspection et constatons qu'un autocollant "contre les circulaires" est dûment appliqué sur la boîte aux lettres du requérant." Nous vous informerons une fois les renseignements reçus. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal. Bonne journée

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), att. : Vincent Bourquin

Envoyé : 4 mars 2018 11:21 (courriel #5)

Bonjour monsieur Bourquin,

J'ai bien reçu le message téléphonique suivant de votre part ce 2 mars vers 15h. Comme je vous l'ai dit aujourd'hui sur votre boîte vocale, je l'ai retranscrit ici en l'annotant pour mieux y répondre :

*Oui, bonjour. Vincent Bourquin, inspecteur du domaine public pour la Ville de Montréal à Rosemont—La Petite-Patrie. Ce message s'adresse à M. Charles Montpetit, qui fait une requête auprès de la Ville concernant les publisacs. Donc, c'était juste pour l'informer que sa demande a été prise en compte il y a quelques jours. Je suis en train de faire*

*le nécessaire auprès de la société pour savoir pourquoi<sup>1</sup> ces publisacs sont toujours distribués malgré l'apposition de l'autocollant de refus<sup>2</sup>. Si toutefois vous recevez à nouveau des publisacs, je vous remercie de vouloir rappeler la Ville<sup>3</sup>. Vous nous contactez directement au 514-872-4861<sup>4</sup> en donnant votre numéro de requête, donc le 18-50514. Voilà. Ce que je souhaiterais savoir aussi, c'est quand est-ce que ces sacs – quel jour – sont distribués, et puis à peu près l'heure approximative<sup>5</sup>, si vous arrivez à me donner tous ces renseignements. Voilà. Donc, je m'appelle Vincent Bourquin, inspecteur du domaine public. N'hésitez pas à me rappeler. Merci. Bonne journée.*

Réponses :

1) Sans vouloir vous offenser, je ne cherche pas à savoir « pourquoi » l'entreprise enfreint la loi, mais bel et bien à faire cesser ces infractions, quelle qu'en soit la raison. Cela dit, si vraiment vous voulez savoir pourquoi la compagnie ne respecte pas les règlements municipaux, la réponse est sans doute : parce que toutes les plaintes émises par le passé, qui n'ont eu aucune conséquence financière, lui ont démontré qu'elle peut agir impunément. C'est pourquoi je souligne que, d'après les règlements, elle aurait dû écoper de **2 255 000 \$** d'amende pour les seules infractions que j'ai relevées. Une amende, quelle qu'elle soit, aurait plus d'effet qu'un énième reproche...

2) Vous semblez limiter ma plainte à mon seul domicile. Or, je soulève un problème bien plus général, qui survit à toute tentative de correction ponctuelle et qui regroupe trois types d'infractions, dans tout le quartier :

**a- les sacs ne sont pas mis dans les boîtes à lettres** (ce problème a l'air mineur, mais le *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* l'exige avec raison : en plus de déparer le paysage, les sacs accrochés à une rampe ou lancés sur un balcon sont exposés aux éléments et, s'il y a plusieurs logements côte à côte, la confusion quant au destinataire fait qu'ils peuvent rester là longtemps, voire indiquer l'absence d'un résident à un voleur);

**b- les autocollants de refus ne sont pas respectés** (ceci souligne une conséquence supplémentaire des infractions ci-dessus : quand les camelots ne s'approchent pas des boîtes à lettres, ils ne voient pas toujours les autocollants qui y sont apposés, ce qui aboutit aux **117** cas d'autocollant non respectés que j'ai compilés);

**c- les camelots laissent des déchets derrière eux** (je parle ici de **185** bandes de plastique bleu qui enserraient les ballots de sacs, et dont l'abandon sur le trottoir contrevient au *Règlement sur la propreté*).

(Je précise que je ne me plains pas des employés de l'entreprise, mais de l'entreprise elle-même, qui refuse de régler le problème à la source en formant adéquatement ses camelots, alors qu'elle met sur pied un vaste système pour colliger les plaintes du public – et les ignorer par la suite. Notez aussi que les infractions relevées sur ma liste ne sont pas exhaustives, que mon quartier de 0,43 km<sup>2</sup> ne représente que 0,1 % de l'île de Montréal, et que les quatre semaines de mon étude couvrent à peine 0,19 % des 40 ans d'existence des sacs, ce qui donne une idée de la taille réelle du problème, aussi importun que polluant. Je ne vous demande pas de tout régler pour l'île entière, mais j'aimerais bien qu'on ne réduise pas la partie que je dénonce à ma seule boîte à lettres.)

3) Je vais effectivement continuer à vous signaler les infractions, mais permettez-moi de m'étonner que vous me demandiez une quatrième mise à jour : les **1690** infractions que j'ai relevées – photos à l'appui – dans les trois rapports que je vous ai remis du 12 février au 1<sup>er</sup> mars ne prouvent-elles pas l'existence d'un problème à grande échelle ? Et si je vous fournis un quatrième rapport (ce qui représente quelque 20 heures de travail supplémentaires), puis-je savoir si celui-là aura plus d'effet que les précédents, ou si on se contentera alors d'en demander un cinquième ? Je ne veux pas me montrer difficile, mais j'espère que vous comprendrez une certaine frustration de ma part quant à la quantité de preuves exigées avant de mettre l'entreprise à l'amende...

4) N'ayant pas de cellulaire, je suis difficilement rejoignable au téléphone pendant les heures de travail. Vu la complexité des réponses que je dois vous fournir, je préférerais que nous communiquions par courriel à l'avenir.

5) Jusqu'ici, dans le quadrilatère que j'ai étudié, la distribution commence en face du 5878, 1<sup>re</sup> Avenue, le mardi vers 6h45 (ce qui est en soi une autre infraction au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires*). Elle se poursuit vers le sud, au moins jusqu'à la rue Masson, puis vers l'est. La 10<sup>e</sup> Avenue est atteinte vers 14h.

N'hésitez pas vous non plus à me réécrire si vous désirez d'autres renseignements. Dans l'attente de votre réponse ou d'un autre suivi de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), att. : Vincent Bourquin

Envoyé : 7 mars 2018 16:35 (courriel #6)

Bonjour monsieur Bourquin,

Comme vous me l'avez demandé dans votre message du 2 mars concernant le dossier 18-50514, j'ai vérifié si l'entreprise avait commis d'autres infractions dans mon quartier le 6 mars, et j'ai effectivement dénombré **343** infractions, soit 90 de plus que la semaine précédente [pièces jointes : liste des infractions mise à jour, et lien vers les photos entreposées en ligne]. J'espère donc que vous allez maintenant pouvoir prendre les mesures qui s'imposent.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De :** [marilene.lecavalier@tc.tc](mailto:marilene.lecavalier@tc.tc) [courriel en provenance de Transcontinental]

**Reçu :** 9 mars 2018 12:06

Bonjour,

Nous voulions simplement faire un suivi avec vous afin de nous assurer que cette semaine votre autocollant a bien été respecté ? Si jamais ce n'est pas le cas, s'il vous plait nous contacter par courriel ou par téléphone.

Marilène Lecavalier, Service aux consommateurs

[Ayant plusieurs fois [écrit en vain](#) à Transcontinental par le passé, j'ai laissé ce message non sollicité sans réponse, puisque cela ne donne rien. Par contre, je m'étonne que la Ville se soit apparemment contentée de transmettre mon courriel à l'entreprise.]

À : [info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:info-rpp@ville.montreal.qc.ca), att. : Vincent Bourquin

**Envoyé :** 14 mars 2018 13:35 (courriel #7)

Bonjour monsieur Bourquin,

Ceci est une nouvelle mise à jour concernant le dossier 18-50514, comme quoi les infractions commises par la compagnie ont continué cette semaine lors de la distribution du 13 mars.

N'étant pas en ville cette journée-là, je n'ai par contre pas pu les énumérer cette fois-ci.

Dans l'attente d'un courriel de votre part en réponse à mes deux messages précédents (4 et 7 mars), je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De :** [colette.freitasmoniz@tc.tc](mailto:colette.freitasmoniz@tc.tc) [courriel en provenance de Transcontinental]

**Reçu :** 19 mars 2018 10:56

Objet : #1584842 - Montréal

Bonjour,

Nous voulons vérifié avec vous si votre vignette a été bien respectée lors de la dernière distribution la semaine dernière ? Merci pour votre collaboration.

Colette Moniz, point de contact pour les divisions des Laurentides, Laval, Outaouais et Montréal

[Même remarque que pour le courriel reçu de la part de Transcontinental le 9 mars 2018 12:056 : ayant plusieurs fois [écrit en vain](#) à l'entreprise par le passé, j'ai laissé ce message non sollicité sans réponse, puisque cela ne donne rien.]

À : [info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:info-rpp@ville.montreal.qc.ca), att. : Vincent Bourquin

**Envoyé :** 22 mars 2018 16:00 (courriel #8)

Bonjour monsieur Bourquin,

Ceci est une nouvelle mise à jour concernant le dossier 18-50514, comme quoi la compagnie a commis 376 nouvelles infractions lors de sa distribution du 20 mars dans mon quartier, ce qui fait un total de **2409** infractions en février-mars [pièces jointes : liste des infractions et lien vers les photos entreposées en ligne].

J'ai aussi reçu deux messages de la part de l'entreprise, le 9 et le 19 mars, alors que je ne lui avais pas écrit. Lui auriez-vous transféré ma plainte, et si oui, avez-vous l'intention d'entreprendre d'autres démarches à son égard puisque ma liste démontre que la situation ne s'améliore pas, quoi que la compagnie promette?

Dans l'attente d'un courriel de votre part en réponse à mes trois messages précédents (4, 7 et 14 mars), je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:info-rpp@ville.montreal.qc.ca), att. : Vincent Bourquin

**Envoyé :** 28 mars 2018 11:35 (courriel #9)

Bonjour monsieur Bourquin,

Ceci est une nouvelle mise à jour concernant le dossier 18-50514. Ayant eu d'autres obligations ce 27 mars, je n'ai pu consacrer que 90 minutes (au lieu de 8 heures) à mon relevé de cette semaine, ce qui fait que j'ai dû me contenter d'un échantillonnage plus restreint, même s'il couvrait la même zone que les semaines précédentes. Les **62** infractions que je viens de relever me permettent quand même d'affirmer que rien n'a changé dans le comportement de la compagnie [pièces jointes : liste des infractions et lien vers les photos entreposées en ligne].

Dans l'attente d'un courriel de votre part en réponse à la présente et à mes quatre messages précédents (4, 7, 14 et 20 mars), je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [david.dinelle.rpp@gmail.com](mailto:david.dinelle.rpp@gmail.com), [françois.croteau@ville.montreal.qc.ca](mailto:françois.croteau@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 29 mars 2018 9:25 (courriel #10)

Bonjour,

Il y a exactement deux mois, je vous ai écrit pour déposer une plainte concernant les infractions au règlement municipal traitant de la distribution de sacs publicitaires dans le Vieux-Rosemont. Puisque votre courriel du 13 février m'invitait à vous recontacter en cas de besoin, j'aimerais par la présente vous informer que rien n'a changé depuis, outre l'ouverture du dossier 18-50514.

Le 2 mars, j'ai bien reçu un appel de l'inspecteur Vincent Bourquin qui me demandait de le tenir informé, mais bien que je lui aie signalé à cinq reprises par la suite qu'aucune amélioration n'avait eu lieu, je n'ai plus eu de nouvelles de sa part.

Vous trouverez ci-dessous tous les courriels en question. J'inclus aussi ci-joint une liste mise à jour des 2409 infractions que j'ai relevées en 6 jours, photos à l'appui [également en pièce jointe : lien vers ces dernières, entreposées en ligne]. Si l'on avait fait respecter les règlements, les infractions que j'ai relevées auraient généré 3 817 000 \$ d'amendes.

Puisque la Ville a annoncé son intention de hausser les montants d'autres amendes, je m'étonne donc qu'elle n'ait rien fait pour percevoir celles-ci. Ce serait probablement le seul langage que la compagnie comprendrait, puisqu'elle ignore sciemment les plaintes qu'elle reçoit, malgré le système élaboré qu'elle a mis en place pour les gérer.

Comme la Ville elle-même reconnaît que les sacs publicitaires représentent un grave problème écologique qui équivaut à la distribution hebdomadaire de « plus de 3 millions d'annuaires téléphoniques » (et 900 000 sacs de plastique!), je me permets donc d'insister pour savoir ce que vous comptez faire à ce sujet.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:info-rpp@ville.montreal.qc.ca), att. : Vincent Bourquin

Envoyé : 4 avril 2018 13:50 (courriel #11)

Bonjour monsieur Bourquin,

Ceci est une nouvelle mise à jour concernant le dossier 18-50514. Comme la semaine dernière, je n'ai fait cette semaine qu'un échantillonnage des infractions liées aux sacs publicitaires entre Masson et Rosemont, de la 1<sup>re</sup> à la 10<sup>e</sup> Avenue. Les 140 infractions que je viens de relever me permettent quand même d'affirmer que rien n'a changé dans le comportement de la compagnie [pièces jointes : liste des infractions et lien vers les photos entreposées en ligne].

Dans l'attente d'un courriel de votre part en réponse à la présente et à mes cinq messages précédents (4, 7, 14, 20 et 28 mars), je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [reçu de concert avec les deux courriels suivants]

Reçu : 9 avril 2018 14:05

Monsieur Montpetit,

Votre message a été transmis à l'inspecteur du domaine public, monsieur Vincent Bourquin, afin qu'il puisse en prendre connaissance. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [reçu de concert avec le courriel précédent et le suivant]

Reçu : 9 avril 2018 14:05

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre demande concernant les circulaires. Votre correspondance a été ajoutée au dossier existant. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Charles Auger, Bureau Accès Montréal virtuel

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [reçu de concert avec les deux courriels précédents]

Reçu : 9 avril 2018 14:05

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre demande concernant les circulaires. L'information a été ajoutée au dossier existant. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Charles Auger, Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), att. : Charles Auger

Envoyé : 11 avril 2018 13:14 (courriel #12)

Bonjour monsieur Auger,

Voilà maintenant six semaines que, comme me l'a demandé l'inspecteur Vincent Bourquin, je vous envoie des mises à jour hebdomadaires concernant la plainte 18-50514 que j'ai déposée le 12 février concernant les infractions aux règlements municipaux sur la distribution de sacs publicitaires. Or, outre vos accusés de réception, je n'ai encore reçu aucun suivi de la part de la Ville. Vu que j'ai dénombré 2722 infractions, qu'elles devraient normalement entraîner jusqu'à 4 319 000 \$ d'amendes et que la compagnie ignore clairement tout autre type de remontrances, je me permets d'insister pour savoir quelles démarches vous avez entreprises à ce sujet.

Cela dit, comme lors des deux dernières semaines, j'ai fait hier un nouvel échantillonnage des infractions commises dans le quartier, et les 111 infractions que je viens de relever me permettent d'affirmer que la situation n'a pas changé. Vous trouverez donc ci-joint la liste des infractions mise à jour [également en pièce jointe : lien vers les photos entreposées en ligne].

Dans l'attente d'un courriel de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 13 avril 2018 9:45

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant l'ajout de deux fichiers word au dossier existant concernant les Publi-sac. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la Voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais.

Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Robert Asselin, Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), att. : Robert Asselin

Envoyé : 13 avril 2018 13:14 (courriel #13)

Bonjour monsieur Asselin,

J'ai bien reçu votre accusé de réception concernant la dernière mise à jour de ma plainte (#18-50514). Cependant, je m'étonne que vous m'invitez à vous réécrire « pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi » de ma demande, puisque j'avais justement écrit à Charles Auger pour obtenir de tels renseignements (voir mon courriel du 11 avril, et ceux des 4-7-14-20-28 mars que j'ai envoyés à l'inspecteur Vincent Bourquin, courriels qui sont restés sans réponse même s'il m'invitait lui aussi à lui signaler toute nouvelle infraction).

En bref, je réitère donc que rien n'a changé depuis le dépôt de ma plainte, le 12 février dernier, et que, d'après mes photographies, la compagnie a depuis ce temps continué de commettre plus de 100 infractions par semaine (dont 622 infractions le 13 février). Vu que j'ai dénombré un total de 2722 infractions, qu'elles devraient normalement entraîner jusqu'à 4 319 000 \$ d'amendes et que la compagnie ignore clairement tout autre type de remontrances, j'aimerais toujours savoir **quelles démarches vous avez entreprises à ce sujet**.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Charles Montpetit

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), att. : Vincent Bourquin, Charles Auger et Robert Asselin

Envoyé : 19 avril 2018 12:36 (courriel #14)

Bonjour messieurs Asselin, Auger et Bourquin,

N'ayant reçu aucune réponse à mon courriel du 13 avril concernant le dossier #18-50514, je profite de la mise à jour que je vous envoie ci-joint pour réitérer ma question : en dépit de ma plainte du 12 février dernier et des mises à jour que je vous ai envoyées le 22 février, les 1<sup>er</sup>-22-28 mars et les 4-11 avril, la compagnie continue de commettre plus de 100 infractions par semaine (dont les 140 que j'ai photographiées cette semaine). Vu que nous sommes maintenant rendus à 2862 infractions, que celles-ci devraient normalement entraîner jusqu'à 4 599 000 \$ d'amendes et que l'entreprise ignore clairement tout autre type de remontrances, j'aimerais savoir **quelles démarches vous avez entreprises à ce sujet**.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Charles Montpetit

À : [david.dinelle.rpp@gmail.com](mailto:david.dinelle.rpp@gmail.com), [françois.croteau@ville.montreal.qc.ca](mailto:françois.croteau@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 20 avril 2018 14:37 (courriel #15)

Bonjour,

Le 29 janvier, je vous ai écrit pour déposer une plainte concernant les infractions au règlement municipal lié à la distribution de sacs publicitaires dans le Vieux-Rosemont. Votre accusé de réception du 13 février m'ayant invité à vous réécrire en cas de besoin, je vous ai signalé le 29 mars que la situation n'avait pas changé, sans obtenir de réponse. J'ai aussi écrit au [info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:info-rpp@ville.montreal.qc.ca) et quand messieurs Vincent Bourquin, Charles Auger et Robert Asselin m'ont tour à tour envoyé leurs propres accusés de réception en me priant de les tenir informés eux aussi, c'est ce que j'ai fait – **onze** fois, sans obtenir plus de nouvelles là non plus. Mon dossier (#18-50514) a été référé à la Division des permis, à la Direction des travaux publics et à la Division de la voirie... et tout ce temps, le problème a perduré.

Je réitère donc : vous trouverez ci-joint une liste de **2862** infractions commises lors de dix distributions de circulaires entre Rosemont, Masson, la 1<sup>re</sup> et la 10<sup>e</sup> Avenue, soit 2436 contraventions au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* et 426 autres au *Règlement sur la propreté* [également en pièce jointe : lien vers les photos entreposées en ligne]. Si on avait fait respecter les *Règlements*, on aurait pu exiger **4 599 000 \$** d'amende pour ces seules infractions – sans compter les incartades que je n'ai pas observé personnellement, ni celles que la compagnie s'est permises dans le reste de l'île depuis 1978.

Le plus étonnant, c'est que les autorités restent muettes quand on souligne le problème. On hausse les amendes pour l'ensemble de la population, mais on s'abstient de réclamer quoi que ce soit à une entreprise qui ignore tout autre type de remontrances. On bannit les sacs de toutes les épiceries, mais on laisse une seule compagnie en distribuer **900 000 par semaine** à des gens qui, pour la plupart, n'en ont même pas fait la demande. Et on interdit la diffusion de pourriels dans tout le pays, mais on laisse champ libre à un mode de distribution publicitaire qui représente un problème écologique beaucoup plus concret.

Qu'on comprenne bien : je ne réclame ni l'abolition des sacs publicitaires, ni un nouveau règlement à leur sujet, même si ce serait fort indiqué. Mais en attendant le jour où les circulaires seront livrées uniquement aux gens qui autorisent un tel geste (comme l'exige la loi fédérale pour les messages en ligne), ne devrait-on pas au moins faire respecter les politiques déjà en place, surtout dans le cas d'un récidiviste si endurci?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [un message similaire (#15 bis) envoyé à la conseillère [Christine Gosselin](#)]

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 25 avril 2018 15:19

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courriel. Votre demande a été transmise à monsieur Vincent Bourquin, inspecteur, qu'il personne-ressource puisse [sic] y donner suite dans les meilleurs délais. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal. Bonne journée

Bureau Accès Montréal virtuel

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 27 avril 2018 12:41

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courriel. Votre demande a été transmise à monsieur Vincent Bourquin, inspecteur, afin qu'il puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal. Bonne journée

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 27 avril 2018 14:36 (courriel #16)

Bonjour,

Je vous informe que personne ne m'a encore contacté pour m'informer du suivi lié à ma plainte (#18-50514), même si je vous ai demandé des nouvelles à **douze** reprises. Dans l'interim, je vous envoie une nouvelle mise à jour à verser au dossier, dans laquelle je fais état de 125 nouvelles infractions commises par le distributeur de circulaires dans le quartier cette semaine, ce qui porte le grand total à **3052**. Comme d'habitude, j'ai ajouté une photo de chaque infraction au dossier en ligne – voir le lien ci-joint. Dans l'attente d'une réponse de votre part (outre un accusé de réception), je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 30 avril 2018 11:11

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre mise à jour concernant le dossier 18-50514. Nous ajoutons votre message au dossier et le ferons suivre à la Direction des travaux publics pour suivi approprié. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Mylène Létourneau-Rioux, Bureau Accès Montréal virtuel

**Extrait du :** *Téléjournal* [<http://ici.radio-canada.ca/info/videos/media-7892639/infractions-distribution-publisacs>]

**Diffusé le :** 30 avril 2018 18:38

Patrice Roy, journaliste [à 01:18] : Monsieur Montpetit, bonjour. Merci de nous avoir écrit. Vous, c'est les publisacs, le problème, ici dans votre quartier. Et vous trouvez qu'on les distribue un peu n'importe comment.

Charles Montpetit : Eh bien, ce n'est pas une question de goût personnel, c'est une question de règlements municipaux. C'est-à-dire qu'il y a un règlement qui gère la façon dont les publisacs doivent être distribués...

Patrice Roy : Et est-ce que vous constatez beaucoup d'infractions quand vous faites vos rondes, comme ça ?

Charles Montpetit : Depuis février, j'en ai trouvé 2 985. [La caméra accompagne les deux hommes pour une tournée dans le quartier. Puis :] J'ai écrit à quatre reprises à Publisac, et chaque fois, la compagnie... me disait « On va corriger ça. » Et puis ça continuait par la suite. Après la quatrième fois, je me suis tanné et j'ai déposé une plainte formelle à la Ville.

Patrice Roy : Et est-ce que la Ville vous répond quelque chose ?

Charles Montpetit : Je reçois un accusé de réception, comme quoi mon dossier a été confié à la personne appropriée – la division de la voirie, la direction des travaux publics et la division des permis. Alors j'ai l'impression qu'eux-mêmes ne savent pas comment traiter ce dossier-là.

Patrice Roy : Vous, il y a un souci environnemental, aussi.

Charles Montpetit : Il y a un non-sens. Comment ça se fait que la Ville autorise ça alors qu'elle supprime les sacs dans tous les commerces ?

Patrice Roy : Vous vous êtes dit « moi, ce combat-là, je vais le faire avec le plus de précision possible. » Extraordinaire.

[03:24 - changement de scène] Katherine Chartrand, bonjour. Ce matin, j'ai fait une tournée avec le monsieur, là, en question dans Rosemont. Effectivement, en quelques minutes, j'ai vu une dizaine d'infractions [il brandit la liste des infractions relevées]. Manifestement, ça ne tourne pas rond, là.

Katherine Chartrand, directrice principale des communications d'entreprise, TC Transcontinental : Manifestement, évidemment, avec ce que vous me dites. En fait, on reconnaît que dans certains quartiers plus urbains, récemment, nous avons eu des manquements, et nous avons mis en place, déjà, un plan d'action pour améliorer la situation.

Patrice Roy : C'est-à-dire ?

Katherine Chartrand : C'est-à-dire, d'abord, on va accroître la supervision sur le terrain, notamment à Montréal, et donc nous allons accroître le nombre de personnes qui sont là pour vérifier le respect des bonnes pratiques de distribution. D'abord. Par la suite, on s'est entendu avec nos distributeurs qu'une rencontre aurait lieu avec tous les camelots dans les secteurs concernés d'ici les deux prochaines semaines pour leur réitérer les bonnes pratiques de distribution.

Patrice Roy : Merci beaucoup. [04:11 - changement de scène] François Croteau, bonjour. Le nombre de plaintes dans le Vieux-Rosemont, le citoyen qui nous a écrit, c'est hallucinant. Plus de 2 000 infractions en une quinzaine de jours. On fait quoi ?

François W. Croteau, maire, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie : Mais en fait, **c'est un problème important qui, souvent, est peut-être traité un peu à la légère, et dans un cas comme celui-ci, c'est assez évident qu'on n'a pas pris assez au sérieux cette plainte.** [Comparer avec le courriel du 18-10-18 16:15.]

Patrice Roy : La Ville n'a pas pris assez au sérieux...

François W. Croteau : Tout à fait, tout à fait. Nous, comme administration, on a, sans dire que nous nous sommes traîné les pieds, il me semble que c'est une plainte qu'on aurait dû prendre beaucoup plus au sérieux, investiguer, et qu'on aurait pu régler facilement, rapidement, par une lettre auprès de Transcontinental pour leur demander de corriger la situation plutôt que de laisser ainsi traîner la situation et se retrouver dans la situation où on est aujourd'hui.

Patrice Roy : Donc, vous allez le faire ? Vous allez envoyer une lettre ? Concrètement, ça veut dire quoi ?

François W. Croteau : Tout à fait. Nous on a demandé à notre administration de demander, donc, une correction à Transcontinental, et personnellement, je vais aussi envoyer une lettre au président pour lui demander

de s'assurer de corriger les pratiques.

Patrice Roy : Et répondre au citoyen qui appelle au 311, aussi là, parce que lui, ça lui a pris du temps avant d'avoir des nouvelles de vous, là.

François W. Croteau : Tout à fait. Et ça, c'est un problème qu'on doit régler de façon plus générale, je dirais. Au 311, on a plus de 40 000 appels par année. De quelle manière on introduit systématiquement au moins un accusé de réception et un meilleur suivi ? Actuellement, bien, vous savez peut-être, je suis aussi le responsable de la Ville intelligente au comité exécutif [bandeau : responsable de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de l'innovation, Ville de Montréal], et on travaille justement sur des processus informatiques pour améliorer la reddition de compte et le suivi des dossiers pour les citoyens, entre autres le 311 en ligne, pour que les gens puissent voir en cours de route comment leur dossier est réglé et quelle réponse on va donner.

Patrice Roy : Ça, là, si vous arrivez à faire ça, monsieur Croteau, je vous réinvite... [05:54]

À : [david.dinelle.rpp@gmail.com](mailto:david.dinelle.rpp@gmail.com), cc : [francois.croteau@ville.montreal.qc.ca](mailto:francois.croteau@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 30 avril 2018 22:07 (courriel #17)

Bonjour Monsieur Dinelle,

Désolé d'avoir raté l'appel téléphonique que vous venez de me laisser en réponse à mon message du 29 mars. Pour éviter que cela ne se reproduise, je me permets de vous suggérer que nous communiquions par courriel, comme vous l'avez fait le 13 février.

J'ai vu au *Téléjournal* que vous comptiez écrire une lettre à Transcontinental. Puisque cette lettre est en quelque sorte envoyée en mon nom, serait-il présomptueux de ma part d'en espérer une copie?

Cela dit, j'avoue que cela me laisse un peu perplexe. Après avoir attendu qu'un contrevenant commette plus de 3000 infractions, est-il vraiment normal qu'on se contente de lui rappeler qu'il ne faut pas enfreindre la loi (comme on l'a fait à plusieurs reprises par le passé) en espérant que cette fois-ci sera la bonne? Et si la compagnie, malgré ses belles promesses, se permet à nouveau des écarts de conduite par la suite (comme elle l'a fait à plusieurs reprises par le passé), se contentera-t-on alors d'envoyer une autre lettre, et ainsi de suite?

En d'autres termes, la question que je me pose est : la Ville montrera-t-elle un jour qu'elle est prête à recourir aux amendes qui sont d'ores et déjà prévues dans le *Règlement*, de façon à donner des dents à ses admonitions? Sinon, est-ce à dire qu'un citoyen ordinaire peut espérer un traitement tout aussi clément la prochaine fois qu'on le prendra en flagrant délit de stationnement en double?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : [david.dinelle@ville.montreal.qc.ca](mailto:david.dinelle@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 1 mai 2018 10:26

Bonjour,

Je vous ai effectivement laissé un message hier, je voulais vous annoncer que nous allions faire suivre une lettre officielle à Transcontinental dans laquelle nous leur demandons de respecter le règlement et de corriger la situation existante.

Comme le maire de notre arrondissement le mentionnait à Radio-Canada, nous n'avons peut-être pas pris cette plainte au sérieux et nous en sommes désolés. Je vous ferai suivre une copie de ladite lettre du moment qu'elle aura été envoyée.

Au plaisir et bonne fin de journée.

David Dinelle

À : [david.dinelle.rpp@gmail.com](mailto:david.dinelle.rpp@gmail.com), cc : [francois.croteau@ville.montreal.qc.ca](mailto:francois.croteau@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 1 mai 2018 14:46 (courriel #18)

Bonjour Monsieur Dinelle,

J'apprécie que vous reconnaissiez n'avoir pas pris ma plainte au sérieux par le passé. Par contre, comme vous ne répondez pas à la question que je vous ai posée, je ne peux faire autrement qu'avoir à nouveau ce sentiment, comme quoi vous ne prenez pas cette question au sérieux elle non plus.

Je la repose donc, car elle me semble fondamentale en termes de démocratie : qu'est-ce qui justifie la différence de traitement entre une entreprise qui commet plus de 3000 infractions (et qui reçoit une lettre de remontrances ne l'empêchant pas de récidiver) et un citoyen qui commet une seule incartade (et qui reçoit une amende immédiate)?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sentiments distingués.

Charles Montpetit

À : [david.dinelle.rpp@gmail.com](mailto:david.dinelle.rpp@gmail.com), cc : [françois.croteau@ville.montreal.qc.ca](mailto:françois.croteau@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 9 mai 2018 11:49 (courriel #19)

Bonjour Monsieur Dinelle,

Juste un petit mot pour vous signaler que je n'ai toujours pas reçu une copie de votre lettre à Transcontinental concernant les infractions au règlement municipal commises lors des distributions de publisacs, comme vous me l'avez promis dans votre courriel du 1er mai.

J'en profite pour vous rappeler que, lors de son entrevue à Radio-Canada le 29 avril, le maire d'arrondissement François Croteau a également promis d'envoyer "personnellement" une lettre distincte de la vôtre au président de Transcontinental sur le même sujet. J'aimerais donc vérifier si cela a été fait, et recevoir une copie de cette deuxième lettre, de concert avec la vôtre.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : [david.dinelle@ville.montreal.qc.ca](mailto:david.dinelle@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 11 mai 2018 14:01

Bonjour,

Comme promis, vous trouverez ci-joint la [correspondance](#) signée par le maire de l'arrondissement et envoyée à Transcontinental. Au plaisir et bonne fin de journée.

David Dinelle

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), cc : [David Dinelle](#), [François Croteau](#)

Envoyé : 28 mai 2018 15:20 (courriel #20)

Bonjour,

Vous le savez sans doute : à la suite de la plainte que j'ai déposée auprès de l'arrondissement (n° 1850514), l'entreprise Transcontinental annonçait le 30 avril 2018 au *Téléjournal 18h* qu'elle mettrait fin dans « les deux prochaines semaines » (c'est-à-dire avant le 14 mai) aux nombreuses infractions aux règlements municipaux commises lors de sa distribution hebdomadaire de sacs publicitaires, non seulement dans Rosemont, mais à l'échelle de l'île de Montréal. En ondes, le maire de l'arrondissement a lui-même qualifié la situation de « problème important », et il a par la suite écrit à ce sujet à un vice-président de la compagnie, en lui signalant entre autres que deux avertissements antérieurs de la Ville sont restés lettre morte le 1<sup>er</sup> mars et le 25 avril 2018.

Or, quatre distributions de sacs de circulaires ont eu lieu depuis le reportage, dont deux après la date limite annoncé par l'entreprise pour corriger la situation. Le bilan? **La situation a empiré.** En effet, les 126 infractions hebdomadaires relevées en moyenne pour avril sont passées à **140** infractions le 15 mai et à **160** infractions le 22 mai – voir la liste ci-jointe et le lien vers les photos entreposées en ligne, ce que je vous prie de considérer comme une mise à jour de ma plainte. Et comme ces infractions sont réparties sur à peine 10 pâtés de maisons ( $\pm 0,03\%$  de l'île), je rappelle que c'est là une infime portion des transgressions de Transcontinental à Montréal.

Puisque la compagnie n'a pas du tout réagi aux avertissements envoyés, cela semble démontrer la nécessité d'appliquer des mesures plus sévères. J'aimerais donc savoir si les amendes que le maire d'arrondissement énumérait dans sa lettre à l'entreprise vont enfin être appliquées, et ce, non seulement quant à l'article 8 du *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* (sacs laissés malgré le refus des résidents), mais aussi quant à l'**article 6 dudit Règlement** (sacs laissés à un endroit proscrit) et à l'**article 4 du Règlement sur la propreté** (rebutis laissés sur le sol)? Je vous rappelle que **3286** délits relatifs aux deux derniers articles font partie de ma plainte au même titre que les infractions du premier type, pour les raisons que j'ai énumérées le 4 mars.

Si vous avez besoin de prendre vous-mêmes les employés de l'entreprise en flagrant délit, je vous rappelle que, dans mon quartier, la distribution commence chaque mardi vers 9h au coin de la 1<sup>re</sup> Avenue et du boulevard Rosemont, et qu'elle se poursuit jusqu'à environ 14h au coin de la 10<sup>e</sup> Avenue et de la rue Masson.

Dans l'attente de votre réponse quant au suivi que vous accorderez à cette plainte, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), cc : [David Dinelle](#), [François Croteau](#)

Envoyé : 31 mai 2018 15:20 (courriel #21)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour de la plainte n° 1850514 que j'ai déposée au sujet des distributions de circulaires dans le Vieux-Rosemont. Même si, au *Téléjournal* du 30 avril, la compagnie Transcontinental a promis de corriger la situation au plus tard le 14 mai, le taux des infractions relevées n'a en fait pas cessé

d'**augmenter** depuis l'expiration de ce délai. Avec les **216 infractions** du 29 mai (voir la liste ci-jointe et les photos en ligne), il passe maintenant à 21,6 infractions hebdomadaires relevées par pâté de maisons – le plus haut taux atteint depuis le début de mon étude en janvier, et une hausse de 71 % par rapport au taux moyen de 12,6 infractions relevées en avril.

Je renouvelle donc ma demande : Puisque Transcontinental, malgré ses promesses, ne réagit pas du tout aux avertissements envoyés, les amendes que le maire d'arrondissement énumérait dans sa lettre à l'entreprise vont enfin être appliquées, et ce, non seulement quant à l'article 8 du *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* (sac laissé malgré le refus des résidents), mais aussi quant à l'**article 6 dudit Règlement** (sac laissé à un endroit proscrit) et à l'**article 4 du Règlement sur la propreté** (rebutts laissés sur le sol)?

Si vous désirez assister vous-mêmes aux infractions au moment où elles sont commises, je vous rappelle que la prochaine distribution aura lieu le mardi 5 juin, en commençant au coin de la 1<sup>re</sup> Avenue et du boulevard Rosemont vers 8h du matin pour se terminer vers 14h au coin de la 10<sup>e</sup> Avenue et de la rue Masson.

Dans l'attente d'une réponse de votre part concernant les mesures concrètes que vous comptez prendre à ce sujet, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De :** [suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca](mailto:suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca), cc : [Valérie Plante](mailto:Valérie Plante), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 4 juin 2018 15:15

**Dossier :** DG-DM-AR26-18-480

Bonjour M. Montpetit,

La présente fait suite à votre courriel du 29 janvier dernier adressé à la mairesse de Montréal concernant le sujet ci-haut mentionné. En réponse à votre préoccupation, je vous transmets la lettre que M. François William Croteau, maire de l'arrondissement a fait parvenir à M. Benoît Caron, vice président aux opérations de Transcontinental. Pour effectuer une nouvelle demande ou tout simplement pour plus d'information concernant l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, nous vous invitons à composer le 311 ou à visiter le [ville.montreal.qc.ca/rpp](http://ville.montreal.qc.ca/rpp).

Veillez recevoir, Monsieur Montpetit, nos cordiales salutations.

Diane Martel, MBA, directrice, Travaux publics, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

**Extrait de :** conseil d'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie [<http://propre.org>, onglet « Médias », 18-06-04]

**Date :** 4 juin 2018 19:29

11:02 – Intervention de Charles Montpetit : Bonsoir. La Ville de Montréal bannit les sacs de plastique de la plupart des commerces – il y a encore une nouvelle annonce qui a été faite sur le sujet aujourd'hui – mais je m'étonne que, en parallèle de ce dossier-là, on ne fasse rien quant à la distribution hebdomadaire des 900 000 publisacs non sollicités... surtout quand on sait que bien des sacs sont livrés à des endroits interdits et que des rebutts sont souvent laissés par terre au cours du processus. Ce n'est pas un problème mineur : on parle de 500 tonnes de matériel par semaine. De plus, au *Téléjournal* du 30 avril, il a été révélé que les règlements municipaux liés aux circulaires ont été enfreints 3000 fois en quatre mois cette année, juste dans le Vieux-Rosemont. À trois reprises, incluant une lettre du maire d'arrondissement, le distributeur a été sommé de respecter les règles, et une directrice de l'entreprise a même promis en ondes à la télévision que les problèmes seraient réglés avant le 14 [mai]. Mais en fait, passé cette date, les infractions relevées ont empiré de 71%. J'aimerais donc savoir ceci : vu qu'écrire des lettres à la compagnie ne donne rien, et vu qu'un inspecteur municipal peut facilement prendre le distributeur en flagrant délit le jour de la livraison, pourquoi est-ce qu'on s'abstient depuis des années de remettre la moindre amende à un contrevenant aussi récidiviste ?

12:42 – Réponse de François Croteau, maire d'arrondissement : Merci monsieur Montpetit. Merci aussi pour votre travail de recension de ces milliers d'infractions commises par le distributeur – vos allégations d'infractions. C'est beaucoup de travail quotidien, je suppose, là pour vous, de vous promener comme ça dans le Vieux-Rosemont. Sachez que nous avons donc communiqué avec Transcontinental. Il y a une rencontre de prévue également pour nous assurer que le distributeur respecte la réglementation. Par contre, je reviendrais sur un élément que vous avez dit en début d'introduction sur les 900 000 publisacs non désirés. Vous savez que les personnes qui ne désirent pas en obtenir peuvent mettre une affiche sur leur boîte aux lettres et ceux qui désirent en obtenir ne mettent pas d'affiche. Donc, je mettrais des bémols sur les 900 000 non désirés. Moi, je suis convaincu qu'il y a beaucoup de gens qui désirent recevoir cette information à la maison. Ce n'est pas tout le monde qui désire ne pas la recevoir, ce que nous respectons et ce que nous encadrons, d'ailleurs. Cela dit, je tiens à vous dire que nous sommes toujours en contact avec Transcontinental pour corriger la situation. Nous voulons nous assurer que ce n'est pas uniquement à un seul endroit, mais que l'ensemble du territoire soit

respecté. Je vous dirais que, actuellement, nous avons également fait la recension des plaintes au 311 au cours des dernières années. Il s'avère quand même que c'est plus spécifique au Vieux-Rosemont. Si on regarde à l'extérieur des districts, il n'y a pas vraiment eu de plaintes à cet effet. Donc, c'est pour ça qu'on va regarder attentivement les éléments que vous nous soumettez.

14:10 – Question subsidiaire (Charles Montpetit) : Okay, je n'ai pas dit que c'était non désiré. J'ai dit non sollicité, c'est-à-dire que les sacs sont distribués à tout le monde, peu importe si on en a fait la demande ou pas. Et ça m'amène à ma deuxième question : une autre façon d'enrayer le gaspillage, la pollution et les désagréments que tout cela cause, ça consisterait à apporter deux amendements au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires*. Premièrement, au lieu de tolérer les sacs de plastique, on devrait peut-être exiger l'utilisation d'enveloppes quand format, vu que le règlement précise déjà que les circulaires doivent être mises dans les boîtes à lettres, comme le courrier en papier – donc, ça éviterait d'avoir à trier les sacs de plastique d'un bord et le contenu (des circulaires en papier) d'un autre bord, ce que peu de gens font. Puis, deuxièmement, un autre amendement, c'est au lieu d'autoriser qu'on remette les sacs d'office à toute la population, en obligeant les gens qui, comme vous disiez, n'en veulent pas à mettre un autocollant rouge sur leur boîte à lettres [il montre un échantillon à l'écran], eh bien, on devrait peut-être exiger plutôt que les sacs soient livrés uniquement aux gens qui les désirent, comme la *Loi canadienne anti-pourriel* le fait pour les circulaires en ligne. Et les personnes intéressées pourraient soit s'abonner, soit mettre un autocollant vert sur leur boîte à lettres, comme celui-ci [nouvel échantillon montré]. Alors tout ça, ça permettrait de mieux protéger l'environnement et ça complèterait le programme « Zéro déchet » dont on parlait plus tôt. Alors, en tant que maire d'arrondissement, accepteriez-vous de soumettre ces amendements-là au conseil municipal de la Ville ? [Applaudissements.]

15:56 – Réponse à la question subsidiaire (François Croteau) : Merci pour vos propositions. Je ne peux pas répondre d'emblée si oui ou non. Nous sommes collégiaux, nous travaillons en équipe et, donc, on soumettra vos idées à notre caucus pour réflexion. Merci. [16:08]

À : [suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca](mailto:suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca), cc : [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 5 juin 2018 9:10 (courriel #21 bis)

Bonjour Madame Martel,

J'apprécie que vous ayez pris la peine de me faire suivre une copie de la lettre récemment envoyée par François Croteau à Transcontinental au sujet de la distribution non conforme des sacs de circulaires.

Malheureusement, comme le démontre monsieur Croteau lui-même en soulignant que c'est là le troisième avertissement adressé à l'entreprise par la Ville, il appert que ce genre de démarche n'a aucun impact sur les infractions commises lors des distributions publicitaires, vu que ces dernières continuent chaque fois sans montrer le moindre signe de ralentissement.

Pis encore, même si la directrice des communications de Transcontinental, Katherine Chartrand, a affirmé que les problèmes seraient réglés au plus tard le 14 mai lors d'une entrevue accordée au *Téléjournal* de Radio-Canada le 30 avril dernier, les trois nouvelles études effectuées après cette date ont révélé que le taux d'infractions relevées a en fait augmenté depuis sa promesse, et était notamment **71% plus élevé** lors de la distribution du 29 mai (voir ci-joint la liste des **3760 infractions** commises depuis janvier, de même qu'un lien vers les photos que j'ai prises de chacune d'entre elles).

Je me vois donc forcé de réitérer ma question : vu que les admonitions de la Ville sont sans effet, et vu que les inspecteurs municipaux savent parfaitement quand les livraisons ont lieu (ce qui leur permettrait de prendre le distributeur en flagrant délit), qu'attend-on pour appliquer les amendes que monsieur Croteau brandit en vain dans sa lettre? Il me semble que ce serait là la seule mesure efficace pour enrayer le problème, mais que contrairement aux citoyens ordinaires, Transcontinental bénéficie depuis 40 ans d'un passe-droit absolu sur ce plan. En d'autres termes, compte tenu du nombre extrêmement élevé des infractions que l'entreprise commet semaine après semaine, **pourquoi la Ville ne recourt-elle pas aux pénalités prévues dans ses règlements?**

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 6 juin 2018 14:19 (courriel #22)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour de la plainte n° 1850514 que j'ai déposée au sujet des distributions de circulaires dans l'arrondissement. Jusqu'ici, je me suis concentré sur le quadrilatère Masson / 1<sup>re</sup> Avenue / Rosemont / 10<sup>e</sup> Avenue qui chevauche le district du Vieux-Rosemont (au sud de Dandurand) et celui d'Étienne-Desmarreau (au nord de Dandurand), mais comme le maire d'arrondissement a affirmé au conseil du 4 juin qu'il

croyait le problème limité au Vieux-Rosemont, j'ai cette fois examiné les districts St-Édouard et Marie-Victorin.

Vous le constaterez à la lecture de la liste ci-jointe et en suivant le lien vers les photos des **156 infractions** ainsi repérées : le Vieux-Rosemont n'était qu'un exemple, et le problème affecte **tout** l'arrondissement. Étant donné que les simples avertissements envoyés à l'entreprise Transcontinental n'ont pas empêché une **hausse** des infractions relevées, j'aimerais savoir ce que vous allez faire de plus concret pour régler la situation. Notez entre autres que vous pouvez prendre les livreurs de sacs sur le fait lors de la distribution du 12 juin, qui commencera vers 8h au coin du boulevard Rosemont et de la 1<sup>re</sup> Avenue, et atteindra le coin Masson / 10<sup>e</sup> Avenue vers 14h.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 18 juillet 2018 8:59 (courriel #23)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour de la plainte n° 1850514 que j'ai déposée au sujet des distributions de circulaires dans l'arrondissement. Non seulement ai-je relevé **209 nouvelles infractions** dans mon quartier immédiat, mais l'une d'entre elles m'affecte personnellement, puisqu'un sac de circulaires a été laissé devant ma porte (photo ci-jointe) même si ma boîte à lettres est ornée de l'autocollant officiel que l'arrondissement fournit pour interdire une telle livraison. C'est la quatrième fois que cela se produit au cours des neuf derniers mois, et bien que j'aie déjà déposé plusieurs plaintes à ce sujet, le problème n'est toujours pas réglé.

Ceci porte le total des infractions que je vous ai signalées à **4125 incidents** (voir la liste ci-jointe, ainsi que les photos de chaque infraction disponible au lien ci-joint). Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à la compagnie Transcontinental restent sans effet, j'aimerais savoir quand vous allez appliquer les amendes prévues par le règlement, car rien d'autre ne semble obtenir de résultat.

Je vous rappelle que vous pouvez prendre les livreurs de sacs sur le fait lors de leur distribution (la prochaine aura lieu le 24 juillet, et commencera vers 8h au coin du boulevard Rosemont et de la 1<sup>re</sup> Avenue, pour atteindre le coin Masson / 10<sup>e</sup> Avenue vers 14h). En attendant, j'ai laissé le sac reçu cette semaine devant ma porte, au cas où vous voudriez le photographier vous-mêmes.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 18 juillet 2018 11:11

Dossier No : 18-229870

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la Voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal. Bonne journée

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 26 septembre 2018 18:30 (courriel #24)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des distributions de circulaires dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie). Cette semaine, j'ai relevé **219 nouvelles infractions** au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* et au *Règlement sur la propreté* commises dans mon quartier immédiat par la compagnie Transcontinental.

Ceci porte le total des infractions que je vous ai signalées à **4563 incidents** (voir la liste ci-jointe, ainsi que les photos de chaque infraction, disponibles au lien ci-joint). Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise Transcontinental restent sans effet, j'attends toujours que vous appliquiez les amendes prévues par le règlement, car rien d'autre ne semble obtenir de résultat. Pis encore, la situation a clairement empiré depuis que le maire d'arrondissement François Croteau a envoyé une lettre d'avertissement à Transcontinental, le 10 mai dernier. En effet, à ce moment-là, je repérais en moyenne 12,6 infractions par pâté de maisons chaque semaine, un taux qui est passé cette semaine à **21,9** – un record absolu depuis le début de mes relevés.

Je vous rappelle que si vous avez besoin de prendre les livreurs de sacs sur le fait (et ainsi bâtir votre propre

liste), les prochaines distributions auront lieu les 2, 9 et 16 octobre. Elles commenceront à 7h au coin du boulevard Rosemont et de la 1<sup>re</sup> Avenue, pour atteindre le coin Masson / 10<sup>e</sup> Avenue vers 14h.

Dans l'attente d'une réponse plus substantielle qu'un simple accusé de réception de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**Extrait de :** conseil d'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie [<http://propre.org>, onglet « Médias », 18-10-02]

**Date :** 2 octobre 2018 21:14

**50:56 – Intervention de Charles Montpetit :** Bonsoir. Je sais que venir ici pour se plaindre des publisacs, ça ne fait pas très sérieux, mais l'entreprise Transcontinental, qui les distribue, enfreint régulièrement les règlements municipaux sur les circulaires et la propreté. Depuis janvier dernier, j'ai personnellement photographié 5000 infractions dans mon quartier et j'ai remis ça aux inspecteurs de l'arrondissement. Transcontinental a même été sommé deux fois d'arrêter ça, en vain. Et quand le *Téléjournal* de Radio-Canada s'est intéressé à cette question-là en avril, monsieur le maire, vous avez envoyé un troisième avertissement à Transcontinental, et vous leur avez rappelé les amendes prévues par les règlements. Mais par après, les infractions relevées ont en fait *augmenté* de 71%. Alors, ici même, en juin, vous avez alors annoncé que vous alliez rencontrer le président de Transcontinental en personne pour régler la question. Ma question est : l'avez-vous fait?

**52:07 – Réponse de François Croteau, maire d'arrondissement :** En fait, je ne l'ai pas fait personnellement, c'est mon directeur de cabinet qui a eu la rencontre avec le président, pour faire la rencontre. Je n'ai pas tous les détails de ce qui a été discuté. On pourra vous en informer adéquatement, mais il y a eu quand même une longue conversation pour qu'il y ait un redressement et qu'il y ait une correction véritable des pratiques. Et d'ailleurs, je sais qu'il y avait eu une modification auprès du fournisseur de Transcontinental et qu'à ce moment-là, Transcontinental devait intervenir auprès de ce nouveau fournisseur. Mon directeur de cabinet, monsieur Côté, pourra vous donner plus de détails sur l'ensemble des discussions qui ont eu lieu.

**52:43 – Question subsidiaire (Charles Montpetit) :** J'apprécierais, oui, merci. Mais encore aujourd'hui, j'ai relevé 500 infractions dans le quartier. Alors, visiblement, les avertissements, ça ne fonctionne pas. Alors là aussi, je sais que ça ne fait pas très sérieux de venir ici demander à la Ville d'appliquer ses propres règlements, mais je vous rappelle que 5000 infractions, c'est quand même 10 millions de dollars en amendes. Ce qui fait que j'aimerais savoir quand on va se décider à appliquer les amendes en question.

**52:16 – Réponse à la question subsidiaire (François Croteau) :** Eh bien, merci pour votre question, qui est une question complexe, parce que de faire la... de constater *de visu*, en direct, et qu'un inspecteur se promène et qu'il prenne le temps que vous prenez, franchement, c'est vraiment considérable de venir constater l'ensemble des infractions, émettre les avis et ensuite que ça entre dans le processus parce que, vous savez, juste pour vous donner une idée, on ne peut pas simplement donner un avis d'infraction comme ça. Il faut obtenir de la Cour municipale une autorisation d'émettre un avis d'infraction après qu'un dossier complet ait été monté, si je peux dire, par un inspecteur qui démontre clairement qu'il y a eu infraction. Et chacun des dossiers doit être monté, donc, chaque dossier doit faire preuve d'une requête précise à la Cour municipale. Donc, dans un cas comme ça, par exemple, l'agent – l'inspecteur – aurait dû donc remplir 500 dossiers, 500 formulaires, et envoyer les 500 requêtes à la Cour municipale, et attendre que la Cour municipale délivre une autorisation d'émettre, à la lumière du dossier d'enquête qui aura été fait, démontrant qu'il a bel et bien été, il y a eu une infraction, et que c'est bel et bien l'entreprise ou le camelot qui a [commis] l'infraction. Et ça, c'est très complexe. Nous sommes obligés de nous soumettre à ce processus, ce qui veut dire **des centaines et des centaines d'heures** de la part d'un employé, ce qui fait qu'au bout du compte, malheureusement, je suis obligé d'admettre que c'est probablement beaucoup plus **rentable** financièrement pour l'arrondissement de travailler de concert avec Transcontinental plutôt que de rentrer dans ce processus qui va nous prendre une éternité. Alors, on ne peut pas agir de la sorte à cause des lois, parce que ce n'est pas permis de le faire. Donc, non, on ne pourra pas procéder systématiquement à l'émission de contraventions parce que **nous n'avons pas le droit de le faire** [cf. page 1, note 3], autre que par le processus. Voilà. [Voir aussi le courriel de réponse envoyé par Charles Montpetit le 22 octobre]

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 3 octobre 2018 12:25

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre demande concernant des infractions

Votre demande a été transmise à la **direction du greffe** [cf. page 1, note 2] de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Charles Auger, Bureau Accès Montréal virtuel

À : [david.dinelle.rpp@gmail.com](mailto:david.dinelle.rpp@gmail.com)

Envoyé : 4 octobre 2018 10:01 (courriel #25)

Bonjour,

Juste un petit mot pour m'assurer que, comme on me l'a promis lors de la période de question du 2 octobre, je vais bien recevoir par courriel le compte-rendu officiel de la rencontre de monsieur Côté avec la direction de Transcontinental cet été, au sujet de la distribution des publisacs dans Rosemont-Petite-Patrie.

Merci d'avance.

Charles Montpetit

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 5 octobre 2018 11:17 (courriel #26)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des distributions de circulaires dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie). Cette semaine, j'ai relevé **462 nouvelles infractions** au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* et au *Règlement sur la propreté* commises dans mon quartier immédiat par la compagnie Transcontinental.

Ceci porte le total des infractions que je vous ai signalées à **5025 incidents** (voir la liste ci-jointe, ainsi que les photos de chaque infraction que j'ai téléversées au lien ci-joint). Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise Transcontinental restent sans effet, j'attends toujours que vous appliquiez les amendes prévues par le règlement, car rien d'autre ne semble obtenir de résultat.

Je vous rappelle que si vous avez besoin de prendre les livreurs de sacs sur le fait (et ainsi bâtir votre propre liste, ne serait-ce que pour une dizaine d'infractions), les prochaines distributions auront lieu les 9, 16 et 23 octobre. Elles commenceront à 7h au coin du boulevard Rosemont et de la 1<sup>re</sup> Avenue, pour atteindre le coin Masson / 10<sup>e</sup> Avenue vers 14h.

Dans l'attente d'une réponse plus substantielle qu'un simple accusé de réception de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [david.dinelle.rpp@gmail.com](mailto:david.dinelle.rpp@gmail.com), cc : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 11 octobre 2018 14:50 (courriel #27)

Bonjour,

Ceci est un rappel, comme quoi j'attends toujours de recevoir par courriel le compte-rendu de la rencontre du directeur de cabinet du maire d'arrondissement avec le président de Transcontinental au sujet des publisacs, comme on me l'a promis lors de la période de question du 2 octobre 2018.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [francis.cote@ville.montreal.qc.ca](mailto:francis.cote@ville.montreal.qc.ca), cc : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 11 octobre 2018 21:45 (courriel #28)

Bonjour monsieur Côté,

Désolé d'avoir manqué votre appel téléphonique, mais je suis difficilement rejoignable de cette façon. Comme je l'avais précisé dans mes courriels précédents, j'apprécierais donc une réponse par courriel, avec la correspondance pertinente en pièce jointe. Merci d'avance,

Charles Montpetit

À : [francis.cote@ville.montreal.qc.ca](mailto:francis.cote@ville.montreal.qc.ca), cc : [David Dinelle](mailto:David.Dinelle@ville.montreal.qc.ca), [François Croteau](mailto:Francois.Croteau@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 15 octobre 2018 16:06 (courriel #29)

Bonjour monsieur Côté,

Juste un petit mot pour vous rappeler que j'attends toujours que vous m'envoyiez par courriel le compte-rendu de votre rencontre avec la direction de Transcontinental... Merci d'avance,

Charles Montpetit

De : [ariane.genereux@ville.montreal.qc.ca](mailto:ariane.genereux@ville.montreal.qc.ca), cc : [francis.cote@ville.montreal.qc.ca](mailto:francis.cote@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 17 octobre 2018 15:09

Bonjour Monsieur Montpetit,

Veuillez prendre connaissance des correspondances demandées, à savoir de la lettre envoyée par le maire

François Croteau au vice-président des opérations de TC Transcontinental le 10 mai 2018, de même que de la réponse de Benoît Caron au maire d'arrondissement, envoyée le 11 juillet.

Vous pouvez y constater que des avertissements ont été clairement énoncés, en référence aux multiples infractions que vous avez pu relever bien que, comme cela vous a déjà été expliqué lors du dernier conseil d'arrondissement, les dossiers si exhaustifs soient-ils que vous nous avez présentés ne peuvent être retenus d'aucune manière comme preuve formelle ; les inspecteurs de l'arrondissement étant soumis à un protocole de travail et de dépôt de preuve strict et rigoureux. Sont à noter également les efforts que TC Transcontinental dit avoir mis pour se conformer au règlement municipal en matière de distribution, et ce, en lien direct avec son distributeur.

En espérant le tout conforme à l'entente convenue entre nous lors du dernier conseil d'arrondissement.  
Veuillez agréer, Monsieur Montpetit, mes meilleures salutations,  
Ariane Généreux, Responsable du soutien aux élus, pour Francis Côté

À : [ariane.genereux@ville.montreal.qc.ca](mailto:ariane.genereux@ville.montreal.qc.ca), cc : [Francis Côté](#), [David Dinelle](#), [François Croteau](#)

Envoyé : 18 octobre 2018 11:18 (courriel #30)

Bonjour,

Merci pour votre courriel. Cependant, tout comme la réponse que le maire d'arrondissement m'a donnée lors de la récente période de question, votre message suscite plus de questions qu'il n'en résout, et pour y faire honneur, je vais devoir y revenir à une date ultérieure. Pour l'instant, je me contenterai de souligner que, non, l'envoi n'est pas du tout « conforme à l'entente convenue entre nous lors du dernier conseil », comme vous dites.

En effet, je vous rappelle que ce n'est pas une copie de la lettre du 10 mai 2018 que vous deviez me remettre, puisqu'on m'en avait déjà fait part à l'époque. Comme l'enregistrement de la séance du 2 octobre le démontre, il a plutôt été question de l'absence totale d'amélioration sur le terrain après l'échange de correspondance du printemps dernier, et de la « rencontre avec le président » qui a suivi cet été, c'est-à-dire la « longue conversation pour qu'il y ait un redressement et qu'il y ait une correction véritable des pratiques » de Transcontinental.

J'attends donc toujours que Francis Côté me rejoigne comme promis pour me « donner plus de détails sur l'ensemble des discussions qui ont eu lieu » à cette occasion. Et comme je le précisais les 4 et 11 octobre, j'apprécierais qu'on continue de recourir aux courriels pour ce faire, car je suis rarement disponible autrement.

Dans l'attente de cette réponse, donc, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : [fwcroteau@vdmnt.com](mailto:fwcroteau@vdmnt.com), cc : [Ariane Généreux](#), [Sara-Maude Boyer-Gendron](#), [France Paillé](#)

Reçu : 18 octobre 2018 16:15

Bonjour monsieur Montpetit,

Merci pour vos communications. J'aimerais vous aviser que monsieur Francis Côté n'est plus le directeur de cabinet de mon bureau. En conséquence, il ne retournera pas votre message.

J'aimerais aussi vous aviser que depuis un an, nous avons consacré beaucoup de temps à répondre à vos questions et nous considérons avoir répondu à toutes vos questions. Nous avons aussi fait ce que nous devons faire dans ce dossier.

Je comprends que vous avez une obsession et que vous consacrez toute vos journées à faire des photos de Publisac mal distribués. Cependant, nous ne pouvons pas consacrer le temps que vous demandez à ce dossier. Nous avons d'autres priorités. Conséquemment, veuillez considérez ce message comme la dernière réponse de mon cabinet.

Mes salutations sincères

François William Croteau, MBA, Ph.D.

À : François Croteau, cc : [Ariane Généreux](#), [Sara-Maude Boyer-Gendron](#), [France Paillé](#), conseillers et autres

Livré en personne le : 22 octobre 2018 9:10 (message #31)

« Il me semble que c'est une plainte qu'on aurait dû prendre beaucoup plus au sérieux. »

– François Croteau, au sujet de 2 985 infractions commises par Publisac, au *Téléjournal* du 30 avril 2018

« Je comprends que vous avez une obsession et que vous consacrez toute vos journées à faire des photos de Publisac. »

– François Croteau dans un courriel au même plaignant lors du relevé de la 5 025<sup>e</sup> infraction, 18 octobre 2018

Monsieur Croteau,

Un mot: wow. Compte tenu des positions pro-environnementales que vous prenez devant les caméras,

jamais je n'aurais cru que vous manifesteriez une telle hostilité à l'égard d'une initiative visant à mieux gérer les 500 tonnes hebdomadaires de papier et de sacs de plastique non sollicités que Transcontinental déverse sur l'île de Montréal, et plus précisément sur le seuil de la plupart des résidences de votre arrondissement. Quelle crédibilité donnez-vous à votre « Défi Zéro déchet » en refusant d'envisager que la Ville ait une part de responsabilité dans la correction à la source d'un si important problème de recyclage ?

Tout d'abord, je ne crois pas qu'on puisse qualifier mes efforts de simple « obsession » personnelle, puisque ma démarche a obtenu l'appui formel de nos plus grands organismes écologiques, soit Équiterre, Greenpeace, la Fondation Suzuki, Nature Québec, le Sierra Club, les Ami-es de la Terre, le Conseil des Canadiens, la Coalition Climat, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement, Réalité climatique Canada, Environnement Jeunesse et le mouvement autochtone RAVEN. Tous ces groupes auraient-ils tort d'insister quand une de leurs réclamations ne trouve pas immédiatement grâce aux yeux de la classe politique ? Je m'étonne aussi qu'après avoir déclaré publiquement, lors du conseil du 2 octobre, que votre cabinet allait me « donner plus de détails sur l'ensemble des discussions qui ont eu lieu [cet été avec TC] pour qu'il y ait un redressement et qu'il y ait une correction véritable », vous vous sentiez maintenant libre de renier votre promesse. Je doute que le départ de votre directeur de cabinet invalide l'engagement, ni qu'il efface de vos archives toute trace de cette rencontre au sommet.

Ce revirement montre clairement que, non, vous n'avez pas « répondu à toutes [mes] questions », d'autant plus que nombre de mes courriels n'ont même pas eu droit à une réplique automatique eux non plus, bien que j'aie écrit ces messages à la demande de l'inspecteur Vincent Bourquin. De plus, dois-je vous rappeler que, dans le cadre du programme « Ville intelligente », vous vous engagez à rendre des comptes sur les progrès de chaque dossier ? (Et non, je ne crois pas non plus que vous m'ayez « consacré beaucoup de temps », car jusqu'à preuve du contraire, cela s'est essentiellement résumé à des accusés de réception, deux interventions de trois minutes lors des séances du conseil, et une lettre envoyée en vain à Transcontinental.)

Mais tout cela pâlit à côté de ce que vous m'avez déclaré ce 2 octobre, comme quoi il n'est pas « rentable » de remettre ne serait-ce qu'une amende en réaction à des milliers d'infractions, car vous préférez « travailler de concert » avec les récidivistes, même s'il est clair que cette méthode n'aboutit à aucune amélioration sur le terrain. Les règlements de la Ville seraient-ils inapplicables, donc ? Devrait-on abolir toutes les amendes, vu que leur perception exige trop d'efforts ? Et pourquoi une entreprise délinquante reçoit-elle seulement des remontrances sans conséquences, alors que les gens ordinaires n'ont pas droit à une telle clémence ?

Bien sûr, les 5025 infractions que j'ai prises en photo ne constituent pas des preuves au sens légal, mais elles démontrent certainement la pertinence d'envoyer un inspecteur relever une petite fraction d'entre elles sur le vif, d'autant plus qu'on sait avec précision où et quand le problème survient chaque semaine. Parions que Transcontinental respectera la loi avec bien plus d'ardeur après quelques coups de semonce – et après avoir calculé ce que cela leur coûterait à long terme, à raison de 2000 \$ par délit.

Pour finir, je n'ai pas non plus eu de nouvelles quant aux propositions que j'ai faites au conseil du 4 juin :

- qu'on amende le règlement autorisant la diffusion quasi universelle des circulaires pour la limiter là où on l'accepte expressément, comme la *Loi canadienne anti-pourriel* l'exige déjà pour la publicité en ligne (qui nuit pourtant moins à l'environnement);

- que les sacs de plastique soient bannis dans ce contexte, comme c'est déjà le cas pour tous les commerces.

En guise de réponse, vous aviez alors dit : « on soumettra vos idées à notre caucus pour réflexion ». Est-ce fait ?

Veuillez agréer mes salutations distinguées,

Charles Montpetit

P.S. - Un détail personnel : je ne passe pas « toutes [mes] journées à faire des photos », mais à peine deux à trois heures par semaine, au fil de mes courses. Cela peut vous paraître étonnant, mais c'est tout ce que ça prend!

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 8 janvier 2019 16:25 (courriel #32)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des distributions de circulaires dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie). J'attends toujours de savoir ce que vous comptez faire comme suivi quant aux **5025 infractions** de Transcontinental que je vous ai signalées. Je vous rappelle que, le 29 janvier prochain, cela fera plus d'un an que j'ai déposé ma plainte originale, suivie d'une trentaine de mises à jour. Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise sont restées sans effet, il serait peut-être temps pour un inspecteur de venir constater l'ampleur du problème dans mon quartier le jour même où une distribution a lieu, soit le mardi entre 7h30 et 10h30 (dans le quadrilatère délimité par la 1<sup>re</sup> Avenue, la 10<sup>e</sup> Avenue, le boulevard Rosemont et la rue Masson).

Pour varier, je vous envoie cette semaine des **vidéos de 18 nouvelles infractions**, filmées ce 8 janvier en flagrant délit. Dans l'attente d'une réponse plus substantielle qu'un simple accusé de réception de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 8 janvier 2019 16:28

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 1<sup>er</sup> février 2019 16:11 (courriel #33)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des circulaires dans l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie). Vous trouverez ci-joint la liste mise à jour, ainsi qu'un lien vers les photos des **302** nouvelles infractions que j'ai repérées dans les 10 pâtés de maisons de mon quartier. Au total, je vous ai donc maintenant signalé **5327 infractions** commises depuis un an lors de telles distributions. J'attends toujours de savoir ce que vous comptez faire comme suivi à ce sujet.

Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise sont restées sans effet, je réitère qu'il serait peut-être temps pour un inspecteur de venir constater l'ampleur du problème dans mon quartier le jour même où une distribution a lieu, soit le mardi entre 7h30 et 10h30 (dans le quadrilatère délimité par la 1<sup>re</sup> Avenue, la 10<sup>e</sup> Avenue, le boulevard Rosemont et la rue Masson). Par ailleurs, lorsqu'une de mes connaissances a déposé une plainte similaire auprès de vous (**DG-DM-AR26-18-2278**), je note que la directrice des Travaux publics de l'arrondissement, Diane Martel, lui a répondu : « *Un jugement relatif à la distribution des articles publicitaires a été rendu en novembre dernier. TC Transcontinental ainsi que l'entreprise agissant pour eux ont été condamnées à payer des infractions émises par l'arrondissement.* »

S.v.p., j'aimerais en savoir plus sur ce jugement (soit la nature de la ou des infractions commises, le montant de l'amende, et l'adresse électronique à laquelle on peut trouver ces détails), ainsi que la raison pour laquelle je n'ai pas moi-même reçu une telle information malgré mes demandes répétées. Dans l'attente d'une réponse plus substantielle qu'un simple accusé de réception de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 1<sup>er</sup> février 2019 16:12

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 6 février 2019 8:39 (courriel #34)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des circulaires dans l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie). Vous trouverez ci-joint la liste mise à jour, ainsi qu'un lien vers les photos des **101** nouvelles infractions réparties sur deux pâtés de maisons, un taux qui a **triplé** par rapport à 2018. Au total, je vous ai donc maintenant signalé **5428 infractions** commises depuis plus d'un an lors de telles distributions. J'attends toujours de savoir ce que vous comptez faire comme suivi à ce sujet.

Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise sont restées sans effet, je réitère qu'il serait peut-être temps pour un inspecteur de venir constater l'ampleur du problème dans mon quartier le jour même où une distribution a lieu, soit le mardi entre 7h30 et 10h30 (dans le quadrilatère délimité par la 1<sup>re</sup> Avenue, la 10<sup>e</sup> Avenue, le boulevard Rosemont et la rue Masson). Je réitère aussi ma requête du 1<sup>er</sup> février: lorsqu'une de mes connaissances a déposé une plainte similaire auprès de vous (DG-DM-AR26-18-2278), la directrice des Travaux publics de l'arrondissement lui a répondu: « *Un jugement relatif à la distribution des articles publicitaires a été rendu en novembre dernier. TC Transcontinental ainsi que l'entreprise agissant pour eux ont été condamnées à payer des infractions émises par l'arrondissement.* »

S.v.p., j'aimerais en savoir plus sur ce jugement (soit la nature de la ou des infractions commises, le montant de l'amende, et l'adresse électronique à laquelle on peut trouver ces détails), ainsi que la raison pour laquelle je n'ai pas moi-même reçu une telle information malgré mes demandes répétées. Dans l'attente d'une réponse plus substantielle qu'un simple accusé de réception de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 6 février 2019 14:24

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 6 mars 2019 14:24 (courriel #35)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des circulaires dans l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie). Vous trouverez ci-joint la liste mise à jour, ainsi qu'un lien vers les photos des **151** nouvelles infractions réparties sur trois pâtés de maisons, un taux qui a **triplé** par rapport à 2018. Au total, je vous ai donc maintenant signalé **5579 infractions** commises depuis plus d'un an lors de telles distributions. J'attends toujours de savoir ce que vous comptez faire comme suivi à ce sujet.

Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise sont restées sans effet, je réitère qu'il serait peut-être temps pour un inspecteur de venir constater l'ampleur du problème dans mon quartier le jour même où une distribution a lieu, soit le mardi entre 7h30 et 10h30 (dans le quadrilatère délimité par la 1<sup>re</sup> Avenue, la 10<sup>e</sup> Avenue, le boulevard Rosemont et la rue Masson). Je réitère aussi ma requête du 1<sup>er</sup> février : lorsqu'une de mes connaissances a déposé une plainte similaire auprès de vous (DG-DM-AR26-18-2278), la directrice des Travaux publics de l'arrondissement lui a répondu : « *Un jugement relatif à la distribution des articles publicitaires a été rendu en novembre dernier. TC Transcontinental ainsi que l'entreprise agissant pour eux ont été condamnées à payer des infractions émises par l'arrondissement.* »

Svp, j'aimerais en savoir plus sur ce jugement (soit la nature de la ou des infractions commises, le montant de l'amende, et l'adresse électronique à laquelle on peut trouver ces détails), ainsi que la raison pour laquelle je n'ai pas moi-même reçu une telle information malgré mes demandes répétées. Dans l'attente d'une réponse plus substantielle qu'un simple accusé de réception de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 6 mars 2019 14:25

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 4 avril 2019 16:24 (courriel #36)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des circulaires dans l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie). Vous trouverez ci-joint la liste mise à jour, ainsi qu'un lien vers les photos des **232** nouvelles infractions réparties sur 20 pâtés de maisons.

Au total, je vous ai donc maintenant signalé **5812 infractions** commises depuis plus d'un an lors de telles distributions. J'attends toujours de savoir ce que vous comptez faire comme suivi à ce sujet. Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise sont restées sans effet, je réitère qu'il serait peut-être temps pour un inspecteur de venir constater l'ampleur du problème dans mon quartier le jour même où une distribution a lieu, soit le mardi entre 7h30 et 10h30 (dans le quadrilatère délimité par la 1<sup>re</sup> Avenue, la 10<sup>e</sup> Avenue, le boulevard Rosemont et la rue Masson).

J'aimerais bien sûr recevoir une réponse plus substantielle qu'un accusé de réception promettant en vain qu'on va me réécrire dans quelques jours, mais je suppose que c'est trop demander, n'est-ce-pas?

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 4 avril 2019 16:25

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 10 avril 2019 16:07 (courriel #37)

Bonjour,

Nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514) : **311** infractions de plus, donc **6123** au total, donc **12 243 600 \$** qui auraient pu être perçus en amendes. Allez-vous enfin faire quelque chose?

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 15 avril 2019 14:27

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Voici la dernière mise à jour dans votre dossier daté du 19 juillet 2018. Des constats d'infractions ont été transmis aux contrevenants dossier suit son cours à la cour (CSTL et V.B. 19-07-2018). Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal  
Bureau Accès Montréal virtuel [suivi : voir le courriel du 4 mars 2020 11:59]

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 15 avril 2019 15:36 (courriel #38)

Bonjour,

En réponse à ma demande de mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514), vous venez de m'informer que, selon la plus récente annotation, datée du 18 juillet 2018, « des constats d'infractions ont été transmis aux contrevenants » et que le « dossier suit son cours à la cour ». J'aimerais donc savoir:

- En réponse auxquelles des **4125 infractions** signalées les constats ont-ils été émis ?
- Combien de constats ont été transmis aux contrevenants, et quelle est l'identité exacte de ces derniers ?
- Si le dossier a depuis ce temps été traité par la cour, quelle a été l'issue de ces constats ?
- Où puis-je obtenir plus de détails sur le jugement de la cour ?
- Y a-t-il eu des constats supplémentaires liés aux **1779 infractions** que je vous ai signalées depuis ce temps ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 25 avril 2019 10:31

Bonjour,

Nous accusons réception de vos questions et commentaires concernant ce dossier. Nous vous informons que nous avons ajoutés vos questions à ce dossier afin que l'on vous informe davantage. Le dossier ci-dessus a été transmis à la **Division de l'inspection** [cf. page 1, note 2] de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

R Asselin, Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 25 avril 2019 16:19 (courriel #39)

Bonjour,

Le 16 avril dernier à 7h41, à la demande d'une agente du poste 44, j'ai appelé le 911 pour signaler que des infractions de l'entreprise Publisac étaient en cours dans mon quartier, et j'ai décrit des contrevenants. À 7h43, on m'a rappelé pour me dire que c'était au 311 que je devais m'adresser, ce que j'ai aussitôt fait. J'ai répété ma plainte, précisé que des avertissements avaient été remis à l'entreprise sans que cela ait d'effet, et j'ai demandé un constat d'infraction. La téléphoniste m'a dit que ce serait le cas et m'a donné le numéro de **dossier 18-124483**.

J'aimerais svp avoir un suivi. Ci-joint, la liste des infractions et un lien vers les photos de chacune.

Merci.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 26 avril 2019 11:42

Bonjour,

Nous accusons réception de vos commentaires, nous les avons joints au dossier existant. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal. Bonne journée

G. Lacroix, Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 26 avril 2019 12:23 (courriel #40)

Bonjour G. Lacroix,

J'apprécie que vous ayez joint le courriel que je vous ai envoyé au dossier 18-124-483. Cependant, je précise

que je n'ai pas simplement fait des « commentaires » (comme vous dites), mais bien une requête de suivi.

Plus précisément, j'attire votre attention sur le constat d'infraction que je vous ai demandé. J'aimerais savoir s'il a été fait, quand, par qui, à qui, en quels termes, en réaction à combien d'infractions, pour quel montant d'amende, et si d'autres détails peuvent m'être fournis. J'aimerais aussi savoir s'il existe un site qui me permettrait de suivre moi-même l'évolution du dossier, et si oui, à quelle adresse Internet. Merci.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 26 avril 2019 17:47

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Nous ne disposons pas des informations requises pour répondre à vos questions mais nous avons bien transmis la demande de suivi au chef de section de la Division de la voirie. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 17 juin 2019 14:54 (courriel #41)

Bonjour,

J'apprécie que vous ayez fait suivre le courriel que je vous ai envoyé le 26 avril (dossier 18-124-483) à la Division de la voirie. Cela dit, je n'ai toujours pas eu de réponse, alors je réitère mes questions:

- J'aimerais savoir si un constat d'infraction a été fait, quand, par qui, à qui, en quels termes, en réaction à combien d'infractions, pour quel montant d'amende, et si d'autres détails peuvent m'être fournis.

- J'aimerais aussi savoir s'il existe un site qui me permettrait de suivre moi-même l'évolution du dossier, et si oui, à quelle adresse internet.

Je profite de l'occasion pour vous envoyer deux mises à jour, respectivement datées du 4 et du 11 juin. La première ajoute 159 infractions au dossier, et la seconde, 63. Cette dernière ne couvrant qu'un seul pâté de maison, elle démontre que le nombre d'infractions relevées a quadruplé, comparativement aux 15 infractions par pâtés qui ont été relevées en moyenne au cours de 2018. Le problème est donc loin d'être réglé!

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 17 juin 2019 14:56

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 25 juin 2019 10:28 (courriel #42)

Bonjour,

Puisque la codification [Règlement sur la propreté](#) que l'on trouve en ligne commence par une mise en garde précisant que l'exactitude du texte n'est pas garantie, j'aimerais consulter la version officielle dudit règlement, comme la mise en garde m'y invite. Pourriez-vous svp m'envoyer cette version ou me fournir un lien vers celle-ci?

Au cas où la version officielle ne répondrait pas aux questions suivantes, j'aimerais aussi recevoir trois clarifications:

1) Selon l'article 32, « le conseil **peut**, par ordonnance, assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis ». J'aimerais donc savoir si c'est bien le cas pour les publisacs et, si oui, qui doit pouvoir produire ce permis. Est-ce TC Transcontinental, chaque camelot ou l'entreprise intermédiaire à qui TC confie la tâche de recruter les camelots?

2) Le règlement [RRVM D-4](#), abrogé par le règlement RCA-65, précisait que la distribution doit se faire entre 7 h et 22 h. Or, le règlement RCA-65 ne semble imposer aucun horaire du genre, même si la [Banque d'information 311 de Rosemont-Petite-Patrie](#) indique que la période allant de 7 h à 22 h est toujours de mise. Qu'en est-il au juste?

3) La Banque 311 de RPP indique que, pour veiller au « Respect du règlement », il faut « communiquer avec le distributeur ou l'annonceur ». Mais quand le distributeur ne corrige pas un comportement fautif malgré plusieurs demandes écrites, comment doit-on procéder pour obtenir un constat d'infraction et faire appliquer les amendes prévues par le règlement? (Je précise que, malgré une trentaine de demandes déposées en un an auprès de l'arrondissement, je n'ai toujours pas réussi à obtenir un tel constat.)

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 25 juin 2019 10:29

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 4 juillet 2019 16:41

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande concernant le permis de distribution de circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

S. Foko, Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 7 août 2019 16:36 (courriel #43)

Bonjour,

Les 15 avril, 25 avril et 25 juin, je vous ai envoyé un total de trois courriels. Dans chaque cas, vous m'avez dit que vous faisiez suivre mes questions aux personnes qui pourraient y répondre, mais je n'ai reçu aucune de ces réponses promises. Je réitère donc:

**Questions du 15 avril:** En réponse à ma demande de mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514), vous venez de m'informer que, selon la plus récente annotation, datée du 18 juillet 2018, « des constats d'infractions ont été transmis aux contrevenants » et que le « dossier suit son cours à la cour ». J'aimerais donc savoir:

- 1) En réponse auxquelles des **4125 infractions** signalées les constats ont-ils été émis ?
- 2) Combien de constats ont été transmis aux contrevenants, et quelle est l'identité exacte de ces derniers ?
- 3) Si le dossier a depuis ce temps été traité par la cour, quelle a été l'issue de ces constats ?
- 4) Où puis-je obtenir plus de détails sur le jugement de la cour ?
- 5) Y a-t-il eu des constats supplémentaires liés aux **1779 infractions** que je vous ai signalées depuis ?

**Requête du 25 avril:** Le 16 avril dernier à 7h41, à la demande d'une agente du poste 44, j'ai appelé le 911 pour signaler que des infractions de l'entreprise Publisac étaient en cours dans mon quartier, et j'ai décrit des contrevenants. À 7h43, on m'a rappelé pour me dire que c'était au 311 que je devais m'adresser, ce que j'ai aussitôt fait. J'ai répété ma plainte, précisé que des avertissements avaient été remis à l'entreprise sans que cela ait d'effet, et j'ai demandé un constat d'infraction. La téléphoniste m'a dit que ce serait le cas et m'a donné le numéro de dossier 18-124-483. J'aimerais avoir un suivi quant à la progression de ce dossier.

**Questions du 25 juin:** Puisque la codification [Règlement sur la propreté](#) que l'on trouve en ligne commence par une mise en garde précisant que l'exactitude du texte n'est pas garantie, j'aimerais consulter la version officielle dudit règlement, comme la mise en garde m'y invite. Pourriez-vous svp m'envoyer cette version ou me fournir un lien vers celle-ci? Et au cas où la version officielle ne répondrait pas aux questions suivantes, j'aimerais aussi recevoir trois clarifications:

1) Selon l'article 32, « le conseil **peut**, par ordonnance, assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis ». J'aimerais donc savoir si c'est bien le cas pour les publisacs et, si oui, qui doit pouvoir produire ce permis. Est-ce TC Transcontinental, chaque camelot ou l'entreprise intermédiaire à qui TC confie la tâche de recruter les camelots?

2) Le règlement [RRVM D-4](#), abrogé par le règlement RCA-65, précisait que la distribution doit se faire entre 7 h et 22 h. Or, le règlement RCA-65 ne semble imposer aucun horaire du genre, même si la [Banque d'information 311 de Rosemont-Petite-Patrie](#) indique que la période allant de 7h à 22h est toujours de mise. Qu'en est-il au juste?

3) La Banque 311 de RPP indique que, pour veiller au « Respect du règlement », il faut « communiquer avec le distributeur ou l'annonceur ». Mais quand le distributeur ne corrige pas un comportement fautif malgré plusieurs demandes écrites, comment doit-on procéder pour obtenir un constat d'infraction et faire appliquer les amendes prévues par le règlement? (Je précise que, malgré une trentaine de demandes déposées en un an auprès de l'arrondissement, je n'ai toujours pas réussi à obtenir un tel constat.)

Veillez svp me fournir les réponses demandées. Merci.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 9 août 2019 12:15

Bonjour,

Nous accusons réception de votre commentaire concernant le dossier : 18-229870 et 18-50514. Votre communication a été ajouté au dossier existant et sera pris en compte dans les plus brefs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca)

en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 21 août 2019 16:25 (courriel #44)

Bonjour,

Le 7 août dernier, je vous ai signalé que je n'avais toujours pas reçu de réponse à mes courriels du 15 avril, du 25 avril et du 25 juin. Vous m'avez confirmé le 9 août que vous feriez suivre mes questions aux personnes qui pourraient y répondre, mais je n'ai reçu aucune de ces réponses promises. Je réitère donc: [reprise du 7 août]

Veuillez svp me fournir les réponses demandées. J'en profite incidemment pour vous faire parvenir ci-joint une mise à jour de mon relevé des **7635 infractions** commises par Publisac dans mon quartier. Merci.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 23 août 2019 9:53

Bonjour,

Nous accusons réception de vos dossiers #18-229870 et 18-50514. Vos demandes ont été transmises au service concerné afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal. Bonne journée,

Bureau Accès Montréal virtuel

[Ici, 81 jours de silence pendant la tenue de la consultation publique sur le contrôle des circulaires. Puis, les quatre courriels suivants sont arrivés d'un coup :]

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 13 décembre 2019 10:39

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 13 décembre 2019 10:40

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 13 décembre 2019 10:40

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 13 décembre 2019 10:40

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

À : Conseillers de LaSalle [de : Stéphane D.]

Envoyé : 4 février 2020 17:00 (courriel #44 bis)

Bonjour,

Depuis que je réside dans l'arrondissement, je me soucie de sa propreté. Or, le 5 décembre 2019, j'ai appris que la commission chargée de la consultation sur les circulaires a unanimement recommandé à la Ville d'appliquer **dès maintenant** les amendes prévues pour toute infraction liée à la distribution d'articles publicitaires. C'est pourquoi je vous envoie ci-joint une liste d'infractions commises en janvier 2020 par Publisac (photos [ici](#)). Ce ne sont évidemment là que quelques **exemples**: le problème est en fait très répandu, comme le démontrent les 104 infractions relevées dans Rosemont sur un seul tronçon de la 1<sup>re</sup> Avenue.

Vu que le distributeur a souvent ignoré les plaintes citoyennes et les avis de la Ville (entre autres pour les [8010 infractions](#) relevées en 2018-2019), les inspecteurs devraient y voir du récidivisme extrême, et **recourir à l'amende maximale pour chaque infraction, ou encore révoquer le permis de l'entreprise**. Et leurs constats ne devraient pas se limiter aux présents exemples, mais couvrir toute infraction repérable – ce qui est facile, vu qu'on sait d'avance où et quand les livraisons ont lieu.

Le sujet est grave, les circulaires pesant plus que 62 autobus abandonnés à Montréal par semaine, soit 11% de

la tâche des centres de tri. Veuillez donc aussi **adopter au plus tôt les autres recommandations de la Commission**, dont la transformation de la distribution *opt-out* en *opt-in* (c'est-à-dire en livraison limitée aux endroits qui l'autorisent) et l'abolition des sacs de plastique utilisés dans ce contexte. Contrairement à ce que Publisac affirme sans preuve, la mesure n'oblige pas l'entreprise à fermer, et ne menace par conséquent ni les emplois, ni les journaux locaux.

J'aimerais qu'on m'informe de tout suivi accordé à ma requête, et vous prie d'agréer mes salutations.  
Stéphane D. [réponse : voir le 10 février 2020 13:49]

**De :** [cdnndg@ville.montreal.qc.ca](mailto:cdnndg@ville.montreal.qc.ca) [à : Julie B., en réponse à une plainte soumise au 3-1-1]

**Reçu :** 7 février 2020 15:36

**Dossier :** 20-20-25974

Madame B.,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution des publisacs. Le dossier ci-dessus a été transmis au service concerné afin qu'une personne ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais et j'ai également joint vos fichiers attachés. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou nous réécrire à [cdnndg@ville.montreal.qc.ca](mailto:cdnndg@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir communiqué avec nous au 311.

Micheline Caron, Bureau Accès Montréal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

**De :** [manon.barbe@montreal.ca](mailto:manon.barbe@montreal.ca) [à : Stéphane D., réponse au courriel #44 bis]

**Reçu :** 10 février 2020 13:49

Bonjour,

Au nom de la mairesse de l'arrondissement de LaSalle, Madame Manon Barbe, j'accuse réception de votre correspondance du 4 février dernier relativement aux infractions liées à la distribution d'articles publicitaires dans les arrondissements. Soyez assuré que votre correspondance a été portée à l'attention de la mairesse et acheminée au service compétent pour suivi. Une réponse vous parviendra dans les meilleurs délais. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'arrondissement de LaSalle et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Diane Péloquin, chargée de secrétariat

**De :** [eric.filion@montreal.ca](mailto:eric.filion@montreal.ca) [à : Julie B., suivi du courriel du 7 février 2020 15:36]

**Reçu :** 13 février 2020 12:15

Bonjour Madame B.

J'ai fais parvenir l'avis écrit par courrier recommandé aujourd'hui le 13 Février 2020. Tenez moi au courant si vous recevez d'autre publisac au mois de mars le temps qu'il s'ajuste avec leur distributeur.

Coridalement,

Eric Filion, inspecteur d'arrondissement, Division des travaux publics, Arrondissement de CDN-NDG  
[réponse : voir le courriel #52]

**De :** [suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca](mailto:suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca) [suivi du courriel du 15 avril 2019 14:27]

**Reçu :** 4 mars 2020 11:59

Bonjour M. Monpetit,

Le 25 février dernier, la Cour municipale a condamné Médias Transcontinental S.E.N.C. à payer une amende pour plusieurs constats suite à des infractions identifiées par l'équipe d'inspecteurs du domaine public de l'arrondissement [cf. page 1, note 4].

Nous continuons nos efforts dans ce dossier.

Pour effectuer une nouvelle demande ou tout simplement pour plus d'information concernant l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, nous vous invitons à composer le 311 ou à visiter le [ville.montreal.qc.ca/rpp](http://ville.montreal.qc.ca/rpp).

Veuillez recevoir, Monsieur Monpetit, nos cordiales salutations.

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca](mailto:suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 4 mars 2020 12:13 (courriel #45)

Bonjour Madame Morissette,

Merci pour l'information! J'aimerais cependant avoir plus de détails (nombre de constats, emplacements, dates, montants des amendes, etc.). Je présume que ces renseignements ne sont pas confidentiels, alors serait-il possible d'avoir une copie du constat d'infraction, ainsi que d'un document faisant état de la condamnation, ou

une adresse électronique à partir de laquelle on peut télécharger de tels documents? Après deux ans de plaintes régulières, j'aimerais bien obtenir une telle preuve que le règlement municipal a enfin été appliqué!

Charles Montpetit

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca](mailto:suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 10 mars 2020 9:00 (courriel #46)

Bonjour Madame Morissette,

Ceci est un rappel concernant mon courriel du 4 mars, dans lequel je vous demandais plus de détails sur les constats d'infractions liés aux circulaires et la condamnation de Médias Transcontinental S.E.N.C. en Cour municipale le 25 février dernier. Au téléphone, vous m'avez dit que vous attendiez le feu vert de vos supérieurs pour m'envoyer ces renseignements, alors j'aimerais savoir si ce feu vert vous a été accordé (et sinon, pourquoi).

Je profite de l'occasion pour inclure ci-joint une mise à jour de mon propre relevé, qui fait état de **716** nouvelles infractions en février, dont 349 commises dans Rosemont-Petite-Patrie par Transcontinental **le jour même de la condamnation**. Veuillez donc mettre à jour les dossiers #18-229870 et 18-50514.

Charles Montpetit

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca](mailto:suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 20 mars 2020 16:43 (courriel #47)

Bonjour Madame Morissette,

Ceci est un nouveau rappel concernant mes courriels du 4 et 10 mars, dans lequel je vous demandais plus de détails sur les constats d'infractions liés aux circulaires et la condamnation de Médias Transcontinental S.E.N.C. en Cour municipale le 25 février dernier.

Au téléphone, vous m'avez dit que vous attendiez le feu vert de vos supérieurs pour m'envoyer ces renseignements, alors j'aimerais savoir si ce feu vert vous a été accordé (et sinon, pourquoi). Je profite de l'occasion pour inclure ci-joint une mise à jour de mon propre relevé, qui fait état de **910** nouvelles infractions en mars, dont 380 commises dans Rosemont-Petite-Patrie. Notez entre autres que si on compare les 122 infractions commises de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> Avenue (entre le boulevard Rosemont et la rue Holt) avec les 53 infractions relevées le 5 novembre dernier dans le même quadrilatère, on constate que le taux de récidive est en hausse de 230%! J'imagine que la crise du coronavirus n'empêche pas les inspecteurs de continuer à faire leur travail. Je vous prie donc de mettre à jour les dossiers #18-229870 et 18-50514, de continuer à émettre des amendes, et de me tenir au courant des résultats.

Merci.

Charles Montpetit

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca), [suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca](mailto:suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca)

Envoyé : 6 avril 2020 9:05 (courriel #48)

Bonjour,

Ceci est une mise à jour des plaintes que j'ai déposées plus tôt (dossiers #18-229870 et 18-50514), comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires : vous trouverez ci-joint un lien vers mes dernières photos, ainsi la plus récente version de mon relevé, qui fait état de **409** nouvelles infractions dans Rosemont-Petite-Patrie (portant ainsi le total à **10 833** infractions).

Bien que les publisacs aient été classés comme services essentiels pendant la crise du COVID-19, ça ne les autorise pas pour autant à contrevenir aux règlements. En fait, **la livraison porte-à-porte de circulaires constitue même un important vecteur potentiel de transmission du virus, puisque celui-ci survit « jusqu'à trois jours sur une surface de plastique »** comme celle des sacs utilisés par TC. L'arrondissement étant l'un des epicentres de la pandémie au Canada, je m'étonne qu'on y laisse faire ce genre de chose, surtout qu'on sait d'avance où et quand les infractions sont commises chaque semaine (le mardi de 6h45 à 7h dans le cas des 109 contraventions survenues sur la 1<sup>re</sup> Avenue entre Rosemont et Holt – voir l'illustration ci-jointe).

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que j'attends toujours une réponse aux questions que je vous ai posées les 4, 10 et 20 mars concernant le nombre de constats, les emplacements, les dates et le montants des amendes liés aux condamnations que vous m'avez signalées.

Merci d'avance.

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 6 avril 2020 9:05

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 6 avril 2020 15:22

Bonjour,

Nous accusons réception de votre commentaire concernant le dossier : **19-219708**. Votre communication et les deux fichiers ont été ajoutés au dossier existant et sera pris en compte dans les plus brefs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

À : [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 7 avril 2020 9:10 (courriel #49)

Bonjour,

En 2018, j'ai envoyé les plaintes 1850514 et 18229870 à [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et [rpp\\_travaux\\_publics@ville.montreal.qc.ca](mailto:rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca) en demandant en vain qu'on me tienne au courant des suivis. Comme on vient de me référer à vous, je vous fais suivre mes courriels, que je résume ci-dessous :

**1) 15 avril 2019 :** Vous venez de m'informer que, selon une annotation datée du 18 juillet 2018 dans mon dossier, « des constats d'infractions ont été transmis aux contrevenants ». J'aimerais donc savoir:

- a- En réponse auxquelles des 4125 infractions signalées les constats ont-ils été émis ?
- b- Combien de constats ont été transmis aux contrevenants, et qui sont-ils ?
- c- Si le dossier a depuis ce temps été traité par la cour, quelle a été l'issue de ces constats ?
- d- Où puis-je obtenir plus de détails sur le jugement de la cour ?
- e- Y a-t-il eu d'autres constats liés aux 1779 infractions que je vous ai signalées depuis ce temps ?

**2) 26 avril 2019 :** Au sujet du constat d'infraction que j'ai demandé le 16 avril 2019, j'aimerais savoir :

- a- s'il a été fait,
- b- quand,
- c- par qui,
- d- à qui,
- e- en quels termes,
- f- en réaction à combien d'infractions,
- g- pour quel montant d'amende,
- h- et si d'autres détails peuvent m'être fournis.
- i- J'aimerais aussi savoir si un permet de suivre soi-même l'évolution du dossier, et si oui, à quel URL.

**3) 25 juin 2019 :** Puisque le [Règlement sur la propreté](#) qu'on trouve en ligne précise que l'exactitude du texte n'est pas garantie, j'aimerais consulter le règlement officiel, comme le lecteur est invité à le faire.

- a- Pourriez-vous svp m'envoyer cette version ou me fournir un lien vers celle-ci?
- b- Selon l'article 32, livrer des circulaires *peut* nécessiter un permis. Est-ce le cas pour les publisacs?
- c- Si oui, à qui remet-on ce permis (TC, chaque camelot ou l'intermédiaire qui recrute les camelots)?
- d- Selon la [Banque 311](#), les livraisons doivent avoir lieu de 7 h à 22 h. Où le règlement dit-il cela?
- e- La Banque 311 indique que, pour veiller au « Respect du règlement », il faut « communiquer avec le distributeur ».

Mais quand celui-ci ne corrige pas son comportement fautif malgré plusieurs demandes écrites, comment doit-on procéder pour obtenir un constat d'infraction et faire appliquer les amendes?

**4) 4 mars 2020 :** En réponse à Suzie Morissette, qui m'informait que « le 25 février dernier, la Cour municipale a condamné Transcontinental à payer une amende pour plusieurs constats », j'ai demandé :

- a- le nombre de constats,
- b- les emplacements,
- c- les dates [d'infractions],
- d- le montant des amendes,
- e- une copie du constat d'infraction,
- f- une copie de la condamnation ou un URL permettant de télécharger ce document.

Comme je l'ai dit à Madame Morissette, je sais bien que la COVID-19 a changé vos priorités, mais **la livraison porte-à-porte de circulaires constitue justement un important vecteur potentiel de transmission du virus, puisque celui-ci survit « jusqu'à trois jours sur une surface de plastique »** comme celle des sacs utilisés par TC. Et quand on voit l'entreprise enfreindre obstinément les règlements municipaux, c'est peu rassurant quant aux précautions sanitaires qu'elle prétend prendre.

Merci.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 7 avril 2020 9:10

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 9 avril 2020 14:07

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande concernant les suivis de dossiers 18-50514 et 18-229870. Votre demande a été transmise au département du service citoyen afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca), [suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca](mailto:suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 13 mai 2020 13:40 (courriel #50)

Bonjour,

Ceci est une mise à jour des plaintes que j'ai déposées plus tôt (dossiers #18-229870 et 18-50514), comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires : vous trouverez ci-joint un lien vers mes dernières photos, ainsi que la plus récente version de mon relevé, qui fait état de **172** nouvelles infractions dans Rosemont-Petite-Patrie (portant ainsi le total à **11010** infractions). Et comme je n'ai pas reçu la réponse promise à la suite de mes courriels des 4-10-20 mars et du 6 avril, je les réitère : [reprise du courriel #49].

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 13 mai 2020 13:40

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

**À :** Conseillers d'Ahuntsic-Cartierville [de : Patrick P.]

**Envoyé :** 17 juin 2020 21:46 (courriel #50 bis)

Bonjour,

Je vous écris pour déposer une plainte formelle contre les infractions à l'article 30 du règlement municipal RCA10-09009, commises chaque semaine par l'entreprise Publisac dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comme en témoignent le relevé (pages 29-30, 32, 33, 37 et 40) et les photos que vous trouverez au [lien].

La Ville ayant déjà envoyé en vain plusieurs avertissements à l'entreprise, je demande par la présente qu'un inspecteur fasse autant de constats d'infraction que possible le jour de la distribution (le lundi), et que la peine maximale soit imposée pour chaque infraction (4000\$) puisque nous avons ici affaire à une entreprise extrêmement récidiviste, dont le comportement n'a pas changé malgré les amendes déjà remises par le passé.

En attendant de recevoir par courriel une réponse de votre part (comportant un numéro de dossier consacré à cette plainte), je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Patrick P. [réponse : voir le 30 juillet 2020 14:18]

**À :** [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca), [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont

**Envoyé :** 9 juillet 2020 14:24 (courriel #51)

Bonjour,

Ceci est une mise à jour des plaintes que j'ai déposées plus tôt (dossiers #18-229870 et 18-50514), comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires : voici un lien vers mes dernières photos (<http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1G6CZ5P9DKuFNZjr49?e=cdFHE0>) et la plus récente version de mon relevé (ci-joint), qui fait état de **348** nouvelles infractions en mai, plus **1102** autres en juin dans Rosemont-Petite-Patrie. Ceci porte à **13 180** le total des infractions relevées à Montréal depuis 2018.

Et comme je n'ai pas reçu la réponse que vous m'avez promise à la suite de mes courriels des 4-10-20 mars, du 6 avril et du 13 mai, je les réitère : [reprise du courriel #49].

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 9 juillet 2020 14:25

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

**À :** [eric.filion@montreal.ca](mailto:eric.filion@montreal.ca) [inspecteur de Côte-des-Neiges/NDG, réponse au courriel du 13 février 2020]

**Envoyé :** 11 juillet 2020 14:07 (courriel #52)

Bonjour Monsieur Filion,

Quand Julie B. vous a contacté en février pour se plaindre des publisacs distribués à l'encontre de l'article 26

du règlement RCA08-17155, vous avez demandé qu'on vous tienne au courant si d'autres livraisons indues avaient lieu par la suite dans le quartier. Le confinement lié à la Covid nous a empêchés de donner suite à votre requête jusqu'en mai, mais nous avons fait un nouveau relevé en juin (voir le document ci-joint, page 40, ainsi que les photos disponibles au <http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1G6CZ5P9DKuFNZjr49?e=cdFHE0>), et il appert que la situation ne s'est pas améliorée du tout.

Individuellement, chacun de ces infractions peut sembler mineure, mais lorsqu'on les multiplie par 900 000 sacs hebdomadaires, le problème devient extrêmement grave. Nous vous prions donc de passer dans le quartier le lundi après-midi, jour de la livraison (plus particulièrement de Old Orchard à Melrose, au sud de Sherbrooke), et de faire autant de constats d'infractions que possible. Vu que Publisac ignore les avertissements qu'elle a reçus, nous avons l'impression que c'est le seul moyen de l'amener à se corriger.

Merci d'avance,  
Charles Montpetit

**De :** [eric.filion@montreal.ca](mailto:eric.filion@montreal.ca)

**Reçu :** 13 juillet 2020 9:05

Bonjour

Pour que je puisse appliquer la réglementation RCA08 17155, je dois constater les faits sur place par moi-même. Si vous voulez je pourrais prendre rendez-vous avec vous et prendre votre déclaration. Par la suite, je dois faire mon enquête afin d'émettre un constat d'infraction.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter

Cordialement

Eric Filion, inspecteur d'arrondissement, Division des travaux publics, Arrondissement de CDN-NDG

**À :** [eric.filion@montreal.ca](mailto:eric.filion@montreal.ca)

**Envoyé :** 14 juillet 2020 15:28 (courriel #53)

Bonjour Monsieur Filion,

Tel que discuté avec vous au téléphone aujourd'hui, je prends la relève de la plainte qui vous avait été envoyée en février dernier par Julie B., et je vous signale que, le 1<sup>er</sup> juin dans NDG, Publisac a enfreint l'article 26 du règlement RCA08-17155 à au moins 31 reprises (ce n'est qu'un échantillon). Cela s'est produit aux adresses suivantes :

2176-78, Harvard (2 infractions)	2188, Melrose (1 infraction)	2346, Melrose (1 infraction)
2190, Harvard (1 infraction)	2222, Melrose (1 infraction)	2178, Oxford (7 infractions)
2322, Harvard (3 infractions)	2238-40, Melrose (2 infractions)	2222, Oxford (1 infraction)
2220-22, Marci (2 infractions)	2316-18, Melrose (2 infractions)	2227-29, Wilson (2 infractions)
2226-28, Marci (3 infractions)	2322, Melrose (1 infraction)	
2182, Melrose (1 infraction)	2344, Melrose (1 infraction)	

Vous trouverez ci-joint une photo des infractions en question. Ce problème survenant chaque semaine depuis des années, et ce, partout à Montréal malgré les avertissements que Publisac a déjà reçu de la part de la Ville (le vôtre n'était pas le premier), il semble que l'entreprise ne prends aucune mesure pour former adéquatement ses livreurs. Pis encore, lorsqu'une plainte est formulée à une adresse précise, Publisac s'efforce peut-être parfois de ne plus enfreindre le règlement à cet endroit, mais récidive partout ailleurs. Or, si un conducteur enfreignait le règlement sur le stationnement à des endroits différents chaque semaine, la Ville ne considérerait pas chaque incident comme une première infraction. C'est pourquoi je vous prie d'adopter une approche similaire dans ce cas-ci, quelle(s) que soi(en)t la ou les adresses où vous ferez un ou des constat(s) sur les rues ci-dessus (voire à des adresses voisines, le cas échéant).

Je comprends que vous ne puissiez pas faire un constat pour **chaque** incident, mais comme Publisac semble même incorporer les rares amendes qu'elle a déjà reçues à ses coûts d'opération sans pour autant remédier aux problèmes, il faudra sans doute plusieurs constats pour l'amener à réviser sa façon de faire. Je me permets donc de vous suggérer de faire plus d'un constat dès maintenant, mais si ce n'est pas possible, veuillez svp me le laisser savoir, et je vous recontacterai pour formuler des plaintes distinctes au fil des prochaines semaines.

Dans l'attente d'un suivi de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [suivi : voir le courriel #97]

**À :** [3-1-1](mailto:3-1-1) re : arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve [de : Jean-François R.]

**Envoyé :** 15 juillet 2020 11:36 (plainte déposée via le formulaire en ligne #10747)

Ceci est une plainte contre Publisac, qui enfreint chaque semaine l'article 34 du règlement RCA09-27001, comme le

montrent les photos et la liste (pages 29 à 44) au <http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1G6CZ5P9DKuFNZjr49?e=cdFHE0>. Ces infractions peuvent sembler mineures, mais deviennent graves lorsque multipliées par 900000 sacs/semaine à Montréal. La Ville ayant déjà envoyé en vain des avertissements à Publisac, veuillez leur remettre un maximum d'amendes le jour des livraisons (par exemple, mardi sur Aylwin et Joliette). [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [à : Jean-François R., réponse à la plainte ci-dessus]

**Reçu :** 15 juillet 2020 16:13

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande. [Suit la reproduction intégrale du texte de la fiche du 3-1-1 sur le règlement.] Nous vous prions d'accepter nos salutations les meilleures.

Bureau Accès Montréal Virtuel, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**À :** [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [de : Jean-François R., réponse au courriel ci-dessus]

**Envoyé :** 23 juillet 2020 +16:20 (courriel #53 bis)

Cher arrondissement MHM,

Dans le formulaire #10747 que je vous ai envoyé le 15 juillet, j'ai formulé une plainte contre Publisac, qui enfreint hebdomadairement l'article 34 du règlement RCA09-27001 en laissant des sacs un peu partout d'une façon non conforme au règlement municipal. J'ai même fourni de la documentation à l'appui (voir les photos au <http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1G6CZ5P9DKuFNZjr49?e=cdFHE0p>, ainsi que les pages 30, 32, 34, 37, 40 et 45 de la liste qui leur est annexée). Vu que 47 millions de sacs sont ainsi distribués chaque année à Montréal (l'équivalent en poids de 62 autobus abandonnés dans les rues **chaque semaine**), il s'agit d'un énorme dégât écologique que les arrondissements doivent enrayer sans tarder.

Vous m'avez répondu en me faisant simplement parvenir le texte du règlement, mais ce n'est pas cela que je vous demandais. Vu que la Ville a déjà envoyé EN VAIN des avertissements à Publisac (celui-ci, par exemple), je vous priais de passer à l'étape suivante, c'est-à-dire l'application des amendes prévues à l'article 46, alinéa 2b. Et si je vous ai fourni plus de 280 exemples d'infractions pour lesquelles vos inspecteurs pourraient rédiger des constats, c'est parce qu'il est clair qu'une seule amende ne sera suffisante pour amener l'entreprise à modifier son comportement. Veuillez donc passer aux actes svp.

Merci.

Jean-François R.

**À :** 3-1-1 re : arrondissement St-Laurent [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 29 juillet 2020 14:57 (plainte déposée via le formulaire en ligne #11709)

Ceci est une plainte contre Publisac, qui enfreint l'article 28 du règlement RCA09-8-2 chaque mardi — voir les photos et la liste au <https://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1GgrwTHKmwRcYmCXA9bg?e=d5uAWO>. Vu que 47 millions de sacs par an sont ainsi livrés en ville, le résultat est extrêmement polluant. Veuillez faire des constats d'infractions, car l'entreprise a déjà été avertie EN VAIN. [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [saint-laurent@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-laurent@ville.montreal.qc.ca) [réponse à la plainte ci-dessus]

**Reçu :** 30 juillet 2020 10:24

Bonjour,

Nous accusons réception de votre courriel. Nous avons transmis votre requête à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont -La Petite- Patrie [cf. page 1, note 2]. Votre numéro de requête est le 20-178363.

L'équipe du Bureau du citoyen

**De :** [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) [à : Patrick P., réponse au courriel #50 bis]

**Reçu :** 30 juillet 2020 14:18

**Dossier No :** 20-178920

Monsieur Patrick P.,

Nous accusons réception de votre demande concernant Publisac. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Section de l'Inspection de l'arrondissement, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à l'adresse suivante: [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Cidgie

**Extrait de :** conseil municipal de Montréal [<http://propre.org>, onglet « Médias », 20-08-24]

**Date :** 24 août 2020 19:38

37:00 – Question de Charles Montpetit, lue par la présidente du conseil : J'aimerais féliciter le comité exécutif d'avoir adopté mercredi dernier le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles*, et plus précisément la mesure 1.1.2 qui, selon l'échéancier, doit être implantée d'ici juin prochain, c'est-à-dire « Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission. Rappelons que la toute première recommandation de la Commission était, je cite : « Encadrer la distribution d'articles publicitaires, quel qu'en soit le distributeur, de manière à ce qu'un article publicitaire puisse seulement être déposé sur une propriété si le résident l'accepte expressément ». Vu que cette mesure requiert seulement de changer deux mots dans le règlement actuel, et vu que les circulaires vont continuer à générer 500 tonnes de rebuts par semaine tant que ces deux mots ne seront pas changés, j'aimerais savoir exactement qui va changer ces deux mots, et si cette personne va vraiment avoir besoin de dix mois pour le faire.

38:15 – Réponse de Laurence Lavigne-Lalonde, responsable de la transition écologique : Oui, bonjour. Merci madame la présidente. Merci monsieur Montpetit pour votre question. Merci aussi pour votre grand intérêt envers l'environnement, la gestion des matières résiduelles et pour vos bons mots sur le plan de gestion des matières résiduelles. Je dois vous avouer que je souhaite sincèrement qu'on l'adopte à l'unanimité aujourd'hui. Au moment où je vous parle, on est encore en suspens sur cette question, mais ce serait vraiment toute une prise de position, parce que, en développant le plan de gestion des matières résiduelles, nous, comme administration, on a pris une position. On a pris la position qu'on allait tout faire pour... en fait, qu'on allait réitérer l'importance de la réduction à la source pour pouvoir vivre dans les limites de la planète. Ça veut dire qu'il faut réduire notre consommation, réduire à la source, pour s'assurer qu'on ne produise pas de déchets inutiles, de matières inutiles. Donc, c'est vraiment le pari qu'on fait, en fait, c'est l'ambition qu'on a pour Montréal, et on espère sincèrement que tous les conseillers et conseillères qui siègent avec nous vont avoir cette même ambition-là. Je dois aussi vous dire que les échéanciers qu'on retrouve dans le plan sont ceux qu'on veut suivre, bien évidemment. On n'est pas en retard, là, pour pouvoir atteindre ces objectifs de déployer ça en 2021. Par contre, dans les derniers mois, on a été assez occupés avec la pandémie, occupés vraiment dans tous les services de la Ville de Montréal, notamment le service de l'environnement, parce qu'on est une des municipalités qui a choisi de poursuivre ses activités en lien avec la gestion des matières résiduelles. Tout ça pour vous dire qu'on va avoir une réponse très prochainement aux recommandations de la Commission et qu'on va mettre en œuvre cette mesure sous peu.

À : [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont

**Envoyé :** 1<sup>er</sup> septembre 2020 8:40 (courriel #54)

Bonjour,

Ceci est une mise à jour des plaintes que j'ai déposées plus tôt (dossiers #18-229870 et 18-50514), comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires : voici un lien vers mes dernières photos (<http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1G6CZ5P9DKuFNZjr49?e=cdFHE0>) et la plus récente version de mon relevé (ci-joint), qui fait état de **1685** nouvelles infractions de la fin juin à la fin août dans Rosemont-Petite-Patrie. Ceci porte à **15 528** le total des infractions relevées à Montréal depuis 2018.

Et comme je n'ai pas reçu la réponse que vous m'avez promise à la suite de mes courriels des 4-10-20 mars, du 6 avril et du 13 mai, je les réitère : [suit une reprise du courriel du 6 avril].

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 4 septembre 2020 14:57

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution de circulaires. Votre courriel a été transmis au Bureau des élus de l'Arrondissement. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

À : [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont

**Envoyé :** 16 novembre 2020 16:29 (courriel #55)

Bonjour,

Je viens de prendre connaissance du plan triennal de verdissement de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie, et je vous félicite des belles intentions qui y sont énumérées, particulièrement en ce qui concerne la réduction des déchets à la source et l'accroissement de la « gouvernance participative [qui met] les citoyens au cœur du changement. »

Un bémol cependant : il est un peu difficile de croire à ces beaux objectifs quand vous ignorez sciemment les 52 plaintes environnementales (dossiers #18-229870 et 18-50514) qui ont été déposées au sujet des 2000 tonnes annuelles de circulaires non sollicitées que Publisac laisse chaque année sur nos balcons (l'équivalent en poids

de 5 autobus **par semaine**). Si on n'arrive pas à régler un problème aussi simple, qu'arrivera-t-il pour quoi que ce soit d'autre?

Dans l'espoir que votre nouveau plan signale un changement de politique à ce sujet, je dépose donc par la présente une nouvelle plainte, comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires : vous trouverez des photos de **316** nouvelles infractions au <http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1G6CZ5P9DKuFNZjr49?e=cdFHE0>, ainsi qu'un relevé mis à jour (ci-joint), qui porte à **13 381** le total des infractions relevées dans l'arrondissement depuis 2018 (donc **16 634** à Montréal).

J'attends maintenant le suivi que votre formulaire de réponse promet chaque fois. Merci.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 17 novembre 2020 16:02

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Votre demande a été transmise au **Bureau des élus** [cf. page 1, note 2] afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

**À :** [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca), [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont

**Envoyé :** 27 novembre 2020 16:29 (courriel #56)

Bonjour,

Bien que votre plan triennal de verdissement de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie prévoit l'accroissement de la « gouvernance participative [qui met] les citoyens au cœur du changement », je n'ai toujours pas reçu de réponse à la suite de mon courriel du 16 novembre.

Je renouvelle donc ma plainte par la présente, comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires. Vous trouverez ci-joint un relevé mis à jour des infractions relevées (photos disponibles au <http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1G6CZ5P9DKuFNZjr49?e=cdFHE0>). Ceci porte à **14 574** le total des infractions relevées dans l'arrondissement depuis 2018 (donc **17 851** à Montréal). Une fois de plus, j'attends votre réponse. Merci.

Charles Montpetit

**À :** [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca), [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Envoyé :** 19 décembre 2020 10:24 (courriel #57)

Bonjour,

Ceci est une mise à jour des plaintes que j'ai déposées plus tôt (dossiers #18-229870 et 18-50514), comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires. Vous trouverez mes photos au <http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1G6CZ5P9DKuFNZjr49?e=cdFHE0>. Je joins également la plus récente version de mon relevé, qui fait état de **1730** nouvelles infractions relevées en décembre 2020 dans Rosemont-Petite-Patrie (portant ainsi le total à **16 304** infractions dans RPP depuis 2018, ou **20 273** à Montréal).

Une fois de plus, j'attends le suivi que vous promettez de faire à la suite de chacune de mes mises à jour. Merci.

Charles Montpetit

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

**Reçu :** 23 décembre 2020 16:02

**Dossier No :** 20-319679

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution de circulaire. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

**À :** Conseillers d'Outremont et conseillers de Villera/Saint-Michel/Parc-Extension

**Envoyés :** 21 janvier 2021 11:41 et 21 janvier 2021 11:42 (courriels #58 et #58 bis)

Bonjour,

Si je vous écris aujourd'hui, c'est pour deux raisons :

1) J'attire votre attention sur les infractions ci-jointes, que j'ai relevées en décembre et que j'ai signalées [au 3-1-1](#) (voir la liste et les photos téléversées au <http://1drv.ms/u/!ApcnsSgP2D1Ggs5pqIn8HyKL0e4uJg?e=lmTGnk>). Ce n'est pas la première fois que j'envoie un tel relevé, mais hélas, les inspecteurs ne semblent faire aucun suivi, même si la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs appuie l'idée de faire respecter les règlements liés aux circulaires. Tout cela laisse les contrevenants continuer leurs méfaits, et génère chaque mois des milliers de tonnes de déchets.

2) Si jamais vous manquiez d'effectifs pour dresser les constats nécessaires, je vous offre par la présente mes services pour faire des relevés plus formels dans vos districts pendant quelques semaines, quitte à être rémunéré à commission sur les amendes perçues. Vous n'auriez ainsi aucun déboursé à faire; au contraire, à raison de 4000\$ l'amende, cela générerait d'importants revenus pour l'arrondissement... et surtout, cela mettra bien plus rapidement fin aux infractions qu'une ou deux amendes occasionnelles (ce qui n'intimide aucunement les distributeurs).

N'hésitez pas à me contacter pour discuter plus en détails de cette offre. Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [Pour le suivi envoyé à Outremont : voir le courriel #62; pour la réponse de Villaray, voir le courriel ci-dessous; par ailleurs, le 26 janvier 2021 16:35, le résident de Pointe-aux-Trembles René de B. a envoyé le même message (#58 ter) à ses conseillers — pour la réponse qu'il a reçue, voir le 29 janvier 2021 16:42]

**De :** [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 29 janvier 2021 16:36

Bonjour M. Montpetit,

Merci pour votre courriel. Je vais m'assurer que vos élu-es en prennent connaissance pour un suivi jugé approprié. Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Merci et au plaisir, prenez soin de vous!

Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu-es [réponse : voir le 25 février 2021 13:18]

**De :** Sylvie Séguin ([caroline.bourgeois@ville.montreal.qc.ca](mailto:caroline.bourgeois@ville.montreal.qc.ca)) [à : René De B., réponse au courriel #58 ter]

**Reçu :** 29 janvier 2021 16:42

Bonjour M. De B.,

Nous avons bien reçu le courriel que vous avez transmis le 26 janvier dernier à la mairesse d'arrondissement Mme Caroline Bourgeois relativement à la distribution d'articles publicitaires sur notre territoire.

Tout d'abord, après vérification auprès de nos instances, permettez-nous de vous confirmer qu'aucun courriel de votre part n'a été reçu par le réseau Accès Montréal et aucune demande en ce sens n'a donc pu être acheminée à nos services.

Cependant, nous vous soulignons que le Règlement sur la propreté pour le territoire (RCA08-30024) n'interdit aucunement la distribution de tous les types de circulaires conçus à des fins commerciales sur la propriété privée. Le citoyen qui ne désire pas recevoir d'articles publicitaires sur sa propriété doit apposer sur la boîte aux lettres ou la porte un autocollant réglementaire fourni par l'arrondissement qu'il peut se procurer gratuitement à nos bureaux Accès Montréal.

Dans le cas où malgré la pose de l'autocollant réglementaire, les circulaires continuent d'être livrées, le citoyen doit en aviser le distributeur qui corrigera la situation. Si cette livraison persiste, le citoyen pourra alors communiquer avec le réseau Accès Montréal en composant le 311 ou en écrivant au [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca).

Nous espérons ces quelques renseignements à votre satisfaction et vous prions de recevoir, M. De B., l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sylvie Séguin, adjointe, pour Caroline Bourgeois [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**À :** Sylvie Séguin ([caroline.bourgeois@ville.montreal.qc.ca](mailto:caroline.bourgeois@ville.montreal.qc.ca)) [de : René De B., réponse au courriel ci-dessus]

**Envoyé :** 31 janvier 2021 18:17 (courriel #59)

Bonjour Madame Séguin,

J'ai bien reçu le courriel dans lequel vous m'informez que vous ne trouvez aucune trace de la plainte que j'ai soumise la semaine dernière au <http://montreal.ca/communiquer-avec-la-ville>. Conformément à votre requête, j'ai renvoyé le même message au [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) — voir la copie en post-scriptum, ci-dessous.

Cela dit, votre réponse me surprend. Contrairement à ce que vous avancez quand vous affirmez que « le Règlement sur la propreté pour le territoire (RCA08-30024) n'interdit aucunement la distribution de tous les types de circulaires », l'article 30 dudit Règlement établit bel et bien ce qui suit :

« il est interdit de déposer ou de faire déposer un article publicitaire sur la propriété privée, sauf :

1° dans une boîte ou une fente à lettres;

- 2° dans un récipient prévu à cet effet;
- 3° sur un porte-journaux ou en le suspendant à celui-ci;
- 4° en le suspendant à la poignée d'une porte extérieure donnant accès à un seul logement, lorsqu'il n'y a sur cette propriété aucun des objets décrits aux paragraphes 1° à 3°;
- 5° dans le vestibule d'un bâtiment, lorsque l'accès y est autorisé »

Or, Publisac ne respecte presque jamais ces directives, comme le prouvent les exemples que j'ai pris en photo et joints à ma plainte ([http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1Ggs8XyYf\\_VqWD1f1cpA?e=jmG1Hz](http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1Ggs8XyYf_VqWD1f1cpA?e=jmG1Hz)). Dans chaque cas, le problème n'est pas qu'on ignore un pictogramme de refus, mais qu'on ne respecte pas les modalités de livraison, semaine après semaine, et ce, même si l'entreprise en a été informée maintes fois (entre autres en 2019 lors de la consultation sur les circulaires, à la suite de laquelle le conseiller Gilles Déziel a d'ailleurs cosigné la recommandation voulant que « les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction »).

Je m'étonne donc que l'arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ferme aujourd'hui les yeux sur ces infractions. Si on ne tient pas à ce que les règles soient respectées, pourquoi a-t-on pris la peine de spécifier tout cela avec précision, en indiquant même à l'article 34 que chaque infraction vaudra « une amende de 600 \$ à 4000 \$ » à une entreprise récidiviste? Et puisque des amendes éparses n'ont jusqu'ici pas amené Publisac à prendre la question au sérieux, il serait très simple de faire plusieurs constats d'un coup, vu qu'on sait d'avance que les infractions ont lieu le lundi après-midi aux adresses figurant sur mes photos.

Je profite par conséquent de l'occasion pour renouveler mon offre : il me fera plaisir de vous offrir mes services pour la rédaction des constats si vos inspecteurs n'ont pas le temps de s'attaquer à un tel problème, pourtant facile à régler (et en même temps fort grave, vu qu'on parle ici de milliers de tonnes de rebuts générées chaque mois).

Dans l'attente d'une nouvelle réponse de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

René De B.

P.S. - Voici le message que j'ai envoyé au [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) : Ceci est une plainte contre Publisac, qui enfreint chaque semaine l'article 30 du règlement RCA08-30024, comme le montrent la liste et les photos téléversées au [http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1Ggs8XyYf\\_VqWD1f1cpA?e=jmG1Hz](http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1Ggs8XyYf_VqWD1f1cpA?e=jmG1Hz). Ces infractions peuvent sembler mineures, mais deviennent graves lorsque multipliées par 900 000 sacs/semaine à Montréal. La Ville ayant déjà envoyé en vain des avertissements à Publisac, veuillez faire des constats le lundi, jour des livraisons.

[réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [gilles.deziel@montreal.ca](mailto:gilles.deziel@montreal.ca) [à : René De B., réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 1 février 2021 23:55

Avez-vous **porté plainte à Transcontinental** [cf. page 1, note 3] qui distribue le Publisac ?

Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement, Pointe-aux-Trembles

**À :** [gilles.deziel@montreal.ca](mailto:gilles.deziel@montreal.ca), cc : conseillers de Rivière-des-Prairies-P.A.T. [de : René De B.]

**Envoyé :** 3 février 2021 11:07 (courriel #60)

Bonjour Monsieur Déziel,

En réponse aux infractions de Publisac que j'ai signalées à l'arrondissement en janvier, vous me demandez si j'ai « porté plainte à Transcontinental ». J'avoue que cette réponse m'interloque, surtout de la part d'un élu qui siégeait aux séances de la consultation sur les circulaires, en 2019.

La réponse courte est oui : vous le savez sûrement, plus de 20 000 infractions ont été reprochées à Publisac ces dernières années à Montréal, dont au moins 150 que j'ai personnellement relevées dans Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en janvier, mars, mai et décembre 2020. Publisac sait donc parfaitement que son système de distribution est défaillant, et il est clair que son service de « soutien » aux consommateurs est une coquille vide dont le seul but est de *laisser croire* qu'elle s'auto-corrige. Bien qu'on promette chaque fois de rectifier les choses, rien n'est fait.

Puisque la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a unanimement recommandé que « les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction », je trouve curieux qu'un de ses membres me dise de m'adresser à Publisac, alors que le règlement n'exige pas une telle démarche. Si on signale un vol ou une voiture stationnée en travers du chemin, on ne doit pas s'arranger avec le contrevenant!

Je fais appel à l'arrondissement parce que je suis las de voir le problème perdurer, semaine après semaine. Bien que Transcontinental ait déjà reçu plusieurs avertissements de la part de la Ville, Publisac continue de livrer chaque semaine près de 500 tonnes de matériel sans respecter les règlements, en pleine crise environnementale. Je vous demande donc d'agir plus sévèrement jusqu'à ce que ça cesse, et je réitère mon offre de service si jamais

vous manquez d'inspecteurs. Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.  
René De B. [réponse : voir le 22 février 2021 10:48]

À : [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca), [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont  
Envoyé : 10 février 2021 8:49 (courriel #61)

Bonjour,

Ceci est une mise à jour des plaintes que j'ai déposées plus tôt (dossiers #18-229870 et 18-50514), comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires. Vous trouverez mes photos au <http://mega.nz/folder/RWRTAKKR#UDyKXVBggVgKgZIVKuDEgA>. Je joins aussi la plus récente version de mon relevé, qui fait état de **1223** nouvelles infractions relevées en janvier 2021 dans Rosemont-Petite-Patrie (pour un total de **17 598** infractions dans RPP depuis 2018, ou **21 589** à Montréal).

Une fois de plus, j'attends le suivi que vous promettez de faire à la suite de chacune de mes mises à jour. Merci.  
Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca)

Reçu : 10 février 2021 14:07

Dossier No : 21-30365

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la **Division des relations avec les citoyens** [cf. page 1, note 2] de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

De : Sylvie Séguin ([caroline.bourgeois@ville.montreal.qc.ca](mailto:caroline.bourgeois@ville.montreal.qc.ca)) [à : René De B., réponse au courriel #60]

Reçu : 22 février 2021 10:48

Bonjour M. De B.,

Afin de donner suite à votre dossier, nos services nous informés que l'inspecteur d'arrondissement M. Salah-Eddine Tou a communiqué avec vous le 19 février dernier. De plus, le lundi étant la journée de distribution du publisac, une inspection sera effectuée aujourd'hui et les démarches nécessaires seront entreprises pour régler la situation. Également, nous vous confirmons qu'une requête à ce sujet a été créée au 311 et le numéro est le **21-37494**.

Veuillez recevoir, M. De B., l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sylvie Séguin, adjointe, pour Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

À : [valerie.patreau@ville.montreal.qc.ca](mailto:valerie.patreau@ville.montreal.qc.ca) et autres conseillers d'Outremont [de : C. Montpetit, suivi du courriel #58]

Envoyé : **25 février 2021 12:11** (courriel #62)

Bonjour Madame Patreau (et les autres conseillers d'Outremont),

Tout d'abord, merci d'avoir répondu à ma question lors du 6<sup>e</sup> anniversaire de la Coalition Climat, comme quoi vous ne connaissez pas « la date exacte » de l'implantation des deux premiers points du PDGMR.

Permettez-moi de répondre à cette interrogation de votre part : d'après l'échéancier adopté par la Ville (voir l'image ci-jointe), l'interdiction des sacs de plastique et la livraison des circulaires aux personnes intéressées seulement doivent entrer en vigueur d'ici juin 2021, c'est-à-dire dans quatre mois. Vu que chaque semaine qui passe voit 500 tonnes de rebuts ainsi éparpillés dans nos rues, je souhaite comme vous que cela ait lieu « plus vite que plus tard », mais vous comprendrez qu'après avoir vu la Ville rater la date-butoir qu'elle avait annoncé pour l'interdiction des sacs en 2020, je m'inquiète que l'histoire se répète. Et comme je ne veux pas me contenter d'« espérer », j'apprécierais toujours si vous pouviez me donner un signe que les choses auront bien lieu comme prévu cette fois-ci.

J'ai d'ailleurs une autre raison de m'inquiéter quant à l'implantation réelle des mesures environnementales : le 21 janvier dernier, je vous ai envoyé le courriel [#58], ainsi qu'à tous les conseillers d'Outremont, pour vous faire part de la plainte que j'ai déposée sur le site <http://montreal.ca/communiquer-avec-la-ville> concernant 54 infractions survenues dans Outremont en décembre 2020. Or, depuis ce temps, je n'ai reçu aucun accusé de réception me signalant l'ouverture d'un dossier à ce sujet, ni une réponse de votre part ou des autres conseillers. Puisque le respect des règlements actuels n'exige aucunement d'attendre l'implantation du PDGMR, vous comprendrez que je m'interroge sur l'intention réelle qu'a la Ville d'agir dans le cadre du dossier « circulaires ».

Je renouvelle donc aujourd'hui mon offre : si vous manquez d'effectifs pour les inspections, je vous propose

mes services pour faire des constats formels dans vos districts pendant quelques semaines, quitte à être rémunéré à commission sur les amendes perçues. Vous n'auriez ainsi aucun déboursé à faire; au contraire, à raison de 4000\$ l'amende, cela générerait d'importants revenus pour l'arrondissement... et surtout, cela mettra bien plus rapidement fin aux infractions qu'une ou deux amendes occasionnelles (ce qui n'intimide aucunement les distributeurs).

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations,  
Charles Montpetit [suivi : voir le courriel #78]

À : [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse au courriel du 29 janvier 2021 16:36]

**Envoyé** : 25 février 2021 13:18 (courriel #63)

Madame Lefebvre, Conseillers de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension,

Bien que j'aie reçu un accusé de réception de votre part à la suite du courriel ci-dessous que je vous ai envoyé le 21 janvier dernier, on ne m'a toujours pas fait parvenir de suivi ou même un numéro de dossier quant à la plainte qu'une citoyenne de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a déposée sur le site <http://montreal.ca/communiquer-avec-la-ville>, et dont je vous avais fait parvenir une copie. Le règlement RCA08-14005 (article 30) de l'arrondissement a beau interdire ces 481 infractions commises lors de livraisons de circulaires, vous comprendrez que votre silence me pousse à m'interroger sur l'intention réelle qu'a la Ville d'agir sur cette question.

Je renouvelle donc aujourd'hui mon offre : si vous manquez d'effectifs pour les inspections, je vous propose mes services pour faire des constats formels dans vos districts pendant quelques semaines, quitte à être rémunéré à commission sur les amendes perçues. Vous n'auriez ainsi aucun déboursé à faire; au contraire, à raison de 4000\$ l'amende, cela générerait d'importants revenus pour l'arrondissement... et surtout, cela mettra bien plus rapidement fin aux infractions qu'une ou deux amendes occasionnelles (ce qui n'intimide aucunement les distributeurs).

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations,  
Charles Montpetit

**De** : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, 1<sup>re</sup> réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu** : 26 février 2021 15:48

**Dossier No** : 21-41677

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant une plainte déposée contre des infractions dans l'arrondissement. Le dossier ci-dessus a été transmis à la **Direction du développement du territoire** [cf. page 1, note 2], Villeray—St-Michel—Parc-Extension, afin que le responsable attiré à votre dossier puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou à l'extérieur de Montréal le 514-872-0311, en mentionnant votre numéro de dossier.

Rosie, Bureau Accès Montréal virtuel [autre réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De** : [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, 2<sup>e</sup> réponse au courriel #63]

**Reçu** : 1 mars 2021 13:01

Bonjour M. Montpetit,

Merci d'écrire à vos élu-es d'arrondissement. Notez que plusieurs des adresses indiquées dans votre rapport se trouvent dans Rosemont-Petite-Patrie; nous ne pouvons donc pas intervenir sur ces plaintes en particulier. Je vous invite donc à communiquer avec [les élu-es de cet arrondissement](#) pour un suivi approprié.

En ce qui a trait aux requêtes liées à notre territoire, je vous invite à communiquer avec le bureau des permis et des inspections au 514 868-3509 pour en savoir plus.

Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Merci et au plaisir, prenez soin de vous,  
Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu-es [réponse : voir le courriel ci-dessous]

À : [inspections-vspe@ville.montreal.qc.ca](mailto:inspections-vspe@ville.montreal.qc.ca) cc : Mathilde Lefebvre [de : C. Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Envoyé** : 2 mars 2021 8:05 (courriel #64)

Bonjour,

En janvier, j'ai envoyé à l'arrondissement la liste ci-jointe de 342 infractions qu'une citoyenne de Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension a relevées lors de trois livraisons de publisacs en décembre, à l'encontre de l'article 30 du règlement RCA08-14005 (photos à l'appui au [https://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1Ggs8Z2xNCFpoxR\\_F2-w?e=t19iKp](https://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1Ggs8Z2xNCFpoxR_F2-w?e=t19iKp)). J'ai récemment été informé que le dossier 21-41677 avait été ouvert à ce sujet, mais je constate que de nombreuses infractions similaires sont toujours commises par le distributeur.

Quand j'ai interrogé les conseillers de l'arrondissement en rapport avec ce problème, la responsable du soutien

aux élu-es Mathilde Lefebvre m'a redirigé vers vous. Je vous pose donc la question à votre tour:

- vu la fréquence des infractions et la gravité des dommages (500 tonnes de rebuts hebdomadaires générés à Montréal),
- vu que cela représente l'équivalent en poids de 62 autobus abandonnés chaque semaine dans les rues de la Ville,
- vu que la commission de l'environnement a recommandé l'application immédiate des amendes prévues au règlement,
- et vu que plusieurs avertissements ont déjà été envoyés en vain à TC Transcontinental (propriétaire de Publisac),

comment se fait-il qu'aucun constat d'infraction n'a encore été fait par les inspecteurs de l'arrondissement, et pourquoi ne révoque-t-on pas tout simplement le permis de distribution accordé à cette entreprise?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De :** [inspections-vspe@montreal.ca](mailto:inspections-vspe@montreal.ca)

**Reçu :** 2 mars 2021 15:08

Bonjour,

Votre dossier a été assigné à l'inspecteur du secteur qui communiquera avec vous dans les meilleurs délais. Veuillez prendre note qu'en raison du contexte actuel, les délais de traitement peuvent varier. Nous vous souhaitons une excellente journée.

Cordialement,

Développement du territoire - Division des permis et de l'inspection [suivi : voir le 8 mars 2021 14:37]

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Vincent R.]

**Envoyé :** 3 mars 2021 12:32 (courriel #65)

Bonjour,

En tant que résident de Rosemont-Petite-Patrie, je vous félicite d'avoir récemment adopté une stratégie verte misant sur la réduction des rebuts à la source et la participation citoyenne.

Cela dit, je considère les circulaires comme un des plus gros problèmes à contrer, vu qu'elles constituent 11 % de la masse que doivent gérer les centres de tri (source [ici](#), page 29). Je suis donc horrifié de voir Publisac enfreindre chaque semaine l'article 33 du règlement [RCA-65](#), comme le démontrent les photos ci-jointes (ce ne sont que des exemples ; il y en a bien plus sur le terrain). Une marche de 10 minutes sur deux rues (de Bordeaux et des Carrières) fut suffisante pour apercevoir près d'une dizaine d'infractions. Il faut que cela cesse.

Puisque l'arrondissement a déjà [averti](#) l'entreprise en vain, je vous demande de faire des constats d'infraction et de les mettre à l'amende, quitte à le répéter jusqu'à ce qu'ils comprennent que leur délinquance ne sera plus tolérée. Veuillez svp me tenir au courant du suivi qui sera accordé à cette requête. Merci.

Vincent R. [réponse : voir le 4 mars 2021 13:35]

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Philippe P.]

**Envoyé :** 3 mars 2021 13:43 (courriel #66)

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une série de photos que j'ai prises sur la 2<sup>e</sup> Avenue entre les rues Masson et Holt pour prouver que, chaque semaine, la livraison des circulaires ne respecte pas le *Règlement sur la propreté*.

Comme je sais que le maire de l'arrondissement a déjà envoyé une lettre d'avertissement à Transcontinental, propriétaire de Publisac ([https://img1.wsimg.com/blobby/go/ae3c51f5-74d5-4adf-958c-2d44913f8732/downloads/1cde6k6ae\\_485350.pdf?ver=1613059135858](https://img1.wsimg.com/blobby/go/ae3c51f5-74d5-4adf-958c-2d44913f8732/downloads/1cde6k6ae_485350.pdf?ver=1613059135858)), je vous prie de faire des constats et de remettre des amendes à l'entreprise jusqu'à ce que cela cesse. Veuillez svp m'envoyer le numéro de dossier que vous ouvrirez sur ce sujet et me tenir au courant des actions que vous prendrez. Merci.

Philippe P., résident de Rosemont-La-Petite-Patrie [réponse : voir le 4 mars 2021 15:40]

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Albert K.]

**Envoyé :** 3 mars 2021 14:59 (courriel #67)

Chers inspecteurs et conseillers municipaux de Rosemont-Petite-Patrie,

En août dernier, je me suis réjoui de voir la Ville de Montréal adopter un Plan de gestion des matières résiduelles dont les deux premiers points s'attaquent à des fléaux qui me préoccupent énormément: les sacs de plastique et l'énorme gaspillage hebdomadaire que constitue la livraison de circulaires.

Or, plus de six mois ont passé, et je constate qu'en dépit de ces belles intentions, rien n'a encore changé dans mon quartier. En effet, les clôtures sont toujours constellées chaque mardi matin de milliers de sacs de plastique pleins de papiers qui ne seront jamais recyclés tant que les deux matières ne seront pas séparées — une tâche qui

ne devrait pas incomber aux citoyens qui n'ont rien demandé de tel, et que les centres de tri sont trop débordés pour faire. Résultat: avec chaque semaine qui passe, des tonnes de déchets se retrouvent inutilement à l'enfouissement. Il faut réduire à la source et la Ville à ce pouvoir.

Les choses ont assez traîné: appliquez sans tarder les règlements en place, que Publisac avait promis de respecter quand vous leur avez accordé un permis de distribution. Il ne sert à rien de vous contenter de simples remontrances: comme la crise sanitaire l'a amplement démontré, c'est seulement en appliquant des amendes sévères qu'on peut renverser la vapeur. Si vous voulez qu'on croie en votre bonne foi (et qu'on vous réélise cet automne), de grâce, faites le travail de contrôle que la Ville prône et serrez la vis, ou alors révoquez simplement leur permis!

À titre d'exemples, vous trouverez les problèmes que j'ai repérés dans un seul pâté de maison lors de la distribution du 2 mars 2021 aux liens ci-joint : [Liste de photos]. J'attends votre réponse par retour de courriel.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les plus distinguées.

Albert K., fier Rosepatrien [réponse : voir le 4 mars 16:41]

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Annie L.]

**Envoyé** : 4 mars 2021 13:29 (courriel #68)

Aux inspecteurs et aux conseillers de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie,

Je vous envoie ci-joint quelques photos que j'ai prises ce mercredi 3 mars sur la 5<sup>e</sup> Avenue et la rue Beaubien. Vous remarquerez que les Publisacs n'ont pas été livrés conformément aux règlements de l'arrondissement. Cela fait des années que ça dure, malgré toutes les plaintes que la compagnie a reçues.

Même si la COVID a tendance à accaparer l'attention publique, il ne faudrait pas oublier que nous traversons présentement une crise environnementale tout aussi grave, et qu'il faut absolument réduire ce genre de pollution. Puisque 3 millions de sacs sont distribués ainsi au Québec chaque semaine, c'est une véritable plaie! Comme Publisac fait la sourde oreille, je vous demande de leur remettre les amendes prévues dans le règlement (que ce soit pour les entorses figurant dans ces photos ou n'importe quelle autre que vous pourriez relever vous-mêmes lors d'une inspection). Merci d'avance.

Annie L. [réponse : voir le 18 mars 2021 11:54]

**De** : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Vincent R., réponse au courriel #65]

**Reçu** : 4 mars 2021 13:35

**Dossier No** : 21-46782 [même dossier que Julie R., 8 mars 2021 11:04]

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division des relations citoyens de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**De** : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Philippe P., réponse au courriel #66]

**Reçu** : 4 mars 2021 15:40

**Dossier No** : 21-46982

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division Des Relations Avec les Citoyens de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel [voir aussi la réponse du 10 mars 2021 13:34]

**De** : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Albert K., réponse au courriel #67]

**Reçu** : 4 mars 2021 16:41

**Dossier No** : 21-46989

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division des relations avec les citoyens et services administratifs de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait

au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel [voir aussi la réponse du 10 mars 2021 13:34]

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Jérémy B.]

Envoyé : 5 mars 2021 10:54 (courrier #68 bis)

Chers élus et chères élues de Rosemont-La-Petite-Patrie,

J'ai récemment appris que l'arrondissement allait implanter une politique verte pour lutter contre le gaspillage, et je vous en félicite. Puisque vous misez sur la participation des citoyens et des citoyennes, je vous envoie des photos de ce que je considère être le plus gros gaspillage qui soit, c'est-à-dire la distribution hebdomadaire de tonnes de circulaires à des milliers de gens qui n'en ont pas fait la demande. Comme ces livraisons ne respectent même pas les règlements (malgré de nombreuses plaintes et avertissements), vous avez là une occasion en or de faire cesser ce gâchis, que ce soit en **révoquant le permis de distribution de Publisac** ou à tout le moins en leur remettant suffisamment d'amendes pour qu'ils cessent d'eux-mêmes.

Je précise que je fais partie des quelques citoyens et citoyennes qui sont allés témoigner à la Commission publique en 2019 sur le problème des publisacs et je constate avec dépit l'inaction de la ville. J'aimerais donc que l'arrondissement dans lequel je vis fasse le maximum de son côté pour prendre réellement ce problème au sérieux, d'autant plus que je suis très impliqué dans le milieu environnemental au Québec et dans le mouvement de la décroissance. Considérez ce courriel comme une plainte formelle. J'apprécierais être informé de tout suivi qui lui sera accordé. Merci!

Jérémy B., cocréateur/coordonateur, Polémos, groupe de recherche indépendant sur la décroissance

À : [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Verdun [de : Sylvette M.]

Envoyé : 7 mars 2021 15:57 (courriel #69)

Madame, Monsieur,

Ceci est une plainte contre TC Transcontinental, qui souille mon quartier chaque semaine en distribuant des tonnes de sacs publicitaires non sollicités, sans respecter le règlement RCA10-210012 (plus précisément l'article 32 exigeant que ces circulaires soient laissées dans les boîtes à lettres et non jetées par terre ou accrochées aux rampes ou aux poignées de porte). La Ville a déjà envoyé des [avertissements](#) à TC à ce sujet. L'entreprise a choisi de les ignorer (photos ci-jointes). Par conséquent, j'apprécierais que vous fassiez maintenant des constats d'infractions et que vous leur remettiez les amendes prévues à l'article 49-2b du règlement.

Merci de m'envoyer un accusé de réception. J'aime mon quartier et je suis consternée de voir l'état de saleté qui règne dans les rues. Puisque nous connaissons la provenance de cette nuisance, agissons ! J'attends maintenant que vous m'informiez du numéro de dossier correspondant à ma plainte, ainsi que de tout suivi qui lui sera accordé. Merci. Avec mes salutations respectueuses,

Sylvette M.

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Julie R.]

Envoyé : 7 mars 2021 18:07 (courriel #70, considéré comme un suivi du #65, car il aboutit au même dossier)

Mesdames les conseillères, messieurs les conseillers,

Bien que la COVID accapare le gros de l'attention des médias, nous savons tous que la crise environnementale ne s'essouffle pas et nécessite notre attention tout autant. Le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* (PDGMR) adopté par Montréal commence par deux mesures visant à réduire les dommages dus aux circulaires. Or, nous sommes toujours dans l'attente de voir quelles actions concrètes seront mises en place à ce sujet.

Permettez-moi une suggestion : les photos ci-jointes, prises le 6 mars sur Des Érables ne sont, hélas, que quelques exemples des très nombreuses infractions commises par Publisac chaque semaine, depuis des années, malgré les nombreuses plaintes envoyées par les résidents, qui ramassent des sacs de circulaires non désirés empilés sur leurs terrains ou balcons. Cela se produit souvent malgré la présence visible d'un ou de plusieurs autocollants « pas de circulaire ». Il arrive même que, l'été, des sacs soient lancés du trottoir vers les balcons en hauteur, et que l'occupant accueille de moyenne humeur un tas de circulaires dans son déjeuner ou dans ses plantes en pot. Bref: c'est une plaie.

Les règlements de l'arrondissement prévoient pourtant que des amendes salées soient remises aux distributeurs qui ne respectent pas les normes dictées par la Ville. Si ces amendes étaient appliquées avec ne serait-ce qu'une fraction du zèle consacré au stationnement illégal, il y a gros à parier que l'entreprise reverrait ses façons de faire dans le temps de le dire. Malheureusement, les meilleures intentions du monde ne donnent rien si les élus ne manifestent aucune volonté politique, et c'est pourquoi je vous demande sincèrement de donner l'exemple en passant aux actes sans tarder. La crédibilité du reste du PDGMR en serait autrement irrémédiablement minée,

tout comme l'espoir que nous avons tous d'éviter une catastrophe écologique.

Merci pour votre temps,

Julie R. [réponse : voir le 8 mars 2021 11:04]

À : Conseillers de Rosemont [de : Catherine H. B.]

Envoyé : 8 mars 2021 10:26 (courriel #71)

Madame, Monsieur,

Veillez considérer la présente comme une plainte formelle à l'égard de TC Transcontinental.

Cette compagnie ne fait pas preuve d'éthique dans ses pratiques commerciales, puisque tous les mardis en avant-midi elle distribue des tonnes de sacs publicitaires non sollicités. Tout cela sans évidemment respecter le règlement municipal (plus précisément la clause exigeant que les circulaires soient laissées dans les boîtes à lettres et non jetées par terre ou accrochées aux rampes et aux poignées de portes). L'arrondissement Rosemont se veut un chef de file en matière de zéro déchet, ce qui rejoint mes valeurs comme citoyenne. Il est inadmissible que nous nous laissions manipuler et intimider par les grandes corporations qui font la promotion de l'industrie plastique.

Notre propre maire d'arrondissement a même dit au Téléjournal qu'il allait prendre ce problème au sérieux et sommer TC d'arrêter ces méfaits. J'en conclus que TC n'en a pas tenu compte, car les problèmes perdurent sur ma rue (photos ci-jointes). Par conséquent, j'apprécierais être informée des actions que vous allez prendre.

Une résidente de Rosemont qui vous remercie des efforts que vous faites déjà et ferez en ce sens.

Catherine H. B., M. Sc. Ps. éd.

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Julie R., réponse au courriel #70]

Reçu : 8 mars 2021 11:04

Dossier No : 21-46782 [même dossier que Vincent R., 4 mars 2021 13:35]

Bonjour,

Nous accusons réception de votre commentaire. Votre communication a été ajouté au dossier existant et sera pris en compte dans les plus brefs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Denyse T.]

Envoyé : 8 mars 2021 11:21 (courriel #72)

Bonjour à vous conseillers municipaux de l'arrondissement,

Vous parlez, et ce assez souvent, des mesures écologiques que vous comptez prendre pour lutter contre la crise environnementale. Quelles sont les actions entreprises bien concrètement concernant les millions de circulaires qu'on reçoit chaque semaine dans des sacs de plastique ?

Il semble bien que rien n'a encore été fait même si la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a unanimement recommandé en 2020 qu'on dissuade cette pratique, notamment en appliquant sans tarder l'amende de 4000\$ que chaque infraction mérite.

Les quelques photos jointes parlent d'elles-mêmes. Notre arrondissement perd des revenus à elles seules, et il y en a bien d'autres sur le terrain. Si vous envoyez des inspecteurs pour en prendre le mardi matin, jour de la distribution, vous constaterez que les revenus récoltés dépasseraient amplement les efforts fournis.

Étant dans une année électorale, ne serait-ce pas le moment par excellence pour agir dans un dossier aussi crucial ? Merci à vous pour une attention portée sérieusement à la présente et, je le souhaite vraiment, pour des actions bien concrètes entreprises en priorité.

Denyse T. [réponses : voir le 10 mars 2021 13:34 / 14:12]

De : [clement.montel@montreal.ca](mailto:clement.montel@montreal.ca) [cc : [clementjr.charette@montreal.ca](mailto:clementjr.charette@montreal.ca) et [jocelyn.jobidon@montreal.ca](mailto:jocelyn.jobidon@montreal.ca), suivi du courriel du 2 mars 2021 15:08]

Reçu : 8 mars 2021 14:37

Bonjour M. Montpetit,

On vient de me transférer votre demande et je suis en train d'en prendre connaissance. J'aimerais vous parler de vive voix. Auriez-vous du temps pour une rencontre téléphonique ?

Si oui, pouvez-vous m'indiquer votre numéro de téléphone ainsi qu'un moment propice pour un appel, svp ?

D'avance merci. Au plaisir.

Clément Montel, inspecteur d'arrondissement, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

À : [clement.montel@montreal.ca](mailto:clement.montel@montreal.ca)

Envoyé : 8 mars 2021 18:14 (courriel #73)

Bonjour M. Montel,

J'apprécie que vous vouliez me consulter, mais je suis difficilement rejoignable durant la journée. Je préfère donc que vous m'envoyiez vos questions par courriel, et j'y répondrai dans les 24 heures.

Merci!

Charles Montpetit

De : [clement.montel@montreal.ca](mailto:clement.montel@montreal.ca)

Reçu : 9 mars 2021 8:38

Bonjour,

Pas de problème, je comprends, nous pourrions communiquer ainsi si cela vous convient.

Je vous reviens avec quelques questions pour éclaircir certains points avec vous. Merci

Clément Montel, inspecteur d'arrondissement [suivi : voir le 11 mars 2021 14:28]

[rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : David G.]

Envoyé : 9 mars 2021 21:07 (courriel #74)

Aux conseillers et aux inspecteurs municipaux de Rosemont-Petite-Patrie:

En pleine crise environnementale, je ne comprends pas pourquoi l'arrondissement renouvelle encore aujourd'hui le permis d'un distributeur de circulaires comme Publisac quand on sait que celui-ci enfreint des milliers de fois par semaine les règlements précisant de quelle façon les sacs publicitaires doivent être livrés (c'est-à-dire directement dans les boîtes à lettres, et non suspendus un peu partout).

Travaillant dans un organisme impliqué en environnement, de voir autant de Publisacs distribués à des gens ne les ayant pas explicitement demandés me déçoit chaque semaine. Si vous voulez que la population vous prenne au sérieux quand vous annoncez que vous voulez rendre Rosemont plus vert, commencez par donner l'exemple en sévissant sans plus tarder contre ces contrevenants chroniques! Ça me semble une épine dans le pied assez facile à extraire, les règlements existant déjà. Faites les respecter.

C'est aussi un manque de respect pour les annonceurs qui paient un bon montant pour le nombre de copies distribuées, et non pour le nombre de copies vraiment lues. L'argument qu'on pourrait opposer, de la sauvegarde d'emplois dans un contexte de relance économique me paraît également un peu faible. Si le Québec considère ces emplois mal payés, difficiles et soumis aux aléas de la météo comme de bons emplois, ça me semble démontrer une certaine médiocrité de notre part. On peut faire largement mieux.

Au cas où vous douteriez encore du caractère "sauvage" de la distribution, je vous envoie ci-joint quelques photos prises cette semaine dans mon quartier.

David G.

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : François M.]

Envoyé : 10 mars 2021 12:58 (courriel #74 bis)

Bonjour,

Je serais intéressé de savoir s'il y aura un meilleur contrôle de la distribution de circulaires. J'habite le vieux Rosemont et aperçois encore des publisacs, ce qui semble enfreindre aux règlements sur la propreté [photos jointes]. Je crois comprendre que la consultation publique sur le contrôle des circulaires a déterminé que ces pratiques devaient cesser.

Merci.

François M.

De : [bianca.dusseault@montreal.ca](mailto:bianca.dusseault@montreal.ca) [à : auteurs des courriels #65 à #72]

Reçu : 10 mars 2021 13:34

Bonjour [nom],

Par la présente, au nom des élu.e.s de Rosemont-La Petite-Patrie, j'accuse réception de votre courriel du 8 mars concernant les circulaires. Soyez assurée que les élu.e.s ont pris connaissance de votre courriel.

Tout comme vous, nous sommes sensibles à cette situation. Ce dossier est sous la responsabilité de la ville-centre et non celle de l'arrondissement, les élus de Rosemont-La Petite-Patrie continuent à suivre le dossier. La ville-centre traite le dossier plus largement et réfléchit à une stratégie globale pour l'ensemble de Montréal.

Cordialement,

Bianca Dusseault, chargée de secrétariat, cabinet du maire [réponse d'Albert K. : voir le 10 mars 2021 14:57]

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Denyse T., 2<sup>e</sup> réponse au courriel #72]

**Reçu :** 10 mars 2021 14:12

**Dossier No :** 21-50725

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [bianca.dusseault@montreal.ca](mailto:bianca.dusseault@montreal.ca) et conseillers de Rosemont [de : Albert K., réponse au courriel du 10 mars 13:34]

**Envoyé :** 10 mars 2021 14:57 (courriel #75)

Bonjour Mme Dusseault,

J'ai bien reçu votre réponse à la plainte que j'ai déposée auprès de l'arrondissement concernant des infractions que j'ai repérées lors de la distribution des circulaires dans Rosemont-Petite-Patrie.

Vous me dites que c'est la Ville-Centre qui s'occupe de ce dossier, mais je crois que vous confondez avec la réforme du règlement que la Ville-Centre doit implanter d'ici juin 2021 au plus tard, et qui vise d'une part à interdire les sacs de plastique des circulaires, et d'autre part à exiger que les circulaires soient livrées seulement aux citoyens intéressés. La plainte que j'ai déposée, elle, concerne le non-respect des normes de livraisons qui sont énumérées dans le **règlement actuel de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (RCA-65)**.

Autrement dit, il me semble que, comme pour tout autre article traitant de la propreté dans l'arrondissement, il vous revient bel et bien de faire respecter les normes locales [. Sinon], j'apprécierais que vous me signaliez en vertu de quel règlement je dois me plaindre à la Ville-centre, et à quelle adresse je dois envoyer ma plainte. Merci.

Cordialement,

Albert K. [réponse : voir le 11 mars 2021 13:53]

**À :** [bianca.dusseault@montreal.ca](mailto:bianca.dusseault@montreal.ca) et conseillers de Rosemont [de : Philippe P., réponse au courriel du 10 mars 13:34]

**Envoyé :** 10 mars 2021 18:15 (courriel #76)

À l'attention de Mme Dusseault et des conseillers de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie,

D'après le courriel que je viens de recevoir de votre part, l'arrondissement semble considérer que ce n'est pas sa "responsabilité" de faire respecter son propre règlement d'arrondissement. Cela me semble un non-sens! De plus, cela ne correspond pas aux réponses que des connaissances habitant ailleurs à Montréal m'ont dit avoir reçu de la part d'autres arrondissements de la Ville.

J'aimerais donc savoir comment il se fait que les choses se passent différemment ici, et comme j'ignore à qui d'autre je devrais m'adresser pour être entendu, j'apprécierais que vous fassiez suivre ma plainte au bon endroit svp.

Bien à vous,

Philippe P. [réponse : voir le 15 mars 2021 8:00]

**De :** [bianca.dusseault@montreal.ca](mailto:bianca.dusseault@montreal.ca) [à : Albert K., réponse au courriel #75]

**Reçu :** 11 mars 2021 13:53

Bonjour monsieur K.,

La meilleure façon de rejoindre les inspecteurs de l'Arrondissement, c'est en formulant une requête au 311. J'ai remarqué que vous l'aviez fait dans votre courriel initial, soyez assuré que votre courriel s'est bien rendu au 311 de Rosemont-La Petite-Patrie. Les agents seront en mesure d'assurer le suivi et de diriger votre demande auprès des équipes concernées. Ils pourront ainsi mobiliser les ressources adéquates à votre plainte.

Nos plus sincères salutations,

Bianca Dusseault, chargée de secrétariat, cabinet du maire

**De :** [clement.montel@montreal.ca](mailto:clement.montel@montreal.ca) [cc : [clementjr.charette@montreal.ca](mailto:clementjr.charette@montreal.ca), suivi du courriel du 9 mars 2021 8:38]

**Reçu :** 11 mars 2021 14:28

**Objet :** Dossier Publisac – 3002690874

Bonjour M. Montpetit,

Tout d'abord, je tiens à vous assurer que je suis personnellement très sensible à ce dossier. Pour avoir travaillé de nombreuses années à sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux et plus particulièrement à la gestion des matières résiduelles, je sais que l'enjeu des publisacs est important et je constate comme vous que ce

dossier avance peu.

Je ne pourrai pas parler ici au nom des inspecteurs d'arrondissement ni au nom de l'arrondissement. Ce n'est pas mon rôle et je n'ai aucun pouvoir décisionnel me permettant de le faire. Même chose concernant le recrutement de ressources humaines supplémentaires pour venir renforcer nos effectifs. Pour cela, je peux vous référer à mon supérieur immédiat, M. Clément Charette, Chef de division, en copie de ce courriel.

Je peux par contre vous faire part des actions que je pourrai prendre, à petite échelle dans mon secteur, Parc Extension, pour tenter de corriger la situation.

En poste depuis quelques semaines dans ce secteur, je ne connais pas l'historique des interventions faites par l'arrondissement concernant ce dossier. Mes collègues et moi-même avons pris connaissance de la problématique en début de semaine lorsqu'on nous a transmis votre courriel. Est ce que cela signifie qu'aucune intervention n'a été faite ? Je ne le pense pas mais je n'ai pas de moyen de le vérifier. Il faut savoir qu'on nous fait intervenir en priorité sur des situations dangereuses pour le public (dépôts sauvages, surveillance des chantiers et entraves sur la voie publique, contrôle animalier, mur dangereux, problème en lien avec la signalisation et la sécurité sur le domaine public en général, etc.). Cela vient s'ajouter à nos dossiers dit "moins urgents" (occupation du domaine public, excavation, gestion de la neige, nuisances en tout genre, terrain insalubre, etc...). Nous sommes présentement 5 inspecteurs pour couvrir l'arrondissement.

À la lumière de ces éléments, vous comprendrez bien que nous ne pourrions pas négliger le suivi des dossiers prioritaires pour nous concentrer uniquement sur l'enjeu des publisacs, ni être présent à chaque distribution pour vérifier le travail des sous-traitants de TC Transcontinental.

Toutefois, nous avons commencé à réfléchir en équipe à des moyens d'intervention, et sauf indication contraire de mes supérieurs, je me concentrerai sur ces actions pour le moment, quitte à me réajuster ensuite en fonction de l'évolution de la situation.

Voici le plan de match pour les prochaines semaines :

- 1) Communiquer avec TC Transcontinental pour obtenir la liste des sous-traitants assurant la distribution des publisacs dans notre secteur ainsi que les horaires de distribution,
- 2) Communiquer avec chaque sous-traitant pour les informer de la réglementation en vigueur et de leur obligation de s'y conformer,
- 3) Assurer une présence sur le terrain lors de certaines distributions pour sensibiliser les équipes de distribution.

Enfin, je souhaiterais recevoir de votre part, ou de n'importe qu'elle autre intervenant dans ce dossier, une liste des périodes et heures de distributions, si bien-sûr, vous avez constaté une certaine forme de récurrence dans la fréquence de distribution par les sous-traitant de TC Transcontinental ainsi que toutes autres informations me permettant de remonter jusqu'au sous-traitant. Comme cela, même sans la collaboration de TC Transcontinental, j'aurai la possibilité de mettre en place quelques actions et faire avancer ce dossier.

En espérant que ce début de réponse, ainsi que le plan d'action terrain que je vous propose vous conviennent. En attendant, je reste à votre disposition pour répondre à vos questions ou éclaircir, si nécessaire, certains points avec vous.

Cordialement,

Clément Montel, inspecteur d'arrondissement, Ville de Montréal

À : [clement.montel@montreal.ca](mailto:clement.montel@montreal.ca) [cc : [clementjr.charette@montreal.ca](mailto:clementjr.charette@montreal.ca); [jocelyn.jobidon@montreal.ca](mailto:jocelyn.jobidon@montreal.ca)]

Envoyé : 11 mars 2021 18:05 (courriel #77)

Bonjour Messieurs Montel, Charrette et Jobidon,

Tout d'abord, merci à vous, monsieur Montel, pour votre longue réponse. C'est très apprécié, et je comprends la frustration que vous éprouvez au sujet des circulaires.

Cela dit, pour répondre à vos arguments dans l'ordre que vous les présentez :

1) C'est peut-être naïf de ma part, mais vu que plusieurs personnes (dont moi-même) seraient prêtes à offrir leurs services pour rédiger des constats d'infraction, bénévolement ou à commission, je ne comprends pas où est la difficulté — ne serait-ce que sur le plan financier, les revenus générés par les amendes compenseraient amplement les dépenses encourues. Certes, cette offre ciblerait exclusivement les circulaires, mais comme cela ne vous empêcherait pas de vous occuper en priorité des « situations dangereuses », qu'y perdriez-vous?

2) J'admets qu'individuellement, chaque publisac mal livré ne semble pas aussi grave que les autres cas qui accaparent l'essentiel de votre attention. Mais collectivement, c'est quand même l'équivalent en poids d'abandonner **62 autobus par semaine** dans les rues de Montréal depuis 42 ans, avec la perspective d'en ajouter **3224 autres juste au cours de la prochaine année**. Si cela ne vaut pas que l'on fasse quelques dizaines de constats lors des prochaines journées de livraisons, j'ai du mal à imaginer ce qui porterait plus de fruits.

3) Je ne vous demande pas d'être « présent à chaque distribution », mais bien de faire une dizaine de constats

lors d'**une seule distribution** pour commencer, quitte à revenir un mois plus tard pour vous assurer que les problèmes ont été corrigés — et si ce n'est pas le cas, faire d'autres constats à cette deuxième occasion. À raison de 4000\$ d'amendes par infraction (vu qu'on a ici le pire cas de récidive imaginable, donc 80 000\$ pour 20 constats), je ne crois pas que l'entreprise fera la sourde oreille bien plus longtemps.

4) TC Transcontinental et ses acolytes ont déjà été priés de se corriger, en vain — il est donc futile de répéter cela. Lors de la consultation sur les circulaires, le mémoire de TC disait même (page 27) que c'est la Ville qui a tort, car une clause comme l'article 30 du règlement RCA08-14005 est « mal adaptée aux réalités du terrain ». Et comme le prouvent les 25 000 infractions que j'ai relevées depuis 3 ans (souvent aux mêmes endroits de semaine en semaine), **ils n'améliorent rien** et comptent sur l'inaction des inspecteurs pour continuer ainsi.

5) Je ne crois pas qu'il soit sage de miser sur la collaboration de TC pour obtenir un horaire des livraisons. Comme pour toute inspection, il serait préférable de procéder sans que les contrevenants en aient été prévenus, pour avoir l'heure juste sur leurs comportements déléteres. J'ignore pour l'instant le jour et l'heure de la livraison dans Parc Extension, mais je peux vous trouver cela facilement si vous me dites que vous comptez faire des constats. Sinon, je suis désolé, mais je préfère mettre mon énergie ailleurs, ne croyant plus aux avertissements.

Je le répète : TC a beau prétendre depuis des années qu'ils sont prêts à collaborer avec les autorités, leur « modèle d'affaires » entier présume en fait que les inspecteurs de la Ville ne recourront jamais aux amendes. J'aimerais donc savoir quand la Ville cessera de jouer leur jeu. Merci.

Charles Montpetit [suivi : voir le 31 mai 2021]

À : [outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:outremont@ville.montreal.qc.ca) [cc : conseillers d'Outremont, suivi du courriel #60]

Envoyé : 12 mars 2021 7:43 (courriel #78)

Bonjour,

Ceci est un rappel, comme quoi je n'ai pas encore été informé de l'ouverture d'un dossier d'inspection pour traiter la plainte que j'ai déposée le 21 janvier sur le site <http://montreal.ca/communiquer-avec-la-ville>, avec copie envoyée à tous les conseillers d'Outremont le même jour et le 25 février — voir les courriels reproduits à la suite de celui-ci. J'aimerais donc être informé du numéro de dossier en question svp. Merci.

Charles Montpetit

De : [fanny.magini@montreal.ca](mailto:fanny.magini@montreal.ca) [conseillère d'Outremont]

Reçu : 12 mars 2021 8:54

Bonjour Monsieur Montpetit,

Je vous remercie pour votre message et relevé des infractions.

Je transfère votre courriel à la directrice d'arrondissement.

Merci et au plaisir.

De : [valerie.patreau@montreal.ca](mailto:valerie.patreau@montreal.ca) [conseillère d'Outremont]

Reçu : 12 mars 2021 8:56

Bonjour M. Montpetit,

Je vous remercie pour votre message et j'ai demandé un nouveau suivi à l'administration. Je vous souhaite une bonne journée

Valérie Patreau, conseillère d'arrondissement - Outremont

Présidente de la commission permanente Eau, Environnement, Développement Durable et Grands Parcs

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Geneviève T.]

Envoyé : 12 mars 2021 10:50 (courriel #79)

Bonjour,

La présente est une copie de la plainte que j'ai déposée à <http://montreal.ca/communiquer-avec-la-ville> concernant la livraison sauvage de circulaires dans mon quartier, qui enfreint le règlement selon lequel tout article publicitaire doit être laissé « 1. dans une boîte ou une fente à lettres; 2. dans un récipient prévu à cet effet; 3. sur un porte-journaux ou en le suspendant à celui-ci; 4. en le suspendant à la poignée d'une porte extérieure donnant accès à un seul logement, lorsqu'il n'y a sur cette propriété aucun des objets décrits aux paragraphes 1 à 3 ».

Quand ces normes ne sont pas respectées, les circulaires encombrant le passage, déparent nos propriétés, se répandent un peu partout, s'envolent au vent, souillent le quartier au grand complet et entraînent des frais de nettoyage considérables pour l'arrondissement. Publisac ayant déjà montré lors des consultations publiques sur les circulaires qu'elle n'avait pas l'intention de corriger la situation, je vous prie de la mettre à l'amende pour ces

infractions (ou toute autre infraction similaire que vos inspecteurs pourraient repérer).

Meilleures salutations,  
Geneviève T.

p.j. : 11 photos que j'ai prises le 9 mars dernier en fin de journée dans le quadrilatère 27e Avenue, St-Zotique, 35e Avenue et Beaubien, aussi disponibles au [lien fourni] - [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Geneviève T., réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 12 mars 2021 14:24

**Dossier No :** 21-52661

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**De :** [bianca.dusseault@montreal.ca](mailto:bianca.dusseault@montreal.ca) [à : Philippe P., réponse au courriel #76]

**Reçu :** 15 mars 2021 8:00

Bonjour monsieur P.,

Pour l'application des règlements, la meilleure façon de rejoindre les inspecteurs de l'Arrondissement, c'est en formulant une requête au 311. J'ai remarqué que vous l'aviez fait dans votre courriel initial, soyez assuré que votre courriel s'est bien rendu au 311 de Rosemont-La Petite-Patrie (Dossier No : 21-46982). Les agents ont assuré le suivi et dirigé votre demande auprès des équipes concernées. Ils pourront ainsi mobiliser les ressources adéquates à votre plainte. Finalement, soyez assuré également que les élu.e.s ont pris connaissance de votre plainte.

Cordialement,

Bianca Dusseault, chargée de secrétariat, cabinet du maire, Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Emmanuelle D.]

**Envoyé :** 17 mars 2021 13:55 (courriel #80)

Bonjour.

Je souhaite déposer une plainte contre les livraisons de publisacs qui ne sont pas faites de la bonne manière dans mon quartier (exemples ci-joints). Il me semble qu'une pollution importante est générée cumulativement par tous ces sacs non sollicités qui sont laissés par terre ou accrochés aux rampes sans égard pour le règlement d'arrondissement. Comme l'entreprise ne prête visiblement aucune attention aux plaintes et aux avertissements qu'elle reçoit, je vous prie de donner des constats d'infraction. Avec mes remerciements,

Emmanuelle D. [réponse : voir le 23 mars 2021 15:02]

**De :** [valerie.patreau@montreal.ca](mailto:valerie.patreau@montreal.ca) [conseillère d'Outremont; réponse au courriel #62]

**Reçu :** 17 mars 2021 20:29

Bonjour M. Montpetit,

Je vous remercie pour les suivis que vous faites et les plaintes que vous avez soulignées. Je vous remercie également pour votre persévérance. De mon côté, j'attends des détails de la part de l'arrondissement concernant le suivi de ces plaintes. Pour ce qui est de votre offre de service, vous comprendrez que je ne peux y donner suite.

Pour ce qui est de l'adoption des interdictions des sacs plastiques et des circulaires, je suis d'accord avec vous, j'aurai aimé qu'elles soient déjà en vigueur. Cependant, même si sur ces dossiers notre administration souhaite montrer son leadership, le contexte actuel de pandémie résulte en un certain délai pour leur entrée en vigueur.

Soyez assuré que la volonté à aller de l'avant est bien présente et j'ai espoir que ces mesures se concrétisent dans un futur pas trop lointain.

Très cordialement,

Valérie Patreau, conseillère d'arrondissement - Outremont

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Paola G.]

**Envoyé :** 18 mars 2021 16:07 (courriel #81)

À l'attention des inspecteurs et des conseillers de l'arrondissement :

Bien que je sois heureuse de voir que mon arrondissement prend des mesures pour réduire son empreinte

carbone, je m'étonne de voir qu'on ne fait rien contre un des problèmes les plus visibles, c'est-à-dire les tonnes de circulaires qui sont distribuées chaque semaine dans des sacs de plastique, qu'on les ait demandées ou non.

Il me semble pourtant que c'est là un problème facile à régler, puisqu'il se produit chaque semaine à heure fixe, sans respecter les modalités énumérées dans le *Règlement sur la propreté*. Je joins quelques photos à titre d'exemples, mais je vous prie de noter que ces échantillons sont LOIN d'être les seuls cas qui pourraient faire l'objet d'amendes, ou mieux encore, **entraîner la révocation du permis accordé au distributeur** (distributeur qui refuse de se corriger depuis des années, même s'il a déjà reçu des avertissements en ce sens).

Svp, veuillez passer aux actes. Le temps des belles paroles est terminé ! J'attends votre réponse.

Cordialement,

Paola G.

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Annie L., réponse au courriel #68]

**Reçu :** 18 mars 2021 11:54

**Dossier No :** 21-56672

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Jean-Philippe F.]

**Envoyé :** 21 mars 2021 22:01 (courriel #82)

Aux autorités chargées de faire respecter le Règlement sur la propreté,

Dans l'immeuble dans lequel je loge, après m'être renseigné auprès des huit locataires, **personne** ne souhaite recevoir ces circulaires, PERSONNE. Ce qui fait zéro sur huit, soit cent pour cent des personnes ne souhaitent pas ces circulaires. Cependant, depuis que je vis ici (juillet 2020), soit 38 semaines, tous les mercredis, 8 sacs remplis de circulaires sont abandonnés devant nos portes malgré le collant qui indique que l'on n'en souhaite pas. Soit un total de 304 sacs (416 par an). Malheureusement, ce n'est pas tout le monde qui prend le temps de montrer ces infractions et de vous écrire. Ne serait-ce que dans ce seul courriel que vous lisez, vous verrez 14 photos jointes, qui concernent environ une vingtaine de logements. Peut-être auriez-vous préféré la prochaine fois, que je vous écrive 20 courriels pour vous montrer l'énormité de ce problème qui perdure ?

Je ne comprends surtout pas pourquoi aucune action n'est mise en place. Qui profite de tout ça ? Seriez-vous en mesure de me donner de bons arguments pour que ces distributions continuent ? Quand prendrez-vous conscience que les habitants comme moi sont dépités, déçus, exaspérés ? Comment voulez-vous que l'on croie en vous, en votre gouvernement, si vous n'êtes pas en mesure de régler des problèmes aussi grossiers et évidents. Alors oui, j'attends vos explications car cela ne fait aucun sens que l'on en soit encore là en 2020.

Les circulaires jetées par terre ou accrochées aux clôtures chaque semaine constituent une des plus importantes formes de pollution dans notre arrondissement. Et c'est aussi un problème extrêmement facile à corriger, puisque cela se produit chaque mercredi à heure fixe (avec des restants qui traînent encore plusieurs journées après). Comme le distributeur va jusqu'à signer ses méfaits en imprimant ses coordonnées sur chaque sac, et comme il ignore les plaintes et les avertissements qu'on lui adresse, je vous enjoins de faire un maximum de constats dans mon quartier. À raison de 4000\$ par infraction, il devrait rapidement entendre raison, n'est-ce pas ?

Je me rends bien compte que c'est vous qui devez faire des inspections et non moi, mais je joins quand même quelques photos pour vous montrer à quel point il est facile de prouver que le Règlement n'est pas respecté, entre autres aux 3505, 3637, 3649 et 3725 de l'avenue Mt-Royal, aux 4210, 4593, 4605, 5350, 5352 de la 16e Avenue, et aux 5270, 5407, 5453, 5465, 5631 de la 17e Avenue... mais il va de soi que vous trouverez bien d'autres fautes en visitant n'importe quel pâté de l'arrondissement, surtout le jour des livraisons ! Si vous voulez que les politiques environnementales de l'arrondissement soient prises au sérieux, veuillez s.v.p. commencer par faire cesser ce gâchis. La Covid l'a prouvé, il faut des amendes pour obtenir des résultats !

Pour être tenu au courant de votre suivi, j'aimerais recevoir le numéro de dossier qui correspond à cette plainte.

Écologiquement vôtre,

Jean-Philippe F., un habitant qui ne souhaite pas participer à cette pollution désespérante

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Emmanuelle D., réponse au courriel #80]

**Reçu :** 23 mars 2021 15:02

**Dossier No :** 21-60809

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [patrick.nadeau@montreal.ca](mailto:patrick.nadeau@montreal.ca), attaché de Laurence Lavigne-Lalonde [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 24 mars 2021 13:28 (courriel #83)

Bonjour M. Nadeau,

En août dernier, quand Mme Lavigne-Lalonde a annoncé l'adoption du PDGMR par la Ville de Montréal, elle a fièrement affirmé que le dossier de l'environnement ne serait pas retardé par la Covid. J'aimerais donc savoir où en sont les points 1.1.1 et 1.1.2 de l'échéancier, c'est-à-dire l'interdiction des sacs de plastiques et la mise en place d'un système « opt-in » pour la distribution des circulaires. Comme ces deux points sont les seules mesures concrètes qui doivent être mises en place d'ici juin 2021, elles constitueront le seul moyen de jauger avec quel sérieux l'équipe Plante abordera l'exécution du PDGMR d'ici les élections de cet automne.

Il est donc crucial de veiller à ce qu'aucun retard ne vienne perturber l'entrée en vigueur des mesures en question, et ce, pour tous les organismes environnementaux qui appuient le PDGMR (en général) et les deux mesures ci-dessus (en particulier). Vous comprendrez que nous avons besoin d'être rassurés vu que la question des sacs devait originalement être réglée en 2020, et vu qu'aucun arrondissement n'a encore appliqué la recommandation de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant le recours aux amendes en cas d'infraction aux règlements municipaux présentement en vigueur quant à la distribution des circulaires (même si de nombreuses plaintes ont été déposées à ce sujet au cours des derniers mois).

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [réponse : voir le 25 mars 2021 8:55]

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Marc-Antoine G.]

**Envoyé :** 24 mars 2021 16:38 (courriel #84)

Aux responsables des amendes dans Rosemont-Petite-Patrie,

Vous trouverez en pièces jointes de multiples photo prises sur la rue Beaubien dans l'arrondissement, où l'on peut voir plusieurs infractions par Publisac. En plus d'être extrêmement disgracieux, ça me rappelle que nous agissons collectivement trop peu pour notre environnement.

L'urgence climatique est réelle, et il incombe à chacun d'agir dans le meilleur des pouvoirs qui lui sont conférés. Ainsi, j'invite les autorités de RPP à mettre fin aux dégâts causés par les contrevenants.

J'invite aussi les élus à appliquer les amendes prévues par le règlement, ou mieux encore, révoquer le permis de distribution de ce grand pollueur. Merci beaucoup pour votre compréhension, je suis heureux de faire partie de notre arrondissement progressiste, et je serai fier de voir mes élus représenter mes valeurs écologiques.

Cordialement,

Marc-Antoine G., citoyen [réponse : voir le 14 avril 2021 16:35]

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Michael B.]

**Envoyé :** 24 mars 2021 17:36 (courriel #85)

Je n'en peux plus de voir des sacs de circulaires traîner un peu partout (ci-joint, photos de QUELQUES cas).

Comme j'ai récemment appris que l'arrondissement avait un règlement contre ça, j'aimerais que vous l'appliquiez avec rigueur jusqu'à ce que la compagnie comprenne que ses excès ne seront plus tolérés. Sinon, l'inaction de la Ville la rend complice de cette dégradation de l'environnement. S.v.p., veuillez agir. Merci et au plaisir !

Michael B. [réponse : voir le 26 mars 2021 15:50]

**De :** [patrick.nadeau@montreal.ca](mailto:patrick.nadeau@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #83]

**Reçu :** 25 mars 2021 8:55

Bonjour M. Montpetit,

Merci beaucoup du message, et au plaisir de pouvoir vous rencontrer un jour. Nous sommes très reconnais-

sants des groupes comme le vôtre qui suivez assidûment nos démarches.

Concernant le PDGMR, j'imagine que vous avez vu passer l'annonce cette semaine de la collecte des matières organiques dans les unités de 9 et plus. Il s'agit là d'un autre geste concret - je tiens à vous rassurer que nous travaillons sur tous les fronts. Je vous réitère par ailleurs notre volonté d'agir sur les plastiques et les circulaires dans le présent mandat. Enfin, j'apprécierais si vous pouviez me faire suivre des exemples spécifiques de plaintes qui n'ont pas abouti concernant les circulaires. Cela me serait d'une grande aide.

Bien à vous,

Patrick Nadeau, responsable du soutien aux élu-es [réponse : voir le courriel #141 bis]

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Michael B., réponse au courriel #85]

**Reçu :** 26 mars 2021 15:50

**Dossier No :** 21-64211

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Simon P.-G.]

**Envoyé :** 27 mars 2021 13:42 (courriel #86)

Chers élu-es et inspecteurs-trices d'arrondissement,

Je sais que Rosemont se targue d'être un arrondissement "vert", mais au fil de mes promenades sur le terrain, tout ce que je vois, ce sont des sacs de plastique laissés à la traîne et des circulaires éparpillées un peu partout, à défaut d'avoir été laissées dans les boîtes à lettres comme elles auraient dû l'être. En ignorant volontairement les règles qu'elle devrait suivre, l'entreprise Transcontinental nuit à tous les citoyens.

Il est grand temps qu'on ne lui laisse plus le champ libre, car cela donne un très mauvais exemple à tout le monde. Comment peut-on s'attendre à ce que chaque personne agisse de façon responsable quand une seule entreprise génère à elle seule autant de rebuts? Je vous enjoins donc de serrer la vis, non pas en lui donnant des avertissements qu'elle est libre d'ignorer (ce qu'elle fait depuis plus de 40 ans), mais en dressant des constats d'infraction sévères, comme on le ferait avec n'importe quel autre délinquant chronique.

Si vous avez besoin de délits précis, vous trouverez ci-joint sept photos prises ce 23 mars sur la rue Holt (2601+2603, 2611, 2612, 1614, 2625+2627, 2629 et 2673). Mais gardez en tête que ce sont quelques exemples à peine, et que vous pourriez tout aussi bien faire des dizaines d'autres constats sur n'importe quel pâté de maison, tous les mardis avant-midis. Merci de votre attention.

Simon P.-G. [réponse : voir le 29 mars 2021 11:36]

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Dave G.]

**Envoyé :** 28 mars 2021 18:42 (courriel #87)

Bonjour,

Si je vous écris, c'est parce que je me préoccupe de la crise environnementale, et parce que j'exige que l'arrondissement prenne action contre Publisac.

L'action que je réclame est claire: qu'à partir de maintenant **AUCUN publisac non-sollicité ne soit permis**. Ceux qui désirent recevoir cette publicité pourront s'inscrire pour en faire la demande (et non l'inverse, avec l'autocollant qui n'est pas respecté).

Dans le contexte environnemental actuel, il est absurde qu'il soit même permis de livrer une telle quantité de publicité papier à usage unique, mais encore plus **absurde qu'on livre même aux gens qui n'en ont pas demandé**. Prétendre que ces sacs de circulaires sont «recyclés» et «recyclables» est hautement discutable, entre autres d'après la revue [Protégez-vous de mars 2020](#)). De plus, vous conviendrez que toute circulaire non-sollicité qui se retrouve **directement** de la boîte aux lettres au recyclage est un scandale. C'est pourtant ce qui se passe de façon hebdomadaire dans mon bloc multi-logements, et ce, malgré les nombreux autocollants "pas de publisacs" qui sont ignorés par la compagnie.

De plus, comme en témoignent les quelques photos jointes à ce courrier, il suffit de descendre le boulevard Saint-Michel pour voir quantité de sacs détrempés qui traînent un peu partout bien après la journée de leur diffusion, faute d'avoir été glissés dans les boîtes à lettres comme ils auraient dû l'être...

Je vous le demande : à quoi servent les permis de distribution de la Ville si on laisse les entreprises se moquer aussi ouvertement des règlements municipaux? Ceci dure depuis que je suis à Montréal, maintenant 10 ans!

De grâce, mettez fin au gâchis, que ce soit en révoquant le permis ou en faisant pleuvoir les amendes sur cette compagnie irresponsable. Si elle a jusqu'ici ignoré les remontrances qui lui ont été adressées, parions qu'elle comprendra rapidement le message si on fait preuve de fermeté \$\$!

Encore mieux, je le répète: AUCUN publisac non-sollicité ne devrait être permis. Ceux qui désirent recevoir cette publicité pourront s'inscrire pour en faire la demande, et non l'inverse. Cette mesure est d'une simplicité désarmante de gros bon sens.

J'aimerais qu'on m'informe des mesures qui seront prises pour régler le problème une fois pour toutes. Merci.  
Dave G. [réponse : voir le 29 mars 2021 12:58]

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : H.]

**Envoyé** : 28 mars 2021 19:21 (courriel #88)

Infractions récurrentes : sacs publicitaires laissés à l'abandon, identifiés comme l'œuvre de Publisac

Règlement enfreint : RCA-65, article 33

Amendes recommandées : 4000\$/pièce (pour récidivisme extrême d'une personne morale), en vertu de l'article 37

Lieux : 2614, 2841, 2885 boulevard Rosemont; 6375-6379 8<sup>e</sup> Avenue; 5841-5843 9<sup>e</sup> Avenue; 5813-5819, 5805-5809, 5806 10<sup>e</sup> Avenue et 5380 17<sup>e</sup> Avenue

Dates et heure des infractions : 9, 16 et 23 mars 2021, vers 9h

Dates des relevés : 9 mars (17<sup>e</sup> Avenue), 16 mars 2021 (Rosemont, 9<sup>e</sup> Avenue et 17<sup>e</sup> Avenue), 23 mars 2021 (10<sup>e</sup> Avenue et 17<sup>e</sup> Avenue) et 25 mars 2021 (8<sup>e</sup> Avenue)

Pièces jointes : 13 photos (mais des milliers d'autres adresses auraient aussi bien pu être photographiées)

Commentaires : Les sacs publicitaires du 5083 17<sup>e</sup> Avenue ont été pris en photo à trois reprises. Souvent 8, voire 9 circulaires sont déposés à cette adresse de seulement 6 logements dont deux ont, de manière visible, des autocollants indiquant de ne pas déposer de circulaires. Ces sacs publicitaires sont le plus souvent déposés par terre dans notre entrée, voire directement dans le bac de recyclage qui s'y trouve.

H. [signature retirée à la demande de l'auteur; voir aussi le courriel #92]

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Marie-Pier L.]

**Envoyé** : 29 mars 2021 10:07 (courriel #89)

À qui de droit,

Considérez ce courriel comme une plainte formelle contre les sacs de circulaires qui sont négligemment jetés par terre ou accrochés un peu partout alors qu'ils doivent être mis dans les boîtes à lettres.

Ce n'est pas pour rien que le règlement municipal précise cette condition *sine qua non* : les sacs livrés autrement déparent nos quartiers, encombrant les passages, signalent aux cambrioleurs à quel endroit un propriétaire est absent, et surtout, NE SONT JAMAIS RAMASSÉS par bien des destinataires (dont ce n'est pas la faute, puisque la plupart d'entre eux n'ont jamais demandé à en recevoir). Laissés à l'abandon, les sacs finissent par pourrir sur place ou pire, se dévider de leur contenu, dispersant ainsi des circulaires dans tout le voisinage.

Rien de cela ne devrait être considéré acceptable, surtout quand le distributeur s'est engagé à obéir aux règles lorsqu'il a obtenu l'autorisation de la Ville. Puisqu'il ne respecte pas cette promesse, l'autorisation devrait être annulée sans autre forme de procès, et les amendes maximales devraient être appliquées à chaque infraction (compte tenu de l'ampleur des dégâts, TOUTES LES SEMAINES, depuis des années). Veuillez faire le nécessaire. Merci.

Marie-Pier L.

p.j.: cinq exemples pris en photos sur Des Carrières et Charles-Thibeault (mais ce ne sont pas les seuls, loin de là)  
[réponse : voir le 29 mars 2021 14:49]

**De** : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Simon P.-G., réponse au courriel #86]

**Reçu** : 29 mars 2021 11:36

**Dossier No** : 21-65286

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Dave G., réponse au courriel #87]

**Reçu :** 29 mars 2021 12:58

Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours. Merci et bonne journée!

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Marie-Pier L., réponse au courriel #89]

**Reçu :** 29 mars 2021 14:49

**Dossier No :** 21-65892

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Brigitte L.]

**Envoyé :** 29 mars 2021 22:41 (courriel #90)

Bonjour,

Semaine après semaine, je remarque que Publisac livre ses sacs publicitaires en les jetant par terre ou en les accrochant aux clôtures, ce qui n'est pas conforme aux modalités permises par le Règlement sur la propreté. Faute d'avoir été mis dans les boîtes à lettres, ces sacs traînent souvent très longtemps sans être ramassés, et finissent pas se vider de leur contenu aux quatre vents (voir par exemple les photos fournies en annexe, même si l'arrondissement au grand complet est affecté).

Par conséquent, comme Publisac refuse d'améliorer son système de livraison depuis des années, j'aimerais que la ville intervienne en appliquant les amendes prévues dans de tels cas, ou encore en retirant le permis qui a été accordé pour ce genre de distribution. Veuillez par ailleurs me tenir au courant de l'évolution de ce dossier.

Sincèrement,

Brigitte L.

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Réjean B.]

**Envoyé :** 30 mars 2021 19:49 (courriel #91)

Un mot pour signaler les nombreux "Publisacs". Un peu partout devant les blocs appartements, lancés par terre, en vrac. Vous connaissez le problème. Je n'ai pas à en dire davantage. J'attends juste que vous agissiez pour faire cesser cette pratique, du siècle dernier. Comme je ne suis pas à l'aise pour photographier les devants de maison, je ne joints pas de photos. Mais je suis convaincu que vous êtes capables de comprendre la situation. Les élections approchent. Bon moment pour démontrer que, dans Rosemont, on se préoccupe de l'environnement. Merci.

Réjean B.

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : H., voir aussi le courriel #88]

**Envoyé :** 31 mars 2021 16:23 (courriel #92)

Infractions récurrentes : sacs publicitaires laissés à l'abandon, identifiés comme l'œuvre de Publisac

Règlement enfreint : RCA-65, article 33

Amendes recommandées : 4000\$/pièce (pour récidivisme extrême d'une personne morale), en vertu de l'article 37

Lieux : 3680, 3700, 3710, 3734 Masson; 5240, 5260, 5270, 5280, 5290, 5300, 5340, 5380 17e Avenue

Dates et heure des infractions : 31 mars 2021 (vers 15h30)

Dates des relevés : 31 mars 2021 (vers 16h)

Pièces jointes : 12 photos (mais des milliers d'autres adresses auraient aussi bien pu être photographiées)

Cordialement,

H. [signature retirée à la demande de l'auteur]

**À :** [le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Sud-Ouest [de : Antoine C. G.]

**Envoyé :** 1 avril 2021 14:39 (courriel #93)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une

consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 68 et 73.2b du *Règlement sur le respect, le civisme et la propreté* (RCA11 22005), je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (les mardis ou les mercredis dans l'arrondissement),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 2000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront **bientôt pleins**.

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci.

Antoine C. G. [réponse : voir le 9 avril 2021 15:48]

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Audrey L. L.]

Envoyé : 3 avril 2021 9:49 (courriel #94)

Bonjour,

Comme vous, je me soucie de la qualité de l'environnement dans l'arrondissement. Pour cette raison, je trouve absolument intolérable qu'en pleine crise écologique, des sacs pleins de circulaires soient distribués d'office à chaque porte au mépris des règlements municipaux qui encadrent ce genre de chose. Il est odieux que tout cela aboutisse à l'enfouissement parce que les centres de tri n'arrivent pas à séparer tout ce papier et ce plastique, surtout quand on sait que les dépotoirs actuels seront bientôt pleins.

Au lieu de corriger leurs agissements, les distributeurs se contentent d'affirmer que les citoyens devraient ramasser leurs déchets pour eux, ce qui est tout aussi inacceptable. Il faut plutôt mettre à l'amende l'entreprise qui enfreint massivement les règlements en premier lieu. Cela se produit partout dans l'arrondissement, mais si jamais vous avez besoin qu'on vous fournisse des cas précis pour donner des contraventions, je vous envoie ci-joint dix photos prises sur le boulevard Pie-IX le 23 mars 2021, aux numéros 5704, 4710, 5728, 5730-32, 5955, 5957, 5997, 6025-29, 6285 et 6385. Veuillez agir sans tarder, car le problème devient de plus en plus pressant. Merci d'avance.

Audrey L. L. [réponse : voir le 28 avril 2021 9:44]

À : [outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:outremont@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Outremont [de : Charles Montpetit, suivi du courriel #78]

Envoyé : 3 avril 2021 11:57 (courriel #95)

Bonjour,

Ceci est un nouveau rappel, comme quoi je n'ai *toujours pas* été informé de l'ouverture d'un dossier d'inspection pour traiter la plainte que j'ai déposée le 21 janvier sur le site <http://montreal.ca/communiquer-avec-la-ville>, avec copie envoyée à tous les conseillers d'Outremont le même jour, ainsi que le 25 février et le 12 mars — voir les courriels reproduits à la suite de celui-ci.

Lors de la consultation publique sur les matières résiduelles, plusieurs plaignants se sont fait dire que, pour ce genre de plainte, il fallait contacter le bureau d'arrondissement. Or, comme vous pouvez le constater, ça n'a rien donné (même chose pour les assurances de Mmes Magini et Patreau qu'elles feraient suivre ma requête aux personnes appropriées). Je vous prie donc de faire le nécessaire pour corriger la situation.

Comme les infractions que je vous signalais à l'origine datent maintenant d'il y a plus de *trois mois*, je profite de l'occasion pour vous en signaler de nouvelles, repérées lundi dernier (photos ci-jointes). Le problème persiste donc, vu qu'on peut (entre autres!) trouver autant d'infractions sur le même tronçon de la rue Durocher.

Et comme toujours, j'aimerais être informé du numéro de dossier consacré à ma plainte. Merci.

Charles Montpetit

P.S. : Si votre équipe d'inspecteurs manque d'effectifs, je souligne à nouveau qu'à raison de 4000 \$ par amende, le recrutement de nouveaux inspecteurs se rentabiliserait de lui-même. Mieux encore, il ne coûterait absolument rien de révoquer le permis de distribution de cette entreprise délinquante chronique.

[réponses : voir le 4 avril 2021 13:33 et le 6 avril 2021 9:31]

À : [le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Sud-Ouest [de : Daniel-Joseph C.]

Envoyé : 3 avril 2021 12:47 (courriel #96)

Bonjour chers élus/es,

Le printemps est à nos portes et nous sommes, espérons-le, de plus en plus près d'une fin de crise sanitaire avec l'arrivée des vaccins pour tous. J'espère que de votre côté le moral est toujours bon et je prends quelques minutes pour vous remercier de vos implications respectives dans différents projets de l'arrondissement.

Je souhaite notamment souligner le beau travail qui a été fait pour permettre la pratique du ski de fond au Parc Angrignon, l'embellissement de la rue Notre-Dame Ouest, le retour d'une station Bixi à proximité du bureau de l'arrondissement et surtout, la concrétisation prochaine du REV sur MA rue Saint-Antoine et sur la rue Saint-Jacques. Je suis par ailleurs très satisfait de la rapidité à laquelle le déneigement a été fait l'hiver dernier, mais surtout, la rapidité de vos employés pour intervenir lorsque des voisins moins civilisés, laissent trainer leurs détritus en façade avant ou dans notre ruelle (un problème récurrent su 3450, Saint-Antoine Ouest).

En tant que citoyen, je suis très satisfait du travail qui est fait par l'ensemble de l'équipe et à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, je sais que l'arrondissement est pourtant très occupé avec un nombre exponentiel de projets et de dossiers où des ajustements et des interventions s'avèrent nécessaires.

Toutefois, il y a un dossier qui me tient à coeur et qui semble, depuis quelques temps, faire du surplace. Pourtant, dans ce dossier, un nombre incalculable de Montréalais sont venus s'exprimer pour demander un changement important. Je parle ici du dossier de la distribution de circulaires non sollicitées.

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. » En vertu des articles 68 et 73.2b du *Règlement sur le respect, le civisme et la propreté* (RCA11 22005), il serait pertinent que vos employés soient aussi efficaces dans ce dossier qu'ils le sont pour les déchets qui traînent près de mon domicile, et donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (les mardis ou les mercredis dans l'arrondissement),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 2000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

Vous n'êtes pas sans savoir que ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités, rappelons-nous!!!) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centre de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront bientôt pleins comme le précisait un article de La Presse ([www.lapresse.ca/actualites/environnement/2019-07-06/la-plus-grosse-poubelle-du-quebec-bientot-pleine](http://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2019-07-06/la-plus-grosse-poubelle-du-quebec-bientot-pleine)). Je sais que vous êtes sensibles à ce dossier. Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle (prises aléatoirement lors de certaines marches dans le quartier), mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à cette requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert pour mon courriel, le cas échéant. Merci.

Daniel-Joseph C. [réponse : voir le 10 avril 2021 12:01]

À : [eric.filion@montreal.ca](mailto:eric.filion@montreal.ca) [inspecteur de Côte-des-Neiges/NDG, de : Charles Montpetit, suite du courriel #53]

Envoyé : 3 avril 2021 17:55 (courriel #97)

Bonjour Monsieur Filion,

J'aimerais savoir quel suivi il y a eu à la suite de la plainte #20-20-25974 déposée par Julie B. le 7 février 2020 au sujet des publisacs mal distribués, plainte dont j'ai pris le relai le 13 juillet dernier (voir ci-dessous les échanges que nous avons eus avec vous). Au plaisir d'avoir de vos nouvelles,

Charles Montpetit [réponse : voir le 6 avril 2021 7:36]

À : [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Ahuntsic-Cartierville [de : Patrick P.]

Envoyé : 4 avril 2021 0:45 (courriel #98)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de

plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 30 et 34.2b du *Règlement sur la propreté* (RCA10 09009), je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons qui ont lieu tous les lundis dans l'arrondissement,

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront bientôt pleins.

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veuillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci.

Patrick P. [réponses : voir le 7 avril 2021 14:38 et le 14 avril 2021 16:24]

À : [anjou@ville.montreal.qc.ca](mailto:anjou@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Anjou [de : Pascal L.]

Envoyé : 4 avril 2021 12:12 (courriel #99)

Bonjour,

Je suis citoyen d'Anjou et j'aimerais faire un suivi avec vous concernant le contrôle des circulaires.

Chaque semaine, ce sont des tonnes de papier et de sacs de plastique qui sont distribués à tous les foyers, de façon non sollicitée. Plusieurs de ces sacs, avec tout leur contenu, se retrouvent alors directement au recyclage sans même avoir été consulté. Il s'agit, à mon sens, d'un gaspillage de ressources. Plus encore, si le papier n'est pas d'abord séparé du sac de plastique, les centres de tri n'arrivent pas à traiter la matière et le tout est envoyé directement à l'enfouissement, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront **bientôt pleins**.

J'aimerais donc demander à l'arrondissement d'Anjou de travailler conjointement avec la ville de Montréal pour mettre en place les recommandations de la *Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs*, en particulier, la **recommandation R-1** qui mentionne:

"Édicter une réglementation unique s'appliquant à l'ensemble des arrondissements et visant à encadrer la distribution d'articles publicitaires, quel qu'en soit le distributeur, de manière à ce qu'un article publicitaire puisse seulement être déposé sur une propriété si le résident l'accepte expressément (option d'adhésion ou opt-in (par exemple, par la présence d'un autocollant))"

Plus encore, j'aimerais demander à l'arrondissement d'Anjou d'agir dès maintenant en appliquant les articles 30 et 35.2b du *Règlement sur la propreté* (RCA 59):

1) **Émettre sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (les mercredis dans mon quartier d'Anjou),

2) **Appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

Je joins des photos illustrant le type d'infraction en question. Ces photos ont été prises cette semaine sur la rue Verneuil et le boulevard Roi-René. Une inspection de votre part (le mercredi lors de la distribution), devrait vous aussi vous permettre de rapidement constater plusieurs infractions, ne vous restreignez pas à ces seuls endroits. Je suis confiant qu'après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Pascal L. [réponse : voir le 6 avril 2021 11:48]

À : [anjou@ville.montreal.qc.ca](mailto:anjou@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Anjou [de : Valérie R.]

Envoyé : 4 avril 2021 12:22 (courriel #100)

Bonjour,

Je souhaite déposer une plainte contre les livraisons de publisacs qui ne sont pas faites de la bonne manière dans mon quartier. Les exemples ci-joint date de l'été passé, mais c'est comme ça à chaque semaine et pas juste chez moi, mais un peu partout dans le quartier.

Il me semble qu'une pollution importante est générée cumulativement par tous ces sacs non sollicités qui sont laissés par terre ou accrochés aux rampes sans égard pour le règlement d'arrondissement.

Étant ma première plainte à ce sujet, je suggère de donner seulement un constat d'infraction pour l'ensemble des journées fautives. Mais je vous prie svp de vérifier leur façon de faire dans tous le quartier. C'est très désagréable d'avoir des « déchets » non désirés sur son terrain. Tout comme se sera très désagréable de devoir tapisser ma devanture de maison d'auto-collant d'interdiction de publi-sac.

Valérie R. [réponse : voir le 6 avril 2021 13:49]

**De :** [outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:outremont@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, 1<sup>re</sup> réponse au courriel #95]

**Reçu :** 4 avril 2021 13:33

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre demande de suivi concernant les plaintes déposées contre Publisac. Votre demande a été transmise à la Division de la sécurité publique d'Outremont afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais.

Arrondissement d'Outremont, Division de la sécurité publique [autre réponse : voir le 6 avril 2021 9:31]

**À :** [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Plateau [de : Marjolaine J.]

**Envoyé :** 4 avril 2021 17:14 (courriel #101)

Bonjour,

Vous le savez sûrement, mais quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, selon les recommandations de la Commission qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 38 et 43.2b du *Règlement sur la propreté et le civisme* (2008-15), je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (qui ont lieu les lundis dans l'arrondissement),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centre de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable au niveau environnemental, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront **bientôt pleins**.

Je joins des photos prises sur l'Avenue du Parc Lafontaine, illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que cette rue. On retrouve le même problème sur plusieurs rues du Plateau. J'ose espérer qu'après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête et un grand merci de votre attention à ce dossier.

Marjolaine J.

**À :** [saint-laurent@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-laurent@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de St-Laurent [de : Annie B.]

**Envoyé :** 5 avril 2021 11:21 (courriel #102)

Bonjour chers élus et dirigeant de notre beau quartier de Ville St-Laurent

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 28 et 32.2b du *Règlement sur la propreté* (RCA09-08-2), je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (qui ont lieu les lundis dans Saint-Laurent),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centre de tri n'arrivent

pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront bientôt pleins.

Veuillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci.

Aussi je vous joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Fière Laurentienne,

Annie B. [réponse : voir le 7 avril 2021 11:51]

À : [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Réjean B.]

Envoyé : 5 avril 2021 17:34 (courriel #103)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 34 et 46.2b (type 3) du *Règlement sur la propreté et le civisme* (RCA09-27001), je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (qui ont lieu les mercredis dans l'arrondissement),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centre de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront bientôt pleins.

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veuillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci.

Réjean B.

De : [eric.filion@montreal.ca](mailto:eric.filion@montreal.ca) [inspecteur dans Côte-des-Neiges/NDG, réponse au courriel #97]

Reçu : 6 avril 2021 7:36

J'ai contacté madame B. suite à sa plainte. Je quitte l'arrondissement Côte-des-neiges demain.

Eric Filion, inspecteur d'arrondissement, Division des travaux publics, Arrondissement de CDN-NDG

À : Conseillers d'Anjou [de : Denis F.]

Envoyé : 6 avril 2021 8:48 (courriel #103 bis)

Aux inspecteurs et aux conseillers de l'arrondissement,

Sur les photos ci-jointes, prises ce mercredi 31 mars sur Curé-Clermont et Chénier, vous remarquerez que les Publisacs n'ont pas été livrés conformément aux règlements de l'arrondissement. Malgré toutes les plaintes que la compagnie a reçues, cela fait des années que ça dure – et pas seulement à ces adresses, loin de là.

Même si la COVID a tendance à accaparer l'attention publique, il ne faudrait pas oublier que nous traversons présentement une crise environnementale tout aussi grave, et qu'il faut absolument réduire ce genre de pollution. Puisque 3 millions de sacs sont distribués ainsi au Québec chaque semaine, c'est une véritable plaie! Comme Publisac fait la sourde oreille, je vous demande de leur remettre les amendes prévues dans le règlement (à n'importe quelle adresse que vous pourriez relever vous-mêmes lors d'une inspection; vous aurez l'embarras du choix). Merci d'avance.

Denis F.

De : [fanny.magini@ville.montreal.qc.ca](mailto:fanny.magini@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, 2<sup>e</sup> réponse au courriel #95, cc : Valérie Patreau]

Reçu : 6 avril 2021 9:31

Merci beaucoup Monsieur Montpetit pour votre courriel, que je transfère à notre directrice d'arrondissement pour

suiwi. Vous pouvez également l'inclure dans vos courriels: [Marie-Claude.leblanc@montreal.ca](mailto:Marie-Claude.leblanc@montreal.ca). Merci et au plaisir. [Réponse : voir le courriel #173]

**De :** [anjou@ville.montreal.qc.ca](mailto:anjou@ville.montreal.qc.ca) [à : Pascal L., réponse au courriel #99]

**Reçu :** 6 avril 2021 11:48

**Requête :** 21-71491

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant le contrôle des circulaires à Anjou. Votre demande a été transmise à la **Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises** afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Vous pouvez aussi les rejoindre au 514 493-8086. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Lynda Choquette, Bureau Accès Anjou virtuel

**De :** [kristine.marsolais@montreal.ca](mailto:kristine.marsolais@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #100 de Valérie R. (?)]

**Reçu :** 6 avril 2021 12:58

Bonjour M. Montpetit,

Je fais suite à votre courriel et vous informe que l'arrondissement prend en considération votre requête.

La distribution de publicité est régie par le règlement de propreté puis qu'il s'agit d'une nuisance. L'un de nos inspecteurs du domaine public ouvrira une requête, communiquera avec Publisacs pour lui rappeler la réglementation et fera un suivi auprès de vous.

Merci et bon après-midi.

Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, Anjou, District Centre [voir aussi le courriel ci-dessous]

**De :** [anjou@ville.montreal.qc.ca](mailto:anjou@ville.montreal.qc.ca) [à : Valérie R., réponse au courriel #100]

**Reçu :** 6 avril 2021 13:49

**Dossier No :** 21-71710

Madame,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution de circulaires dans l'arrondissement d'Anjou. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin qu'une personne-responsable puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou nous réécrire en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Lynda Choquette, Bureau Accès Anjou virtuel

**À :** [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Ville-Marie [de : David M.]

**Envoyé :** 6 avril 2021 18:02 (courriel #104)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 50 et 102.2b du *Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA24-085)*, je vous demande donc:

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (tous les lundis dans Ville-Marie),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centre de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront **bientôt pleins**.

Je vous montre en annexe le type d'infraction dont je parle, mais svp, ne considérez pas que ces sacs sont les seuls mal livrés, et faites des constats pour d'autres adresses au besoin (ma plainte concerne tout le quartier). Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives

comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel.

Merci.

David M.

À : [montreal-nord@ville.montreal.qc.ca](mailto:montreal-nord@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Montréal-Nord [de : Annie L.]

Envoyé : 7 avril 2021 7:57 (courriel #105)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 30 et 34.2b du *Règlement sur la propreté* (RGCA08-10-0010), je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons qui ont lieu les mercredis et jeudis dans l'arrondissement,

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront [bientôt pleins](#).

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci.

Bien à vous,

Annie L., citoyenne engagée [réponse : voir le courriel du 12 août 2021 16:20]

À : [pierrefonds-roxboro@ville.montreal.qc.ca](mailto:pierrefonds-roxboro@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Pierrefonds [de : Jacqueline M.]

Envoyé : 7 avril 2021 7:57 (courriel #106)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 30 et 34.2b du *Règlement sur la propreté* (CA29 0023), je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons qui ont lieu tous les lundis dans l'arrondissement,

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront [bientôt pleins](#).

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel.

Merci et bonne journée à tous

Jacqueline M. [réponse : voir le 7 avril 2021 17:30]

**De :** [saint-laurent@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-laurent@ville.montreal.qc.ca) [à : Annie B., réponse au courriel #102]

**Reçu :** 7 avril 2021 11:51

Bonjour,

Nous accusons réception de votre courriel que nous avons transmis aux membres du conseil de Saint-Laurent pour considération, Nous vous informerons du suivi aussitôt que possible. Veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

L'équipe du Bureau du citoyen

**À :** [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Ahuntsic [de : Anne-Laure C.]

**Envoyé :** 7 avril 2021 14:19 (courriel #107)

Aux inspecteurs et aux conseillers de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville :

Mesdames, Messieurs,

Je vous envoie ci-joint quelques photos que j'ai prises ce mardi 6 avril sur De la Roche et Sacré-Cœur. Vous remarquerez que les Publisacs n'ont pas été livrés conformément aux règlements de l'arrondissement. Cela fait des années que ça dure, malgré toutes les plaintes que la compagnie a reçues.

Même si la COVID a tendance à accaparer l'attention publique, il ne faudrait pas oublier que nous traversons présentement une crise environnementale tout aussi grave, et qu'il faut absolument réduire ce genre de pollution.

Puisque 3 millions de sacs sont distribués ainsi au Québec chaque semaine, c'est une véritable plaie! Comme Publisac fait la sourde oreille, je vous demande de leur remettre les amendes prévues dans le règlement (que ce soit pour les entorses figurant dans ces photos ou n'importe quelle autre que vous pourriez relever vous-mêmes lors d'une inspection).

Merci par avance de ce que vous ferez, pour l'environnement et les générations futures,

Anne-Laure C. [réponse : voir le 7 avril 2021 16:12]

**De :** [emilie.thuillier@montreal.ca](mailto:emilie.thuillier@montreal.ca) [à : Patrick P., 1<sup>re</sup> réponse au courriel #98]

**Reçu :** 7 avril 2021 14:38

Monsieur P.,

Nous accusons réception de votre courriel et photos adressés à nos élus d'arrondissement et vous remercions d'avoir pris le temps de leur écrire. Soyez assuré que la direction du cabinet prendra les dispositions nécessaires pour en assurer le suivi. Votre numéro de requête au 311 est le : **21-73482**

Cordialement,

Marie-Christine Lauzon, chargée de secrétariat [autre réponse : voir le 14 avril 2021 16:24]

**De :** [emilie.thuillier@montreal.ca](mailto:emilie.thuillier@montreal.ca) [à : Anne-Laure C., réponse au courriel #107]

**Reçu :** 7 avril 2021 16:12

Madame C.,

Nous accusons réception de votre courriel et photos adressés à nos élus d'arrondissement et vous remercions d'avoir pris le temps de leur écrire. Soyez assurée que la **direction du cabinet** [cf. page 1, note 2] prendra les dispositions nécessaires pour en assurer le suivi. Nous vous invitons également à enregistrer une requête au 311.

Cordialement,

Marie-Christine Lauzon, chargée de secrétariat pour Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement

**De :** [catherine.clement-talbot@montreal.ca](mailto:catherine.clement-talbot@montreal.ca) [à : Jacqueline M., réponse au courriel #106]

**Reçu :** 7 avril 2021 17:30

Bonsoir Madame M.

J,'ai bien reçu votre courriel je le communique au Maire et à nos services [suivi : voir le 16 avril 2021 12:12]

**À :** [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Plateau [de : Dave S.]

**Envoyé :** 8 avril 2021 11:30 (courriel #108)

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une série de photos que j'ai prises dans l'arrondissement cette semaine pour vous démontrer que la livraison des circulaires ne respecte pas le Règlement sur la propreté et le civisme de Montréal et ce, depuis plusieurs années (j'habite sur le plateau depuis 2010 et je constate ce genre d'infractions à chaque semaine).

Étant donné que TC Transcontinental a participé à la consultation publique sur les circulaires de 2019, ils

sont parfaitement au courant du problème (et des règlements municipaux), mais continue délibérément leur pratique. Une telle attitude arrogante et irrespectueuse à plusieurs égards (tant envers les autorités, les citoyens et sans parler de l'environnement) de la part d'une entreprise ne doit plus être tolérée.

Je vous prie, svp, donc d'utiliser tous les moyens que vous avez (dont l'émission de constats et d'amendes à cette entreprise) pour que cela cesse enfin. Comme cela a été dit et redit avant, pendant et après la consultation publique sur les circulaires de 2019, des tonnes de circulaires sont distribuées chaque semaine avec un impact environnemental désastreux et plusieurs citoyens du plateau mont-royal réclament la fin de cette pratique polluante.

Je m'attends comme citoyen que ma plainte sera sérieusement prise en considération. Veuillez svp m'envoyer le numéro de dossier que vous ouvrirez à ce sujet et me tenir au courant des actions que vous allez prendre.

Je vous remercie à l'avant pour votre collaboration et votre soutien.

Dave S. [réponse : voir le 19 avril 2021 17:12]

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : France L.]

Envoyé : 8 avril 2021 12:24 (courriel #109)

Madame, Monsieur,

Ceci est une plainte contre TC Transcontinental, qui souille mon quartier de façon hebdomadaire en distribuant des tonnes de sacs publicitaires non sollicités, sans respecter le règlement (plus précisément l'article exigeant que ces circulaires soient laissées dans les boîtes à lettres et non jetées par terre ou accrochées aux rampes ou aux poignées de porte, ce qui s'est à nouveau produit cette semaine, ENTRE AUTRES aux adresses énumérées ci-dessous). Les gens de TC ont déjà reçu des avertissements à ce sujet, et ont choisi de les ignorer, en comptant sur l'inertie de la Ville pour s'en tirer impunément. Svp, ne leur donnez pas raison : faites dès maintenant des constats d'infractions et remettez-leur les amendes prévues pour les « personnes morales » récidivistes.

Merci de m'envoyer un accusé de réception. J'aime mon quartier et je suis consternée de voir l'état de saleté qui règne dans les rues. Dans ce cas-ci, puisque nous connaissons la provenance de cette nuisance, agissons ! J'attends maintenant que vous m'informiez du numéro de dossier correspondant à ma plainte, ainsi que de tout suivi qui lui sera accordé. Merci.

Avec mes salutations respectueuses,

France L. [réponse : voir le 8 avril 2021 17:19]

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : Diane G.]

Envoyé : 8 avril 2021 14:11 (courriel #110)

Madame La Mairesse,

Bien que la COVID accapare le gros de l'attention des médias, nous savons tous que la crise environnementale ne s'essouffle pas et nécessite notre attention tout autant. Le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* (PDGMR) adopté par Montréal commence par deux mesures visant à réduire les dommages dus aux circulaires. Or, nous sommes toujours dans l'attente de voir quelles actions concrètes seront mises en place à ce sujet.

Permettez-moi une suggestion : les photos ci-jointes ne sont, hélas, que quelques exemples des très nombreuses infractions commises par Publisac chaque semaine, depuis des années, malgré les nombreuses plaintes envoyées par les résidents, qui ramassent des sacs de circulaires non désirés empilés sur leurs terrains ou balcons. Les règlements de l'arrondissement prévoient pourtant que des amendes salées soient remises aux distributeurs qui ne respectent pas les normes dictées par la Ville. **Appliquez ces amendes** avec ne serait-ce qu'une fraction du zèle consacré au stationnement illégal, et il y a gros à parier que l'entreprise reverrait ses façons de faire dans le temps de le dire. Ou encore, **retirez-lui son permis de distribution**.

Malheureusement, les meilleures intentions du monde ne donnent rien si les élus ne manifestent aucune volonté politique, et c'est pourquoi je vous demande sincèrement de donner l'exemple en passant aux actes sans tarder. La crédibilité du reste du PDGMR en serait autrement irrémédiablement minée, tout comme l'espoir que nous avons tous d'éviter une catastrophe écologique.

Merci pour votre temps,

Diane G. [réponses : voir le 8 avril 2021 17:27, le 9 avril 2021 13:00 et le 20 avril 2021 14:13]

De : [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [à : France L., réponse au courriel #109]

Reçu : 8 avril 2021 17:19

Bonjour Mme L.,

Merci d'avoir écrit à vos élu-es. Vos commentaires ont bien été entendus. Je me permets de vous rappeler qu'il est important de [signaler toute infraction au 311](#) : nos inspecteur-ices feront le suivi nécessaire. Nous

devons composer avec des ressources limitées, mais nous nous efforçons toujours de faire respecter notre règlement sur la propreté et le civisme. Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Merci de votre intérêt pour les affaires de votre arrondissement, prenez soin de vous!

Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu-es [réponse : voir le 9 avril 2021 13:31]

**De :** [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [à : Diane G., 1<sup>re</sup> réponse au courriel #110]

**Reçu :** 8 avril 2021 17:27

Bonjour Mme G.,

Merci d'avoir écrit à votre mairesse d'arrondissement, Mme Giuliana Fumagalli. Vos commentaires ont bien été entendus. Nous cherchons constamment à améliorer nos façons de faire et nous allons tenir compte de vos propos. Je me permets de vous rappeler qu'il est important de [signaler toute infraction au 311](#) : nos inspecteur-ices feront le suivi nécessaire. Nous devons composer avec des ressources limitées (nous n'avons pas, par exemple, le même effectif que celui de l'équipe de l'Agence de mobilité durable responsable de l'application des règlements sur le stationnement), mais nous faisons toujours tout notre possible pour faire respecter notre règlement sur la propreté et le civisme.

Dans tous les cas, je vais m'assurer que vos suggestions soient transmises à vos élu-es. Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Merci de votre intérêt pour les affaires de votre arrondissement, prenez soin de vous!

Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu-es [suite : voir 9 avril 2021 11:07]

**À :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de Marie-Claire M.]

**Envoyé :** 8 avril 2021 22:35 (courriel #111)

À l'attention des inspecteurs et des conseillers de l'arrondissement :

Préoccupée par notre empreinte carbone collective, je m'étonne de voir qu'on ne fait rien contre un des problèmes les plus visibles, c'est-à-dire les tonnes de circulaires qui sont distribuées chaque semaine dans des sacs de plastique, qu'on les ait demandées ou non.

Il me semble pourtant que c'est là un problème facile à régler, puisqu'il se produit chaque semaine à heure fixe, sans respecter les modalités énumérées dans le Règlement sur la propreté et le civisme. Je joins quelques photos à titre d'exemples, mais je vous prie de noter que ces échantillons sont LOIN d'être les seuls cas qui pourraient faire l'objet d'amendes, ou mieux encore, entraîner la révocation du permis accordé au distributeur (distributeur qui refuse de se corriger depuis des années, même s'il a déjà reçu des avertissements en ce sens).

Svp, veuillez passer aux actes. Le temps des belles paroles est terminé ! J'attends votre réponse.

Cordialement,

Marie-Claire M. [réponse : voir le 9 avril 2021 11:35]

**À :** [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Plateau [de : Alexandre C.]

**Envoyé :** 9 avril 2021 5:38 (courriel #112)

Chers inspecteurs et conseillers municipaux du Plateau,

En août dernier, je me suis réjoui de voir la Ville de Montréal adopter un Plan de gestion des matières résiduelles dont les deux premiers points s'attaquent à des fléaux qui me préoccupent énormément: les sacs de plastique et l'énorme gaspillage hebdomadaire que constitue la livraison de circulaires.

Or, plus de six mois ont passé, et je constate qu'en dépit de ces belles intentions, rien n'a encore changé dans mon quartier. En effet, les clôtures sont toujours constellées chaque mardi matin de milliers de sacs de plastique pleins de papiers qui ne seront jamais recyclés tant que les deux matières ne seront pas séparées — une tâche qui ne devrait pas incomber aux citoyens qui n'ont rien demandé de tel, et que les centres de tri sont trop débordés pour faire. Résultat: avec chaque semaine qui passe, des tonnes de déchets se retrouvent inutilement à l'enfouissement. Il faut réduire à la source et la Ville à ce pouvoir.

Les choses ont assez traîné: je vous enjoins d'appliquer sans tarder les règlements en place, que Publisac avait promis de respecter quand vous leur avez accordé un permis de distribution. Il ne sert à rien de vous contenter de simples remontrances: comme la crise sanitaire l'a amplement démontré, c'est seulement en appliquant des amendes sévères qu'on peut renverser la vapeur. De grâce, faites le travail de contrôle que la Ville prône et serrez la vis, ou alors révoquez simplement leur permis.

À titre d'exemples, je joins quelques photos (incluant ma propre résidence). Mais svp, ne vous arrêtez pas à ces seules adresses: n'importe quel endroit où un sac est laissé à la traîne mérite tout autant un constat!

J'attends votre réponse par retour de courriel.

Alexandre C. [accusé de réception : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) [à : Alexandre C., réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 9 avril 2021 5:34 [sic]

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande et nous nous efforçons d'y répondre dans les deux jours ouvrables. Lorsque le volume de demandes que nous recevons est élevé, le délai de réponse peut prendre quelques jours de plus. D'ici là, vous pouvez aussi consulter ou utiliser nos autres services. Nous vous remercions de nous avoir écrit.

L'équipe du Centre de services 311

**De :** [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [à : Diane G., suite du 8 avril 2021 17:27]

**Reçu :** 9 avril 2021 11:07

Bonjour Mme G.,

Hier, j'ai oublié de préciser que l'article 32 du [règlement sur la propreté et le civisme](#) de notre arrondissement prévoit en effet qu'il "est interdit de déposer ou de faire déposer un article publicitaire sur une propriété privée", mais cela s'applique "*si le propriétaire ou l'occupant indique, au moyen d'une affiche conforme à l'annexe A, qu'il refuse de le recevoir*". L'affiche conforme en question doit respecter les instructions suivante [citation du règlement].

Ainsi, en présence de l'affiche en question, l'infraction signalée sera traitée (une fois de plus, je vous invite à [communiquer avec le service du 311](#) pour signaler les fautes observées). Dans les autres cas, malheureusement, nous n'aurons pas l'autorité pour intervenir, puisque le règlement n'aura pas été enfreint.

Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Merci et au plaisir, prenez soin de vous!

Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu-es

**De :** [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [à Marie-Claire M., réponse au courriel #111]

**Reçu :** 9 avril 2021 11:35

Bonjour Mme M.,

Merci d'avoir écrit à vos élu-es d'arrondissement. Vos commentaires ont bien été entendus. Nous cherchons constamment à améliorer nos façons de faire et nous allons tenir compte de vos propos. Je me permets de vous rappeler qu'il est important de [signaler toute infraction au 311](#) : nos inspecteur-ices feront le suivi nécessaire. Nous devons composer avec des ressources limitées, mais nous faisons toujours tout notre possible pour faire respecter notre [règlement sur la propreté et le civisme](#).

Notez toutefois que, comme prévu à l'article 32 de ce même règlement, il "est interdit de déposer ou de faire déposer un article publicitaire sur une propriété privée", mais cela s'applique "*si le propriétaire ou l'occupant indique, au moyen d'une affiche conforme à l'annexe A, qu'il refuse de le recevoir*". L'affiche conforme en question doit respecter les instructions suivante [citation du règlement]. Ainsi, en présence de l'affiche en question, l'infraction signalée sera traitée (une fois de plus, je vous invite à [communiquer avec le service du 311](#) pour signaler les fautes observées). Dans les autres cas, malheureusement, nous n'aurons pas l'autorité pour intervenir, puisque le règlement n'aura pas été enfreint.

Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Merci et au plaisir, prenez soin de vous!

Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu-es

**À :** [mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Claudia De V.]

**Envoyé :** 9 avril 2021 11:42 (courriel #113)

Bonjour,

En tant que résidente de l'arrondissement, je me soucie de voir Mercier-Hochelaga-Maisonnette adopter une stratégie verte misant sur la réduction des rebuts à la source. Une telle stratégie devrait commencer par contrôler la distribution des circulaires, qui constituent 11% de la masse que doivent gérer les centres de tri (<http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/ITEM/92D4A080C2FCB08CE0530A930132B08C>, page 29). Or, je suis horrifiée de voir Publisac enfreindre chaque semaine l'article 34 du règlement RCA09-27001, comme le démontrent les photos ci-jointes (ce ne sont que des exemples ; il y en a bien plus sur le terrain). Il faut que cela cesse.

Puisque l'entreprise a participé à la consultation sur les circulaires de 2019, elle est parfaitement au courant du problème. Par conséquent, on ne peut plus se contenter de lui remettre de simples avertissements. Je vous demande donc de faire des constats d'infraction et de la mettre à l'amende en vertu de l'article 45.2b, quitte à le répéter jusqu'à ce qu'elle comprenne que sa délinquance ne sera plus tolérée.

Veuillez svp me tenir au courant du suivi qui sera accordé à cette requête. Merci.

Claudia De V. [réponse : voir le 3 mai 2021 16:02]

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeraay [de : Louise G.]

Envoyé : 9 avril 2021 11:42 (courriel #114)

Bonjour,

Malgré de nombreuses plaintes et bien des avertissements donnés par les autorités montréalaises, TC Transcontinental continue de distribuer ses sacs sans respecter les règlements, comme le démontrent entre autres les photos ci-jointes (prises aux 8410 St-Dominique, 8145-8263-8367-8400-8532 St-Denis et 8565 Casgrain). Je vous prie donc, au choix, de révoquer leur permis de distribution, ou sinon de dresser des constats d'infractions et de les mettre à l'amende, puisque c'est sans aucun doute le seul langage qu'ils vont comprendre.

Merci de votre attention.

Louise G.

De : [sylvain.ouellet@montreal.ca](mailto:sylvain.ouellet@montreal.ca) [à : Diane G., 2<sup>e</sup> réponse au courriel #110]

Reçu : 9 avril 2021 13:00

Bonjour Mme G.,

Au nom de M. Sylvain Ouellet, conseiller de Ville dans Villeraay–Saint-Michel–Parc-Extension, j'accuse réception de votre courriel. Je transfère votre correspondance à sa responsable du soutien aux élus à l'arrondissement, Mme Arcelle Appolon, en copie de ce courriel, afin qu'elle assure le suivi de votre demande auprès des services concernés et vous revienne dans les meilleurs délais.

Cordialement,

Louise Desrochers, adjointe [suivi : voir le 20 avril 2021 14:13]

À : [3-1-1](#) re : arrondissement Villeraay [de : France L., réponse au courriel du 8 avril 2021 17:19]

Envoyé : 9 avril 2021 13:31 (plainte déposée via le formulaire en ligne)

Comme je l'ai dit au bureau d'arrondissement, je vous signale les infractions suivantes à l'article 30 du règlement RCA08-14005 le 6 avril 2021:

-7675 Rousselot: deux publisacs accrochés à la clôture;

-1344 Everett: sac accroché à la clôture;

-1362 et 1491 Everett: plusieurs sacs par terre;

-7454 et 7635 Fabre: un sac chacun, accroché à une rampe.

En fait, Publisac commet BEAUCOUP plus d'infractions chaque semaine. Comme l'entreprise a déjà été prévenue en vain, veuillez faire des constats et lui remettre des amendes. Merci. [réponse : voir le 10 avril 2021 17:25]

De : [le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca) [à : Antoine C. G., réponse au courriel #93]

Reçu : 9 avril 2021 15:48

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande d'information au sujet des articles publicitaires

Le Règlement sur la distribution d'articles publicitaires vise à réduire la distribution de tous les types de circulaires conçus à des fins commerciales sur la propriété privée. Ce règlement ne concerne pas la distribution de journaux. Le citoyen indique par un autocollant réglementaire, fourni gratuitement par l'arrondissement, qu'il ne veut pas recevoir d'articles publicitaires. L'autocollant est apposé sur le lieu de réception des articles publicitaires (la boîte aux lettres ou la porte, généralement).

Dans le cas des photos jointes à votre demande, nous n'avons pas relevé d'autocollant visible. Nous ne pouvons donc pas intervenir si les citoyens acceptent de les recevoir. De plus, les distributeur de ces circulaires ont adapté la composition de leurs sacs aux normes environnementales depuis l'adoption des nouveaux règlements.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Denis Boisclair, agent de communications sociales [réponse : voir le courriel #129]

À : [le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Sud-Ouest [de : Tony C.]

Envoyé : 9 avril 2021 16:49 (courriel #115)

To Southwest councillors and inspectors:

Consider this a formal complaint against TC Transcontinental. Every week, they abandon bales of bags on the streets, as well as individual bags on doorsteps in direct violation of article 32 in bylaw RCA10-210012, which only allows the use of mailboxes for flyer deliveries. This is a major environmental nuisance, and in this day and age, it has got to stop. Since the company refuses to heed complaints and warnings from both residents and city officials, please apply the fines that are specified in article 49.2b, as this seems to be the only way they'll

understand that our collective tolerance has reached its limit.

Thank you.

Tony C. [réponse : voir le 19 avril 2021 20:44]

À : [cdnndg@ville.montreal.qc.ca](mailto:cdnndg@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de CDN-NDG [de : Cymry G.]

Envoyé : 9 avril 2021 16:55 (courriel #116)

Bonjour,

Quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet, à laquelle j'ai présenté une mémoire (voir pièce jointe).

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent *chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables* tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront bientôt pleins.

Mais voilà, une de ces recommandations de la consultation, c'est « que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 26 et 29.2b du Règlement sur la propreté (RCA08-17155), je vous demande donc:

- 1) de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (les lundis dans l'arrondissement),
- 2) d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$ destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire de révoquer le permis des distributeurs contrevenants.

Vous trouverez en pièce jointe le type d'infraction dont je parle. Le problème est très répandu. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veuillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel.

Veuillez agréer, cher messieurs et chères madames, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mme Cymry G. [réponses : voir le 9 avril 2021 17:25 et le 16 avril 2021 10:52]

À : [outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:outremont@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Outremont [de : Louis M.]

Envoyé : 9 avril 2021 17:06 (courriel #117)

À qui de droit,

Je souhaite déposer par la présente une plainte officielle à propos des sacs de publicité Publisac qui continuent à être distribués dans l'arrondissement d'Outremont malgré les règlements qui devraient limiter cette pollution constante. J'inclue quelques photos de mes voisins sur Bloomfield pour démontrer la distribution systématique de ces circulaires, mais c'est encore un fléau dans tout l'arrondissement. Mon épouse et mes filles sont encore plus outrées que moi que toute cette pollution persiste depuis des années — quand est-ce que la Ville va passer à l'action?

Je me doute que des avertissements ont dû déjà avoir été envoyés à la compagnie responsable, mais c'est vraiment le temps d'être plus sévère avec ces pollueurs et de passer à des pénalités comme des amendes qui commenceront peut-être à avoir plus d'effet... Je suis également convaincu que si vous consultiez plus les citoyens, vous verriez que les gens d'Outremont n'ont aucun intérêt pour ce genre de publications.

En espérant avoir des nouvelles de la Ville à ce sujet, merci de votre écoute,  
Louis M.

De : [peter.mcqueen@montreal.ca](mailto:peter.mcqueen@montreal.ca) [conseiller de CDN-NDG, réponse au courriel #116]

Reçu : 9 avril 2021 17:25

Merci Cym, bien noté

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : Liette G.]

Envoyé : 9 avril 2021 17:33 (courriel #118)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de

plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 30 et 37.2b du *Règlement sur la propreté et le civisme* (RCA08 14005), je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (les mardis ou les mercredis dans l'arrondissement),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centre de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront **bientôt pleins**.

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veuillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel.

Merci.

Liette G. [réponses : voir le 11 avril 2021 17:26 et le 12 avril 2021 10:06]

**De :** [le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca) [à : Daniel-Joseph C., réponse au courriel #96]

**Reçu :** 10 avril 2021 12:01

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande d'information au sujet des articles publicitaires.

Le Règlement sur la distribution d'articles publicitaires vise à réduire la distribution de tous les types de circulaires conçus à des fins commerciales sur la propriété privée. Ce règlement ne concerne pas la distribution de journaux. Le citoyen indique par un autocollant réglementaire, fourni gratuitement par l'arrondissement, qu'il ne veut pas recevoir d'articles publicitaires. L'autocollant est apposé sur le lieu de réception des articles publicitaires (la boîte aux lettres ou la porte, généralement).

Dans le cas des photos jointes à votre demande, nous n'avons pas relevé d'autocollant visible. Nous ne pouvons donc pas intervenir si les citoyens acceptent de les recevoir. De plus, les distributeur de ces circulaires ont adapté la composition de leurs sacs aux normes environnementales depuis l'adoption des nouveaux règlements.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Denis Boisclair, agent de communications sociales, arrondissement du Sud-Ouest

**À :** [3-1-1](#) re : arrondissement Villeroy [de : Marie-Claire M., réponse au courriel du 9 avril 2021 11:35]

**Envoyé :** 10 avril 2021 ±16:00 (plainte déposée via le formulaire en ligne)

Par la présente, je vous prie de donner des contraventions à TC Transcontinental en lien avec les circulaires qu'ils laissent chaque semaine par terre ou sur les clôtures, même si l'article 30 du règlement RCA08-14005 l'interdit. Le 8 avril 2021, j'ai envoyé à [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et aux élus de l'arrondissement des photos d'infractions survenues aux 7555/7668/7680 Lanaudière, aux 7065/7130 1<sup>re</sup> Avenue et aux 7339/7361 Molson, mais considérez-les comme de simples exemples et non comme les seuls endroits à inspecter. Merci d'avance. [Réponse : voir le courriel du 10 avril 2021 17:25]

**À :** [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) et conseillers de Villeroy [de : Marie-Claire M., réponse au 9 avril 2021 11:35]

**Envoyé :** 10 avril 2021 16:03 (courriel #119)

Mme Lefebvre,

J'apprécie la réponse que vous m'avez envoyée au sujet de ma plainte à l'égard des circulaires mal distribuées, et je prends note de m'adresser au 3-1-1. Mais comme je me suis laissé dire que ce site ne fait pas toujours un réel suivi lorsqu'une plainte y est soumise, je tenais à vous en envoyer une copie pour être sûre que vous soyez au courant.

Je crois d'ailleurs que j'ai bien fait, car il me semble que vous citez à tort l'article 32 du Règlement sur la propreté et le civisme, alors que ma plainte relève en fait de l'article 30, qui permet seulement de laisser un article publicitaire dans une boîte à lettres, dans un porte-journal, dans un récipient ad hoc ou à une poignée de porte (mais dans ce dernier cas, seulement s'il n'y a pas de boîte à lettres). Les sacs laissés par terre ou

suspendus aux rampes sont donc effectivement interdits, et c'est ce que je vous signalais.

Je ne m'en plains pas pour rien, d'ailleurs. Depuis des dizaines d'années, TC Transcontinental semble se croire libre de ne PAS respecter les règlements parce que les autorités ne font pas de constats. Il en résulte une pollution énorme à l'échelle de toute la province, car on parle de 182 millions de sacs de plastique et de 100 000 tonnes de matériel publicitaire négligemment laissé à nos portes. Il faut absolument endiguer cette vague de rebuts, et comme les simples avertissements n'ont rien donné, il est temps de passer aux amendes. L'arrondissement doit agir avec fermeté, comme on l'a fait avec le couvre-feu anti-COVID, auquel les amendes ont instantanément donné plus de poids. La crise environnementale n'a pas été occultée par la pandémie, et elle nous menace autant que cette dernière. Si on ne fait même pas respecter les règlements qui sont déjà en place, comment peut-on espérer que toute autre mesure corrective sera prise au sérieux? S'il n'y a pas assez d'inspecteurs en place, eh bien, c'est aussi pour cela que j'ai écrit aux élus — cette lacune doit être corrigée sans tarder!

La balle est dans votre camp. S.v.p., faites votre travail. Merci d'avance.

Marie-Claire M. [réponse : voir le 13 avril 2021 10:28]

**De :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à France L., réponse au formulaire du 9 avril 2021 13:31]

**Reçu :** 10 avril 2021 17:25

**Dossier No :** 21-76995

Madame L.

Nous accusons réception de votre demande concernant votre plainte contre publisac. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Direction du développement du territoire, Villeray - St-Michel - Parc-Extension, afin que le responsable attribué à votre dossier puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou à l'extérieur de Montréal le 514-872-0311, en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Johanne, Bureau Accès Montréal virtuel, Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

**De :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à Marie-Claire M., réponse au formulaire du 10 avril 2021 ±16:00]

**Reçu :** 10 avril 2021 17:25

**Dossier No :** 21-77030

Madame M.

Nous accusons réception de votre demande concernant votre plainte contre publisac. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Direction du développement du territoire, Villeray - St-Michel - Parc-Extension, afin que le responsable attribué à votre dossier puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou à l'extérieur de Montréal le 514-872-0311, en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Johanne, Bureau Accès Montréal virtuel, Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

**À :** [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Ahuntsic [de : Luc C.]

**Envoyé :** 11 avril 2021 8:19 (courriel #120)

Aux conseillers et aux inspecteurs municipaux d'Ahuntsic-Cartierville,

En pleine crise environnementale, je ne comprends vraiment pas pourquoi l'arrondissement renouvelle encore aujourd'hui le permis d'un distributeur de circulaires comme Publisac quand on sait que celui-ci enfreint des milliers de fois par semaine les règlements précisant de quelle façon les sacs publicitaires doivent être livrés (c'est-à-dire directement dans les boîtes à lettres, et non suspendus un peu partout).

Voir tant de sacs de plastique distribués à des gens ne les ayant pas explicitement demandés est aberrant considérant où nous en sommes en 2021. Je comprends qu'il ne sera pas facile de réinventer la roue et que vous êtes dans une position difficile; par contre, si vous avez choisi le métier que vous exercez, vous avez visiblement la ville, votre quartier, votre planète à coeur. Pourquoi ne pas foncer et tenter de changer cette pratique qui est clairement à redéfinir? Plus les années passent et plus l'opinion publique va en ce sens... **IL FAUT CESSER DE PARLER MAIS PLUTÔT AGIR.**

Pour inciter les citoyens à penser plus vert, commencez par donner l'exemple en sévissant sans plus tarder contre ces contrevenants chroniques! Ça me semble une épine dans le pied assez facile à extraire, le règlement existant déjà. Faites-le respecter avec des amendes. Ou alors, révoquez leur permis.

Au cas où vous douteriez encore du caractère "sauvage" de la distribution, je vous envoie ci-joint quelques photos prises dans l'arrondissement. S.v.p., considérez-les comme des échantillons prouvant simplement qu'il

y a matière à faire une inspection le lundi, jour de la distribution. Il va de soi que si vous faites des constats à d'autres endroits, cela laissera tout autant savoir à Publisac que Montréal ne tolère plus les méfaits environnementaux.

Merci de m'avoir lu,

Luc C. [réponses : voir le 12 avril 2021 16:44 / 20:42 et le 14 avril 2021 16:30]

À : [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Ville-Marie [de : Pierrick D.]

Envoyé : 11 avril 2021 12:10 (courriel #121)

À qui de droit,

Considérez ce courriel comme une plainte formelle contre les sacs de circulaires qui sont négligemment jetés par terre ou accrochés un peu partout alors qu'ils doivent être mis dans les boîtes à lettres.

Ce n'est pas pour rien que le règlement municipal précise cette condition *sine qua non* : les sacs livrés autrement à déparent nos quartiers, encombrant les passages, signalent aux cambrioleurs à quel endroit un propriétaire est absent, et surtout, NE SONT JAMAIS RAMASSÉS par bien des destinataires (dont ce n'est pas la faute, puisque la plupart d'entre eux n'ont jamais demandé à en recevoir). Laissés à l'abandon, les sacs finissent par pourrir sur place ou pire, se dévider de leur contenu, dispersant ainsi des circulaires dans tout le voisinage.

Rien de cela ne devrait être considéré acceptable, surtout quand le distributeur s'est engagé à obéir aux règles lorsqu'il a obtenu l'autorisation de la Ville. Puisqu'il ne respecte pas cette promesse, l'autorisation devrait être annulée sans autre forme de procès, et les amendes maximales devraient être appliquées à chaque infraction (compte tenu de l'ampleur des dégâts, TOUTES LES SEMAINES, depuis des années).

Merci de faire le nécessaire pour le bien de l'environnement ainsi que la propreté de la ville, qui est déjà aux prises avec de sérieux problèmes de propreté en général (trop de déchets répandus partout dans l'environnement et pas assez de constats d'infractions remis ou d'amendes suffisamment élevées afin de faire payer les pollueurs et vivre dans une ville où le respect de l'environnement est une priorité pour le bien de toutes et tous). Pourtant, il est avantageux financièrement pour la ville de faire appliquer le règlement. Je ne comprends pas pourquoi aussi peu d'efforts à ce propos et, par conséquent, peu de résultats probants... La ville a-t-elle un plan d'action à ce propos? Les années se suivent et rien ne change...

(Pièces jointes: dix exemples pris en photos sur la rue Beaudry seulement — mais ce ne sont pas les seuls, alors ne vous gênez pas pour étendre votre inspection à d'autres rues du quartier)

Pierrick D.

À : [bureau.st-leonard@ville.montreal.qc.ca](mailto:bureau.st-leonard@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de St-Léonard [de : Diane P.]

Envoyé : 11 avril 2021 14:03 (courriel #122)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 30 et 34.2b du *Règlement sur la propreté* (2153), je vous demande donc :

- 1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (les mercredis dans St-Léonard),
- 2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 2000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centre de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront **bientôt pleins**.

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel.

Merci.

Diane P. [réponses : voir le courriel ci-dessous et celui du 13 avril 2021 13:06]

**De :** [dominic.perri@montreal.ca](mailto:dominic.perri@montreal.ca) [conseiller de St-Léonard, réponse au courriel #122]

**Reçu :** 11 avril 2021 14:19

Bonjour Mme P.

Merci pour votre courriel. Je suis d'accord avec vous car j'ai participé moi-même à la commission de la Ville de Mtl qui a étudié les sacs de plastique préalablement à la réglementation. Je vous prie de porter plainte en téléphonant au 311 afin d'obtenir un numéro de dossier pour le suivi. Salutations

**À :** [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de RDP-PAT [de : Philippe B.]

**Envoyé :** 11 avril 2021 15:54 (courriel #123)

Bonjour,

Si je vous écris, c'est parce que je me préoccupe de la crise environnementale, et parce que j'exige que l'arrondissement prenne action contre Publisac.

Comme en témoigne l'échantillon de photos jointes à ce courrier, il suffit de parcourir la 82e Avenue et les rues Forsyth, H.M. Perreault et J.O. Marchand pour voir quantité de sacs qui traînent un peu partout, souvent plusieurs jours après la journée des livraisons, en contravention avec le règlement municipal encadrant la procédure à suivre lors d'une distribution.

Je vous le demande : à quoi sert le permis de distribution accordé par la Ville si on laisse les entreprises se moquer aussi ouvertement des normes qu'elle avait promis de respecter lors de son obtention?

De grâce, mettez fin au gâchis, que ce soit en révoquant le permis ou en faisant pleuvoir les amendes sur cette compagnie irresponsable (non seulement aux adresses que je vous fournis, mais dans tous les autres cas que vous pourriez repérer). Si elle a jusqu'ici ignoré les remontrances qui lui ont été adressées, parions qu'elle comprendra rapidement le message... à condition qu'on fasse preuve de fermeté, au lieu de donner de simples avertissements. En effet, puisque l'entreprise a participé à la consultation sur les circulaires de 2019, elle est déjà parfaitement au courant du problème et a choisi de l'ignorer. Il faut que ça cesse!

J'aimerais qu'on m'informe des mesures qui seront prises pour régler le problème une fois pour toutes. Merci.  
Philippe B. [réponse : voir 12 avril 2021 15:56]

**De :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à : Liette G., réponse au courriel #118]

**Reçu :** 11 avril 2021 16:43

Madame,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution de circulaires.

Le citoyen doit indiquer par un autocollant réglementaire, fourni gratuitement par l'arrondissement, qu'il ne veut pas recevoir d'articles publicitaires. L'autocollant est apposé sur le lieu de réception des articles publicitaires (la boîte aux lettres ou la porte, généralement). Sans ce collant, l'infraction n'a pas lieu. Si vous êtes en mesure de nous confirmer l'infraction (ainsi que la présence de l'autocollant), veuillez nous fournir les adresses concernées afin que nous puissions créer un dossier en inspection. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Frédérique, Bureau Accès Montréal virtuel, VSP [réponse : voir le courriel #132]

**À :** [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de RDP-PAT [de : François C.]

**Envoyé :** 11 avril 2021 17:26 (courriel #124)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 30 et 34.2b du *Règlement sur la propreté* (RCA08-30024), je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (le mardi de la 53<sup>e</sup> à la 65<sup>e</sup> Avenue),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 2000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centre de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise

environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront [bientôt pleins](#).

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veuillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci.

François C.

À : [mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Jean-François R.]

Envoyé : 11 avril 2021 18:13 (courriel #125)

Bonjour,

Je souhaite déposer une plainte contre les livraisons de publisacs qui ne sont pas faites dans mon quartier d'une façon conforme au règlement. Il me semble qu'une pollution importante est générée cumulativement par tous ces sacs non sollicités qui sont laissés par terre ou accrochés aux rampes sans égard pour les normes bien précises de distribution.

Je vous fournis quelques exemples ci-joints, photographiés aux 1455, 1465, 1473 et 1611 de la rue Aylwin, mais vu que cela se produit un peu partout, je vous prie de ne pas considérer ces adresses comme les seuls endroits à problème quand vous ferez une inspection. Chaque sac qui n'est pas mis dans une boîte à lettres ou accroché à celle-ci constitue une infraction d'égale importance.

Publisac a déjà reçu bien des plaintes et des avertissements à ce sujet, et il est donc clair que cette entreprise n'y prête aucune attention. Je vous prie donc de lui remettre des constats d'infraction (ou de suspendre son permis), car c'est apparemment la seule chose qu'elle entendra.

Je vous remercie par avance pour le soin que vous voudrez bien porter à cette demande, et me tiens à votre disposition en cas de besoin.

Jean-François R.

À : [bureau.st-leonard@ville.montreal.qc.ca](mailto:bureau.st-leonard@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de St-Léonard [de : France L.]

Envoyé : 11 avril 2021 20:09 (courriel #126)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 30 et 34.2b du *Règlement sur la propreté* (2153), je vous demande donc :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (les mercredis dans St-Léonard),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 2000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront [bientôt pleins](#).

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veuillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel.

Merci.

France L.

À : [outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:outremont@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Outremont [de : Eve Lynn S. G.]

Envoyé : 11 avril 2021 22:59 (courriel #127)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières

résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 27 et 33.2b du *Règlement sur la propreté* (AO-78), je vous demande donc :

- 1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons qui ont lieu tous les lundis dans l'arrondissement,
- 2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront bientôt pleins.

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle, mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel.

Merci.

Eve Lynn S. G. [réponse : voir le 14 avril 2021 9:58]

À : [mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Audrey M.]

Envoyé : 12 avril 2021 8:16 (courriel #128)

À qui de droit,

Considérez ce courriel comme une plainte formelle contre les sacs de circulaires qui sont négligemment jetés par terre ou accrochés un peu partout alors qu'ils doivent être mis dans les boîtes à lettres.

Ce n'est pas pour rien que le règlement municipal précise cette condition *sine qua non* : les sacs livrés autrement à déparent nos quartiers, encombrant les passages, signalent aux cambrioleurs à quel endroit un propriétaire est absent, et surtout, NE SONT JAMAIS RAMASSÉS par bien des destinataires (dont ce n'est pas la faute, puisque la plupart d'entre eux n'ont jamais demandé à en recevoir). Laissés à l'abandon, les sacs finissent par pourrir sur place ou pire, se dévider de leur contenu, dispersant ainsi des circulaires dans tout le voisinage.

Rien de cela ne devrait être considéré acceptable, surtout quand le distributeur s'est engagé à obéir aux règles lorsqu'il a obtenu l'autorisation de la Ville. Puisqu'il ne respecte pas cette promesse, l'autorisation devrait être annulée sans autre forme de procès, et les amendes maximales devraient être appliquées à chaque infraction, compte tenu de l'ampleur des dégâts, TOUTES LES SEMAINES, depuis des années. Voyez par exemple les photos ci-jointes, mais il y en a tellement d'autres que ce n'est pas nécessaire de se concentrer sur ces seules adresses. Veuillez faire le nécessaire.

Merci.

Audrey M. [réponses : voir le courriel ci-dessous et celui du 3 mai 2021 16:02]

De : [pierre.lessard-blais@montreal.ca](mailto:pierre.lessard-blais@montreal.ca) [à : Audrey M., réponse au courriel ci-dessus]

Reçu : 12 avril 2021 8:16

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre correspondance et soyez assuré(e) que tous les messages sont lus avec intérêt et qu'un suivi approprié sera effectué dans les meilleurs délais, le cas échéant. Pour toutes demandes concernant les opérations de nos différentes équipes, veuillez communiquer avec le 311.

Cordialement,

Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement [autre réponse : voir le 3 mai 2021 16:02]

À : [le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca) [de : Antoine C. G., réponse au courriel du 9 avril 2021 15:48]

Envoyé : 12 avril 2021 8:39 (courriel #129)

Bonjour M. Boisclair,

J'apprécie votre réponse du 9 avril à mon message du 1<sup>er</sup> avril, mais j'aimerais corriger ce qui me semble être une fausse impression.

Tout d'abord, ce que je vous ai écrit n'était pas une « demande d'information au sujet des articles publici-

taires ». Comme je vous le disais, je connais déjà le *Règlement sur le respect, le civisme et la propreté* (RCA11 22005), et contrairement à ce que vous semblez affirmer, la plainte que j'ai déposée ne portait pas sur le non-respect de l'article 68.2 — qui traite des pictogrammes d'interdiction — mais bien sur le non-respect des articles 68.3 et 68.4, qui traitent des **autres** formes interdites de livraisons de circulaires, comme le fait de le laisser par terre ou accroché à une rampe, alors qu'il **doit** être mis « dans une boîte ou une fente à lettres, dans un récipient prévu à cet effet, un porte-journaux ou en le suspendant à celui-ci, en le suspendant à la poignée d'une porte » (mais dans ce dernier cas, seulement s'il n'y a pas de boîte à lettres).

Comme les photos que je vous ai fournies montraient bel et bien des infractions à cet égard, je vous demandais de faire des constats d'infractions, tel que le requiert le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles*, adopté par la Ville en août 2020 et incorporant la recommandation de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs voulant « que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. » Qui plus est, je me dois de répéter que les photos fournies ne constituaient que quelques exemples, et que j'invitais les inspecteurs de l'arrondissement à ratisser plus large, puisque le distributeur commet des centaines d'autres infractions du même type dans le même quartier, et ce, chaque semaine.

Même si vous ajoutez que « les distributeur de ces circulaires ont adapté la composition de leurs sacs aux normes environnementales », cela ne les autorise aucunement à enfreindre le règlement. Et de toute façon, l'affirmation de TC Transcontinental voulant que ses sacs de plastique soient désormais « recyclés » et « recyclables » est malheureusement trompeuse, car comme le [note](#) le magazine *Protégez-vous*, la recyclabilité du polyéthylène basse densité (utilisé par TC) est « faible ». Pis encore, la présence de ces sacs en plastique **empêche** leur contenu en papier d'être recyclé lui aussi, et vu que les centres de tri n'arrivent pas à les séparer, le tout génère des milliers de tonnes de rebuts qui aboutissent à l'enfouissement (enfouissement pour lequel le Québec tout entier va bientôt manquer de place).

Bref, nous ne pouvons plus laisser TC agir à sa guise, surtout quand l'entreprise enfreint aussi clairement le règlement municipal qu'elle avait promis de respecter lors de l'obtention de son permis de distribution. Je réitère donc que si l'arrondissement refuse de rédiger des constats d'infractions, il devrait à tout le moins révoquer le permis en question. J'attends donc que vous m'informiez du numéro de dossier correspondant à ma plainte, ainsi que de tout suivi qui en découlera.

Merci de votre attention. [réponse : voir le 19 avril 2021 14:41]

**De :** [sylvain.ouellet@montreal.ca](mailto:sylvain.ouellet@montreal.ca), conseiller de VSP et v.p. de l'exécutif [à : Liette G., réponse au courriel #118]

**Reçu :** 12 avril 2021 10:06

Bonjour Mme G.,

Au nom de M. Sylvain Ouellet, conseiller de Ville dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, j'accuse réception de votre courriel.

Je transfère votre correspondance à sa responsable du soutien aux élus à l'arrondissement, Mme Arcelle Apollon, en copie de ce courriel, afin qu'elle assure le suivi de votre demande auprès des services concernés et vous revienne dans les meilleurs délais.

Cordialement,

Louise Desrochers, adjointe de Sylvain Ouellet [conseiller de Villeray et vice-président du comité exécutif]

**À :** [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de RDP-PAT [de : Annie B.]

**Envoyé :** 12 avril 2021 10:45 (courriel #130)

Aux responsables des amendes de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles,

Vous trouverez en pièces jointes de multiples photo prises dans l'arrondissement, où l'on peut voir plusieurs infractions par Publisac. En plus d'être extrêmement disgracieux, de polluer nos rues et de signaler l'absence des occupants à des cambrioleurs, ça me rappelle que nous agissons collectivement trop peu pour notre environnement. L'urgence climatique est réelle, et il incombe à chacun d'agir selon les pouvoirs qui lui sont conférés.

Ainsi, j'invite les autorités de RDP-PAT à mettre fin aux dégâts causés par les contrevenants en remettant des amendes salées à l'entreprise (ou en révoquant son permis de distribution).

J'invite aussi les élus à appliquer les amendes prévues par le règlement, ou mieux encore, révoquer le permis de distribution de ce grand pollueur. Merci beaucoup pour votre compréhension.

Cordialement,

Annie B. [réponses : voir le 13 avril 2021 9:09 et le 20 avril 2021 11:43]

**De :** [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) [à : Pierrick D., réponse au courriel #121]

**Reçu :** 12 avril 2021 12:50

**Dossier No :** 21-78212

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution de circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis au Service de l'inspection, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Frédérique, arrondissement de Ville-Marie

**À :** [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Verdun [de : Felix R.]

**Envoyé :** 12 avril 2021 14:19 (courriel #131)

To Verdun inspectors and councillors,

I appreciate the work you're doing to keep Verdun green, but it seems that no one is currently tackling one of our biggest environmental problem: the myriads of flyers that are delivered weekly to all the residents. This literally generates tons of garbage that isn't even recycled, since sorting centers are too overwhelmed to separate the plastic bags from their contents. Consequently, a lot of it all ends up in our rapidly-shrinking landfills, and few citizens feel responsible for it since the bags aren't even delivered in their mailboxes even though that's required by article 32 of bylaw RCA10-210012 (see the attached examples).

I believe that the solution is quite simple: rather than try to enlighten individual citizens one by one, you should strike at the source of this mess, and start fining Publisac for every misdelivered bag that can be spotted by an inspector—such as those that are left on the ground or hung on fences, and not just in the locations that I've photographed. At \$4000 per fine for recidivist distributors, I can guarantee that you won't have to do this very long, and a lot of the pollution that's blighting our borough will instantly disappear. So consider this a formal complaint on my part, and keep me posted about any follow-up, starting with the number of the file that will deal with my request.

Thank you.

Félix R.

**À :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [de : Liette G., réponse au courriel du 11 avril 2021 16:43]

**Envoyé :** 12 avril 2021 15:42 (courriel #132)

Bonjour,

Le 9 avril, je vous ai signalé, photos à l'appui, une série d'infractions régulièrement commises par Publisac lors de la livraison des circulaires, car il ne mettent pas leurs sacs dans les boîtes à lettres comme l'exige l'article 30 du *Règlement sur la propreté et le civisme*, ce qui génère énormément de pollution.

Le 11 avril, vous m'avez répondu qu'une personne ne désirant pas recevoir de circulaire doit utiliser un autocollant de refus, et que « sans ce collant, l'infraction n'a pas lieu ». Ce n'était pas là l'objet de ma plainte. Même quand il n'y a pas d'autocollant, le règlement dit clairement à quels endroits les circulaires doivent être laissées, et c'est en rapport avec ces exigences que j'ai fait ma plainte, car les conséquences pour l'arrondissement sont bien plus graves que le respect ou non d'un autocollant occasionnel.

En effet, quand un très grand nombre de circulaires et de sacs de plastique sont laissés par terre ou accrochés aux clôtures (au lieu d'être mis dans les boîtes comme ils auraient dû l'être), ils ne sont pas toujours ramassés par les citoyens, car la plupart d'entre eux n'ont même pas été sollicités. Ces sacs obstruent les passages, déparent les propriétés, polluent la voie publique et finissent par déverser leur contenu partout autour, ce qui occasionne de grands frais de nettoyage pour la ville.

Mais surtout, cela crée des tonnes de rebuts qui aboutissent à l'enfouissement alors même que nous manquons de plus en plus d'espace pour enterrer nos déchets. Il est donc hautement préférable de régler le problème à la source, et non d'essayer de conscientiser des citoyens individuels. Et pour cela, il faut punir le vrai coupable : Publisac.

Je répète donc ma plainte : comme l'entreprise n'écoute pas les avertissements que les autorités lui envoient, veuillez la mettre à l'amende pour chaque sac mal livré que vous trouverez (et non seulement ceux que je vous signale en guise d'exemples). C'est triste, mais il semble que le distributeur se corrigera seulement quand vous recourrez aux pénalités prévues dans le règlement.

J'attends donc le numéro de dossier que vous devez m'envoyer et vous en remercie d'avance.

Liette G. [réponse : voir le 13 avril 2021 10:58]

**De :** [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) [à : Philippe B., réponse au courriel #123]

**Reçu :** 12 avril 2021 15:56

**Dossier No :** 21-78655

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant Publisac. Le dossier ci-dessus a été transmis au Service Inspecteurs domaine public - Division de la voirie, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir un suivi de votre requête, vous pouvez communiquer avec le [311](tel:311) ou vous pouvez nous réécrire à [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier.

Jean-Philippe, agent de communications sociales, bureaux Accès Montréal RDP-PAT

**De :** [emilie.thuillier@montreal.ca](mailto:emilie.thuillier@montreal.ca) [à : Luc C., 1<sup>re</sup> réponse au courriel #120]

**Reçu :** 12 avril 2021 16:44

Monsieur C.,

Nous accusons réception de votre courriel et photos adressés à nos élus d'arrondissement et vous remercions d'avoir pris le temps de leur écrire. Soyez assuré que la direction du cabinet prendra les dispositions nécessaires pour en assurer le suivi. Nous vous invitons également à enregistrer une requête au 311, sous *Distribution de circulaires*.

Cordialement,

Marie-Christine Lauzon, chargée de secrétariat [autres réponses : voir ci-dessous et 14 avril 2021 16:30]

**De :** [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) [à : Luc C., 2<sup>e</sup> réponse au courriel #120]

**Reçu :** 12 avril 2021 20:42

Monsieur C.,

Nous accusons réception de votre demande concernant la livraison des publisacs à domicile.

Sachez qu'une requête no: **21-79078** a été créée à cet effet et sera transmise à notre Section inspection, Ahuntsic-Cartierville. De plus, sachez qu'il vous est possible de vous procurer un autocollant réglementaire, fourni par l'arrondissement si vous ne désirez pas recevoir d'articles publicitaires.

L'autocollant est apposé sur le lieu de réception des articles publicitaires (la boîte aux lettres ou la porte, généralement). Les Autocollants et cartons explicatifs sont distribués gratuitement aux résidents de l'arrondissement dans les [points de service](#) et les [écoquartiers](#) :

- Se présenter avec une preuve de résidence ou, pour les propriétaires, avec un compte de taxes.
- Apposer l'autocollant sur le lieu de réception des articles publicitaires.
- Un maximum de 2 autocollants sont remis par unité d'habitation.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Michelle [autres réponses : voir ci-dessus et 14 avril 2021 16:30]

**À :** [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Verdun [de : Éric H.]

**Envoyé :** 12 avril 2021 21:46 (courriel #133)

Chers élus et chères élues de Verdun,

Salut, ici Eric H., fondateur de la campagne Verdun Sans Bouteilles. Aujourd'hui je vous écris à propos des Publisacs. Je sais que vous vous souciez de la crise environnementale que nous traversons, et je vous félicite de prendre des mesures pour la contrer.

Pour vous aider, je vous envoie des photos de ce que je considère être le plus gros gaspillage qui soit, c'est-à-dire la distribution hebdomadaire de tonnes de circulaires à des milliers de gens qui n'en ont pas fait la demande. Comme ces livraisons ne respectent même pas les règlements (malgré de nombreuses plaintes et avertissements), vous avez là une occasion en or de faire cesser ce gâchis, que ce soit en **révoquant le permis de distribution de Publisac** ou à tout le moins en remettant suffisamment d'amendes à l'entreprise pour qu'elle cesse d'elle-même.

Considérez donc ce courriel comme une plainte formelle et invitez vos inspecteurs à ne pas se contenter d'examiner les seules adresses que je vous fournis, car ce sont uniquement des exemples. En effet, Publisac enfreint tous les mardis l'article 32 du Règlement RCA10 210012, qui exige le dépôt de circulaires dans les boîtes à lettres et non par terre ou accrochées aux clôtures. Plus tôt et plus souvent vous sévirez, et plus tôt cette compagnie comprendra qu'on ne tolère plus ses excès.

J'apprécierais être informé de tout suivi que vous accorderez à mon message.

Merci!

Eric H. [réponses : voir le 14 avril 2021 9:49 / 14:32 / 15:38, et le 16 avril 2021 9:48]

**De :** [lisa.christensen@montreal.ca](mailto:lisa.christensen@montreal.ca) [à : Annie B., réponse au courriel #130]

**Reçu :** 13 avril 2021 9:09

Bonjour Madame B.

Avez-vous téléphoné le 311? C'est important d'avoir une trace.

Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement [réponse : voir le 14 avril 2021 ±9:15]

**À :** [lachine@ville.montreal.qc.ca](mailto:lachine@ville.montreal.qc.ca) [de : Billal T.]

**Envoyé :** 13 avril 2021 9:59 (courriel #134)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

Les plaintes auprès de Publisac ne donnant rien, je vous demande donc, en vertu du *Règlement 2417* :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (tous les mercredis dans Lachine),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront [bientôt pleins](#).

Je joins des photos illustrant le type d'infraction dont je parle (prises dans le quadrilatère 8<sup>e</sup> Avenue / Saint-Louis / 13<sup>e</sup> Avenue / William-McDonald). Ce sont des exemples, alors svp, n'inspectez pas que ce quartier. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message.

Veuillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel. Merci d'avance,

Billal T. (au nom du GRAME) [réponse : voir le 14 avril 2021 9:27]

**À :** [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Plateau [de : Pierre P.]

**Envoyé :** 13 avril 2021 10:24 (courriel #135)

Bonjour,

Aux inspecteurs et aux conseillers du Plateau :

Nous vous acheminons ci-joint quelques photos prises en avril sur l'avenue du Parc-Lafontaine. Vous remarquerez que les Publisacs n'ont pas été livrés conformément au règlement de l'arrondissement, qui exige clairement qu'ils soient mis dans les boîtes à lettres et non laissés à la traîne n'importe comment. Cela fait des années que ça dure, malgré toutes les plaintes que la compagnie a reçues. Ces sacs constituent de la pollution visuelle, de la publicité invasive, des signaux qui indiquent l'absence des résidents aux cambrioleurs potentiels, et ultimement, des tonnes de rebuts qui ne sont pas toujours ramassés (puisque non sollicités) et qui se retrouvent à l'enfouissement, alors même que nous commençons à manquer d'espace pour nos déchets.

Même si la COVID a tendance à accaparer l'attention publique, il ne faudrait pas oublier que nous traversons présentement une crise environnementale tout aussi grave, et qu'il faut absolument réduire ce genre de fléau. Puisque 3 millions de sacs sont distribués ainsi au Québec chaque semaine, c'est une véritable plaie! Par conséquent, comme les gens de Publisac ignorent toutes les plaintes et les avertissements qu'on leur adresse, je vous demande de remettre à l'entreprise les amendes prévues dans le règlement (que ce soit pour les entorses figurant dans ces photos ou n'importe quelle autre que vous pourriez relever vous-mêmes lors d'une inspection). Merci d'avance.

Pierre P., Montréal Pour Tous

**De :** [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [à : Marie-Claire M., réponse au courriel #119]

**Reçu :** 13 avril 2021 10:28

Bonjour Mme M.,

Merci pour ces précisions. Je vais m'assurer que vos élu-es prennent connaissance de vos commentaires. Au

besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Merci et au plaisir,  
Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu-es

**De :** [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [à : Liette G., réponse au courriel #132]

**Reçu :** 13 avril 2021 10:58

[N.B. : reçu *après* le message précédent, qui accusait pourtant réception d'une réfutation des arguments ci-dessous]  
Bonjour Mme G.,

Merci d'avoir écrit à vos élu-es d'arrondissement. Vos commentaires ont bien été entendus. Nous cherchons constamment à améliorer nos façons de faire et nous allons tenir compte de vos propos.

Je me permets de vous rappeler qu'il est important de [signaler toute infraction au 311](#) : nos inspecteur-ices feront le suivi nécessaire. Nous devons composer avec des ressources limitées, mais nous faisons toujours tout notre possible pour faire respecter notre [règlement sur la propreté et le civisme](#). Veuillez toutefois d'abord vous assurer que les résident-es aux adresses indiquées ont signalé leur désir de ne pas recevoir de circulaire: le ou la citoyen-ne doit indiquer par un autocollant réglementaire, fourni gratuitement par l'arrondissement ou par [votre Écoquartier](#), qu'il ou elle ne veut pas recevoir d'articles publicitaires. L'autocollant est apposé sur le lieu de réception des articles publicitaires (la boîte aux lettres ou la porte, généralement).

Si le distributeur contrevient à cet autocollant, veuillez fournir au 311 les adresses des méfaits et le distributeur concerné. Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Merci et au plaisir, prenez soin de vous!

Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu-es [réponse : voir le courriel #141]

**À :** [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Plateau [de : Geneviève B.]

**Envoyé :** 13 avril 2021 13:00 (courriel #136)

Madame, monsieur,

Considérez ce courriel comme une plainte formelle contre les sacs de circulaires qui sont négligemment jetés par terre ou accrochés un peu partout alors qu'ils doivent être mis dans les boîtes à lettres.

Ce n'est pas pour rien que le règlement municipal précise cette condition *sine qua non* : les sacs livrés autrement à déparent nos quartiers, encombrant les passages, signalent aux cambrioleurs à quel endroit un propriétaire est absent, et surtout, NE SONT JAMAIS RAMASSÉS par bien des destinataires (dont ce n'est pas la faute, puisque la plupart d'entre eux n'ont jamais demandé à en recevoir). Laissés à l'abandon, les sacs finissent par pourrir sur place ou pire, se dévider de leur contenu, dispersant ainsi des circulaires dans tout le voisinage.

Rien de cela ne devrait être considéré acceptable, surtout quand le distributeur s'est engagé à obéir aux règles lorsqu'il a obtenu l'autorisation de la Ville. Puisqu'il ne respecte pas cette promesse, l'autorisation devrait être annulée sans autre forme de procès, et les amendes maximales devraient être appliquées à chaque infraction (compte tenu de l'ampleur des dégâts, TOUTES LES SEMAINES, depuis des années). Veuillez faire le nécessaire. Merci.

Geneviève B.

P.J.: cinq exemples pris en photos... mais ce ne sont pas les seuls, loin de là!

**De :** [saint-leonard@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-leonard@ville.montreal.qc.ca) [à : Diane P., réponse au courriel #122]

**Reçu :** 13 avril 2021 13:06

Bonjour Madame P.,

Nous accusons réception de votre demande concernant la livraison des publisacs. Dans un premier temps, vous devez communiquer avec le distributeur pour l'en informer au [1 888 999-2272](tel:18889992272) ou par courrier au: Transcontinental S.E.N.C., 8000, avenue Blaise-Pascal, Montréal (QC) H1E 2S7 - 514 643-2300.

Nous vous remercions d'avoir visité le site web de la Ville de Montréal. [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**À :** [saint-leonard@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-leonard@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de St-Léonard [de : Diane P., réponse au courriel ci-dessus]

**Envoyé :** 13 avril 2021 17:51 (courriel #137)

Bonjour,

Le 11 avril, je vous ai fait parvenir une plainte concernant le non-respect de l'article 30 du *Règlement sur la propreté* par l'entreprise Publisac. En retour, vous m'avez répondu que je devais "communiquer avec le distributeur pour l'en informer". Je trouve cette réponse fort étonnante, et ce, pour plusieurs raisons:

1) TC Transcontinental a déjà reçu des CENTAINES de plaintes au sujet de ses livraisons (entre autres au sujet de plus de 8000 infractions soulignées lors de la consultation sur le contrôle des circulaires, à laquelle

l'entreprise a assisté en 2019. Malgré tout, elle continue toujours son mode de distribution fautif. Il est donc clair qu'il ne sert absolument à rien de la contacter pour se plaindre, leur "service à la clientèle" n'étant qu'une façade destinée à **faire croire** qu'ils s'occupent des plaintes.

2) Le **mémoire** que TC a soumis lors de la consultation va en fait jusqu'à repousser le blâme dans la cour de la Ville, en affirmant que le règlement est "mal adapté" aux réalités du terrain" (page 27). Or, quand une entreprise n'est pas d'accord avec le règlement municipal, ça ne l'autorise pas à l'ignorer. Elle peut chercher à le faire modifier, mais tant qu'il est en vigueur, elle **doit** y obéir.

3) De toute façon, le règlement ne dit nulle part qu'un plaignant doit d'abord contacter l'entreprise. Tout comme pour le stationnement illégal ou toute autre infraction commise par qui que ce soit, **c'est aux autorités municipales qu'il revient de faire respecter le règlement municipal.**

4) On ne peut s'attendre à ce qu'un contrevenant se donne lui-même une amende (réfèrerait-on la victime d'un vol au service téléphonique de son cambrioleur?). Encore une fois, c'est à la Ville que cette tâche revient. Comme je le disais dans mon courriel précédent, la Ville a **unanimentement** adopté en août dernier un plan vert voulant « que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. ». Ce que je vous demande, c'est simplement de respecter cet engagement.

J'attends donc le suivi que vous accorderez à ma demande, à commencer par le numéro de dossier que vous devez ouvrir sur cette question. Merci.

Diane P. [réponse : voir le 14 avril 2021 14:27]

À : [mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Céline M.]

Envoyé : 13 avril 2021 19:40 (courriel #138)

Madame, Monsieur,

Veuillez considérer la présente comme une plainte formelle à l'égard de TC Transcontinental.

Cette compagnie ne fait pas preuve d'éthique dans ses pratiques commerciales, puisque tous les mardis en avant-midi elle distribue des tonnes de sacs publicitaires non sollicités, **sans respecter le règlement municipal** (plus précisément la clause exigeant que les circulaires soient laissées dans les boîtes à lettres et non jetées par terre ou accrochées aux rampes et aux poignées de portes).

Cela offense mes valeurs citoyennes, non seulement en termes de pollution et de désagréments visuels, mais aussi parce qu'il est inadmissible de voir les autorités fermer les yeux sur les agissements d'une grande corporation qui se moque ouvertement des règles qu'elle s'est pourtant engagée à suivre lors de l'obtention de son permis. Y aurait-il deux poids deux mesures quand on compare cela avec la diligence de rigueur pour donner des contraventions de stationnement aux simples citoyens?

TC a maintes fois été sommée d'arrêter ces méfaits, mais ç'a été en vain, car les problèmes perdurent (voir le petit échantillon de photos ci-jointes). Par conséquent, je vous prie de sévir en passant aux amendes, et pas seulement aux adresses que je vous signale. J'aimerais aussi qu'on me tienne au courant de toute autre action que vous allez prendre – par exemple en retirant le permis de distribution de ce contrevenant chronique! Merci des efforts que vous ferez en ce sens.

Cordialement,

Céline M. [réponses : voir le courriel ci-dessous et celui du 3 mai 2021 16:58]

De : [pierre.lessard-blais@montreal.ca](mailto:pierre.lessard-blais@montreal.ca) [à : Céline M., réponse au courriel ci-dessus]

Reçu : 13 avril 2021 19:40

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre correspondance et soyez assuré(e) que tous les messages sont lus avec intérêt et qu'un suivi approprié sera effectué dans les meilleurs délais, le cas échéant. Pour toutes demandes concernant les opérations de nos différentes équipes, veuillez communiquer avec le 311.

Cordialement,

Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement [autre réponse : voir le 3 mai 2021 16:58]

À : [mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Carole D.]

Envoyé : 14 avril 2021 8:59 (courriel #139)

Bonjour,

Semaine après semaine, je remarque que Publisac livre ses sacs publicitaires en les jetant par terre ou en les accrochant aux clôtures, ce qui n'est pas conforme aux modalités permises par le Règlement sur la propreté.

Faute d'avoir été mis dans les boîtes à lettres, ces sacs traînent souvent très longtemps sans être ramassés, et

finissent pas se vider de leur contenu aux quatre vents. Ils vont même jusqu'à laisser traîner partout les courroies de plastique qui attachaient les sacs en ballots (voyez par exemple les photos fournies en annexe, mais sachez que l'arrondissement au grand complet est affecté, alors ne limitez pas vos inspections aux endroits que je vous signale).

Par conséquent, comme Publisac refuse d'améliorer son système de livraison depuis des années, j'aimerais que la ville intervienne en appliquant les amendes prévues dans de tels cas, ou encore en retirant le permis qui a été accordé pour ce genre de distribution, puisque l'entreprise s'était engagée à respecter le règlement et ne le fait pas. Veuillez par ailleurs me tenir au courant de l'évolution de ce dossier.

Sincèrement,  
Carole D.

À : [3-1-1](#) re : arrondissement RDP-PAT [de : Annie B., réponse au courriel du 13 avril 2021 9:09]

**Envoyé** : 14 avril 2021 ±9:15 (plainte déposée via le formulaire en ligne)

Ceci est une plainte contre Publisac qui, en déposant des circulaires par terre ou accrochées aux clôtures, enfreint chaque semaine des milliers de fois l'article 30 du règlement RCA08-30024, comme le montrent ENTRE AUTRES les photos prises au 13423 Louis-Lefebvre, aux 14206-14291 Forsyth et aux 1011-1013-1075-1077 53e Avenue (que j'ai envoyées à [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) ainsi qu'aux élus ce 12 avril). Vu que l'entreprise refuse de corriger depuis 42 ans, veuillez faire des constats d'infractions à tout endroit où vous en trouverez. Merci.

[réponse : voir le 16 avril 2021 15:09]

**De** : [lachine@ville.montreal.qc.ca](mailto:lachine@ville.montreal.qc.ca) [à : Billal T., réponse au courriel #134]

**Reçu** : 14 avril 2021 9:27

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre courriel du 13 avril 2021. Une requête officielle a été déposée en votre nom et porte le numéro # **21-80693**. Celle-ci a été acheminée au service concerné afin qu'une personne ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Manon Lacharité, Bureau Accès Montréal virtuel

**De** : [sterling.downey@montreal.ca](mailto:sterling.downey@montreal.ca) [à : Éric H., 1<sup>re</sup> réponse au courriel #133]

**Reçu** : 13 avril 2021 9:49

Eric,

Merci pour votre courriel, nous avons fait suivre à nos services d'inspecteurs pour qu'ils rentrent en contact avec la compagnie pour leur rappeler que leurs camelots ont à respecter les règlements en place et si des citoyens souhaitent pas recevoir ces sacs il faut les respecter. La ville continue à se pencher sur l'enjeu des publi sacs aussi concernant l'impact environnemental.

Merci encore,

Sterling Downey, conseiller de la ville – Verdun [autres réponses : voir 14 avril 2021 14:32 et 15:38]

**De** : [valerie.patreau@montreal.ca](mailto:valerie.patreau@montreal.ca) [à : Eve Lynn S. G., réponse au courriel #127]

**Reçu** : 14 avril 2021 9:58

Bonjour Mme S. G.,

Je vous remercie pour votre message et je comprends votre demande. J'ai demandé un suivi particulier à l'arrondissement sur cet enjeu des circulaires et étant à la tête de la commission qui a fait les recommandations que vous mentionnez, je suis bien sûr très en faveur de ces changements et de l'application de règlements.

Je me permets de vous demander si vous avez fait l'objet d'un dépôt de circulaire chez vous directement et fait une plainte personnellement ou alors vous avez constaté la situation chez des résidences voisines essentiellement ? De plus, avez-vous contacté Trans Continental (la compagnie qui produit les publi sacs) ou l'arrondissement directement ? D'avance merci pour ces informations. Très cordialement,

Valérie Patreau, conseillère d'arrondissement – Outremont

**De** : [saint-leonard@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-leonard@ville.montreal.qc.ca) [à : Diane P., réponse au courriel #137]

**Reçu** : 14 avril 2021 14:27

**Dossier No** : **21-81523**

Madame,

Nous accusons réception de votre demande concernant le non respect de l'article 30 par l'entreprise Publisac. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de l'urbanisme et de la transition écologique de l'arrondisse-

ment, afin qu'une personne ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [bureau.st-leonard@ville.montreal.qc.ca](mailto:bureau.st-leonard@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Web de la Ville de Montréal.

Diane, Bureau Accès Montréal – Saint-Léonard

**De :** [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) [à : Éric H., 2<sup>e</sup> réponse au courriel #133]

**Reçu :** 14 avril 2021 14:32

**Dossier No :** 21-81436

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande. Votre requête a été transmise à la Division des permis et inspection, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir fait appel à nos services et espérons avoir le plaisir de vous servir à nouveau.

Nathalie, Bureau Accès Verdun

**De :** [marie-andree.mauger@montreal.ca](mailto:marie-andree.mauger@montreal.ca) [à : Éric H., 3<sup>e</sup> réponse au courriel #133]

**Reçu :** 14 avril 2021 15:38

Bonjour Éric,

Un rappel à l'ordre sera effectué par la division Permis et inspections de l'arrondissement auprès de Publisac. La prochaine étape serait un constat d'infraction.

Je te remercie,

Marie-Andrée Mauger, conseillère d'arrondissement [suivi : voir le 16 avril 2021 9:48]

**De :** [emilie.thuillier@montreal.ca](mailto:emilie.thuillier@montreal.ca) [à : Patrick P., 3<sup>e</sup> réponse au courriel #98]

**Reçu :** 14 avril 2021 16:24

Bonjour M. P.,

je vous remercie pour votre courriel. Le contrôle des circulaires faisait effectivement partie des recommandations de la Commission

Les recommandations des Commissions permanentes du conseil municipal sont des recommandations à l'administration, qui doit par la suite y répondre officiellement. Le "dès maintenant" n'est donc **pas encore en vigueur** [cf. page 1, note 3].

La réponse officielle prendra la forme d'un dossier déposé au conseil municipal de Montréal. Cela devrait arriver prochainement et vous pouvez être assuré que nous en ferons un suivi adéquat.

Bien cordialement,

Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville [réponse : voir le courriel #144]

**De :** [emilie.thuillier@montreal.ca](mailto:emilie.thuillier@montreal.ca) [à : Luc C., 3<sup>e</sup> réponse au courriel #120]

**Reçu :** 14 avril 2021 16:30

Bonjour M. C.,

je vous remercie pour votre courriel.

Il faut savoir que l'arrondissement n'a pas renouvelé le permis de distribution parce qu'il n'existe pas de permis de distribution. En effet, la distribution n'est pas interdite sur le territoire de Montréal.

Une commission du conseil municipal a travaillé sur le dossier du contrôle des circulaires et a transmis des recommandations à l'administration, qui doit par la suite y répondre officiellement.

La réponse officielle prendra la forme d'un dossier déposé au conseil municipal de Montréal.

Cela devrait arriver prochainement et vous pouvez être assuré que nous en ferons un suivi adéquat.

L'arrondissement pourra ensuite agir en conformité avec les nouvelles balises.

Bien cordialement,

Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville [réponse : voir le courriel #143]

**De :** [bianca.dusseault@montreal.ca](mailto:bianca.dusseault@montreal.ca) [à : Marc Antoine G., réponse au courriel #84]

**Reçu :** 14 avril 2021 16:35

Bonjour monsieur G.,

Par la présente, au nom des élu.e.s de Rosemont-La Petite-Patrie, j'accuse réception de votre courriel du 24 mars concernant les Publisacs. Soyez assuré que les élu.e.s ont pris connaissance de votre courriel.

Tout comme vous, nous sommes sensibles à cette situation. Vous avez bien fait de déposer une plainte au

311, car ce genre de plainte relève d'un règlement d'arrondissement. Tout est répertorié et documenté.

Nos plus sincères salutations,  
Bianca Dusseault, chargée de secrétariat, cabinet du maire

**De :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à : Liette G., suivi du 10 avril 2021 10:58]

**Reçu :** 14 avril 2021 16:36

Madame,

Nous avons pris connaissance de votre demande concernant la distribution de circulaires. Comme mentionné précédemment, afin que nous puissions y répondre, veuillez fournir les renseignements suivants :

- Les adresses où les incidents ont eu lieu.
- Nom, adresse, numéro de téléphone.
- Lieu d'intervention.
- De nouveau, un bref descriptif de la situation.

Nous donnerons suite à votre demande, dès réception des renseignements manquants. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Diane, Bureau Accès Montréal virtuel [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**À :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [de : Liette G., réponse au courriel ci-dessus]

**Envoyé :** 14 avril 2021 21:28 (courriel #140)

Bonjour,

Tel que demandé dans votre courriel du 14 avril (16h36), je vous fournis à nouveau les renseignements suivants.

- Adresses des incidents signalés : 619 Guizot, 7170-7250-7375-7405 Sagard, et 8265-8333 Foucher (mais je répète que c'est un tout petit échantillon, que les infractions ont lieu partout dans l'arrondissement, et que vous pourriez aussi bien faire un constat à tout autre endroit où vous verrez un publisac laissé par terre ou accroché à une clôture).

- Nom et adresse : Liette G., [adresse fournie] (pour des raisons personnelles, je ne donne pas mon numéro de téléphone et je préfère qu'on me rejoigne par la poste ou par courriel).

- Lieu d'intervention : arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

- Bref description de la situation : laisser des circulaires par terre ou accroché aux clôtures contrevient à l'article 30 du règlement RCA08-14005. L'entreprise Publisac a déjà été avertie, en vain. La Ville ayant adopté en août la recommandation voulant « que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction », je vous prie de faire autant de constats d'infractions que vous le pourrez. Merci.

Liette G. [suivi : voir le courriel ci-dessous]

**À :** [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [de : Liette G., réponse au courriel du 13 avril 2021 10:58]

**Envoyé :** 14 avril 2021 21:58 (courriel #141)

Bonjour Madame Lefebvre

Je viens de recevoir votre réponse à mon courriel du 12 avril, et j'avoue être déçue. Bien que vous m'assurez que mes « commentaires ont bien été entendus », ce n'est pas l'impression que je retire de mes échanges avec le bureau de l'arrondissement. Mais puisque vous m'invitez à vous réécrire, voici.

En effet, comme souligné ci-dessous, la plainte n'invoque par l'article 32 du règlement RCA08 14005 (qui traite des autocollants de refus), mais plutôt l'article 30 (qui traite des endroits autorisés pour laisser des circulaires en l'absence d'un autocollant). J'apprécierais donc que l'on cesse de parler des pictogrammes, car là n'est pas la question. Le problème, c'est que, malgré de nombreux rappels à l'ordre, Publisac ignore sciemment les normes de livraison que l'entreprise avait pourtant promis de respecter en obtenant son permis de distribution.

C'est pourquoi je vous prie de **passer aux amendes ou de révoquer le permis, comme la Ville s'est elle-même engagée à le faire** quand elle a adopté son plan vert (qui incluait une recommandation concernant l'application immédiate desdites amendes).

Vous me dites également que je dois contacter le 3-1-1. Je veux bien, mais je vous prie de noter qu'en plus d'avoir écrit aux élus de VSP, j'avais inclus le [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) dans la liste des destinataires de mes courriels. Puisque je sais d'expérience que c'est par l'entremise de cette adresse qu'on me répond quand j'écris au 3-1-1, j'avoue ne pas comprendre pourquoi je dois passer par ce chemin détourné au lieu de vous écrire directement, d'autant plus que le site du 3-1-1 ne permet pas d'inclure les photos que je voulais vous envoyer pour appuyer mes dires. Voilà, j'espère que les choses sont plus claires, espérant maintenant votre suivi.

Bien à vous,

Liette G. [réponse : voir le 16 avril 2021 13:06]

À : [patrick.nadeau@montreal.ca](mailto:patrick.nadeau@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse au courriel du 25 mars 2021 8:55]

Envoyé : 15 avril 2021 8:48 (courriel #141 bis)

Bonjour M. Nadeau,

Le 25 mars, vous m'avez demandé plus de détails sur les plaintes déposées jusqu'ici contre Publisac. Excusez le temps qu'il a fallu pour compiler les 141 courriels envoyés à la Ville à ce jour (ci-joints), mais comme ceux-ci ne cessent d'affluer, la liste aurait été plus longue encore si je ne m'étais pas imposé de vous répondre aujourd'hui. Même chose pour le relevé des infractions (également joint), qui dépasse les 25 000 méfaits. Les photos sont disponibles aux liens fournis dans l'encadré initial.

Ces documents vous montrent pourquoi on peut être inquiet quant au désir réel qu'a la Ville d'agir dans ce dossier, malgré l'annonce faite par Mme Lavigne-Lalonde lors de l'adoption du Plan directeur de gestion des matières résiduelles en août dernier. En effet, en dépit de toutes les plaintes émises à ce jour en vertu des règlements **présentement** en vigueur, nous n'avons pas encore reçu la moindre détail quant à une seule amende infligée à l'entreprise, et ce, même si le PDGMR faisait siennes les recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs (dont celle qui veut « que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction »).

Qui plus est, dans votre propre courriel, vous dites vous-même que la Ville compte agir sur la question des circulaires « dans le présent mandat » (alors que la date limite définie dans le PDGMR est en fait le mois de juin 2021), et vous ne fournissez hélas pas l'information demandée, à savoir où en sont rendus les points 1.1.1 et 1.1.2 du Plan.

Permettez-nous donc de préciser la question — comme ce sont là les deux seuls points qui permettront aux organismes écologiques appuyant la présente démarche d'évaluer la crédibilité du Plan d'ici les élections de cet automne, nous aimerions savoir :

1) si l'interdiction des sacs de plastique inclura bien cette fois-ci les sacs de circulaires (plus nombreux que ceux de quelque chaîne de commerces que ce soit);

2) si le règlement traitant des circulaires sera bien amendé comme promis et à quelle étape ce processus est rendu (je vous rappelle qu'il suffit de changer deux mots).

Vu l'importance que les enjeux environnementaux auront lors de l'élection de 2021, vous conviendrez qu'il est crucial pour la Ville de ne pas miner la confiance du public dans ce domaine!

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [bureau.st-leonard@ville.montreal.qc.ca](mailto:bureau.st-leonard@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de St-Léonard [de : Hiba J.]

Envoyé : 15 avril 2021 9:36 (courriel #142)

Bonjour,

Semaine après semaine, je remarque que Publisac livre ses sacs publicitaires en les jetant par terre ou en les accrochant aux clôtures, ce qui n'est pas conforme aux modalités permises par le Règlement sur la propreté. Faute d'avoir été mis dans les boîtes à lettres, ces sacs traînent souvent très longtemps sans être ramassés, et finissent pas se vider de leur contenu aux quatre vents (voir par exemple les photos fournies en annexe, même si l'arrondissement au grand complet est affecté).

Par conséquent, comme Publisac refuse d'améliorer son système de livraison depuis des années, j'aimerais que la ville intervienne en appliquant les amendes prévues dans de tels cas, ou encore en retirant le permis qui a été accordé pour ce genre de distribution. Veuillez par ailleurs me tenir au courant de l'évolution de ce dossier.

Sincèrement,

Hiba J.

À : [emilie.thuillier@montreal.ca](mailto:emilie.thuillier@montreal.ca) [de : Luc C., réponse au courriel du 14 avril 2021 16:30]

Envoyé : 16 avril 2021 7:46 (courriel #143)

Bonjour Madame Thuillier,

Merci d'avoir répondu à mes interrogations concernant les circulaires. Mais si vous le permettez, j'aimerais clarifier les points que vous avez soulevé.

1) Vous dites qu'il « n'existe pas de permis de distribution ». Pourtant, l'article 29 du Règlement sur la propreté dit que « le conseil peut, par ordonnance, assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis ». Et je sais que d'autres arrondissement recourent effectivement à un tel permis. N'est-ce pas la même chose dans Ahuntsic-Cartierville? Et sinon, ne pourrait-on pas contrer d'un coup des milliers

d'infractions hebdomadaires en créant un tel permis et en l'accordant SEULEMENT à ceux qui respectent le règlement?

2) Vous dites que « la distribution n'est pas interdite sur le territoire de Montréal ». Fort bien, ce n'est pas ce que je réclame non plus. Par contre, pour un distributeur de circulaires, il est clairement interdit dans chaque arrondissement de laisser des sacs sur le sol ou pendus n'importe où (ce qui est légitime, car le fait de promouvoir un produit n'autorise pas l'annonceur à polluer une ville entière). C'est en vertu de ce règlement-là que j'ai déposé ma plainte, et non parce que je veux qu'on bannisse toute publicité!

3) Vous dites que vous attendez « un dossier déposé au conseil municipal de Montréal [pour] agir en conformité avec les nouvelles balises ». Encore là, je ne vois pas en quoi cela vous empêche de faire respecter VOTRE règlement en attendant, puisque celui-ci n'a pas été abrogé. Vous avez d'ores et déjà en main de quoi donner des contraventions quand une entreprise enfreint vos règles et pollue tout l'arrondissement, en ce moment même. Pourquoi attendre et/ou refuser de corriger la situation?

Bien à vous,  
Luc C.

**De :** [samuel.mathieu-daneau@montreal.ca](mailto:samuel.mathieu-daneau@montreal.ca) [à : Éric H., 4<sup>e</sup> réponse au courriel #133]

**Reçu :** 16 avril 2021 9:48

Bonjour,

Nous désirons vous aviser que votre requête en lien avec le dépôt des Publisac dans des endroits non autorisés a été prise en charge et que nous traitons le dossier (#3002791574).

Je suis personnellement en charge de ce dossier et vous invite à prendre contact avec moi pour toute question.  
Salutations cordiales,  
Samuel Mathieu-Daneau, inspecteur d'arrondissement [voir également le courriel du 21 avril 2021 9:04]

**À :** [emilie.thuillier@montreal.ca](mailto:emilie.thuillier@montreal.ca) [de : Patrick P., réponse au courriel du 14 avril 2021 16:24]

**Envoyé :** 16 avril 2021 10:17 (courriel #144)

Bonjour Madame Thuillier,

Tout d'abord, merci pour la réponse que vous m'avez envoyée ce 14 avril à la suite de ma plainte traitant des publisacs, dont je vous ai fait parvenir une copie. J'ai depuis ce temps été avisé qu'un dossier avait été ouvert en rapport avec ma requête, et je vous en suis gré.

Je m'étonne cependant de votre affirmation sur l'absence de nécessité de faire respecter la réglementation. En effet, il me semble que le *Règlement sur la propreté RCA10-09009* est bel et bien entré en vigueur le 18 septembre 2010 — tel qu'indiqué à la toute fin du document ci-joint. Par conséquent, je crois que l'arrondissement est tenu de le faire respecter depuis ce temps, incluant l'article 30 qui précise les modalités de livraison des circulaires (par exemple, dans les boîtes à lettres et non par terre ou suspendues aux clôtures).

En déposant sa recommandation voulant « que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction », la Commission sur l'environnement a tout simplement **réitéré** cette nécessité. Vous n'avez donc pas à attendre quoi que ce soit pour intervenir, puisque c'est la même exhortation que la mienne, qui demande aux arrondissements d'**appliquer le règlement actuel** (ce qui devrait aller de soi de toute façon). Même si la Ville a jusqu'en juin 2021 pour amender le règlement, cela ne dispense pas les autorités de **faire respecter ce qui est déjà adopté**.

Pour utiliser une comparaison d'actualité : si une nouvelle mesure sanitaire est annoncée comme imminente, cela ne veut pas dire que les mesures précédentes deviennent caduques en attendant, n'est-ce pas?

Cordialement,  
Patrick P.

**De :** [christian.arseneault@montreal.ca](mailto:christian.arseneault@montreal.ca) [à : Cymry G., réponse au courriel #116]

**Reçu :** 16 avril 2021 10:52

Hello Cym,

Thank you for your email.

Publisacs are indeed a wasteful imposition on our neighbourhood. I'll check in with our services to see what they have planned on the enforcement front and get back to you as soon as possible.

Cheers,

Christian Arseneault, conseiller de ville, District de Loyola [suivi : voir le 20 avril 2021 10:11]

**De :** [catherine.clement-talbot@montreal.ca](mailto:catherine.clement-talbot@montreal.ca) [à : Jacqueline M., suivi du courriel du 7 avril 2021 17:30]

**Reçu :** 16 avril 2021 12:12

Je ne peux transmettre les photos en lot svp me les faire parvenir en lot de 2 merci  
Catherine Clément-Talbot, conseillère de Ville [réponse : voir le courriel #145 bis]

**De :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à : Liette G., réponse au courriel #141]

**Reçu :** 16 avril 2021 13:06

**Dossier No :** 21- 83730

Madame,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution de circulaire. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Direction de l'arrondissement, afin que le responsable attribué à votre dossier puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou à l'extérieur de Montréal le 514-872-0311, en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeraay

**Envoyé :** 16 avril 2021 14:02 (courriel #145)

Aux inspecteurs et aux conseillers de l'arrondissement,

Je vous envoie ci-joint quelques photos prises le 6 avril sur des Érables. Vous remarquerez que les Publisacs n'ont pas été livrés conformément au règlement de l'arrondissement (qui interdit leur dépôt sur les clôtures ou par terre). Cela fait des années que ça dure, malgré toutes les plaintes et les avertissements municipaux que la compagnie a reçus.

Même si la COVID a tendance à accaparer l'attention publique, il ne faudrait pas oublier que nous traversons présentement une crise environnementale tout aussi grave, et qu'il faut absolument réduire ce genre de pollution. Puisque 3 millions de sacs sont distribués ainsi au Québec chaque semaine, c'est inacceptable !

Comme Publisac fait la sourde oreille, je vous demande de leur remettre les amendes prévues dans le règlement, que ce soit pour les entorses figurant dans ces photos ou n'importe quelle autre que vous pourriez relever vous-mêmes lors d'une inspection. Merci d'avance.

[signature retirée à la demande de l'auteur; réponse : voir le 20 avril 2021 12:12]

**De :** [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) [à : Annie B., réponse au formulaire du 14 avril 2021 ±9:15]

**Reçu :** 16 avril 2021 15:09

**Dossier No :** 21-83927

Madame,

Nous accusons réception de votre demande concernant une plainte contre Publisac qui, en laissant des circulaires par terre ou accrochées aux clôtures, enfreint chaque semaine des milliers de fois l'article 30 du règlement RCA08-30024. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la Voirie - Inspecteurs du domaine public afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir un suivi de votre requête, vous pouvez communiquer avec le 311 ou vous pouvez nous réécrire à [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Soyez à l'affût des nouvelles de votre arrondissement en vous abonnant gratuitement au [Infolettre](#), en nous suivant sur [facebook](#) ou en consultant notre site web à [montreal.ca](http://montreal.ca)

Guylaine, agente de communication sociale, Bureaux Accès Montréal RDP-PAT

À : [catherineclementtalbot@ville.montreal.qc.ca](mailto:catherineclementtalbot@ville.montreal.qc.ca) [de : Jacqueline M., réponse au courriel du 16 avril 2021 12:12]

**Envoyé :** 16 avril 2021 16:33 (courriel #145 bis)

Bonjour,

Tel que demandé [photos en pièces jointes].

Jacqueline M. [réponse : voir le 19 avril 2021 11:37]

À : [arribsg@ville.montreal.qc.ca](mailto:arribsg@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 17 avril 2021 11:59 (courriel #146)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une

consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

En vertu des articles 30 et 46.2b du *Règlement sur la propreté et les nuisances* CA28 0017, je vous demande donc:

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons,

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire de **révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centre de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront [bientôt pleins](#).

Je joins des exemples illustrant le type d'infraction dont je parle (photos prises aux 37-39-51 Gatien-Claude, aux 441-462 place Laframboise, au 40 Lavigne, au 185 St-Joseph et au 15758 Gouin). Mais svp, n'inspectez pas que ces seuls endroits. Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veuillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel.

Merci.

Charles Montpetit [réponse : voir le 19 avril 2021 17:07]

À : [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Plateau [de : Linda B.]

Envoyé : 17 avril 2021 12:04 (courriel #147)

Mesdames les conseillères, messieurs les conseillers,

Bien que la COVID accapare le gros de l'attention des médias, nous savons tous que la crise environnementale ne s'essouffle pas et nécessite notre attention tout autant. Le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* (PDGMR) adopté par Montréal commence par deux mesures visant à réduire les dommages dus aux circulaires. Or, nous sommes toujours dans l'attente de voir quelles actions concrètes seront mises en place à ce sujet.

Les photos ci-jointes, prises lors d'une ballade à pied le 6 avril sur Messier (4227, 4253, 4255, 4259-61a, 4279) ne sont, hélas, que quelques exemples des très nombreuses infractions commises par Publisac chaque semaine, depuis des années, malgré les nombreuses plaintes envoyées par les résidents, qui ramassent des sacs de circulaires non désirés empilés sur leurs terrains ou balcons. Cela se produit très souvent, et c'est une plaie.

Les règlements de l'arrondissement prévoient pourtant que des amendes salées soient remises aux entreprises qui ne respectent pas les normes dictées par la Ville (les circulaires doivent essentiellement être laissées dans les boîtes à lettres). Si ces amendes étaient appliquées avec ne serait-ce qu'une fraction du zèle consacré au stationnement illégal, il y a gros à parier que l'entreprise reverrait ses façons de faire dans le temps de le dire.

Malheureusement, les meilleures intentions du monde ne donnent rien si les élus ne manifestent aucune volonté politique, et c'est pourquoi je vous demande sincèrement de donner l'exemple en passant aux actes sans tarder. La crédibilité du reste du PDGMR en serait autrement irrémédiablement minée, tout comme l'espoir que nous avons tous d'éviter une catastrophe écologique.

Merci de l'attention que vous porterez à cette demande,

Linda B. [accusé de réception : voir le courriel ci-dessous]

De : [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) [à : Linda B., réponse au courriel précédent]

Reçu : 17 avril 2021 12:05

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande et nous nous efforçons d'y répondre dans les deux jours ouvrables. Lorsque le volume de demandes que nous recevons est élevé, le délai de réponse peut prendre quelques jours de plus. D'ici là, vous pouvez aussi consulter ou utiliser nos autres services. Nous vous remercions de nous avoir écrit.

L'équipe du Centre de services 311

À : [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Plateau [de : Marion B.]

Envoyé : 17 avril 2021 15:57 (courriel #148)

Madame, Monsieur,

Veuillez considérer la présente comme une plainte formelle à l'égard de TC Transcontinental.

Cette compagnie ne fait pas preuve d'éthique dans ses pratiques commerciales, puisque tous les mardis en avant-midi elle distribue des tonnes de sacs publicitaires non sollicités. Tout cela sans évidemment respecter le règlement municipal (plus précisément la clause exigeant que les circulaires soient laissées dans les boîtes à lettres et non jetées par terre ou accrochées aux rampes et aux poignées de portes).

La Ville a déjà sommé TC d'arrêter ces méfaits. Malgré de belles promesses, l'entreprise n'a rien corrigé et les problèmes perdurent, entre autres sur le boulevard St-Joseph (voir les quelques photos ci-jointes — qui constituent seulement un échantillon, et ne devraient pas être considérées comme les seuls endroits affectés). Par conséquent, j'apprécierais être informée des actions que vous allez prendre.

Une résidente qui vous remercie des efforts que vous ferez en ce sens.

Marion B.

À : [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Verdun [de : Mathieu C.]

**Envoyé** : 17 avril 2021 18:42 (courriel #149)

Chers inspecteurs et conseillers.ères municipaux.ales,

En août dernier, je me suis réjoui de voir la Ville de Montréal adopter un Plan de gestion des matières résiduelles dont les deux premiers points s'attaquent à des fléaux qui me préoccupent énormément: les sacs de plastique et l'énorme gaspillage hebdomadaire que constitue la livraison de circulaires.

Or, plus de six mois ont passé, et je constate qu'en dépit de ces belles intentions, rien n'a encore changé dans mon quartier. En effet, les clôtures sont toujours constellées chaque mardi matin de milliers de sacs de plastique pleins de papiers qui ne seront jamais recyclés tant que les deux matières ne seront pas séparées — une tâche qui ne devrait pas incomber aux citoyens qui n'ont rien demandé de tel, et que les centres de tri sont trop débordés pour faire. Résultat: avec chaque semaine qui passe, des tonnes de déchets se retrouvent inutilement à l'enfouissement. Il faut réduire à la source, et la Ville a le pouvoir de forcer le distributeur à le faire, que ce soit en abrogeant son permis, ou encore en lui remettant **les amendes prévues** lorsqu'un sac est laissé par terre ou accroché à une rampe.

Il ne sert à rien de vous contenter de simples remontrances: comme la crise sanitaire l'a amplement démontré, c'est seulement en appliquant des amendes sévères qu'on peut renverser la vapeur. Si vous avez besoin de cas précis pour ouvrir un dossier, vous trouverez ci-joint quelques infractions que j'ai relevées sur la rue de Verdun. Ce ne sont cependant qu'une toute petite fraction des méfaits de l'entreprise, alors ne vous gênez pas pour faire vos propres constats à tous les autres endroits que vous repérerez vous-mêmes.

J'attends votre réponse par retour de courriel. D'ici là, veuillez agréer mes meilleures salutations.

Mathieu C. [réponses : voir le 19 avril 2021 14:46 et le 21 avril 2021 9:04]

À : [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Nina S.]

**Envoyé** : 17 avril 2021 22:09 (courriel #150)

Aux conseillers et aux inspecteurs municipaux:

En pleine crise environnementale, je ne comprends pas pourquoi on renouvelle encore aujourd'hui le permis d'un distributeur de circulaires comme Publisac quand on sait que, depuis des années, celui-ci enfreint des milliers de fois par semaine les règlements précisant de quelle façon les sacs publicitaires doivent être livrés (c'est-à-dire directement dans les boîtes à lettres, et non suspendus un peu partout ou abandonnés au sol).

Voir autant d'articles publicitaires distribués à des gens ne les ayant pas explicitement demandés me déçoit chaque semaine. Si vous voulez que la population vous prenne au sérieux quand vous annoncez que vous voulez rendre l'arrondissement plus vert, commencez par donner l'exemple en sévissant sans plus tarder contre ces contrevenants chroniques! Ça me semble une épine assez facile à extraire du pied, puisque le règlement l'exige déjà. S.v.p., faites-les respecter.

Au cas où vous douteriez encore du caractère "sauvage" de la distribution, je vous envoie ci-joint quelques photos récentes. Ce n'est toutefois qu'un tout petit échantillon, car le problème survient un peu partout. Ne limitez donc pas vos inspections aux seules adresses que je vous signale (une fois sur le terrain, vous aurez l'embarras du choix).

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous souhaite une bonne journée.

Nina S.

À : [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Ville-Marie [de : France L.]

**Envoyé** : 18 avril 2021 9:45 (courriel #151)

Bonjour,

Aux responsables des amendes dans Ville-Marie :

Vous trouverez en pièces jointes des photos prises sur dans mon quartier (partie Est du Centre-Sud) où l'on peut voir plusieurs infractions commises par Publisac. En plus d'être extrêmement disgracieux, d'encombrer les

passages et surtout, de polluer tout le quartier, ça me rappelle que nous agissons collectivement trop peu pour notre environnement. L'urgence climatique est réelle, et il incombe à chacun d'agir dans le meilleur des pouvoirs qui lui sont conférés. Ainsi, j'invite les autorités de Ville-Marie à mettre fin aux dégâts causés par les contrevenants.

J'invite aussi les élus à faire appliquer les amendes prévues lorsqu'un sac est laissé par terre ou accroché n'importe où (d'après le règlement, les circulaires doivent être laissées DANS les boîtes à lettres). Mieux encore, révoquez le permis de distribution de ce grand récidiviste!

Merci beaucoup pour votre compréhension.

Cordialement,

France L. [réponse : voir le 19 avril 2021 14:50]

À : [mbarbe@ville.montreal.qc.ca](mailto:mbarbe@ville.montreal.qc.ca) [de : Yolaine L.]

Envoyé : 18 avril 2021 10:44 (courriel #152)

Chers élus, cher élues,

Je sais que Montréal se targue d'être verte, mais au fil de mes promenades, tout ce que je vois, ce sont des sacs de plastique laissés à la traîne et des circulaires éparpillées un peu partout, à défaut d'avoir été glissées dans les boîtes à lettres comme l'exige l'article 5.3 du *Règlement concernant la distribution des circulaires*. En ignorant volontairement les règles qu'elle devrait suivre, l'entreprise Transcontinental nuit à tous les citoyens.

Il est grand temps qu'on ne lui laisse plus le champ libre, car cela donne un très mauvais exemple à tout le monde. Comment peut-on s'attendre à ce que chaque personne agisse de façon responsable quand une seule entreprise génère à elle seule autant de rebuts? Je vous enjoins donc de serrer la vis, non pas en lui donnant des avertissements qu'elle est libre d'ignorer (ce qu'elle fait depuis plus de 40 ans), mais en dressant des constats d'infraction sévères, comme on le ferait avec n'importe quel autre délinquant chronique.

En guise d'échantillon, vous trouverez ci-joint quatre photos que j'ai prises sur les avenues Strathyre (#61 et 99-103) et Riverview (#95 et 100). Ce ne sont que quelques exemples d'infractions, et je vous invite à venir faire vos propres constats sur n'importe quel pâté de maison de LaSalle, les mercredis en après-midi. Merci de faire le nécessaire pour que le règlement soit respecté!

Sincèrement,

Yolaine L. [réponse : voir le 19 avril 2021 11:37]

À : [lasalle@ville.montreal.qc.ca](mailto:lasalle@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de LaSalle [de : Stéphane D.]

Envoyé : 18 avril 2021 12:27 (courriel #153)

Bonjour,

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet. Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

Je vous demande donc, en vertu des articles 5.3 et 8.3 du *Règlement 2170 concernant la distribution de circulaires* :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (par exemple le mercredi près de la mairie d'arrondissement),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centres de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront [bientôt pleins](#).

Je vous montre en annexe le type d'infraction dont je parle, mais svp, ne considérez pas que ces sacs sont les seuls mal livrés, et faites des constats pour d'autres adresses au besoin (ma plainte concerne tout le quartier). Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veuillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel.

Merci.

Stéphane D. [réponse : voir le 6 mai 2021 14:48]

À : [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Solenn G.]

Envoyé : 18 avril 2021 20:59 (courriel #154)

Bonjour,

En me baladant dans le quartier, je suis toujours choquée par autant de laisser aller dans la distribution des circulaires. J'aimerais donc faire par ce courriel une plainte concernant la livraison sauvage de circulaires qui enfreint le règlement selon lequel tout article publicitaire doit être laissé « 1. dans une boîte ou une fente à lettres; 2. dans un récipient prévu à cet effet; 3. sur un porte-journaux ou en le suspendant à celui-ci; 4. en le suspendant à la poignée d'une porte extérieure donnant accès à un seul logement, lorsqu'il n'y a sur cette propriété aucun des objets décrits aux paragraphes 1 à 3 ».

Quand ces normes ne sont pas respectées, les circulaires encombrant le passage, déparent nos propriétés, se répandent un peu partout, s'envolent au vent, souillent le quartier au grand complet et entraînent des frais de nettoyage considérables pour l'arrondissement. La direction de Publisac ayant déjà montré lors des consultations publiques sur les circulaires qu'elle n'avait pas l'intention de corriger la situation, je vous prie de la mettre à l'amende pour ces infractions (ou toute autre infraction similaire que vos inspecteurs pourraient repérer). Merci de prendre en considération.

Solenn G.

De : [catherine.clement-talbot@montreal.ca](mailto:catherine.clement-talbot@montreal.ca) [à : Jacqueline M., réponse au courriel #145 bis]

Reçu : 19 avril 2021 11:37

Je vous remercie pour l'envoi j'ose espérer que la transmission passera je laisse le soin à l'arrondissement de faire le nécessaire, si possible revenez moi périodiquement pour vous faire part des développements.

[réponse : voir le courriel #156]

De : [manon.barbe@montreal.ca](mailto:manon.barbe@montreal.ca) [à : Yolaine L., réponse au courriel #152]

Reçu : 19 avril 2021 11:37

Bonjour,

Au nom de la mairesse de l'arrondissement de LaSalle, Madame Manon Barbe, j'accuse réception de votre correspondance datée du 18 avril 2021 au sujet du règlement 2170.

Soyez assurée que votre correspondance a été portée à l'attention de la mairesse et acheminée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour suivi.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'arrondissement de LaSalle et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Carole Cardinal, chargée de secrétariat

À : [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Verdun [de : Louis-Frédéric G.]

Envoyé : 19 avril 2021 13:57 (courriel #155)

Bonjour,

Il est temps selon moi d'agir contre les publisacs laisser un peu partout à Verdun (ci-joint, des photos de quelques cas, même s'il y en a beaucoup d'autres comme ça).

Comme j'ai récemment appris que l'arrondissement avait un règlement précisant que les circulaires doivent être laissées DANS les boîtes à lettres, j'aimerais que vous l'appliquiez avec rigueur jusqu'à ce que la compagnie comprenne que son laisser-aller n'est plus accepté à Verdun, amendes à l'appui.

Merci.

Louis-Frédéric G.

De : [le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca) [à : Antoine C. G., réponse au courriel #129]

Reçu : 19 avril 2021 14:41

Dossier No : 21-85675

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande au sujet des circulaires. Nous avons créé un dossier que nous avons transmis à la direction de la mobilité et de la planification des déplacements [cf. page 1, note 2] de l'arrondissement, afin qu'il soit traité dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, nous vous invitons à nous écrire à nouveau à [le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-sud-ouest@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant le numéro de votre dossier.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Denis Boisclair, agent de communications sociales

**De :** [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) [à : Mathieu C., 1<sup>re</sup> réponse au courriel #149]

**Reçu :** 19 avril 2021 14:46

**Dossier No :** 21-85981

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant les infractions aux distributions de circulaires. Votre requête a été transmise à la Division du développement du territoire afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais.

Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir fait appel à nos services et espérons avoir le plaisir de vous servir à nouveau.

Bureau Accès Verdun [voir aussi le 21 avril 2021 9:04]

**De :** [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) [à : France L., réponse au courriel #151]

**Reçu :** 19 avril 2021 14:50

**Dossier No :** 21-86092

Madame,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution de circulaire. Le dossier ci-dessus a été transmis au Service des inspecteurs, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Caroline, Arrondissement de Ville-Marie

**À :** [catherineclementtalbot@ville.montreal.qc.ca](mailto:catherineclementtalbot@ville.montreal.qc.ca) [de : Jacqueline M., réponse au courriel du 19 avril 2021 11:37]

**Envoyé :** 19 avril 2021 14:58 (courriel #156)

Merci,

Si les photos sont trop grosses pour la bande passante, laissez-le moi savoir, je vous les ferai parvenir une à une.

Si vous avez 2 minutes, avec qui je dois faire le suivi à l'arrondissement? Je ne voudrais pas déranger plusieurs personnes avant d'arriver à la bonne.

Merci et oui, je ferai un suivi périodique.

Bonne journée à vous.

Jacqueline M. [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [catherine.clement-talbot@montreal.ca](mailto:catherine.clement-talbot@montreal.ca) [à : Jacqueline M., réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 19 avril 2021 15:59

Adressez vous à l'assistante du maire madame Mariam Lagaad [[mariam.laagad@montreal.ca](mailto:mariam.laagad@montreal.ca) 514.557.9985], je vous remercie du suivi [réponse : voir le courriel #159]

**De :** [arribsg@ville.montreal.qc.ca](mailto:arribsg@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #146]

**Reçu :** 19 avril 2021 17:07

Monsieur Montpetit

Nous accusons réception de votre demande.

Le Règlement sur la propreté pour le territoire de l'arrondissement encadre la distribution de tous les types de circulaires conçus à des fins commerciales sur la propriété privée. Toutefois, ce règlement ne concerne pas la distribution de journaux.

Le citoyen qui ne désire pas recevoir d'articles publicitaires sur sa propriété peut le faire en apposant sur la boîte aux lettres ou la porte un autocollant réglementaire fourni par l'arrondissement.

Lorsque le citoyen n'a pas apposé l'autocollant réglementaire, le camelot peut déposer les articles publicitaires à l'un ou l'autre des endroits suivants :

- dans une boîte ou une fente à lettres ou autre récipient prévu à cet effet, sur un porte-journaux, ou, le cas échéant, en le suspendant, à la poignée d'une porte extérieure donnant accès à un seul logement
- dans le vestibule d'un bâtiment, lorsque l'accès y est autorisé, sur une étagère ou dans un récipient prévu à cet effet, à condition de ne pas obstruer ni encombrer la voie d'issue.

Quiconque effectue la distribution d'articles publicitaires doit emprunter les allées, trottoirs ou chemins

menant aux bâtiments.

### **Article publicitaire**

Sont considérés comme étant des articles publicitaires : un dépliant, une circulaire, une brochure, un prospectus, un feuillet ou tout article publicitaire semblable conçu à des fins d'annonce ou de réclame.

### **Distribution sur le domaine public**

Il est interdit de déposer tout papier sur un véhicule automobile stationné sur le domaine public, sauf un constat d'infraction.

- L'autocollant est gratuit pour les résidents montréalais dans les bureaux Accès Montréal et à l'écoquartier de l'arrondissement.

- Apposer l'autocollant sur le lieu de réception des articles publicitaires.

- Dans le cas d'un immeuble à logements, il doit y avoir un autocollant sur chacune des boîtes postales. Un autocollant à la porte de l'immeuble n'est valable que pour l'entrée, non pas pour les boîtes de chaque locataire.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Guerdy, Bureau Accès Montréal virtuel [réponse : voir le courriel #161]

**De :** [josefina.blanco@montreal.ca](mailto:josefina.blanco@montreal.ca) [à : Dave S., réponse au courriel #108]

**Reçu :** 19 avril 2021 17:12

Bonjour M S.,

Merci pour votre courriel. Dû à un volume élevé de messages, les délais de réponse sont plus longs que ce que j'aimerais.

Merci de votre compréhension. Je vous reviens dans les meilleurs délais.

En toute collaboration,

Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement, district De Lorimier [suivi : voir 25 mai 2021 9:14]

**De :** [craig.sauve@montreal.ca](mailto:craig.sauve@montreal.ca) [à : Tony C., réponse au courriel #115]

**Reçu :** 19 avril 2021 20:44

Hi Tony!

I hope you and yours are healthy and doing well. Sorry for the delay in responding - I wanted to verify a few angles. In the short term, we will be writing to Publi-Sac in order to ask them to make sure their employees follow the rules. Indeed, there is a certain modality they must follow, and as you pointed out, they do not always do so (which leads to a messy neighbourhood).

Secondly, the city is evaluating the banning of publisac distribution. We were moving in that direction and then the pandemic hit and priorities changed in the short and medium term, but that file is still active. There are a few things being verified first before we go forward with that angle, but stay tuned. We'll keep you posted.

Wishing you a happy and healthy (and CLEAN) spring!

Cheers,

Craig Sauvé, City councillor

**À :** [lasalle@ville.montreal.qc.ca](mailto:lasalle@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de LaSalle [de : Marie-Soleil F.]

**Envoyé :** 20 avril 2021 9:25 (courriel #157)

Madame, Monsieur,

Veuillez considérer la présente comme une plainte formelle à l'égard de TC Transcontinental.

Cette compagnie ne fait pas preuve d'éthique dans ses pratiques commerciales, puisque tous les mardis, elle distribue des tonnes de sacs publicitaires non sollicités, sans respecter le règlement municipal (plus précisément la clause exigeant que les circulaires soient laissées dans les boîtes à lettres et non jetées par terre ou accrochés aux rampes et aux poignées de portes).

Ceci offense mes valeurs citoyennes. Il est inadmissible que nous nous laissions une grande corporation se moquer aussi ouvertement des paramètres qu'elle s'était pourtant engagée à respecter lors de l'obtention de son permis.

Les autorités ont déjà sommé TC d'arrêter ces méfaits, en vain. J'en conclus que TC n'en a pas tenu compte, car les problèmes perdurent (voir les photos ci-jointes, prises sur la 3e et la 9e Avenues — qui illustrent à peine une toute petite partie du problème). Par conséquent, j'apprécierais être informée des actions plus musclées que vous allez maintenant prendre (amendes, révocation du permis).

Une résidente qui vous remercie des efforts que vous ferez en ce sens,

Marie-Soleil F.

**De :** [christian.arseneault@montreal.ca](mailto:christian.arseneault@montreal.ca) [à Cymry G., suite du courriel du 16 avril 2021 10:52]

**Reçu :** 20 avril 2021 10:11

Hello again Cym,

I have just been informed by our services that **there are not currently any plans to tighten up enforcement of the bylaw** [cf. page 1, note 3] as our inspectors are overstretched. If you are unsatisfied with this assessment, I suggest you join us at the next Borough Council meeting and ask a question on the topic to the Mayor.

Cheers,

Christian Arseneault, City councillor [suivi envoyé à la mairesse Plante : voir le courriel #158]

**De :** [caroline.bourgeois@montreal.ca](mailto:caroline.bourgeois@montreal.ca) [à : Annie B., réponse au courriel #130]

**Reçu :** 20 avril 2021 11:43

Bonjour Mme B.,

Nous avons bien reçu votre courriel du 12 avril dernier relativement à la distribution du sac de circulaires.

Nous avons transmis votre demande à la direction concernée pour suivi approprié.

Veillez recevoir, Mme [nom erroné], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sylvie Séguin, adjointe, pour Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

**De :** [arcelle.appolon@montreal.ca](mailto:arcelle.appolon@montreal.ca) [réponse au courriel #145]

**Reçu :** 20 avril 2021 12:12

Vos commentaires ont bien été entendus. Nous cherchons constamment à améliorer nos façons de faire et nous allons tenir compte de vos propos.

Je me permets de vous rappeler qu'il est important de [signaler toute infraction au 311](#) : nos inspecteur-ices feront le suivi nécessaire. Nous devons composer avec des ressources limitées, mais nous faisons toujours tout notre possible pour faire respecter notre [règlement sur la propreté et le civisme](#).

Veillez toutefois d'abord vous assurer que les résident-es aux adresses indiquées ont signalé leur désir de ne pas recevoir de circulaire: le ou la citoyen-ne doit indiquer par un autocollant réglementaire, fourni gratuitement par l'arrondissement ou par [votre Écoquartier](#), qu'il ou elle ne veut pas recevoir d'articles publicitaires. L'autocollant est apposé sur le lieu de réception des articles publicitaires (la boîte aux lettres ou la porte, généralement).

Si le distributeur contrevient à cet autocollant, veuillez fournir au 311 les adresses des méfaits et le distributeur concerné."

Cordialement,

Arcelle Appolon, responsable, soutien aux élu.e.s [réponse : voir le courriel #164]

**À :** [maireesse@montreal.ca](mailto:maireesse@montreal.ca) [de : Cymry G.]

**Envoyé :** 20 avril 2021 14:21 (courriel #158)

English version follows

Madame Plante :

Je vous écris au sujet de la persistance des publisacs à Montréal. TC Transcontinental produit et distribue chaque semaine ces sacs de plastique remplis de publicités imprimées dans les foyers montréalais, sur la base d'une option de refus, de la même façon que les pages jaunes étaient auparavant distribuées.

Je faisais partie des près de 1000 citoyens et organismes qui ont présenté un mémoire lors de la consultation publique de la Ville de Montréal concernant les publisacs en octobre 2019. Suite à cette consultation, un rapport de recommandations a été produit et les statistiques qui suivent sont tirées de ce rapport.

Chaque semaine, TC Transcontinental livre 500 tonnes de publicités en papier et 800 000 sacs en plastique (donc 41 600 000 sacs par an) aux portes des propriétaires montréalais, alors que ces mêmes propriétaires n'ont jamais demandé expressément ces publicités. On estime que ces publicités représentent 11 % de l'ensemble des déchets envoyés aux centres de tri - des déchets inutiles qui coûtent de l'argent à la ville pour leur traitement, et qui augmentent les émissions de Montréal lorsque les véhicules livrent 800 000 sacs chaque semaine, d'abord aux foyers individuels, puis de ces mêmes foyers aux centres de tri et aux sites d'enfouissement.

Le document "[Consultation publique sur le contrôle des circulaires, RAPPORT ET](#)

[RECOMMANDATIONS](#) " fait dix recommandations, et la première recommandation est double :

- Limiter la distribution de ces sacs aux personnes qui avaient spécifiquement accepté de les recevoir (*Opt-in delivery*). Les personnes qui souhaitaient recevoir Publisacs pouvaient apposer un autocollant sur leur boîte aux lettres. À ma connaissance, cette recommandation d'opt-in n'a jamais été appliquée, et ceux qui ne

veulent pas recevoir les sacs doivent contacter la société et se désengager, ou (comme beaucoup le font, j'en suis sûre) simplement jeter le sac et tout son contenu directement dans la poubelle ou le bac de recyclage chaque semaine.

- Exiger que les publicités soient placées dans des sacs en papier plutôt qu'en plastique. Cela n'a pas été fait non plus, bien que la société ait fait une faible tentative d'écoblanchiment en étiquetant les sacs en plastique comme étant en "plastique recyclé" (ce qui n'est pas très écologique, puisque même les plastiques recyclés nécessitent un traitement et ne sont jamais biodégradables).

Je vous écris pour demander que votre administration municipale prenne des mesures pour appliquer au moins la première recommandation du rapport susmentionné, ou de préférence toutes les recommandations, dès que possible. Cela fait 14 mois que le rapport a été publié, et je pense que nous avons attendu trop longtemps pour agir sur cette question, qui est préoccupante en raison des émissions, des déchets, et aussi simplement par respect pour les souhaits de tous les citoyens de Montréal qui ne souhaitent pas avoir des déchets livrés à leur porte chaque semaine.

Je vous remercie.

[English version]

Dear Mayor Plante :

I am writing to you regarding the ongoing persistence of publisacs in Montréal. TC Transcontinental produces and distributes these plastic bags, filled with printed advertisements, weekly to Montréal homes, on an opt-out basis, similar to the way that [Yellow pages](#) advertisements were previously distributed.

I was one of almost 1000 citizens and organizations who presented a memorandum in Ville de Montréal's public consultation regarding the publisacs in October 2019. Following the consultation, a [recommendations report](#) was produced, and the statistics that follow are taken from this report.

Each week, TC Transcontinental delivers 500 tonnes of paper advertisements and 800 000 plastic bags (thus [41 600 000 bags per year](#)) to the doorsteps of Montréal homeowners, even though these same homeowners never expressly requested these advertisements. These ads are estimated to represent 11% of all the waste sent to sorting facilities – unnecessary waste that is costing the city money for processing, and which is increasing Montréal's emissions as vehicles deliver 800,000 bags each week, first to individual households, and later from these same households to sorting centers and landfills.

The "[Consultation publique sur le contrôle des circulaires, RAPPORT ET RECOMMANDATIONS](#)" document made ten recommendations, and the first recommendation was twofold:

- Limit the distribution of these bags to individuals who had specifically agreed to receive them (Opt-in delivery). Individuals who wished to receive Publisacs could affix a sticker to their mailboxes. To my knowledge, this opt-in recommendation was never applied, and those who do not want to receive the bags must contact the company and opt-out, or (as I am sure many do) – simply throw the bag and all its contents directly in the trash or the recycling bin each week.

- Mandate that the advertisements be placed in paper instead of plastic bags. This also has not been done; although the company has made a feeble attempt at greenwashing, by labelling the plastic bags as "recycled plastic" (not very green, since even recycled plastics require processing, and they never biodegrade).

I am writing to ask that your city administration take steps to enforce at least the first recommendation of the aforementioned report, or preferably all the recommendations, as soon as possible. It has been 14 months since the report was issued, and I think that we have waited too long to take action on this issue, which is of concern because of emissions, waste, and also simply out of respect for the wishes of all the Montréal citizens who do not wish to have garbage delivered to their doorstep each week.

Thank you,

Mrs. Cymry G.

**De :** [Arcelle.Appolon@montreal.ca](mailto:Arcelle.Appolon@montreal.ca) [à : Diane G., 3<sup>e</sup> réponse au courriel #110]

**Reçu :** 20 avril 2021 14:13

Bonjour Mme G.,

Merci d'avoir écrit à vos élu·es d'arrondissement.

Vos commentaires ont bien été entendus. Nous cherchons constamment à améliorer nos façons de faire et nous allons tenir compte de vos propos.

Je me permets de vous rappeler qu'il est important de [signaler toute infraction au 311](#) : nos inspecteur·ices feront le suivi nécessaire. Nous devons composer avec des ressources limitées, mais nous faisons toujours tout notre possible pour faire respecter notre [règlement sur la propreté et le civisme](#). Veuillez toutefois d'abord vous assurer que les résident·es aux adresses indiquées ont signalé leur désir de ne pas recevoir de circulaire: le ou la

citoyen-ne doit indiquer par un autocollant réglementaire, fourni gratuitement par l'arrondissement ou par [votre Écoquartier](#), qu'il ou elle ne veut pas recevoir d'articles publicitaires. L'autocollant est apposé sur le lieu de réception des articles publicitaires (la boîte aux lettres ou la porte, généralement). Si le distributeur contrevient à cet autocollant, veuillez fournir au 311 les adresses des méfaits et le distributeur concerné.

Cordialement,  
Arcelle Appolon, responsable, soutien aux élu.e.s

À : [mariam.laagad@montreal.ca](mailto:mariam.laagad@montreal.ca) [de : Jacqueline M., réponse au courriel du 19 avril 2021 15:59]

**Envoyé :** 20 avril 2021 16:38 (courriel #159)

Bonjour Madame Laagard,

Suite au courriel de Mme Clément Talbot, tel qu'entendu, je vous fais parvenir les photos par nom de rue. Vous aurez au total 12 photos à la fin de mes envois. Si cela ne fonctionne pas, laissez-le-moi savoir.

Au plaisir de faire un suivi ensemble.  
Jacqueline M. [suivi : voir le courriel #244]

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : François P.]

**Envoyé :** 21 avril 2021 7:39 (courriel #160)

Madame, Monsieur,

Veuillez considérer la présente comme une plainte formelle à l'égard de TC Transcontinental.

Cette compagnie ne fait pas preuve d'éthique dans ses pratiques commerciales, puisque tous les mardis en avant-midi elle distribue des tonnes de sacs publicitaires non sollicités. Tout cela sans évidemment respecter le règlement municipal (plus précisément la clause exigeant que les circulaires soient laissées dans les boîtes à lettres et non jetées par terre ou accrochées aux rampes et aux poignées de portes). Il suffit de mettre le nez dehors pour relever une multitude d'infractions - voir exemples en pièces jointes. Ceci va à l'encontre de mes valeurs citoyennes : Il est inadmissible que nous laissions une grande corporation ignorer impunément les règles. Vu que celle-ci a déjà été avertie en vain par le passé, il est temps de passer aux amendes (ou encore, de lui enlever son permis de distribution). J'apprécierais être informé des actions que vous allez prendre.

Un résident qui vous remercie des efforts que vous ferez en ce sens.  
François P. [réponses : voir le 21 avril 2021 13:42 et le 22 avril 2021 13:25]

**De :** [samuel.mathieu-daneau@montreal.ca](mailto:samuel.mathieu-daneau@montreal.ca) [à : Mathieu C., 2<sup>e</sup> réponse au courriel #149]

**Reçu :** 21 avril 2021 9:04

Bonjour,

Je me présente, je suis Samuel, l'inspecteur qui a pris votre requête en charge pour les Publisac. Votre requête et vos informations ont été jointes à la requête #3002791574 qui a été ouverte la semaine dernière pour la même problématique. Nous travaillons présentement afin que Publisac se conforme à la réglementation en vigueur pour la distribution d'articles promotionnels à Verdun.

N'hésitez pas à me contacter pour toute question.

Cordialement,  
Samuel Mathieu-Daneau, inspecteur d'arrondissement [réponse : voir le courriel #175]

**De :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à : François P., 1<sup>re</sup> réponse au courriel #160]

**Reçu :** 21 avril 2021 13:42

**Dossier No :** 21-88510

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant votre plainte. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Direction responsable de l'arrondissement, afin que le responsable attribué à votre dossier puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou à l'extérieur de Montréal le 514-872-0311, en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Caroline, Bureau Accès Montréal virtuel [autre réponse : 22 avril 2021 13:25]

À : [arribsg@ville.montreal.qc.ca](mailto:arribsg@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'IBSG [de : C. Montpetit, réponse au courriel du 19 avril 2021 17:07]

**Envoyé :** 21 avril 2021 16:23 (courriel #161)

Bonjour Guerdy,

Merci de me citer le Règlement sur la propreté, mais je le connaissais déjà, puisque j'en invoquais moi-même

l'article 30 dans la plainte que j'ai déposée auprès de vous contre les publisacs mal livrés. Ce que je vous demandais, c'est **D'APPLIQUER** ce règlement en faisant des constats d'infractions, voire en annulant le permis des distributeurs fautifs. J'attends donc maintenant que vous m'envoyiez le numéro d'un dossier qui me permettra de veiller au bon suivi de ma plainte. Merci.

Charles Montpetit [réponse : voir le 22 avril 2021 15:00]

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : Marc-André T.]

Envoyé : 21 avril 2021 19:02 (courriel #162)

Bonjour,

Par la présente, je vous informe que je viens d'envoyer une plainte sur le site du 3-1-1 contre Publisac, qui enfreint chaque semaine l'article 30 du règlement RCA08-14005, qui interdit le dépôt de circulaires au sol ou sur les clôtures, même quand les occupants n'ont pas apposé d'autocollant de refus sur leur boîte à lettres (il est de toute façon absurde de demander à chaque citoyen de créer sa propre interdiction quand on peut beaucoup plus facilement éliminer une grosse partie du problème d'un coup, en punissant le contrevenant à la source).

À preuve, voyez par exemple les photos ci-jointes, prises aux 6292, 7117, 7119 et 7127 Louis-Hébert. Individuellement, chaque cas isolé peut sembler mineur, mais ça devient extrêmement polluant quand on sait que 900 000 sacs sont livrés à Montréal chaque semaine, sans tenir compte des règlements. Dans le cadre de la présente crise environnementale, il me semblerait irresponsable de tolérer plus longtemps ce comportement nocif, et comme l'entreprise a déjà été avertie en vain à maintes reprises, je vous prie de passer aux amendes, ou encore de retirer leur permis de distribution.

Je vous enjoins même de ne pas attendre l'éventuel changement de règlement que la Ville a promis d'implanter d'ici juin 2021, car on a vu à Mirabel que Publisac continue quand même ses infractions quand un tel règlement est adopté. La seule façon de faire cesser leurs méfaits, c'est de demander aux inspecteurs municipaux de faire une série de constats d'infractions, et ce, pas seulement aux quelques adresses que je vous ai fournies, mais dans tous les cas de livraisons fautives qu'ils trouveront (ce qui devrait être facile, vu qu'on sait d'avance quand et à quel endroit la distribution a lieu). Si on agit ainsi, serait-ce que lors de deux jours de livraisons (le mardi dans Villeray), ils comprendront bien plus rapidement le message et cesseront enfin d'étouffer nos quartiers sous des tonnes de sacs non sollicités.

Et ne prétendons pas que l'arrondissement manque de ressources pour agir, puisque les amendes de 4000\$ par infraction couvriront amplement les frais encourus, incluant le salaire de nouveaux inspecteurs, si jamais il faut en engager quelques-uns juste pour cette tâche bien précise. Vous avez le pouvoir de mettre fin dès maintenant à l'un des plus gros gaspillages jamais vus au Québec (182 millions de sacs de plastique par année; 100100 tonnes de déchets qui ne peuvent même pas être recyclés à cause du mélange plastique/papier). Par pitié, passez aux actes avant que nos sites d'enfouissement débordent, ce qui est déjà annoncé pour l'an prochain!

Au nom des générations qui vont avoir à vivre avec les conséquences de l'inaction d'aujourd'hui, je vous remercie d'avance de bien vouloir régler le problème avant les élections de cet automne. L'environnement sera un facteur important dans les intentions de vote, alors ne manquez pas votre chance...

Marc-André T.

À : [rdppat@ville.montreal.qc.ca](mailto:rdppat@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de RDP-PAT [de : Claire V.]

Envoyé : 21 avril 2021 19:23 (courriel #163)

Bonjour,

En pleine crise environnementale, je ne comprends pas pourquoi la Ville renouvelle encore aujourd'hui le permis d'un distributeur de circulaires comme Publisac quand on sait que celui-ci enfreint des milliers de fois par semaine les règlements précisant de quelle façon les sacs publicitaires doivent être livrés (c'est-à-dire directement dans les boîtes à lettres, et non suspendus un peu partout).

Voir autant de sacs distribués à des gens ne les ayant pas explicitement demandés me déçoit chaque semaine. Si vous voulez que la population croie à votre bonne volonté écologique, commencez par donner l'exemple en sévissant sans plus tarder contre ces contrevenants chroniques! Ça me semble une épine dans le pied assez facile à extraire, puisque les règlements existent déjà. Il suffit de les faire respecter.

Au cas où vous douteriez du caractère "sauvage" de la distribution, je vous envoie ci-joint quelques photos prises dans l'arrondissement, en guise d'exemples. Mais vous pourriez tout aussi bien choisir n'importe quelle autre rue le jour de la distribution, et je suis certaine que vous trouverez des dizaines d'infractions similaires.

En attendant d'être informée des actions concrètes que vous prendrez pour contrer ce fléau, je vous remercie de votre attention.

Claire V.

À : [arcelle.appolon@montreal.ca](mailto:arcelle.appolon@montreal.ca) et conseillers de Villeray [réponse au courriel du 20 avril 2021 12:12]

Envoyé : 21 avril 2021 20:06 (courriel #164)

Chère Mme Appolon,

Je vous remercie pour votre retour. Je tenais néanmoins à préciser certains points.

Dans la réponse que vous m'avez envoyée ce 20 avril au sujet de ma plainte du 16 avril contre Publisac, vous m'indiquez qu'il y a infraction seulement si «les résident·es aux adresses indiquées ont signalé leur désir de ne pas recevoir de circulaire». Or, l'article 30 du Règlement RCA08-14005 précise qu'il est «*interdit de déposer ou de faire déposer un article publicitaire sur la propriété privée, sauf: 1° dans une boîte ou une fente à lettres; 2° dans un récipient prévu à cet effet; 3° sur un porte-journaux ou en le suspendant à celui-ci; 4° en le suspendant à la poignée d'une porte extérieure donnant accès à un seul logement, lorsqu'il n'y a sur cette propriété aucun des objets décrits aux paragraphes 1 à 3; 5° dans le vestibule d'un bâtiment*». Les photos que j'ai fournies montraient donc des infractions, même sans pictogramme.

Les dépôts sont interdits au sol ou sur les clôtures car les sacs enlaidissent les façades, salissent les propriétés, encombrant dangereusement les escaliers, font de la publicité en zone résidentielle, montrent aux voleurs que les occupants sont absents, et quand il vente, déversent des circulaires dans tout le quartier. C'est l'arrondissement (donc chaque citoyen) qui doit payer pour nettoyer tout ça, et comme ces rebuts mixtes ne sont pas recyclés, ils finissent au dépotoir alors que nous manquons déjà d'espace pour cela. En d'autres mots, les tonnes de circulaires mal livrées sont une forme importante de pollution. Il faut l'enrayer!

C'est d'ailleurs ce que Montréal a promis de faire en adoptant en août 2020 la recommandation exigeant «que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues ». Le fait d'avoir des « ressources limitées » n'est donc pas une excuse, d'autant plus qu'à 4000\$/pièce, lesdites amendes permettraient d'engager bien plus d'inspecteurs municipaux.

Merci de prendre donc en main ce problème, tel qu'il doit l'être et ce sans tenter de prendre la défense des distributeurs voyous qui ternissent l'arrondissement! Merci d'avance.

Bien cordialement,

[signature retirée à la demande de l'auteur]

De : [mathilde.lefevre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefevre@montreal.ca) [à : François P., réponse au courriel #160]

Reçu : 22 avril 2021 13:25

Bonjour M. P.,

Merci d'avoir contacté vos élu·es d'arrondissement. Vos commentaires ont bien été entendus. Nous cherchons constamment à améliorer nos façons de faire et nous allons tenir compte de vos propos.

Je me permets de vous rappeler qu'il est important de [signaler toute infraction au 311](#) : nos inspecteur·ices feront le suivi nécessaire. Nous devons composer avec des ressources limitées, mais nous faisons toujours tout notre possible pour faire respecter notre [règlement sur la propreté et le civisme](#). Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Merci et au plaisir,

Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu·es

De : [arribsg@ville.montreal.qc.ca](mailto:arribsg@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #161]

Reçu : 22 avril 2021 15:00

Dossier No : 21-89814

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution des circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Direction de l'Aménagement Urbain de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [bam@ville.montreal.qc.ca](mailto:bam@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Tarek, agent de communications sociales, Bureau Accès Montréal virtuel [suivi : voir le 9 juin 2021 11:49]

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : Claudine H.]

Envoyé : 23 avril 2021 10:51 (courriel #165)

Aux responsables des amendes,

Vous trouverez en pièces jointes cinq photos prises sur Louis-Hébert et la 1<sup>re</sup> Avenue, où l'on peut voir

plusieurs infractions commises par Publisac en laissant des circulaires sans recourir aux boîtes à lettres, comme le règlement l'exige. En plus d'être extrêmement disgracieux, ça me rappelle que nous agissons collectivement trop peu pour notre environnement.

L'urgence climatique est réelle, et il incombe à chacun d'agir dans le meilleur des pouvoirs qui lui sont conférés. C'est pourquoi j'invite les autorités de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension à mettre fin aux dégâts causés par les contrevenants : appliquez les amendes prévues, ou mieux encore, révoquez le permis de distribution de ce grand pollueur.

Merci beaucoup pour votre compréhension.

Claudine H. [réponse : voir le 25 avril 2021 8:54]

À : [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Ahuntsic [de : Jennifer C. D.]

Envoyé : 23 avril 2021 15:04 (courriel #166)

Bonjour,

Je souhaite déposer une plainte contre les livraisons de publisacs qui ne sont pas effectuées de la bonne manière dans mon quartier (exemple ci-joint).

Il me semble évident qu'une pollution importante et cumulative est générée par tous ces sacs non sollicités qui sont laissés sur le parterre sans égard pour le règlement d'arrondissement.

Puisque l'entreprise ne prête visiblement aucune attention aux plaintes et aux avertissements qu'elle reçoit, je vous prie de faire davantage preuve de vigilance à cet égard, afin d'assurer une saine gestion de changement dans ce dossier le plus rapidement possible.

Avec mes remerciements,

Jennifer C. D. [réponse : voir le courriel ci-dessous]

De : [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) [à : Jennifer C. D., réponse au courriel ci-dessus]

Reçu : 23 avril 2021 15:04

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande et nous nous efforçons d'y répondre dans les deux jours ouvrables. Lorsque le volume de demandes que nous recevons est élevé, le délai de réponse peut prendre quelques jours de plus. D'ici là, vous pouvez aussi consulter ou utiliser nos autres services. Nous vous remercions de nous avoir écrit.

L'équipe du Centre de services 311, Ville de Montréal

À : [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Ahuntsic [de : Marietta C.]

Envoyé : 23 avril 2021 20:28 (courriel #167)

Chers inspecteurs et conseillers municipaux,

En août dernier, je me suis réjoui de voir la Ville de Montréal adopter un Plan de gestion des matières résiduelles dont les deux premiers points s'attaquent à des fléaux qui me préoccupent énormément: les sacs de plastique et l'énorme gaspillage hebdomadaire que constitue la livraison de circulaires.

Or, près de huit mois ont passé, et je constate qu'en dépit de ces belles intentions, rien n'a encore changé dans mon quartier. En effet, les clôtures sont toujours constellées chaque lundi de milliers de sacs de plastique pleins de papiers qui ne seront jamais recyclés tant que les deux matières ne seront pas séparées — une tâche qui ne devrait pas incomber aux citoyens qui n'ont rien demandé de tel, et que les centres de tri sont trop débordés pour faire.

Résultat: avec chaque semaine qui passe, des tonnes de déchets se retrouvent inutilement à l'enfouissement. Il faut réduire à la source et la Ville a le pouvoir d'intervenir.

Les choses ont assez traîné: appliquez sans tarder les règlements en place, que Publisac avait promis de respecter quand vous leur avez accordé un permis de distribution. Il ne sert à rien de vous contenter de simples remontrances: comme la crise sanitaire l'a amplement démontré, c'est seulement en appliquant des amendes sévères qu'on peut renverser la vapeur. Si vous voulez montrer aux citoyens qu'une entreprise n'est pas au-dessus des règlements, de grâce, faites le travail de contrôle que la Ville prône et serrez la vis, ou alors révoquez simplement leur permis!

A titre d'exemples, vous trouverez ci-joint un tout petit échantillon d'infractions repérées dans l'arrondissement. Mais je vous invite évidemment à faire vos propres constats un peu partout, car de tels méfaits ne manquent pas. J'attends votre réponse par retour de courriel.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les plus distinguées.

Marietta C. [réponse : voir le 25 avril 2021 8:28]

À : [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Verdun [de : Catherine B.]

Envoyé : 24 avril 2021 7:39 (courriel #168)

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un immeuble à Verdun depuis 2011. L'environnement et la propreté sont des valeurs importantes pour moi.

Vous le savez sûrement : quand la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, en août dernier, les deux premières résolutions qui y figuraient étaient l'élimination des sacs de plastique et le contrôle des circulaires, « selon les recommandations de la Commission » qui a organisé une consultation publique sur le sujet.

Or, une de ces recommandations, c'est « que les instances municipales veillent **dès maintenant** au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction. »

Je vous demande donc, en vertu des articles 32 et 49.2b du *Règlement sur la propreté* :

1) **de faire sans tarder un constat d'infraction pour chaque sac de circulaires** laissé ailleurs que dans une boîte à lettres lors des livraisons (tous les mardis dans Verdun),

2) **d'appliquer dans chacun de ces cas l'amende de 4000 \$** destinée aux entreprises les plus récidivistes, voire **de révoquer le permis des distributeurs contrevenants**.

En effet, ces milliers de sacs de plastique (la plupart non sollicités) génèrent chaque semaine des tonnes de rebuts non recyclables tant qu'on ne les sépare pas du papier qu'ils contiennent, ce que les centre de tri n'arrivent pas à faire. Ils finissent donc par être enfouis, ce qui est inacceptable dans le cadre de la présente crise environnementale, d'autant plus que les sites d'enfouissement seront **bientôt pleins**.

J'ai joint des photos du type d'infraction dont je parle, mais svp, ne considérez pas que ces sacs sont les seuls mal livrés, et faites des constats pour d'autres adresses au besoin (ma plainte concerne tout le quartier). Vous n'aurez pas à faire bien des inspections de toute façon : après quelques amendes, les entreprises fautives comprendront le message, et le problème entier disparaîtra alors de lui-même.

Veuillez me tenir au courant du suivi qui sera donné à ma requête, à commencer par le numéro de dossier qui sera ouvert en réponse au présent courriel.

Merci!

Catherine B. [réponses : voir le 25 avril 2021 8:33 et le 28 avril 2021 16:08]

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : Alexis D. E.]

Envoyé : 24 avril 2021 10:26 (courriel #169)

Bonjour aux conseillers et aux inspecteurs municipaux de l'arrondissement Villeray St-Michel Parc Extension:

En pleine crise environnementale, je ne comprends pas pourquoi les autorités renouvellent encore aujourd'hui le permis d'un distributeur de circulaires comme Publisac, surtout lorsqu'on sait que celui-ci enfreint des milliers de fois par semaine les règlements précisant de quelle façon les sacs publicitaires doivent être livrés (c'est-à-dire directement dans les boîtes à lettres, plutôt que suspendus un peu partout — et cela s'applique même si les résidents n'ont pas recouru à un pictogramme de refus).

La Ville peut difficilement prétendre qu'elle vise un objectif Zéro Déchet quand elle laisse autant de sacs être distribués de travers à des gens ne les ayant pas explicitement demandés. Si vous voulez que la population prenne au sérieux vos initiatives vertes, vous devriez commencer par donner l'exemple en sévissant sans plus tarder contre les contrevenants chroniques! Ça me semble une épine dans le pied assez facile à extraire, vu que les règlements existent déjà. Il vous suffit de les faire respecter, et c'est là le rôle des inspecteurs. Les amendes perçues devraient d'ailleurs permettre à l'opération de s'autofinancer, voire d'engager des inspecteurs supplémentaires au besoin.

Au cas où vous douteriez du caractère "sauvage" de la distribution, je vous envoie ci-joint quelques photos prises cette semaine dans mon quartier au 7904 Casgrain et aux 7839-7859-7861-7945-8018-8036-3038-8086-8088-8092 St-Dominique, ce que j'ai également signalé sur le site du 3-1-1.

Mais soyons clairs : ce n'est là qu'un échantillon, car les infractions ont également lieu à de très nombreux autres endroits. Vous ne devriez donc éprouver aucune difficulté à en repérer peu après la livraison, c'est-à-dire le mardi après-midi. Et comme Publisac a montré par le passé qu'ils étaient prêts à payer des pénalités occasionnelles sans pour autant modifier leurs agissements, je vous recommande fortement de leur remettre un grand nombre d'amendes (à 4000\$ pièce) pour contrer cette stratégie. Cela générera du même coup des revenus significatifs pour la Ville!

Prendre le distributeur en flagrant délit est donc facile, rentable, et surtout extrêmement important, compte tenu de l'importance des dommages environnementaux qu'ils infligent à la population toute entière.

S.v.p., veuillez agir sans tarder, ou tout simplement mettre fin au permis de distribution de cette entreprise délinquante.

Dans l'attente d'une réponse détaillant les mesures que vous allez prendre, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Alexis D. E. [réponse : voir le 25 avril 2021 8:54]

À : [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Sylvie De C.]

**Envoyé :** 24 avril 2021 12:37 (courriel #170)

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une série de photos prises sur la rue Cuvelier pour prouver que, chaque semaine, la livraison des publisacs ne respecte pas l'article 34 du Règlement sur la propreté et le civisme, en déposant les sacs ailleurs qu'aux endroits prescrits. En plus de commercialiser l'espace privé avec des annonces, il arrive souvent que ça entrave le passage, et surtout, cela constitue une source de pollution majeure dans l'arrondissement.

Je vous prie de faire des constats et de remettre des amendes à l'entreprise jusqu'à ce que cela cesse (ou encore, révoquez son permis vu qu'elle enfreint les règles municipales, contrairement à ce qu'elle avait promis).

Veuillez svp m'envoyer le numéro de dossier que vous ouvrirez sur ce sujet et me tenir au courant des actions que vous prendrez.

Merci.

Sylvie De C. [réponse : voir le 5 mai 2021]

À : [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Ville-Marie [de : Don R.]

**Envoyé :** 24 avril 2021 12:43 (courriel #171)

Dear councillors and city inspectors,

Week after week, I keep noticing flyers that litter the streets of Ville-Marie. This happens because the main flyer distributor, TC Transcontinental, does not bother to leave its Publisacs in mailboxes, as our bylaws require them to do, but instead leave them out in the open anywhere they choose to. Since no one feels compelled to deal with these rogue bags, the flyers eventually end up all over the neighbourhood.

I've attached nine photographs taken on a single street (more specifically, at 1276, 1282, 1284, 1286, 1808, 2023-2029, 2030-2042, 2169 and 2191 Beaudry). I know that the distributor has already received several warnings about the situation and has chosen to ignore them, so this should be enough to convince you that inspectors must now hand out fines for such offences—and not just at these addresses, but all over the borough. In the midst of the current environmental crisis, we can no longer tolerate such brazen disregard for local regulations.

Please keep me posted regarding your follow-up to this complaint.

Sincerely,

Don R. [réponse : voir le 26 avril 2021 11:48]

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : Gaëlle L.]

**Envoyé :** 24 avril 2021 13:07 (courriel #172)

Bonjour,

En tant que résidente de l'arrondissement, je me réjouis de chaque initiative qui est prise par les autorités pour améliorer notre environnement collectif.

Cela dit, je considère la pollution liée aux circulaires comme un des plus gros problèmes à contrer, vu qu'elles constituent 11 % de la masse que doivent gérer les centres de tri (source [ici](#), page 29). Je suis donc horrifiée de voir Publisac enfreindre chaque semaine l'article du règlement selon lequel les articles publicitaires doivent être déposés directement dans les boîtes à lettres, et non abandonnées un peu partout ailleurs.

Comme le démontrent les photos ci-jointes, il suffit de prendre une courte marche pour apercevoir maintes infractions. Il faut que cela cesse. Puisque l'entreprise a déjà été [avertie](#) en vain, je vous demande de faire des constats d'infraction et de les mettre à l'amende, quitte à le répéter jusqu'à ce qu'ils comprennent que leur délinquance ne sera plus tolérée.

Veuillez svp me tenir au courant du suivi qui sera accordé à cette requête.

Merci.

Gaëlle L. [réponse : voir le 26 avril 2021 9:32]

**De :** [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) [à : Marietta C., réponse au courriel #167]

**Reçu :** 25 avril 2021 8:28

**Dossier No :** 21-91520

Madame,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la **Direction performance** [cf. page 1, note 2], greffe et services administratifs, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à l'adresse suivante: [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Nathalie

**À :** [Valérie Patreau](#), [Fanny Magini](#), [M.C. Leblanc](#) [de : C. Montpetit, réponse au courriel du 6 avril 2021 9:31]

**Envoyé :** 25 avril 2021 8:32 (courriel #173)

Bonjour Mmes Magini, Patreau et Leblanc,

Bien que je vous aie écrit à plusieurs reprises depuis janvier dernier (ainsi qu'au 311 et au bureau d'arrondissement), je n'ai toujours pas été informé de l'ouverture d'un dossier, ni des suivis promis dans vos courriels à la suite de mes plaintes contre les infractions commises dans Outremont — et ce, même si, dans vos recommandations résultant de la consultation sur les circulaires, vous avez appuyé la nécessité de faire respecter le règlement en remettant des amendes aux entreprises contrevenantes.

Je vous rappelle aussi que, lors de l'adoption du Plan directeur de gestion des matières résiduelles en août dernier, Mme Lavigne-Lalonde annonçait fièrement qu'en dépit de la crise sanitaire, la crise environnementale ne serait pas ignorée pour autant. C'est d'ailleurs logique, vu que ces deux menaces affectent tout autant notre société, et que de toute façon, il n'a jamais été question de laisser qui que ce soit ignorer les règlements municipaux présentement en vigueur.

Alors que d'autres arrondissements me disent avoir déjà remis des amendes à Publisac (et ouvert une quarantaine de dossiers liés à la rédaction de constats d'infractions), je m'étonne donc du silence total qui émane d'Outremont sur la question.

C'est d'autant plus surprenant qu'il serait facile pour vos inspecteurs de prendre les distributeurs en flagrant délit, puisqu'on sait d'avance où ils sévissent tous les lundis. Même l'entreprise la plus endurcie réformerait sans tarder sa façon de faire si chaque arrondissement se donnait la peine de rédiger ne serait-ce qu'une douzaine de constats et d'appliquer l'amende maximale dans chaque cas. Faites le calcul : 12 constats x 19 arrondissements x 4000\$, cela donne près d'un million de dollars en pénalités (et en revenus permettant l'embauche d'inspecteurs supplémentaires, au besoin).

Il n'est même pas sensé d'attendre une seule semaine de plus, vu que ces entreprises délinquantes génèrent un impressionnant tonnage de rebuts hebdomadaires, et vu que nos sites d'enfouissement seront bientôt pleins. Qu'attendons-nous, bon sang?

Bien à vous,

Charles Montpetit

**De :** [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) [à : Catherine B., 1<sup>re</sup> réponse au courriel #168]

**Reçu :** 25 avril 2021 8:33

**Dossier No :** 21-91524

Madame,

Nous accusons réception de votre demande. Votre requête a été transmise à la **Direction des services administratifs** [cf. page 1, note 2] de l'arrondissement, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir fait appel à nos services et espérons avoir le plaisir de vous servir à nouveau.

Nathalie, Bureau Accès Verdun [autre réponse : voir le 28 avril 16:08]

**De :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à : Alexis D. E., réponse au courriel #169]

**Reçu :** 25 avril 2021 8:54

**Dossier No :** 21-91526

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande concernant le non respect du règlement pour la distribution des Circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Direction du développement du territoire à l'unité de

l'aménagement urbain de l'arrondissement, afin que le responsable attiré à votre dossier puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou à l'extérieur de Montréal le 514-872-0311, en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Gahensley, Bureau Accès Montréal virtuel

**De :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à : Claudine H., réponse au courriel #165]

**Reçu :** 25 avril 2021 8:54

**Dossier No :** 21-91530

Madame H.,

Nous accusons réception de votre demande concernant le non respect du règlement pour la distribution d'articles publicitaires. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Direction du développement du territoire (Unité de l'aménagement urbain de l'arrondissement), afin que le responsable attiré à votre dossier puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou à l'extérieur de Montréal le 514-872-0311, en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Gahensley, Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [de : Christophe M.]

**Envoyé :** 25 avril 2021 11:27 (courriel #174)

À l'attention des inspecteurs et des conseillers de l'arrondissement :

Bien que je sois heureux de voir que mon arrondissement prend des mesures pour réduire son empreinte carbone, je m'étonne de voir qu'on ne fait rien contre un des problèmes les plus visibles, c'est-à-dire les tonnes de circulaires qui sont distribués chaque semaine dans des sacs de plastique, sans être mises dans les boîtes à lettres, contrairement à ce qu'exige le Règlement sur la propreté.

Il me semble pourtant que c'est là un problème facile à régler pour les inspecteurs qui voudraient faire des constats, puisqu'il se produit chaque semaine à heure fixe. Je joins quelques photos à titre d'exemples, mais je vous prie de noter que ces échantillons sont LOIN d'être les seuls cas qui pourraient faire l'objet d'amendes, ou mieux encore, **entraîner la révocation du permis accordé au distributeur** (distributeur qui refuse de se corriger depuis des années, même s'il a déjà reçu des avertissements en ce sens).

Svp, veuillez passer aux actes. Le temps des belles paroles est terminé ! J'attends votre réponse.

Cordialement,

Christophe M. [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [pierre.lessard-blais@montreal.ca](mailto:pierre.lessard-blais@montreal.ca) [à : Christophe M., réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 25 avril 2021 11:27

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre correspondance et soyez assuré(e) que tous les messages sont lus avec intérêt et qu'un suivi approprié sera effectué dans les meilleurs délais, le cas échéant. Pour toutes demandes concernant les opérations de nos différentes équipes, veuillez communiquer avec le 311.

Cordialement,

Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement

**À :** [samuel.mathieu-daneau@montreal.ca](mailto:samuel.mathieu-daneau@montreal.ca) [de : Mathieu C., réponse au courriel du 21 avril 2021 9:04]

**Envoyé :** 25 avril 2021 16:22 (courriel #175)

Bonjour M. Samuel,

Merci d'avoir ouvert le dossier 3002791574 au sujet des publisacs. Et comme vous m'invitez à vous poser des questions, j'en ai effectivement une: quand vous dites que vous travaillez présentement afin que Publisac se conforme à la réglementation en vigueur pour la distribution d'articles promotionnels à Verdun, j'aimerais savoir en quoi cela consiste exactement.

Puisque Publisac ignore tout avertissement depuis des années, j'espère que vous faites maintenant des constats — comme la Ville de Montréal s'est engagée à le faire en adoptant en août dernier les recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, notamment celle voulant "que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction".

Je me doute bien que vous avez beaucoup d'autres tâches à accomplir, et qu'à l'échelle individuelle, un public mal placé peut vous sembler très bas sur la liste de vos priorités. Mais cela prend une tout autre couleur quand on sait que 900 000 sacs hebdomadaires sont distribués à Montréal, ce qui génère 500 tonnes de rebuts.

En plus, la Ville a calculé que les circulaires constituent 11% de ce qui transite par les centres de tri, et vu que le mélange plastique/papier n'est pas recyclable et que le personnel n'arrive pas à séparer les sacs de leur contenu, une grande partie du tonnage aboutit dans les dépotoirs.

Or, vous pouvez contrer tout cela — oui, vous personnellement, monsieur Mathieu-Daneau, et ce n'est pas une figure de style. Il vous suffit de faire une douzaine de constats (facile, car on sait que des centaines de délits auront lieu le 27 avril entre Champlain, Desmarchais, LaSalle et Willibrord, par exemple. Si les 18 autres arrondissements en font autant, Publisac écopera de près d'un million de dollars en amendes (12 x 4000\$ x 19). Ça aura plus d'effet que les avertissements ignorés jusqu'ici... et ça fera boule de neige au Québec, comme quand Montréal a banni certains sacs en 2016.

Qu'en dites-vous? J'attends votre réponse avec impatience!

Mathieu C. [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [samuel.mathieu-daneau@montreal.ca](mailto:samuel.mathieu-daneau@montreal.ca) [à : Mathieu C., réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 26 avril 2021 9:06

Bonjour,

Avec Publisac, comme tout autre citoyen corporatif, nous travaillons afin de leur permettre de pratiquer la mission de leur entreprise.

Nous avons eu, à ce jour, une belle collaboration avec le bureau chef et nous avons laissé le temps à la compagnie de bien aviser ses fournisseurs et distributeurs.

Nous sommes prêts à utiliser les moyens légaux à notre disposition, tel que le constat d'infraction, mais je crois qu'il est juste d'intervenir d'abord et avant tout avec une optique de résolution de problème.

À ce stade nous avons eu une belle collaboration mais reste à voir si la distribution se fera de façon adéquate cette semaine.

Soyez assuré que nous vous aviserons, ainsi que les autres requérants, des développements prochainement.

La question de la crise environnementale se place au sein des raisons pour lesquelles nous intervenons dans ce dossier et nous ferons tout ce qui nous est possible afin d'avoir la conformité des parties prenantes.

Cordialement,

Samuel Mathieu-Daneau, inspecteur d'arrondissement

À : conseillers municipaux de Montréal [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 26 avril 2021 9:19 (courriel #176)

À tous les conseillers de la Ville de Montréal,

Vous le savez, la crise sanitaire n'a pas fait disparaître la crise environnementale. En août dernier, vous avez donc unanimement adopté le *Plan de gestion des matières résiduelles* qui permettra à la Ville de réduire son empreinte carbone — du moins, si les mesures sont correctement appliquées au fil des prochaines années.

D'après l'échéancier du *Plan*, les deux premières mesures doivent entrer en vigueur au plus tard en juin 2021. Ces mesures seront les seules implantées avant les élections, et elles constituent par conséquent l'unique façon pour la population de jauger la crédibilité du *Plan* complet (et de la réelle verdeur des candidats). Elles consistent à :

1.1.1 Interdire certains plastiques à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts

1.1.2 Réduire l'impact de la distribution des circulaires **selon les recommandations de la Commission** [emphasis ajoutée].

Et quelles sont lesdites recommandations ? Citons-en trois, que la Commission a elle aussi adoptées à l'unanimité :

- [qu'] un article publicitaire puisse seulement être déposé sur une propriété si le résident l'accepte expressément
- [que] l'utilisation des emballages plastique pour la distribution de ces articles soit interdite
- que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues

D'après les études de la Ville, les circulaires représentent 11% de ce qui transite dans les centres de tri. Et comme ceux-ci peinent à séparer le plastique du papier, contrôler les articles publicitaires réduira fortement la quantité de rebuts enfouis dans nos dépotoirs presque comblés. C'est dire l'importance des deux premières recommandations!

Mais qu'en est-il du «respect de la réglementation»? C'est tout aussi important, car si on ne montre aucune fermeté, **chaque mesure environnementale est vouée à l'échec**, que ce soit maintenant ou à une étape

ultérieure du *Plan*.

**HÉLAS, LE RÈGLEMENT SUR LA PROPRETÉ N'A PAS DE DENTS À MONTRÉAL.** Depuis janvier 2021, des citoyens de chaque arrondissement ont déposé 60 plaintes formelles (avec copies aux élus) pour inciter la Ville à recourir aux pénalités qui encadrent la diffusion des circulaires. En appui à leurs dires, ils ont fourni des photos prouvant que **les distributeurs ont enfreint les règles plus de 26 600 fois en trois ans**, et ils ont souligné qu'il était aisé de rédiger des constats, vu qu'on sait d'avance où et quand les livraisons ont lieu chaque semaine. Les amendes prévues dans le règlement (4000\$ par infraction) défraieraient même l'embauche de plus d'inspecteurs.

**OR, AUCUNE AMENDE N'A ÉTÉ REMISE AUX ENTREPRISES DE DISTRIBUTION** en réponse aux plaintes soumises. Théoriquement, l'application systématique des pénalités aurait rapporté plus de **104 000 000 \$** à la Ville, mais on n'avait même pas à aller jusque-là. Parions que les distributeurs auraient compris le message si à peine une douzaine de constats d'infractions avaient été rédigés dans chaque arrondissement.

Si Montréal désire que les mesures prévues dans le *Plan* aient l'effet désiré, elle doit absolument prouver qu'elle est prête à sévir contre les entreprises qui génèrent 500 tonnes hebdomadaires de rebuts en se moquant des règles. **C'est comme si on abandonnait 62 autobus par semaine dans les rues** — arriverait-on à ignorer un tel gâchis ?

Vous trouverez ci-joint la liste des 26 600 infractions relevées, et des liens vers les sites où les photos de chacune d'entre elles sont entreposées en ligne. De grâce, n'attendez pas plus longtemps pour agir !

Merci de votre attention.

Charles Montpetit, pour [Propre.org](http://Propre.org) — un mouvement appuyé par :

- les Ami(e)s de la Terre
- l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
- l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement
- la Coalition Climat Montréal
- le Conseil des Canadiens
- Environnement jeunesse
- Équiterre
- la Fondation David Suzuki
- Greenpeace Canada
- Nature Québec
- le Projet Réalité climatique
- RAVEN
- le Sierra Club

**De :** [mathilde.lefebvre@montreal.ca](mailto:mathilde.lefebvre@montreal.ca) [à Gaëlle L., 1<sup>re</sup> réponse au courriel #172]

**Reçu :** 26 avril 2021 9:32

Bonjour Mme L.,

Merci d'avoir écrit à vos élu-es d'arrondissement.

Vos commentaires ont bien été entendus. Nous cherchons constamment à améliorer nos façons de faire et nous allons tenir compte de vos propos.

Je me permets de vous rappeler qu'il est important de [signaler toute infraction au 311](#) : nos inspecteur-ices feront le suivi nécessaire. Nous devons composer avec des ressources limitées, mais nous faisons toujours tout notre possible pour faire respecter notre [règlement sur la propreté et le civisme](#).

Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Merci de votre compréhension et au plaisir,

Mathilde Lefebvre, responsable du soutien aux élu-es [autre réponse : voir le courriel du 26 avril 2021 16:11]

**De :** [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) [à : Don R., réponse au courriel #171]

**Reçu :** 26 avril 2021 11:48

**File no.:** 21-92337

Dear Sir:

We acknowledge receipt of your request regarding the flyers distribution. Your file was sent to the inspectors of the borough Ville-Marie for processing. If you would like to follow up on the processing of your request at a later date, you can write to us at [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) with your file number. Thank you for visiting our Web site.

Tarek, agent de communications sociales, arrondissement de Ville-Marie

À : [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Villeray [de : Nicolas T.]

**Envoyé :** 26 avril 2021 12:43 (courriel #177)

Chers inspecteurs et conseillers municipaux,

En août dernier, je me suis réjoui de voir la Ville de Montréal adopter un Plan de gestion des matières résiduelles dont les deux premiers points s'attaquent à des fléaux qui me préoccupent énormément: les sacs de

plastique et l'énorme gaspillage hebdomadaire que constitue la livraison de circulaires.

Or, plus de six mois ont passé, et je constate qu'en dépit de ces belles intentions, rien n'a encore changé dans mon quartier. En effet, les clôtures sont toujours constellées chaque mardi matin de milliers de sacs de plastique pleins de papiers qui ne seront jamais recyclés tant que les deux matières ne seront pas séparées — une tâche qui ne devrait pas incomber aux citoyens qui n'ont rien demandé de tel, et que les centres de tri sont trop débordés pour faire.

Résultat: avec chaque semaine qui passe, des tonnes de déchets se retrouvent inutilement à l'enfouissement. Il faut réduire à la source et la Ville a le pouvoir d'agir sans plus tarder.

Tout ce que je vous demande, c'est d'appliquer les règlements en place, que Publisac avait promis de respecter quand vous leur avez accordé un permis de distribution. Il ne sert à rien de vous contenter de simples remontrances: comme la crise sanitaire l'a amplement démontré, c'est seulement en appliquant des amendes sévères qu'on peut renverser la vapeur.

En guise d'exemples, vous trouverez ci-joint quelques photos de livraisons problématiques... parmi tant d'autres.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les plus distinguées.

Nicolas T. [réponse : voir le 26 avril 2021 17:11]

**De :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à : Gaëlle L., 2<sup>e</sup> réponse au courriel #172]

**Reçu :** 26 avril 2021 16:11

**Dossier No :** 21-92955

Madame L.,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution des circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Direction du développement du territoire de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, afin que le responsable attribué à votre dossier puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou à l'extérieur de Montréal le 514-872-0311, en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Tarek, agent de communications sociales, Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 26 avril 2021 16:34 (courriel #178)

Bonjour,

Svp, considérez la présente comme une plainte portant sur les circulaires qui sont distribuées hors des boîtes à lettres, à l'encontre de l'article 33 du règlement RC-65. Comme le maire d'arrondissement a déjà envoyé en vain un avertissement à l'entreprise, veuillez maintenant faire des constats d'infractions le mardi entre 7h et 10h dans le quadrilatère 1<sup>re</sup> Avenue - Rosemont - 10<sup>e</sup> Avenue - Masson. Vous trouverez une liste d'infractions ci-jointe, et les photos correspondantes ici: <https://mega.nz/folder/hCxRgIAL#elmk-k9PzXep7o-nbn-bBg>.

Merci.

Charles Montpetit [réponse : voir le 27 avril 2021 12:13]

**De :** [marie-claude.leblanc@montreal.ca](mailto:marie-claude.leblanc@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #173]

**Reçu :** 26 avril 2021 17:00

Bonjour Monsieur Montpetit,

Premièrement, permettez-moi de vous présenter mes excuses pour cette réponse tardive.

Pour votre information, le Service de la Sécurité publique n'a reçu aucune plainte de la part de citoyen durant les trois dernières années. Ils ont distribué des collants d'interdiction à quelques citoyens sur demande, mais sans plus. Il y a eu quelques constats d'infraction émis de 2010 à 2017. Les interventions effectuées alors étaient presque exclusivement dans le district Robert-Bourassa. Les citoyens qui le souhaitent peuvent toujours se procurer un collant d'interdiction à la Sécurité publique au 999, avenue McEachran ou à notre bureau [Accès Montréal](#).

Toutefois, je peux vous assurer que le Service de la sécurité publique d'Outremont intervient s'il reçoit la plainte d'un citoyen chez qui l'on a déposé un Publisac ou tout autre article publicitaire malgré l'autocollant l'interdisant. Ils sont en mesure de se déplacer, de constater l'infraction via la prise de photo et d'émettre un constat. Donc, localement on invite le citoyen à contacter la Sécurité publique [cf. page 1, note 2] en composant le 514 495-6241 ou en écrivant à [securitepublique.outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:securitepublique.outremont@ville.montreal.qc.ca) pour déposer sa plainte.

En complément de réponse, voici un extrait du règlement de l'arrondissement en vigueur concernant la distribution d'articles publicitaires. À préciser que l'article 26 n'est pas applicable, car l'arrondissement ne délivre pas de permis de distribution d'articles publicitaires. Il a donc toujours été permis d'en faire la distribution, sauf pour les résidents ayant un autocollant interdisant la distribution à son domicile. C'est donc sur plainte d'un résident détenant un tel autocollant que comme mentionné précédemment, la Sécurité publique intervient (Art. 31).

*Règlement AO-78*

**CHAPITRE III DISTRIBUTION D'ARTICLES PUBLICITAIRES**

*26. Le conseil peut, par ordonnance, assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis. Le cas échéant, quiconque effectue la distribution d'articles publicitaires doit détenir le permis requis.*

*27. Sous réserve de l'article 26, il est interdit de déposer ou de faire déposer un article publicitaire sur la propriété privée, sauf :*

*1° dans une boîte ou une fente à lettres;*

*2° dans le vestibule d'un bâtiment, lorsque l'accès y est autorisé et lorsque le propriétaire ou le concierge l'accepte, sur une étagère ou dans un récipient prévu à cet effet, à condition de ne pas obstruer ni encombrer la voie d'issue.*

*Dans le cas où un article publicitaire est introduit dans une fente à lettres, le rabat de cette fente doit être complètement abaissé après le dépôt.*

*28. Quiconque effectue la distribution d'articles publicitaires doit emprunter les allées, trottoirs ou chemins menant aux bâtiments.*

*29. Quiconque effectue la distribution d'articles publicitaires, ne doit pas sonner ou frapper aux portes des maisons privées ou des appartements.*

*30. Il est interdit de distribuer des articles publicitaires entre 20 heures et 8 heures et le dimanche ou les jours fériés définis à l'article 61 (23) de la Loi d'interprétation.*

*31. Il est interdit de déposer ou de faire déposer un article publicitaire sur une propriété privée si le propriétaire ou l'occupant indique, au moyen d'une affiche conforme à l'annexe A, qu'il refuse de le recevoir.*

En terminant, je vous assure qu'il n'a jamais été question de laisser qui que ce soit ignorer les règlements municipaux présentement en vigueur. Les plaintes de citoyens seront traitées comme il se doit.

Cordialement,

Marie-Hélène Lavallée pour Marie-Claude Leblanc [réponse : voir le courriel #181]

**De :** [vsp@ville.montreal.qc.ca](mailto:vsp@ville.montreal.qc.ca) [à : Nicolas T., réponse au courriel #176]

**Reçu :** 26 avril 2021 17:11

**Dossier No :** 21-93011

Monsieur T.,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution des circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Direction du développement du territoire, afin que le responsable attitré à votre dossier puisse vous donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou à l'extérieur de Montréal le 514-872-0311, en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Tarek, agent de communications sociales, Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [securitepublique.outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:securitepublique.outremont@ville.montreal.qc.ca) [de : Charles Montpetit, suivi du courriel du 21-04-26 17:00]

**Envoyé :** 26 avril 2021 22:04 (courriel #179)

Bonjour,

Le 21 janvier et le 3 avril, j'ai envoyé deux plaintes au 3-1-1, au bureau d'arrondissement d'Outremont et à tous les élus d'Outremont [plaintes reproduites en annexe], mais c'est seulement aujourd'hui que j'ai été redirigé vers vous, alors je recommence.

Tous les lundis, partout dans Outremont, TC Transcontinental laisse des sacs de circulaires par terre ou accrochés aux clôtures, sans respecter l'article 27 du *Règlement sur la propriété* AO-78, selon lequel "il est interdit de déposer ou de faire déposer un article publicitaire sur la propriété privée, sauf : 1° dans une boîte ou une fente à lettres; 2° dans le vestibule d'un bâtiment, lorsque l'accès y est autorisé" (une interdiction qui s'applique même aux endroits qui ne comportent pas de pictogramme de refus). Même si TC a déjà été avisée par les autorités montréalaises de respecter les modalités de livraison, l'entreprise a choisi de ne pas respecter ces avertissements. Je vous prie donc de faire une série de constats d'infractions lors de la prochaine livraison (et ce, pas nécessairement aux adresses que je vous montre en EXEMPLES, mais bien à n'importe quels endroits comportant un sac livré d'une façon non conforme à l'article 27.

J'aimerais également connaître le numéro de dossier que vous ouvrirez en réponse à cette demande, et être

informé de tout suivi qui découlera de celle-ci.

Merci de votre attention.

Charles Montpetit [réponse : voir le 28 avril 2021 9:23]

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #178]

**Reçu :** 27 avril 2021 12:13

**Dossier No :** 21-93607

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**De :** [frederic.pepin.ext@montreal.ca](mailto:frederic.pepin.ext@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #179]

**Reçu :** 28 avril 2021 9:23

Bonjour M. Montpetit,

Je vais mettre en attention spécial votre plainte sur la feuille de route des patrouilleurs le lundi, afin de constater une distribution non conforme au niveau du domaine public.

Vous comprendrez que nous devons les voir faire et non seulement voir les publisacs à un endroit non conforme. Bien que ceci soit un élément de preuve circonstanciel, ce n'est pas suffisant auprès d'un juge.

Nous allons donc observer leur travail lorsque le tout sera possible par le patrouilleur. Je ne peux pas vous donner de délai d'intervention à cet effet, mais nous ferons le plus rapidement possible. Un numéro d'événement sera généré à chaque intervention s'il y a lieu. Pour ce qui a attrait au domaine privé, nous devons avoir une plainte écrite par un propriétaire, locataire, responsable des lieux etc.

Vous pouvez me contacter par téléphone si vous désirez discuter de la situation de vive voix. 514-495-7461

Merci et bonne journée! [réponse : voir le courriel #183]

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Audrey L. L., réponse au courriel #94]

**Reçu :** 28 avril 2021 9:44

**Dossier No :** 21-94572

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande concernant les circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**De :** [marie-andree.mauger@montreal.ca](mailto:marie-andree.mauger@montreal.ca) [à : Catherine B., 2<sup>e</sup> réponse au courriel #168]

**Reçu :** 28 avril 2021 16:08

Bonjour Catherine,

Nous avons reçu plusieurs messages au sujet de Publisac et des interventions sont en cours de la part de la Division permis et inspections de l'arrondissement.

Au plaisir,

Marie-Andrée Mauger, conseillère d'arrondissement

À : [outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:outremont@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Outremont [de : Françoise C.]

**Envoyé :** 30 avril 2021 9:18 (courriel #180)

Chers conseillers (et inspecteurs) d'Outremont,

Ceci est juste un petit mot pour vous dire que les infractions de Publisac ont assez duré. Puisque cette compagnie refuse d'entendre raison, veuillez s.v.p. appliquer les amendes qu'elle aurait dû recevoir depuis des années en vertu de l'article 27 du *Règlement sur la propreté* (qui interdit les livraisons de circulaires ailleurs que dans les boîtes à lettres).

Ci-joint, des photos de huit des milliers d'endroits où il y aurait matière à intervention dans l'arrondissement.

Merci.

Françoise C. [réponse : voir le 30 avril 2021 11:19]

À : [marie-claude.leblanc@montreal.ca](mailto:marie-claude.leblanc@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse au courriel du 26 avril 2021 17:00]

Envoyé : 30 avril 2021 10:20 (courriel #181)

Bonjour Mme Lavallée,

J'ai bien reçu le courriel que vous m'avez envoyé ce 26 avril en réponse à la plainte que j'avais déposée le 21 janvier contre les circulaires mal distribuées, et je vous en remercie. Mais à la lueur de ce que vous affirmez, je me dois d'apporter quelques précisions.

Vous me dites que « le Service de la Sécurité publique n'a reçu aucune plainte de la part de citoyen durant les trois dernières années ». Pourtant, j'ai moi-même été mis en copie par des citoyens qui ont bel et bien déposé plusieurs plaintes au 311, au bureau d'arrondissement et auprès des élus en 2020-2021. Puisque les réponses à de telles plaintes laissaient entendre qu'elles seraient acheminées aux bonnes personnes, il me semble qu'on ne devrait pas parler ici d'une absence de plaintes, mais bien de leur disparition lors de l'acheminement en question.

Quoi qu'il en soit, permettez-moi de souligner un problème plus fondamental. D'une part, vous citez l'article 27 du *Règlement sur la propreté* selon lequel, même en l'absence d'un autocollant de refus, il est « interdit de déposer ou de faire déposer un article publicitaire sur la propriété privée, sauf dans une boîte ou une fente à lettres ». Et d'autre part, vous dites que la Sécurité publique intervient seulement si elle « reçoit la plainte d'un citoyen chez qui l'on a déposé un Publisac ou tout autre article publicitaire malgré l'autocollant l'interdisant ». Doit-on donc comprendre que **rien dans vos procédures ne fait respecter l'article 27**, et ce, même si vous affirmez « qu'il n'a jamais été question de laisser qui que ce soit ignorer les règlements municipaux »?

De toute façon, si l'arrondissement voulait réellement faire respecter le règlement, il me semble qu'on pourrait aisément s'attaquer au problème à la source au lieu d'attendre des plaintes individuelles demandant de multiples interventions à des adresses précises (ce qui est onéreux, inutilement compliqué et peu efficace). En effet, même si vous me dites que « l'arrondissement ne délivre pas de permis de distribution », il me semble que le conseil devrait invoquer l'article 26 pour « par ordonnance, assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis », ce qui lui permettrait de refusant ce permis aux entreprises contrevenantes, et ainsi **régler toutes les infractions d'un coup** (et dieu sait s'il y en a, comme l'a montré l'échantillonnage photographique que j'ai effectué). Puisque madame Patreau dit être « d'accord » avec moi et affirme que « notre administration souhaite montrer son leadership », pourquoi ne pas prendre les moyens qui sont à votre disposition en ce moment même?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : [frederic.pepin.ext@montreal.ca](mailto:frederic.pepin.ext@montreal.ca) [à : Françoise C., réponse au courriel #180]

Reçu : 30 avril 2021 11:19

Bonjour Mme C.,

Nous avons bien reçu votre plainte concernant les dépôts non conformes des circulaires. Je vous tiendrai au courant des interventions effectuées par notre service dès que possible.

N'hésitez pas à m'écrire au besoin.

Cordialement, [suivi : voir le 13 mai 2021 11:48]

De : [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [à : Claudia De V., réponse au courriel #113]

Reçu : 3 mai 2021 16:02

Dossier No : 21-100118

Madame De V.,

Nous accusons réception de votre courriel. Nous tenons à vous informer que le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la Voirie de l'arrondissement, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone en composant le 311. Nous vous prions d'accepter nos salutations les meilleures.

Bureau Accès Montréal Virtuel, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

De : [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [à : Audrey M., 2<sup>e</sup> réponse au courriel #128]

Reçu : 3 mai 2021 16:02

Dossier No : 21-100157

Madame M.,

Nous accusons réception de votre courriel. Nous tenons à vous informer que le dossier ci-dessus a été transmis à

la Division de la Voirie de l'arrondissement, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone en composant le 311. Nous vous prions d'accepter nos salutations les meilleures.

Bureau Accès Montréal Virtuel, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [de : Charles Montpetit]

Envoyé : 3 mai 2021 22:22 (courriel #182)

Bonjour,

Svp, considérez la présente comme une plainte portant sur les circulaires qui sont distribuées hors des boîtes à lettres, à l'encontre de l'article 33 du règlement RC-65. Comme le maire d'arrondissement a déjà envoyé en vain un avertissement à l'entreprise, veuillez maintenant faire des constats d'infractions le mardi entre 7h et 10h dans le quadrilatère 1re Avenue - Rosemont - 10e Avenue - Masson. Vous trouverez une liste d'infractions ci-jointe, et les photos correspondantes ici : <https://mega.nz/folder/xOYj1IqR#zRhqXv17vLB5NbuysJxKEA>. Merci.

Charles Montpetit

De : [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [à : Céline M., 2<sup>e</sup> réponse au courriel #138]

Reçu : 3 mai 2021 16:58

Dossier No : 21-100189

Madame M.,

Nous accusons réception de votre courriel. Nous tenons à vous informer que le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la Voirie de l'arrondissement, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier.

Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone en composant le 311. Nous vous prions d'accepter nos salutations les meilleures.

Bureau Accès Montréal Virtuel, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

De : [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [à : Sylvie De C., réponse au courriel #170]

Reçu : 5 mai 2021

Dossier No : 21-102927

Madame,

Nous accusons réception de votre courriel. Le dossier ci-dessus a été transmis au Service de la division de la voirie de l'arrondissement, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone en composant le 311. Nous vous prions d'accepter nos salutations les meilleures.

Bureau Accès Montréal Virtuel, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

À : [frederic.pepin.ext@montreal.ca](mailto:frederic.pepin.ext@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse au courriel du 28 avril 2021 9:23]

Envoyé : 6 mai 2021 6:39 (courriel #183)

Bonjour Monsieur Pépin,

Merci d'avoir répondu à mon courriel du 26 avril 2021. Pourriez-vous me dire le numéro du dossier qui a été ouvert en rapport avec ma plainte?

Charles Montpetit [réponse : voir le 10 mai 2021 8:10]

À : [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Plateau [de : Charles Montpetit]

Envoyé : 6 mai 2021 10:04 (courriel #184)

Bonjour,

La présente est une copie de la plainte que j'ai déposée à <http://montreal.ca/communiquer-avec-la-ville> concernant la livraison sauvage, dans le Plateau, de circulaires qui enfreignent le règlement selon lequel tout article publicitaire doit être laissé « 1. dans une boîte ou une fente à lettres; 2. dans un récipient prévu à cet effet; 3. sur un porte-journaux ou en le suspendant à celui-ci; 4. en le suspendant à la poignée d'une porte extérieure donnant accès à un seul logement, lorsqu'il n'y a sur cette propriété aucun des objets décrits aux paragraphes 1 à 3 ».

Quand ces normes ne sont pas respectées, les circulaires encombrant le passage, déparent les propriétés, se

répandent un peu partout, s'envolent au vent, souillent le quartier au grand complet et entraînent des frais de nettoyage considérables pour l'arrondissement. Publisac ayant déjà montré lors des consultations publiques sur les circulaires qu'elle n'avait pas l'intention de corriger la situation, je vous prie de la mettre à l'amende pour ces infractions (ou toute autre infraction similaire que vos inspecteurs pourraient repérer).

Veuillez svp m'informer du numéro de dossier qui sera ouvert en lien avec la présente plainte.

Meilleures salutations,

Charles Montpetit

p.j. : 14 photos que j'ai prises à titre d'exemples ce 3 mai sur St-Joseph (1462, 1594, 1668, 1690, 1705, 1905, 2150, 2160, 2180, 2185, 2190, 2195, 2215 et 2235). [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 6 mai 2021 14:46

**Dossier No :** 21-104222

Monsieur Montpetit ,

Nous accusons réception de votre plainte contre la distribution des circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis au service concerné, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) ou, pour un traitement plus rapide, téléphoner au 311 en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Abdelhakim / l'équipe du bureau Accès Montréal

**De :** [manon.barbe@montreal.ca](mailto:manon.barbe@montreal.ca) [à : Stéphane D., réponse au courriel #153]

**Reçu :** 6 mai 2021 14:48

Bonjour Monsieur D.,

Au nom de la mairesse de l'arrondissement de LaSalle, Madame Manon Barbe, j'accuse réception de votre correspondance datée du 18 avril dernier. Je suis navrée du délai dans cette réponse.

Soyez assuré que votre correspondance a été portée à l'attention de la mairesse qui vous remercie d'avoir pris le temps de lui écrire pour lui faire part de vos commentaires.

Avant de vous écrire, je me suis assurée auprès de nos services que les compagnies soient bien avisées du règlement de Montréal et que les compagnies soient sensibilisées du sujet qui vous préoccupe.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'arrondissement de LaSalle et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Carole Cardinal, chargée de secrétariat pour Manon Barbe, mairesse de LaSalle

**À :** [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 6 mai 2021 22:22 (courriel #185)

Chers inspecteurs et inspectrices de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve,

Ci-joint, six photos que j'ai prises ce mardi 4 mai aux 2527-29, 2560, 2584, 2630, 2660 et 2670 Davidson pour compléter la plainte que je viens de déposer sur le site du 311 contre des infractions à l'article 34 du règlement RCA09-27001, qui interdit le dépôt de circulaires par terre ou sur les clôtures. Ces infractions peuvent sembler mineures, mais deviennent graves lorsque multipliées par 900 000 sacs par semaine à Montréal. La Ville ayant déjà envoyé en vain des avertissements à Publisac, veuillez maintenant leur remettre les amendes prévues dans le règlement. Merci.

Charles Montpetit [réponse : voir le 11 mai 2021 15:30]

**À :** [3-1-1.rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:3-1-1.rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 7 mai 2021 14:13 (formulaire en ligne et courriel #186)

Bonjour,

Ceci est la copie d'une plainte formelle que je viens de déposer sur le site du 311.

Même si l'article 33 du règlement RCA65 interdit le dépôt de circulaires par terre ou sur les clôtures, Publisac l'ignore sciemment tous les mardis vers 10h, comme on le voit PAR EXEMPLE sur les photos ci-jointes (infractions commises aux 5434, 5437-39, 5447, 5459, 5465, 5490-92, 5497, 5559, 5643, 5683, 5719, 5721-23, 5733-39, 5747 et 5753 Saint-Michel).

Le maire Croteau ayant déjà sommé en vain l'entreprise de se corriger (<https://tinyurl.com/kw7v9ahv>), veuillez faire des constats d'infraction et m'envoyer le numéro du dossier lié à la présente plainte. Merci.

Charles Montpetit [réponse : voir le 11 mai 2021 15:58]

**De :** [frederic.pepin.ext@montreal.ca](mailto:frederic.pepin.ext@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #183]

**Reçu :** 10 mai 2021 8:10

Bonjour M. Montpetit,

Un numéro d'événement sera généré dès la rédaction du rapport d'intervention et vous sera remis dès que possible.. Pour votre information. La compagnie sous-contractante de transcontinental qui effectue la distribution des publicbags a été rencontrée lundi dernier. Les camelots seront surveillés aujourd'hui afin de voir si les correctifs ont été apportés.

Bonne journée!

**De :** [mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #185]

**Reçu :** 11 mai 2021 15:30

**Dossier No :** 21-109337

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre courriel. Le dossier ci-dessus a été transmis à la division de la voirie de l'arrondissement, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone en composant le 311. Nous vous prions d'accepter nos salutations les meilleures.

Bureau Accès Montréal Virtuel, Mercier-Hochelaga-Maisonnette

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #186]

**Reçu :** 11 mai 2021 15:58

**Dossier No :** 21-109388

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution des circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la Voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel [suivi : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, suivi du courriel ci-dessus]

**Reçu :** 13 mai 2021 9:49

Dossier: 21-109388

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande concernant l'émission de constats d'infraction contre l'entreprise Publisac. Compte tenu des procédures judiciaires déjà entreprises contre l'entreprise en question, la présente requête a été transmise au chef de la division de la voirie pour considération et actions appropriées, dont l'émission de constats d'infraction s'il y a lieu. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**De :** [fanny.magini@montreal.ca](mailto:fanny.magini@montreal.ca) [à : Françoise C., suivi du courriel du 30 avril 2021 11:19]

**Reçu :** 13 mai 2021 11:48

Rebonjour,

La directrice d'arrondissement me confirme que la sécurité publique est passée la journée même et qu'une plainte est en préparation. Merci pour votre vigilance et n'hésitez pas à nous contacter si vous voyez d'autres infractions.

Bonne journée, [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**À :** [fanny.magini@montreal.ca](mailto:fanny.magini@montreal.ca) [de : Françoise C., réponse au courriel ci-dessus]

**Envoyé :** 14 mai 2021 8:33 (courriel #187)

Bonjour Madame Magini,

Merci beaucoup de m'avoir tenue au courant de ce nouveau développement résultant de la plainte que je vous avais envoyée au sujet des circulaires. C'est vraiment gentil à vous d'avoir pris le temps de m'écrire à ce sujet.

Cela dit, j'apprécierais beaucoup qu'on me tienne au courant de ce qui va s'ensuivre dans ce dossier, d'autant

plus que personne ne m'a encore envoyé le numéro du dossier qui a été ouvert à la suite de ma plainte. Je comprendrais évidemment si vous ne pouvez pas vous en occuper personnellement, mais dans un tel cas, j'aimerais bien savoir à qui au juste je dois m'adresser pour avoir plus de détails et être informée de tout suivi effectué par l'arrondissement à ce sujet.

Encore merci!

Françoise C.

**De :** [fanny.magini@montreal.ca](mailto:fanny.magini@montreal.ca) [à : Françoise C., réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 17 mai 2021 9:55

Bonjour Madame C.,

Je transfère votre demande pour un numéro de dossier. Une personne devrait vous contacter bientôt.

Au plaisir, [suivi : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [fanny.magini@montreal.ca](mailto:fanny.magini@montreal.ca) [suivi du courriel ci-dessus]

**Reçu :** 18 mai 2021 16:09

Bonjour Madame C.,

Voici votre numéro de dossier : **21-117754**

Au plaisir, [réponse : voir le courriel #193]

**De :** [josefina.blanco@montreal.ca](mailto:josefina.blanco@montreal.ca) [à : Dave S., suivi du courriel du 19 avril 2021 17:12]

**Reçu :** 25 mai 2021 9:14

Bonjour M S.,

Merci de nous avoir interpellé à ce sujet. Nous avons reçu une plainte citant des adresses précises. Un inspecteur du domaine public traite présentement le dossier.

Selon le [règlement sur la propreté et le civisme à l'égard du territoire du PMR \(2008-15\)](#), la distribution d'articles publicitaires est autorisée avec un permis. Par contre, il y a des restrictions qui s'appliquent, par exemple : il est interdit de déposer des articles publicitaires lorsqu'il y a un autocollant indiquant le refus du propriétaire ou de l'occupant. Ou bien, de laisser l'article publicitaire sur le terrain, etc.

Vous êtes invités à contacter le 311 et un inspecteur interviendra. Bonne journée,

Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement, district De Lorimier

**À :** [cdnndg@ville.montreal.qc.ca](mailto:cdnndg@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de CDN-NDG [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 31 mai 2021 7:49 (courriel #188)

Bonjour,

La présente est pour vous informer que, comme je viens d'en aviser le 311, Publisac enfreint chaque lundi l'article 26 du règlement RCA08-17155 qui interdit de laisser des circulaires ailleurs que dans les boîtes à lettres. Voyez PAR EXEMPLE les photos ci-jointes, prises aux 2176-2275-2289 Harvard, aux 2193-97 Marciel, aux 2236-42-44-58-60 Old Orchard, et aux 2178-2224 Oxford.

Ces infractions peuvent sembler mineures, mais représentent un grave problème environnemental lorsque multipliées par 900 000 sacs/semaine à Montréal. La Ville ayant déjà envoyé en vain des avertissements à l'entreprise, veuillez faire des constats d'infractions. J'apprécierais recevoir le numéro du dossier que vous allez ouvrir sur le sujet, et être informé de tout suivi que vous allez faire par la suite. Merci.

Charles Montpetit [réponses : voir les trois courriels ci-dessous et celui du 1<sup>er</sup> juin 2021 10:20]

**De :** [peter.mcqueen@montreal.ca](mailto:peter.mcqueen@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, 1<sup>re</sup> réponse au courriel #188]

**Reçu :** 31 mai 2021 8:48

Noté, merci. Je suis entièrement d'accord avec vous et Projet Montréal va continuer sa lutte contre ce fléau.

[autres réponses : voir les deux courriels ci-dessous]

**De :** [cdnndg@ville.montreal.qc.ca](mailto:cdnndg@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, 2<sup>e</sup> réponse au courriel #188]

**Reçu :** 31 mai 2021 9:05

**Dossier :** **21-132667**

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution de circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis au service concerné afin qu'une personne ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour

obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en composant le 311 ou nous réécrire à [cdnndg@ville.montreal.qc.ca](mailto:cdnndg@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir communiqué avec nous au 311.

François Bonin, Bureau Accès Montréal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce [suivi : voir ci-dessous]

**De :** [mathieu.gagnon@montreal.ca](mailto:mathieu.gagnon@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, 3<sup>e</sup> réponse au courriel #188]

**Reçu :** 31 mai 2021 16:59

Bonjour M. Montpetit,

J'ai bien reçu votre requête concernant la distribution illégale de circulaire. Vous avez entièrement raison quant à votre analyse du règlement.

Cependant, pour donner un constat, je dois établir une preuve hors de tout doute, ce qui implique que je vois l'infraction se produire. Je garderai l'œil ouvert, mais ne vous faites pas trop d'attente... appelez-moi [numéro de téléphone fourni] si vous souhaitez plus de précisions.

Merci, bonne journée !! [réponse (après un échange téléphonique) : voir le courriel #195]

**À :** [clement.montel@montreal.ca](mailto:clement.montel@montreal.ca), [clementjr.charette@montreal.ca](mailto:clementjr.charette@montreal.ca), [jocelyn.jobidon@montreal.ca](mailto:jocelyn.jobidon@montreal.ca) [de : C. Montpetit]

**Envoyé :** 31 mai 2021 18:05 (courriel #189)

Bonjour Messieurs Montel, Charrette et Jobidon,

La présente est un suivi à mes courriels des 8 et 11 mars dernier, qui vous informaient des infractions que Publisac commet chaque semaine dans l'arrondissement. En réponse, vous m'avez dit que vous tenteriez de raisonner avec l'entreprise pour qu'elle respecte le règlement.

Si cela a effectivement été fait, je regrette de vous informer que cet avertissement a été ignoré. En effet, les infractions ont continué de plus belle, comme le démontrent la liste ci-jointe et les photos que vous trouverez en ligne aux liens indiqués dans la liste. J'aimerais savoir si vous allez maintenant dresser des constats d'infractions.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [réponse : voir le 3 juin 2021 11:49]

**De :** [lionel.perez@montreal.ca](mailto:lionel.perez@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, 4<sup>e</sup> réponse au courriel #188]

**Reçu :** 1 juin 2021 10:20

Merci pour l'information et le courriel avec photos à l'appui. Lors du prochain conseil d'arrondissement, je poserai la question à nos services pour explication.

Cordialement,

Lionel Perez, chef de l'Opposition officielle

**De :** [patrice.benoit@montreal.ca](mailto:patrice.benoit@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #189]

**Reçu :** 3 juin 2021 11:49

Bonjour M. Montpetit,

Nous avons constaté la problématique récurrente et procédons aux avis de non conformité requis pour les poursuites pénales imminente.

Dans le cas où l'entreprise ne corrige pas cette situation non conforme, des constats d'infraction seront émis.

Nous prévoyons de faire le suivi de la situation dès mercredi prochain ou suite à la réception de l'avis de poursuite final par l'entreprise.

Nous serons en contact avec nos procureurs pour convenir d'une gradation des montants des amendes dans le cas où la situation perdurerait. N'hésitez pas à communiquer avec moi à ce sujet.

Salutations,

Patrice Benoit, inspecteur principal du cadre bâti, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension

**À :** [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Ahuntsic [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 3 juin 2021 14:21 (courriel #190)

Bonjour,

En avril 2021, vous avez reçu plusieurs plaintes concernant les livraisons de Publisac enfreignant chaque lundi l'article l'article 30 du règlement RCA10-09009, qui interdit de laisser des circulaires par terre ou accrochées aux clôtures.

Comme je viens de le signaler sur le site du 311, je vous informe par la présente que ces infractions ont hélas continué de plus belle en mai (voir la liste ci-jointe, ainsi que les photos entreposées au <http://mega.nz/folder/keQnWACS#OAt3Tz9oB6Pt3aUnC-ey1Q>). À la pièce, chacune de ces infractions n'a

peut-être pas l'air bien grave, mais quand on multiplie cela par 900 000 sacs distribués chaque semaine à Montréal (avec un taux d'infraction pouvant atteindre 45,4 %), on se rend compte qu'il s'agit là d'un grave problème environnemental. Je vous prie donc de faire des constats d'infractions et de remettre des amendes à l'entreprise.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [réponse : voir le 3 juin 2021 16:43]

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Charles Montpetit]

**Envoyé** : 3 juin 2021 15:28 (courriel #191)

Bonjour,

En avril 2021, vous avez reçu plusieurs plaintes concernant les livraisons de Publisac enfreignant chaque mardi matin l'article 33 du règlement RCA65, qui interdit de laisser des circulaires par terre ou accrochées aux clôtures.

Comme je viens de le signaler sur le site du 311 (voir la capture d'écran ci-jointe), je vous informe par la présente que ces infractions ont hélas continué de plus belle en mai (voir la liste ci-jointe, ainsi que les photos entreposées au <https://mega.nz/folder/Zbgj0CIZ#7B7DsL1ggMcDJzZoQsBRhg>). À la pièce, chacune de ces infractions n'a peut-être pas l'air bien grave, mais quand on multiplie cela par 900 000 sacs distribués chaque semaine à Montréal (avec un taux d'infraction pouvant atteindre 45,4 %), on se rend compte qu'il s'agit là d'un grave problème environnemental. Je vous prie donc de faire des constats d'infractions et de remettre des amendes à l'entreprise.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [réponse : voir le 4 juin 2021 14:03]

À : [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : C. Montpetit]

**Envoyé** : 3 juin 2021 16:02 (courriel #192)

Bonjour,

En avril 2021, vous avez reçu plusieurs plaintes au sujet des livraisons de Publisac enfreignant chaque mardi vers 11h l'article 34 du règlement RCA09-27001, qui interdit de laisser des circulaires par terre ou accrochées aux clôtures. Comme je viens de le signaler sur le site du 311 (voir la capture d'écran ci-jointe), je vous informe par la présente que ces infractions ont hélas continué de plus belle en mai (voir la liste ci-jointe, ainsi que les photos entreposées au <http://mega.nz/folder/MaowBabL#js1IqnOGcf0SgmfdYMRzXg>).

À la pièce, chacune de ces infractions n'a peut-être pas l'air bien grave, mais quand on multiplie cela par 900 000 sacs distribués chaque semaine à Montréal (avec un taux d'infraction pouvant atteindre 45,4 %), on se rend compte qu'il s'agit là d'un grave problème environnemental. Je vous prie donc de faire des constats d'infractions et de remettre des amendes à l'entreprise.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**De** : [emilie.thuillier@montreal.ca](mailto:emilie.thuillier@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #190]

**Reçu** : 3 juin 2021 16:43

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre courriel adressé à nos élus d'arrondissement et vous remercions d'avoir pris le temps de leur écrire.

Nous vous invitons à vous assurer que votre requête au 311 soit enregistrée sous "Distribution de circulaires".

Cordialement,

Marie-Christine Lauzon, chargée de secrétariat pour Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement

À : [outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:outremont@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Outremont [de : Françoise C., suivi du 18 mai 2021 16:09]

**Envoyé** : 4 juin 2021 10:25 (courriel #193)

Chers conseillers (et inspecteurs) d'Outremont,

Ceci est une mise à jour du dossier 21-117754 que j'ai fait ouvrir contre Publisac, qui enfreint chaque lundi l'article 27 du *Règlement sur la propreté* interdisant les livraisons de circulaires ailleurs que dans les boîtes à lettres).

En guise d'exemples de l'état de la situation, vous trouverez ci-joint [31] nouvelles photos d'infractions, prises les 10 et 17 mai. Veuillez faire les constats que cela requiert. Merci à l'avance de faire respecter le règlement et ainsi contribuer à la propreté de l'environnement des maisons.

Françoise C. [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [fanny.magini@montreal.ca](mailto:fanny.magini@montreal.ca) [à : Françoise C., réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 4 juin 2021 13:01

Merci Madame C. pour votre message.

Je le transfère à la **directrice d'arrondissement** [cf. page 1, note 2] pour suivi.

Bonne journée,

**À :** [M.A. Mauger](mailto:M.A. Mauger) et arrondissement Verdun [de : Catherine B., réponse aux courriels des 25/28 avril 2021 8:33/16:08]

**Envoyé :** 4 juin 2021 13:29 (courriel #194)

Bonjour,

Le 24 avril, je vous ai envoyé la plainte ci-dessous concernant la distribution des publisacs dans Verdun, non conforme à l'article 32 du *Règlement sur la propriété* (qui interdit le dépôt de sacs publicitaires par terre ou sur les clôtures). En réponse, vous avez ouvert le dossier 21-91524 à ce sujet et vous avez affirmé que « des interventions sont en cours de la part de la Division permis et inspections de l'arrondissement ».

Tel que vous me le demandiez, je vous réécris donc pour avoir plus de détails sur le suivi qui a été fait par la Ville, et j'en profite pour vous signaler que, d'après ce que j'ai constaté cette semaine, rien ne semble avoir changé dans mon quartier, où les livraisons non réglementaires ont toujours lieu (le mercredi entre 8h et 10h). Considérez donc ceci comme une nouvelle plainte, et veuillez faire de nouveaux constats svp.

Merci de votre attention.

Catherine B. [réponse : voir le 11 juin 2021 13:51]

**De :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #191]

**Reçu :** 4 juin 2021 14:03

**Dossier No :** 21-140590

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande concernant le suivi de vos requêtes. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

**À :** [mathieu.gagnon@montreal.ca](mailto:mathieu.gagnon@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse au courriel du 31 mai 2021 16:59]

**Envoyé :** 7 juin 2021 10:08 (courriel #195)

Bonjour M. Gagnon,

Comme convenu la semaine dernière, je m'appête à chercher à quel endroit des infractions sont présentement commises lors de la distribution de circulaires dans Côte-des-Neiges-NDG. Mais avant de me mettre en route, j'apprécierais si vous pouviez me confirmer votre éventuelle disponibilité pour dresser des constats si je vous appelle vers 12h-13h avec l'information en question.

Si vous préférez me rejoindre par téléphone, vous pouvez m'appeler au [numéro]. Merci.

Charles Montpetit [suivi : voir le courriel ci-dessous]

**À :** [mathieu.gagnon@montreal.ca](mailto:mathieu.gagnon@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, suivi du courriel ci-dessus]

**Envoyé :** 7 juin 2021 11:55 (courriel #196)

Rebonjour M. Gagnon,

Vu que je me déplace à vélo, que les autorités montréalaises prient le public de ne pas s'exposer à la présente vague de chaleur, et que je n'ai de toute façon pas reçu de votre part la confirmation de disponibilité que je sollicitais dans mon courriel précédent, je vais reporter ma recherche d'infractions au lundi 14 juin vers 12h-13h (si vous pensez être disponible ce jour-là). Comme je l'ai fait aujourd'hui, je vous recontacterai le jour même pour confirmer votre disponibilité. Cela vous convient-il?

Charles Montpetit [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [mathieu.gagnon@montreal.ca](mailto:mathieu.gagnon@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 8 juin 2021 9:17

Bonjour M. Montpetit,

Ça me convient pour lundi 14, par contre, mon travail est fait d'imprévus alors il est possible que ça change

d'ici là. Je me suis engagé à me déplacer une fois l'infraction constatée, dans la mesure où je suis disponible à ce moment.

Merci, bonne journée !! [réponse : voir le courriel #199]

**De :** [arribsg@montreal.ca](mailto:arribsg@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, suivi du 22 avril 2021 15:00]

**Reçu :** 9 juin 2021 11:49

Dossier No :21-89814

Monsieur Montpetit

Nous accusons réception de votre demande. un dossier a été transmis à la Direction Aménagement urbain et services aux entreprises, 1 Île Bizard - Ste-Geneviève , en date du 21 avril 2021 afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais; les photos sont jointes a ce dossier. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [bam@ville.montreal.qc.ca](mailto:bam@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Guerdy, Bureau Accès Montréal virtuel [voir aussi le courriel ci-dessous]

**De :** [arribsg@montreal.ca](mailto:arribsg@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, reçu de pair avec le courriel ci-dessus]

**Reçu :** 9 juin 2021 11:49

Dossier No : 21-89814

Nous accusons réception de votre demande. le dossier 21-89814 a été acheminé a votre arrondissement concernant la distribution des circulaires. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Guerdy, Bureau Accès Montréal virtuel [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**À :** [arribsg@montreal.ca](mailto:arribsg@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse aux deux courriels ci-dessus]

**Envoyé :** 9 juin 2021 12:25 (courriel #197)

Bonjour Guerdy,

Vous venez de m'envoyer deux courriels consécutifs qui semblent se contredire. Le premier m'informe que mon dossier 21-89814 a été transmis à la Direction Aménagement urbain et services aux entreprises de l'Île Bizard-Sainte-Geneviève, et l'autre, que le même dossier a été acheminé à mon arrondissement (ce qui n'a pas beaucoup de sens, puisque la plainte que je vous ai fait parvenir porte sur des infractions commises dans l'arrondissement île-Bizard-Sainte-Geneviève, avec des photos prises dans cet arrondissement).

Veuillez svp clarifier ce qu'il en est. Merci.

Charles Montpetit [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [arribsg@montreal.ca](mailto:arribsg@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 9 juin 2021 12:51

J'ai bien reçu votre courriel.

dans les deux cas ou tout autres communications le dossier sera acheminé ; à la Direction Aménagement urbain et services aux entreprises, 1 Île Bizard - Ste-Geneviève , afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais

merci

**À :** [patrice.benoit@montreal.ca](mailto:patrice.benoit@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse au courriel du 3 juin 2021 11:49]

**Envoyé :** 10 juin 2021 7:44 (courriel #198)

Bonjour M. Benoit,

Dans le courriel que vous m'avez envoyé le 3 juin, vous mentionniez votre intention de faire un suivi ce mercredi 9 juin concernant la distribution illégale de circulaire. Puisque vous m'invitez aussi à recommuniquer avec vous à ce sujet, je viens aux nouvelles. Quel a été le résultat de ce suivi?

Charles Montpetit [réponse : voir le 14 juin 2021 14:11]

**De :** [verdun@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun@ville.montreal.qc.ca) [à : Catherine B., réponse au courriel #194]

**Reçu :** 11 juin 2021 13:51

**Dossier No :** 21-148668

Madame,

Nous accusons réception de votre demande. Votre requête a été transmise à la **Division des Études Techniques** [cf. page 1, note 2], afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez communiquer avec nous en

mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir fait appel à nos services et espérons avoir le plaisir de vous servir à nouveau.

Nathalie, Bureau Accès Verdun

**De :** [patrice.benoit@montreal.ca](mailto:patrice.benoit@montreal.ca) [à : C. Montpetit, réponse au courriel #198, cc : [clement.montel@montreal.ca](mailto:clement.montel@montreal.ca)]

**Reçu :** 14 juin 2021 14:11

Bonjour M. Monpetit,

Nous avons envoyé l'avis final la semaine dernière et procéderons aux constats d'infraction si pas de changement à leur pratique. Ils ont un délai de 7 jours pour s'ajuster, donc constats la semaine prochaine en cas de nouvelles infractions. La compagnie qui fait distribution pour transcontinental a aussi été avisée et pourra faire l'objet de poursuites en cas de récidive.

Salutations,

Patrice Benoit, inspecteur principal du cadre bâti [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**À :** [mathieu.gagnon@montreal.ca](mailto:mathieu.gagnon@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse au courriel du 8 juin 2021 9:17]

**Envoyé :** 14 juin 2021 15:01 [courriel #199]

Bonjour M. Gagnon,

Je vous ai téléphoné ce matin pour vérifier si vous pensiez toujours être disponible aujourd'hui pour faire des constats concernant les circulaires mal distribuées (je vous aurais ensuite rappelé pour vous signaler l'heure et l'endroit exact des infractions en cours). N'ayant pas reçu de retour d'appel de votre part, je me vois à nouveau forcé de reporter l'opération, cette fois au lundi 21 juin.

Afin de maximiser mes chances de vous rejoindre, puis-je vous demander vers quelle heure je devrais faire mon appel initial de confirmation lundi prochain, avant d'aller faire le repérage sur le terrain?

Charles Montpetit [suivi (après un échange téléphonique) : voir le courriel #201]

**À :** [inspections-vspe@ville.montreal.qc.ca](mailto:inspections-vspe@ville.montreal.qc.ca), [Patrice Benoit](#), [Clément Montel](#) [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 21 juin 2021 14:59 (courriel #200)

Bonjour,

Vous l'avez peut-être déjà remarqué : Transcontinental et son sous-contractant n'ont rien changé à leur méthode fautive de distribution de circulaires, et ce, malgré l'avis final que vous leur avez fait parvenir la semaine dernière (voir les 21 photos ci-jointes à titre d'exemples, qui sont par ailleurs loin d'être les seules infractions commises dans le quartier ce 21 juin).

La période de grâce que vous leur accordiez étant maintenant écoulée, j'aimerais donc recevoir une confirmation de votre part que vous allez bel et bien rédiger sans plus tarder les constats d'infractions et engager les poursuites que vous mentionniez dans votre courriel de la semaine dernière.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations,

Charles Montpetit [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [clement.montel@montreal.ca](mailto:clement.montel@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 21 juin 2021 15:18

Bonjour M. Montpetit,

je vous confirme que nous allons faire les suivis tel que nous nous y sommes engagés. Merci pour votre suivi,

Cordialement,

Clément Montel, inspecteur d'arrondissement [réponse : voir le courriel #202]

**À :** [mathieu.gagnon@montreal.ca](mailto:mathieu.gagnon@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse au courriel du 14 juin 2021 15:01]

**Envoyé :** 21 juin 2021 15:55 (courriel #201)

Bonjour M. Gagnon,

Comme vous me l'avez demandé, je viens de vous envoyer un texto pour vérifier si cette fonction de votre cellulaire fonctionne bien, en prévision de notre rencontre ce mercredi 23 juin vers 10h30. Pour vérifier si votre boîte vocale a été réparée, je vous ai également laissé un message vocal. Dans un cas comme dans l'autre, j'apprécierais si vous pouviez me confirmer la réception de ces messages d'ici 15h mardi, préférablement par courriel ou sur ma ligne résidentielle.

Si vous prévoyez ne pas être disponible mercredi, j'apprécierais également si vous pouviez m'en aviser à l'avance svp. Merci!

Charles Montpetit [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [mathieu.gagnon@montreal.ca](mailto:mathieu.gagnon@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 22 juin 2021 9:22

Bonjour M. Montpetit,

J'ai bien reçu vos messages téléphoniques et votre texto. Pour demain, j'attends le retour d'un entrepreneur et ma disponibilité dépendra de l'évolution du chantier. Si possible, rappelez-moi au courant de la journée afin d'essayer de se coordonner. Merci

[La rencontre du 23 juin a bien eu lieu, et plusieurs infractions ont été relevées; suivi : voir le courriel #204]

**À :** [clement.montel@montreal.ca](mailto:clement.montel@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse au courriel du 21 juin 2021 15:18]

**Envoyé :** 23 juillet 2021 10:47 (courriel #202)

Bonjour M. Montel,

Dans le cadre d'un suivi relatif au dossier des publisacs mal livrés, vous serait-il possible de m'envoyer le numéro du constat d'infraction que vous avez fait rédigé (voire une copie intégrale dudit constat, et éventuellement des détails sur l'amende qui en a découlé)? Merci d'avance,

Charles Montpetit [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [clement.montel@montreal.ca](mailto:clement.montel@montreal.ca), cc : [omar.hadji@montreal.ca](mailto:omar.hadji@montreal.ca) [à : C. Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 23 juillet 2021 11:18

Bonjour,

suite à des changements de secteur d'intervention, je transfère votre demande à l'inspecteur de votre secteur en charge du dossier. Merci et bonne journée.

Clément Montel, inspecteur d'arrondissement [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**À :** [omar.hadji@montreal.ca](mailto:omar.hadji@montreal.ca) [de : C. Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Envoyé :** 25 juillet 2021 10:47 (courriel #203)

Bonjour M. Hadji,

Tel que discuté avec M. Montel, j'aimerais avoir des détails sur le(s) constat(s) d'infraction rédigés à la suite de ma plainte contre Publisac. Merci d'avance,

Charles Montpetit [réponse : voir le 27 juillet 2021 11:07]

**À :** [mathieu.gagnon@montreal.ca](mailto:mathieu.gagnon@montreal.ca) [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 25 juillet 2021 17:57 (courriel #204)

Bonjour Monsieur Gagnon,

Tel que vous me l'avez demandé au téléphone, je vous envoie ci-joint les informations dont je dispose quant aux plaintes qui ont été déposées auprès de la Ville de Montréal ces dernières années.

Tout d'abord, le document **listeDesInfractions.pdf** énumère les 30 000 infractions que 94 citoyens ont photographiées depuis 2018. Les photos elles-mêmes sont disponibles en ligne aux liens fournis dans l'encadré de la page 1. Les années 2018-2019 concernent uniquement l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie, mais la liste s'élargit à l'ensemble de Montréal à partir de janvier 2020.

Le document **plaintesMtl.pdf**, lui, réunit les 214 plaintes émises en lien avec ces photos, ainsi que les réponses de la Ville. La page 1 dresse la liste de ces plaintes, avec les numéros des 63 dossiers qui ont été ouverts en réponse (surlignés en rouge). Cette page indique aussi quels sont les six courriels de la Ville qui mentionnent des constats d'infractions déjà effectués (passages surlignés en bleu).

J'ai tenté de mettre la main sur quelques-uns des constats en question, mais pour une raison que j'ignore, le logiciel Soquij, qui réunit la liste de tous les jugements rendus au Québec, n'inclut PAS ceux de Montréal. Pour l'instant, j'ai donc seulement pu relever une liste des infractions de Transcontinental dans d'autres villes, ainsi que quatre exemples de jugements (voir **amendesQc.pdf**). Cela dit, je vais aller lundi matin à la Cour municipale de Montréal afin de tenter de débusquer une liste équivalente pour la métropole. Si je trouve quoi que ce soit, je vous enverrai ça lundi en après-midi.

Encore une fois merci pour votre soutien. Je sais qu'individuellement, chaque publisac ne semble pas être une bien grande plaie, mais chaque année, c'est 182 millions de sacs de plastique et 100 100 tonnes de matériel non sollicité (à Montréal, 49 millions de sacs et 23 400 tonnes par année), soit UN NEUVIÈME de tout ce qui transite par les centres de recyclage au Québec. Comme ceux-ci peinent à séparer les sacs de plastique de leur contenu en papier, une très grosse partie de tout cela finit par être enfoui, et vu que nous **manquerons bientôt d'espace d'enfouissement**, on ne peut plus fermer les yeux là-dessus !

Bref, j'espère que tout cela pourra vous être utile, et j'attends de vos nouvelles — idéalement, j'aimerais bien

recevoir une capture d'écran ou un PDF du ou des constats que vous allez rédiger, si c'est possible.

Au plaisir,

Charles Montpetit [suivi : voir le courriel ci-dessous]

À : [mathieu.gagnon@montreal.ca](mailto:mathieu.gagnon@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, suivi du courriel ci-dessus]

Envoyé : 26 juillet 2021 13:01 (courriel #205)

Rebonjour Monsieur Gagnon,

Je viens de consulter le Plumitif de la Cour municipale de Montréal, et j'ai trouvé 52 jugements liés à Transcontinental (détails dans le fichier **jugementsMtl.pdf** ci-joint). Les jugements qui sont liés au règlement RCA-65 concernent la distribution de circulaires dans Rosemont-Petite-Patrie, et comme l'indiquent les notes en bas de page, ceux qui sont liés au règlement 1032 concernent la distribution de circulaires dans Westmount (je n'ai pas pu identifier les règlements 1323, 87-771, 90-62 et 91-62).

J'espère que cela vous sera utile. N'hésitez pas à me contacter pour plus de renseignements.

Charles Montpetit [réponse : voir le courriel ci-dessous]

De : [mathieu.gagnon@montreal.ca](mailto:mathieu.gagnon@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

Reçu : 26 juillet 2021 13:57

Bonjour M. Montpetit,

Merci pour ce dossier très complet, nous avons certainement les éléments pour demander le montant maximum. **Le constat sera émis cette semaine** [cf. page 1, note 4].

Bonne journée!! [réponse : voir le courriel #207]

De : [omar.hadji@montreal.ca](mailto:omar.hadji@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #203]

Reçu : 27 juillet 2021 11:07

Bonjour M. Charles Montpetit

Les interventions réalisées par nos inspecteurs dans le cadre de plainte relative à la distributions d'articles publicitaires sur les propriétés privés et plus particulièrement le dépôt illicite de publisac par les distributeurs mandatés par TC Transcontinental sur le territoire dans notre arrondissement sont les suivantes :

1- Travail de sensibilisation et d'information auprès de TC Transcontinental et ses sous-traitants distributeurs de publisac.

2- Intensifications des inspections sur les artères de rue où la problématique est récurrente.

3- Émission et signification par huissier de justice d'un avis d'infraction final pour demander à la compagnie TC Transcontinental d'intervenir auprès de ses sous traitants de respecter les dispositions réglementaires concernant la distribution d'articles publicitaires sur le territoire de notre arrondissement

Lors des prochaines inspections, si nous constatons que les dispositions réglementaires concernant la distribution d'articles publicitaires ne sont pas respectées, des constats d'infraction seront émis. Par ailleurs, nous vous informons que les deux aspects qui seront prises en compte pour émettre un constat d'infraction dans ce genre de situation sont les suivants :

- Propriété privée où les propriétaires ou les occupants indiquent au moyen d'un autocollant ou une affiche conforme aux normes du règlement sur la propreté et le civisme le refus de recevoir des articles publicitaires.

- Articles publicitaires déposés sur la terre d'une propriété privé

Juste pour les prochaines demandes, pour que la plainte soit acheminée vers le bon inspecteur du secteur nous vous invitons à préciser l'adresse d'intervention. Moi je m'occupe du secteur 2 (Villeray), soit le quadrilatère (Papineau, Berri, Bélanger, Crémazie Est) et à partir de mercredi le 28 juillet 2021 je vais effectuer des vérifications sur le terrain pour les adresses que vous m'avez envoyées sur les rues Fabre, Marquette, Rousselot, Garnier, Papineau et Lanaudière

Si vous voulez obtenir le détail de suivi d'une plainte vous devriez faire une demande d'accès à l'information via le 311

Si des informations supplémentaires sont nécessaires, veuillez communiquer avec le soussigné.

Merci et bonne journée !

Omar Hadji, inspecteur d'arrondissement [réponse : voir le courriel ci-dessous]

À : [omar.hadji@montreal.ca](mailto:omar.hadji@montreal.ca) [de : C. Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

Envoyé : 28 juillet 2021 8:42 (courriel #206)

Bonjour Monsieur Hadji,

Si cela peut vous aider dans votre tâche, j'ai relevé 48 infractions liées aux publisacs sur deux rues de

Villeray ce matin (+ une rue qui les croisait). Vous en trouverez les photos ci-joint. Les adresses sont :

Sur Fabre : 6975, 6985 (2 sacs), 7525-29 (3 sacs), 7650 (4 sacs), 7989, 8097 (2 sacs), 8130, et 8160.

Sur Marquette : 7985, 7670 (4 sacs), 7585, 7555 (3 sacs), 7545 (4 sacs), 7489, 7480 (2 sacs), 7450, 7436 (3 sacs), 7416 (2 sacs), 7303, 7288-90 (2 sacs), 7139, 7020 (3 sacs) et 6995 (4 sacs).

Sur Tillemont : 1795.

(Mais il va de soi qu'il y a sûrement bien d'autres infractions sur les rues voisines!)

Cela dit, je m'inquiète un peu en lisant l'énumération des étapes que vous mentionnez dans votre courriel, car tout le travail antérieur aux constats a déjà été fait par les inspecteurs qui vous ont précédé. J'ose croire que vous n'allez pas tout repartir à zéro et que vous allez plutôt passer directement aux constats ce 28 juillet.

Incidentement, je vous signale que dans le plumentif de la Cour municipale de Montréal, on trouve une cinquantaine de dossiers montrant que des amendes ont déjà été données à Publisac, comme en témoigne la liste [jointe au courriel]; cela me semble prouver que nous avons ici affaire à une entreprise extrêmement récidiviste qui se contente de payer les amendes sans changer son comportement, et j'espère que cela vous incitera à réclamer une amende maximale dans chacun de vos constats. Cela peut sembler sévère, mais il est clair que c'est le seul langage qu'ils finiront par comprendre, surtout après les avertissements que vos collègues leur ont prodigués.

Enfin, je me permets de vous signaler une petite correction : d'après l'article 30 du règlement RCA08-14005, ce ne sont pas seulement les sacs laissés par terre qui constituent des infractions, mais bien tous ceux qui [, essentiellement, ne sont pas insérés] dans une boîte à lettre ou suspendus à celle-ci. Il est donc illégal d'accrocher des sacs à une clôture ou une galerie, et ce, même quand il n'y a pas de boîtes à lettres. Dans un tel cas, Publisac est tenu de fournir son propre crochet pour y laisser les sacs (photo ci-jointe); sinon, aucun sac ne devrait être laissé.

Merci d'avance!

Charles Montpetit [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [omar.hadji@montreal.ca](mailto:omar.hadji@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 30 juillet 2021 15:55

Bonjour M. Charles Montpetit

Je vous informe que j'ai procédé à l'émission de 2 constats d'infraction billet par rapport à la problématique de distribution de publisac aux propriétés privées situés sur le territoire de notre arrondissement.

Les 2 constat ont été transmis en date du 29 juillet 2021 au huissier de justice pour leur signification à la compagnie TC Transcontinental [cf. page 1, note 4].

Pour plus de détails par rapport à ce dossier, vous pourrez faire une demande d'accès à l'information via le 311. Voici par ailleurs les références des dossiers : 3003044342 et 3003044348.

D'autres interventions sont prévues pour les prochaines semaines pour remédier à la situation.

Merci et bonne journée !

Omar Hadji, inspecteur d'arrondissement [réponse : voir le courriel #212]

**À :** [mathieu.gagnon@montreal.ca](mailto:mathieu.gagnon@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse au courriel du 26 juillet 2021 13:01]

**Envoyé :** 31 juillet 2021 11:04 (courriel #207)

Bonjour monsieur Gagnon,

Puisque vous me disiez dans votre courriel précédent qu'un (ou des) constats ont été faits cette semaine au sujet de la distribution des publisacs dans CDN-NDG, j'aimerais en prendre connaissance ou, à tout le moins, avoir leur(s) numéro(s) de référence afin d'en suivre le progrès en cour.

Merci d'avance!

Charles Montpetit [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [mathieu.gagnon@montreal.ca](mailto:mathieu.gagnon@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 3 août 2021 9:06

Bonjour M. Montpetit,

Comme je demande un montant plus élevé, le constat sera émis par la cour. Je ne peux donc pas vous fournir le numéro de référence puisqu'il n'existe pas encore. Je vous suggère donc d'attendre environ 6 mois et de faire une demande d'accès à l'information à la cour municipale. Simplement demander le constat pour la compagnie Transcontinental dans CDN-NDG et vous devriez pouvoir obtenir l'information.

Bonne journée !!

À : [3-1-1, le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:3-1-1, le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) et conseillers du Plateau [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 12 août 2021 11:51 (formulaire en ligne #38184 et courriel #208)

Bonjour,

En pleine crise environnementale, on ne peut plus tolérer que 900 000 publisacs soient distribués à Montréal chaque semaine en enfreignant tous les lundis l'article 38 du règlement 2008-15 du Plateau, qui interdit le dépôt de circulaires ailleurs que dans des boîtes à lettres.

Par le passé, j'ai déjà déposé une plainte à ce sujet au 3-1-1, mais rien n'a été fait. Je vous avise donc à nouveau par la présente que je viens d'en déposer une nouvelle et je vous prie de veiller à ce que des constats soient rédigés pour faire respecter le règlement. Merci.

Charles Montpetit

[Pièces jointes : photos prises à titre d'exemples; réponses : voir les courriels du 13 août 2021 11:30 / 13:31]

À : [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Ville-Marie [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 12 août 2021 12:14 (courriel #209)

Bonjour,

En pleine crise environnementale, on ne peut plus tolérer que 900 000 publisacs soient distribués à Montréal chaque semaine en enfreignant tous les lundis l'article 50 du règlement CA-24-085 de Ville-Marie, qui interdit le dépôt de circulaires ailleurs que dans des boîtes à lettres.

Par le passé, j'ai déjà déposé une plainte à ce sujet au 3-1-1, mais rien n'a été fait. Je vous avise donc à nouveau par la présente que je viens d'en déposer une nouvelle et je vous prie de veiller à ce que des constats soient rédigés pour faire respecter le règlement. Merci.

Charles Montpetit

[Pièces jointes : photos prises à titre d'exemples; réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [katherine.durocher@montreal.ca](mailto:katherine.durocher@montreal.ca) [à : Annie L., réponse au courriel #106 du 7 avril 2021]

**Reçu :** 12 août 2021, 16:20

Madame,

Nous avons pris connaissance de votre mécontentement en ce qui concerne la distribution publicitaire et nous comprenons l'importance de cet enjeu.

Pour le moment, il n'y a pas de dispositions réglementaires stipulant que les distributeurs de publicité, comme les Publisacs, sont dans l'obligation d'obtenir un permis à l'arrondissement de Montréal-Nord. Néanmoins, le conseil d'arrondissement peut, s'il le désire, exiger un permis pour la distribution publicitaire à cet effet.

Nous vous remercions de votre intérêt pour l'arrondissement et nous vous prions de recevoir, Madame, nos cordiales salutations.

Katherine Durocher, chef de division, Division des permis et inspections

**De :** [ville-marie@ville.montreal.qc.ca](mailto:ville-marie@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 12 août 2021 20:36

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant les publi-sacs. Votre demande a été transmise au bureau des inspecteurs de l'arrondissement afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Arrondissement de Ville-Marie [suivis : voir les courriels du 20 août 2021 9:50 / 14:38]

**De :** [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) [à : C. Montpetit, réponse au formulaire #38184 du 12 août 2021]

**Reçu :** 13 août 2021 11:30

Monsieur Montpetit

Nous accusons réception de votre courriel, vous devez aviser Publisac de cette situation c'est eux qui effectue la distribution. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Michèle / L'équipe du bureau Accès Montréal [réponse : voir le courriel #210]

**De :** [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #208]

**Reçu :** 13 août 2021 13:31

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courriel concernant les publisacs. Merci de le porté à notre attention, nous en prenons bien note. Les publisacs ne sont pas interdits par la ville de Montréal et même avec l'article 2008-15.

Plusieurs des photos montrent le publisac accroché à la poignée de porte des résidences que vous avez pris en photos, ce qui est permis selon la sous-catégorie 5 lettre C de l'article 38. Les autres, certains sont bien déposés devant la porte. Des constats ne sont pas émis à cet égard bien que nous comprenons votre approche. Vous pouvez contacter Publisac également si vous trouvez que leur façon de distribuer les sacs publicitaires n'est pas adéquate.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Eddy . M / L'équipe du bureau Accès Montréal [réponse : voir le courriel #211]

À : [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) a/s Michèle [de: C. Montpetit, réponse au courriel du 13 août 2021 11:30]

Envoyé : 15 août 2021 16:19 (courriel #210)

Bonjour Michèle,

En réponse à mon formulaire de plainte #38184 du 12 août 2021 à 11:51 (contre les circulaires livrées à l'encontre de l'article 38 du règlement 2008-15), vous m'avez répondu que je devais « aviser Publisac de cette situation [car] c'est eux qui effectuent la distribution ».

Je me permets donc de vous corriger : quand quiconque enfreint un règlement municipal, ce n'est pas cette personne qui doit être contactée, mais bien les inspecteurs de la Ville chargés de faire respecter le règlement. En effet, rien ne dit nulle part de nous adresser au contrevenant (qui ne se donnerait évidemment aucune amende), alors qu'il est bel et bien précisé à l'article 43 :

« Quiconque contrevient au présent règlement ou à toute disposition d'une ordonnance adoptée conformément au présent règlement commet une infraction et est passible [,] pour toute récidive, d'une amende de 600 \$ à 4 000 \$ . »

C'est ce qui a déjà été fait maintes fois dans d'autres arrondissements dotés d'un règlement identique au vôtre (voir les jugements 3003044348, 3003044342, 996181798, 996181780, 996146445, 315289041, 315288190, 315279860, 315279856 , 315272311, 315264176, 315264154, 315263815, 315263675, 315261004, 315256410, 315256281, 315256270, 315255780, 315254166, 315253470, 315251230, 315241463, 315175346, 315175313, 315167834, 315120120, 315021420, 310522914, 310511832, 310511810, 310511795, 310511773, 310511751, 310504165, 310504154, 310504143, 310504132, 306072115, 306069282, 305612381, 305612370, 305426310, 305378684, 305329032, 305325716, 305325311, 305301662, 305031160, 305028640 et 305028382). S'il est nécessaire d'agir ainsi, c'est justement parce que le supposé service à la clientèle de Publisac ne répond **pas** aux plaintes du public depuis des années.

Comme vous avez dû vous en rendre compte, la crise environnementale a atteint un nouveau sommet cet été, et il est temps de réduire les dégâts, au lieu de laisser champ libre aux pollueurs. Je vous renvoie par conséquent les photos que je vous avais fait parvenir, en vous priant de les faire suivre à un inspecteur pour qu'il fasse des constats, et d'**ouvrir un dossier dont j'aimerais recevoir le numéro**, comme le prévoit la procédure à suivre.

Merci.

Charles Montpetit

À : [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) a/s Eddy [de: C. Montpetit, réponse au courriel du 13 août 2021 13:31]

Envoyé : 15 août 2021 16:19 (courriel #211)

Bonjour Eddy M.,

En réponse à mon courriel du 12 août 2021 à 11:51 (contre les circulaires livrées à l'encontre du règlement 2008-15), vous m'avez répondu que les sacs accrochés à une poignée de porte sont permisibles. Pourtant, si vous lisez l'article 38 (5°c) jusqu'au bout, vous constaterez qu'il dit :

**38. Sous réserve de l'article 33, il est interdit de distribuer un article publicitaire :**

1° dans un lieu public;

2° sur ou dans tout véhicule;

3° dans tout lieu privé laissé à l'abandon, vacant ou inoccupé de façon temporaire ou continue;

4° sur les porches, balcons, vérandas ou terrains des maisons privées;

5° dans tout lieu privé, occupé ou habité, si ce n'est que par :

a) transmission de main-à-main;

b) dépôt dans une boîte aux lettres ou une fente à lettres, dans un récipient prévu à cet effet ou sur un porte-journaux ou en le suspendant à celui-ci;

c) en le suspendant à la poignée d'une porte extérieure donnant accès à un seul logement, **lorsqu'il n'y a sur cette propriété aucun des objets mentionnés aux paragraphes a) et b).**

Or, si vous regardez bien les photos que je vous ai fournies, une boîte ou une fente à lettre est clairement

visible dans les photos où un sac est accroché à une poignée. Qui plus est, dans bien d'autres photos, le sac a carrément été laissé par terre ou accroché à une clôture, ce qui en fait un déchet indésirable.

Vous m'avez également dit que « Des constats ne sont pas émis à cet égard », mais cela m'étonne beaucoup. À partir du moment où un règlement est adopté, il me semble que celui-ci **doit** être appliqué dans son entièreté jusqu'à ce qu'il soit formellement abrogé. Sinon, pourquoi a-t-on pris la peine de rédiger ce règlement?

Et enfin, vous avez conclu en affirmant que je devais « contacter Publisac », mais quand quiconque enfreint un règlement municipal, ce n'est pas cette personne qui doit être contactée : ce sont les inspecteurs de la Ville chargés de faire respecter le règlement. En effet, rien ne dit nulle part de nous adresser au contrevenant (qui ne se donnerait évidemment aucune amende), alors qu'il est bel et bien précisé à l'article 43 :

« Quiconque contrevient au présent règlement ou à toute disposition d'une ordonnance adoptée conformément au présent règlement commet une infraction et est passible [...] pour toute récidive, d'une amende de 600 \$ à 4 000 \$. »

C'est ce qui a déjà été fait maintes fois dans d'autres arrondissements dotés d'un règlement identique au vôtre (voir les jugements 3003044348, 3003044342, 996181798, 996181780, 996146445, 315289041, 315288190, 315279860, 315279856, 315272311, 315264176, 315264154, 315263815, 315263675, 315261004, 315256410, 315256281, 315256270, 315255780, 315254166, 315253470, 315251230, 315241463, 315175346, 315175313, 315167834, 315120120, 315021420, 310522914, 310511832, 310511810, 310511795, 310511773, 310511751, 310504165, 310504154, 310504143, 310504132, 306072115, 306069282, 305612381, 305612370, 305426310, 305378684, 305329032, 305325716, 305325311, 305301662, 305031160, 305028640 et 305028382). S'il est nécessaire d'agir ainsi, c'est justement parce que le supposé service à la clientèle de Publisac ne répond **PAS** aux plaintes du public depuis des années.

Comme vous avez dû vous en rendre compte, la crise environnementale a atteint un nouveau sommet cet été, et il est temps de réduire les dégâts, au lieu de laisser champ libre aux pollueurs. Je vous renvoie par conséquent les photos que je vous avais fait parvenir, en vous priant de les faire suivre à un inspecteur pour qu'il fasse des constats, et d'**ouvrir un dossier dont j'aimerais recevoir le numéro**, comme le prévoit la procédure à suivre.

Merci.

Charles Montpetit [suivi : voir le courriel #362]

À : [omar.hadji@montreal.ca](mailto:omar.hadji@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse au courriel du 30 juillet 2021 15:55]

**Envoyé : 18 août 2021 9:00** (courriel #212)

Bonjour M. Hadji,

Puisque vous me disiez dans votre dernier courriel que vous feriez d'autres interventions contre les publisacs, voici 20 nouvelles photos prises ce matin aux :

- 1365 Villeray
- 1795 Tillemont
- 7029, 7039, 7435 Lanaudière
- 7039, 7093, 7454, 7525-29, 7759, 8130 Fabre
- 7040, 7455, 7464, 7490, 7951 Garnier
- 7392, 7520, 7926, 7992 Rousselot.

Bonne journée!

Charles Montpetit [suivis : voir les courriels #227 et 381]

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Charles Montpetit]

**Envoyé : 18 août 2021 9:13** (courriel #213)

Bonjour,

Ceci est la copie d'une plainte envoyée à l'instant au 3-1-1 contre Publisac [voir le formulaire de contact #38702, ci-dessous]. Bien que l'entreprise ait déjà reçu plusieurs amendes dans Rosemont (jugements 310504132, 310504143, 310504154, 310504165), elle continue d'enfreindre tous les mardis midi l'article 33 du règlement RCA-65 en laissant des sacs à des endroits interdits. À titre d'EXEMPLES, je vous fournis les photos de 100 infractions commises aux adresses suivantes (mais il y en a bien d'autres):

- 2699-2701, 2714-16, 2752-56, 2829, 2841, 2845, 3150, 3190, 3220 Rosemont
- 2700, 2711, 2824 Holt
- 5454, 5551, 5577 1<sup>re</sup> Avenue
- 5700, 5695-5701 2<sup>e</sup> Avenue
- 5830-34, 5862 8<sup>e</sup> Avenue
- 6215-17, 6225-29, 6235-37, 6301-05, 6315-19, 6341-47, 6365-71, 6375 9<sup>e</sup> Avenue

- 6207-09, 6224-30, 6280-84, 6310, 6340-44, 6350-54, 6440 10<sup>e</sup> Avenue

En complément, je vous fournis aussi une photo du camion en cours de livraison. Veuillez maintenant faire des constats de récidive. Merci.

Charles Montpetit [réponse : voir le courriel du 18 août 2021 9:17]

À : [3-1-1](#) re : arrondissement Rosemont [de : Charles Montpetit]

**Envoyé** : 18 août 2021 9:15 (plainte déposée via le formulaire en ligne #38702)

Ceci est une plainte contre Publisac qui, malgré des amendes déjà reçues (jugements 310504132-43-54-65), enfreint encore chaque mardi midi l'article 33 du règlement RCA-65 en laissant des sacs à des endroits prohibés. À titre d'EXEMPLES, je viens d'envoyer au bureau d'arrondissement [voir le courriel ci-dessus] les photos de 100 méfaits commis aux 2699, 2714-52, 2829-41-45, 3150-90, 3220 Rosemont; 2700-11, 2824 Holt; 5454, 5551-77 1<sup>re</sup> Av.; 5700-01 2<sup>e</sup> Av.; 5830-62 8<sup>e</sup> Av.; 6215-25-35, 6301-15-41-65-75 9<sup>e</sup> Av.; 6207-24-80, 6310-40-50, 6440 10<sup>e</sup> Av. Svp, faites des constats. [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De** : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au formulaire ci-dessus]

**Reçu** : 18 août 2021 9:16

Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours... Merci et bonne journée!

**De** : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #213]

**Reçu** : 18 août 2021 9:17

Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours... Merci et bonne journée!

**De** : [valerie.patreau@montreal.ca](mailto:valerie.patreau@montreal.ca) [à : Charles Montpetit]

**Reçu** : 18 août 2021 9:59

Bonjour M. Montpetit,

J'espère que tout va bien de votre côté et que vous passez un bel été, malgré le contexte actuel.

Si vous suivez les médias traditionnels et sociaux, vous verrez aujourd'hui une annonce de la mairesse de Montréal concernant une interdiction à venir de certains plastiques à usage unique. Je souhaitais prendre le temps de discuter avec vous concernant l'aspect des circulaires et le suivi de ce dossier.

Ainsi, si vous êtes d'accord et disponible, nous pourrions tenir un bref appel téléphonique afin d'en discuter, aujourd'hui ou dans les prochains jours. Vous pouvez m'appeler directement ou m'indiquer quand et à quel numéro je pourrais vous rejoindre.

Au plaisir de discuter avec vous,

Très cordialement,

Valérie Patreau, conseillère d'arrondissement, Outremont [réponse : voir le courriel ci-dessous]

À : [valerie.patreau@montreal.ca](mailto:valerie.patreau@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Envoyé** : 18 août 2021 12:40 (courriel #214)

Bonjour Mme Patreau,

Tout d'abord, merci d'avoir pris le temps de discuter avec moi au téléphone. Comme je le disais, je déplore l'absence de toute mesure liée aux 46 millions de sacs de plastique laissés sur nos balcons chaque année par une seule entreprise, alors qu'on a trouvé important de bannir les (comparativement bien moins nombreux) sacs que les restaurants utilisent pour les repas livrés à domicile. Il me semble même absurde qu'on justifie l'interdiction en évoquant la nécessité de réduire nos rebuts à la source pour pallier au manque d'espace d'enfouissement, mais qu'on ne fasse rien quant à un produit qui, à lui seul, engorge un neuvième des centres de tri.

Comme vous, je continue donc d'espérer que la Ville fera une autre annonce au sujet des circulaires ces prochains jours, afin de respecter l'engagement pris dans le PDGMR de circonscrire les 25 000 tonnes annuelles de rebuts liés aux articles publicitaires (engagement qui, je vous le rappelle, aurait dû entraîner une annonce en juin dernier, *de concert avec* l'interdiction du plastique).

Cela dit, ce n'est pas là le seul moyen de lutter contre la pollution générée par les circulaires. Au téléphone, vous m'avez demandé de vous fournir des exemples parmi la [centaine de constats d'infraction](#) qui ont jusqu'ici visé TC Transcontinental, entre autres dans les arrondissements montréalais les plus proactifs. En voici d'abord quatre que les inspecteurs de Rosemont-Petite-Patrie ont rédigés à ma demande : 310504165, 310504154, 310504143 et 310504132. Trois autres – qui traitent spécifiquement de sacs laissés par terre – sont également mentionnés dans les courriels ci-joints, que m'ont envoyés cet été des inspecteurs de Côte-des-Neiges-NDG et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

(Jusqu'ici, TC s'est contentée d'incorporer le montant de ces amendes à son budget annuel sans pour autant changer sa façon de faire, mais il est certain qu'elle se verrait forcée d'y remédier si la Ville se donnait la peine d'appliquer ses règlements un tout petit peu plus sévèrement pendant quelques semaines. Faites le calcul : à raison de 4000 \$ de pénalité chacune, les [30 000 infractions](#) que nous avons relevées en trois ans auraient pu permettre à la Ville d'engranger 120 millions de dollars de la part de cette seule entreprise.)

Mieux encore : comme je vous le disais au téléphone, chaque arrondissement « peut, par ordonnance, assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis » – dans le cas d'Outremont, ce droit est conféré par l'article 26 du règlement AO78. Si on veut vraiment réduire les rebuts à la source, ne devrait-on pas recourir à ce moyen par excellence pour mettre au pas une entreprise aussi récidiviste que TC, **sans frais**?

Dans l'attente d'un suivi de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [suivi : voir le courriel #385]

À : [mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonnette@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Charles Montpetit]

Envoyé : 19 août 2021 12:54 (courriel #215)

Bonjour,

Ceci est la copie d'une plainte envoyée à l'instant au 3-1-1 contre Publisac. Bien que l'entreprise ait déjà reçu une centaine d'amendes (dont les jugements 310504132, 310504143, 310504154 et 310504165), elle continue d'enfreindre tous les mardis midi l'article 34 du règlement RCA09-27001 en laissant des sacs à des endroits interdits. À titre d'**exemples**, je vous fournis les 20 photos suivantes (mais il y en a bien d'autres):

- 1902, 1910-12, 2100, 2120 Préfontaine
- 2022, 2161, 2190, 2234, 2300-10 Darling
- 2035, 2337, 2350, 2352, 2412 St-Germain
- 2229-29a, 2269, 2321, 2325-27, 2570 Dézéry
- 3207 Rouen

**Si l'arrondissement désire vraiment réduire la pollution à la source, il me semble qu'il devrait faire le nécessaire pour que le règlement soit pris au sérieux.** Or, rien de tel n'a encore eu lieu dans Mercier-Hochelaga-Maisonnette, et ce, malgré plusieurs requêtes citoyennes à cet effet. Je vous prie donc de veiller à ce que des constats de récidive soient rédigés sans tarder.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations..

Charles Montpetit [réponse : voir le courriel du 25 septembre 2021 11:55]

À : [3-1-1](#) re: arrondissement Ville-Marie [de : Charles Montpetit]

Envoyé : 19 août 2021 12:54 (plainte déposée via le formulaire en ligne)

Ceci est une plainte contre Publisac qui, malgré bien des amendes (dont les jugements 310504132, 310504143, 310504154 et 310504165), enfreint chaque mardi midi l'article 34 du règlement RCA09-27001 en laissant des sacs à des endroits prohibés. À titre d'EXEMPLES, je viens d'envoyer au bureau d'arrondissement 20 photos de méfaits commis aux 1902, 1910-12, 2100, 2120 Préfontaine; 2022, 2161, 2190, 2234, 2300-10 Darling; 2035, 2337, 2350, 2352, 2412 St-Germain; 2229-29a, 2269, 2321, 2325-27, 2570 Dézéry; et 3207 Rouen. Svp, faites des constats. [réponse : voir le courriel ci-dessous]

De : [permis.inspections.ville-marie@montreal.ca](mailto:permis.inspections.ville-marie@montreal.ca) [à : C. Montpetit, 1<sup>er</sup> suivi du courriel du 12 août 2021 20:36]

Reçu : 20 août 2021 9:50

Bonjour M.Montpetit,

Nous avons pris connaissances de vos préoccupations liées à la présence de sacs de circulaires.

Selon l'article 50 du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085),

*50. Il est interdit de distribuer un article publicitaire :*

*1° dans tout lieu privé laissé à l'abandon, vacant ou inoccupé de façon temporaire ou continue;*

*2° sur une propriété privée si le propriétaire ou l'occupant indique, au moyen d'un autocollant conforme à l'annexe B, qu'il refuse de le recevoir;*

*3° sur un porche, balcon, perron, véranda, loggia, chemin d'accès ou terrain privé;*

*4° dans tout lieu privé, occupé ou habité, sauf :*

*a) par la transmission de main-à-main à l'occupant;*

*b) dans une boîte ou une fente à lettres;*

*c) dans un récipient prévu à cet effet;*

*d) sur un porte-journaux ou en le suspendant à celui-ci;*

*e) en le suspendant à la poignée d'une porte extérieure donnant accès à un seul logement, lorsqu'il n'y a sur cette propriété aucun des objets mentionnés aux sous-paragraphes b) à d);*

*f) dans le vestibule d'un bâtiment, lorsque l'accès y est autorisé, sur une étagère ou dans un récipient prévu à cet effet, à condition de ne pas obstruer ni encombrer la voie d'issue. Dans le cas où un article publicitaire est introduit dans une fente à lettres, le rabat de cette fente doit être complètement abaissé après le dépôt.*

Comme vous pouvez le constater, il est autorisé de suspendre les sacs de circulaires à la poignée de la porte ou à un porte-journaux d'une résidence si l'occupant n'a pas indiqué au moyen d'un autocollant qu'il refuse de recevoir de la publicité. Toutefois, il n'est pas autorisé de déposer les sacs publicitaires sur le balcon ou sur le porche.

Nous contacterons le fournisseur des sacs de circulaires afin de nous assurer que la réglementation soit respectée lors de la distribution sur notre territoire.

En espérant le tout conforme à vos attentes.

Cordialement,

Division des permis et inspections de Ville-Marie [réponse : voir le courriel #217]

**De :** [natalie.brault@montreal.ca](mailto:natalie.brault@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, 2<sup>e</sup> suivi du courriel du 12 août 2021 20:36]

**Reçu :** 20 août 2021 14:38

Bonjour M. Petit,

Je dois ouvrir une requête à votre adresse pour traiter la plainte concernant la distribution des circulaires. Pouvez vous me la transmettre.

Cordialement,

Natalie Brault, inspectrice du cadre bâti [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**À :** [natalie.brault@montreal.ca](mailto:natalie.brault@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Envoyé :** 23 août 2021 11:30 (courriel #216)

Bonjour Mme Brault,

En réponse à votre question concernant ma plainte contre les circulaires, je vous précise d'abord je ne me plains pas d'une infraction commise à **mon** adresse, mais bien de la pollution causée par les circulaires dans votre arrondissement. Je souligne aussi que les photos fournies ne sont que quelques exemples servant à démontrer qu'il y a matière à faire une inspection, et ce, pas seulement aux adresses fournies. Le problème survient en fait à énormément d'endroits, comme vous le constaterez sur le terrain. Toute adresse affectée fera donc aussi bien l'affaire que celles figurant dans les photos accompagnant mon courriel initial (sur demande, je peux d'ailleurs vous envoyer un bien plus grand nombre de photos).

Cela dit, si vous avez quand même besoin de mon adresse à d'autres fins, la voici: [adresse fournie]. Rien dans le règlement n'exige qu'on soit résident de l'arrondissement pour déposer une plainte, mais si vous considérez néanmoins que c'est nécessaire pour que la plainte soit traitée, veuillez me le laisser savoir, et je me ferai un plaisir de vous envoyer l'adresse d'un des résidents dont je coordonne les efforts.

Je profite de l'occasion pour souligner que l'entreprise propriétaire de Publisac (TC Transcontinental) a déjà eu droit à maints avertissements sans en tenir compte, et a même fait l'objet d'une centaine de constats d'infraction, comme en témoigne la liste ci-jointe. Vu que la rareté actuelle des constats permet à TC de payer les amendes **sans** changer sa façon de faire, il faudra sans doute bien d'autres constats pour atteindre la masse critique qui créera un réel changement. Je vous invite donc à rédiger plusieurs constats d'un coup (comme cela a été fait par d'autres inspecteurs), et à réclamer l'amende maximale prévue pour une entreprise délinquante. En effet, peut-on imaginer un pire cas de récidivisme intentionnel?

Svp, j'apprécierais également que vous m'informiez du numéro de dossier ouvert en réponse à ma plainte. Merci d'avance!

Charles Montpetit

**À :** [permis.inspections.ville-marie@montreal.ca](mailto:permis.inspections.ville-marie@montreal.ca) [de : C. Montpetit, réponse au courriel du 20 août 2021 9:50]

**Envoyé :** 23 août 2021 13:06 (courriel #217)

Bonjour,

En réponse à votre courriel du 20 août (9h50), dans lequel vous me citez l'article 50 du règlement CA-24-085 en affirmant qu'il "est autorisé de suspendre les sacs de circulaires à la poignée de la porte ou à un porte-journaux d'une résidence si l'occupant n'a pas indiqué au moyen d'un autocollant qu'il refuse de recevoir de la publicité", je vous invite à relire le passage 50(4<sup>e</sup>) en question avec plus d'attention:

*50. Il est interdit de distribuer un article publicitaire :*

*1° dans tout lieu privé laissé à l'abandon, vacant ou inoccupé de façon temporaire ou continue;*

*2° sur une propriété privée si le propriétaire ou l'occupant indique, au moyen d'un autocollant conforme à l'annexe B, qu'il refuse de le recevoir;*

3° sur un porche, balcon, perron, véranda, loggia, chemin d'accès ou terrain privé;

4° dans tout lieu privé, occupé ou habité, sauf :

a) par la transmission de main-à-main à l'occupant;

b) dans une boîte ou une fente à lettres;

c) dans un récipient prévu à cet effet;

d) sur un porte-journaux ou en le suspendant à celui-ci;

e) en le suspendant à la poignée d'une porte extérieure donnant accès à un seul logement, **lorsqu'il n'y a sur cette propriété aucun des objets mentionnés aux sous-paragraphes b) à d)**;

f) dans le vestibule d'un bâtiment, lorsque l'accès y est autorisé, sur une étagère ou dans un récipient prévu à cet effet, à condition de ne pas obstruer ni encombrer la voie d'issue. Dans le cas où un article publicitaire est introduit dans une fente à lettres, le rabat de cette fente doit être complètement abaissé après le dépôt.

Comme vous pouvez le constater, il est en fait interdit d'accrocher un sac à une poignée si l'endroit est doté d'une boîte/fente à lettres, d'un récipient ad hoc ou d'un porte-journaux. Je vous renvoie donc les photos que je vous avais fait parvenir en y soulignant la présence d'une de ces autres options dans celles qui concernent un sac accroché à la poignée. De toute façon, comme je le précisais, il y a bien plus d'infractions sur le terrain, et les photos envoyées constituent à peine quelques EXEMPLES prouvant qu'il serait justifié de faire une inspection à cet effet le jour même de la distribution (lundi). Vous n'aurez alors pas à vous limiter aux résidences que j'ai photographiées, car vous tomberez sur un bien plus grand nombre d'endroits auxquels des constats pourraient être rédigés.

Je profite de l'occasion pour souligner que l'entreprise propriétaire de Publisac (TC Transcontinental) a déjà eu droit à maints avertissements sans en tenir compte, et a même fait l'objet d'une centaine de constats d'infraction, comme en témoigne la liste ci-jointe. Vu que la rareté actuelle des constats permet à TC de payer les amendes **sans** changer sa façon de faire, il faudra sans doute bien d'autres constats pour atteindre la masse critique qui créera un réel changement. Je vous invite donc à rédiger plusieurs constats d'un coup (comme cela a été fait par d'autres inspecteurs), et à réclamer l'amende maximale prévue pour une entreprise délinquante. En effet, peut-on imaginer un pire cas de récidivisme intentionnel?

Svp, j'apprécierais également que vous m'informiez du numéro de dossier ouvert en réponse à ma plainte. Merci d'avance!

Charles Montpetit [réponse : voir le courriel du 31 août 2021 15:38]

À : [3-1-1](mailto:3-1-1) re: arrondissement Ahuntsic [de : Charles Montpetit]

Envoyé : 25 août 2021 11:28 (plainte déposée via formulaire en ligne)

Ceci est une plainte contre Publisac qui, malgré bien des amendes (dont les jugements 310504132-310504143-310504154-310504165), enfreint chaque lundi l'article 30 du règlement RCA10-09009 en laissant des sacs à des endroits prohibés. À titre d'EXEMPLES, je viens d'envoyer au bureau d'arrondissement 26 photos de méfaits commis aux 1606 Prévost; 8260, 8422, 8466, 8512, 8660, 9144, 9202, 9330, 9426a, 9462a, 9490a, 9926 Papineau; 8433 Allard; 8499, 8553, 8555, 8675, 8837, 8857, 8861, 8865, 8885, 9022, 9062, 9225 Grasset. Svp, faites des constats.

À : [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Ahuntsic [de : Charles Montpetit]

Envoyé : 25 août 2021 11:28 (courriel #218)

Bonjour,

Ceci est la copie d'une plainte envoyée à l'instant au 3-1-1 contre Publisac. Bien que l'entreprise ait déjà reçu une centaine d'amendes (dont les jugements 310504132, 310504143, 310504154 et 310504165), elle continue d'enfreindre tous les mardis midi l'article 30 du règlement RCA10-09009 en laissant des sacs à des endroits interdits. À titre d'exemples, je vous fournis les 26 photos suivantes (mais il y en a bien d'autres):

- 1606-08 FH-Prévost;

- 8260, 8422-26, 8466, 8512-16, 8660, 9144-48, 9202-04, 9330-32a, 9426a, 9462a, 9490a, 9926-28 Papineau;

- 8433-37 A-Allard;

- 8499-8501, 8553, 8555-57, 8675, 8837, 8857, 8861, 8865, 8885, 9022, 9062, 9225 A-Grasset.

**Si l'arrondissement désire vraiment réduire la pollution à la source, il me semble qu'il devrait faire le nécessaire pour que le règlement soit pris au sérieux.** Or, rien de tel n'a encore eu lieu dans Ahuntsic-Cartierville, et ce, malgré plusieurs requêtes citoyennes à cet effet. Je vous prie donc de veiller à ce que des constats de récidive soient rédigés sans tarder, et ce, en nombre suffisant pour que l'entreprise délinquante ne puisse plus se contenter de payer les amendes sans rien changer à son comportement (c'est le cas présentement).

**Une solution plus simple consisterait à vous prévaloir de la possibilité mentionnée à l'article 29, soit :**

**par ordonnance, assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis. Ainsi, lorsque de futures infractions auraient lieu, vous pourriez retirer le permis, et le problème serait aussitôt réglé.**

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 26 août 2021 16:40

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant les publisacs.

Nous accusons réception de votre courriel concernant les publisacs. Merci de le porté à notre attention, nous en prenons bien note. Les publisacs ne sont pas interdits par la ville de Montréal et même avec l'article 2008-15. Plusieurs des photos montrent le publisac bien accroché devant les résidences que vous avez pris en photos. Certains sont bien déposés devant la porte. Des constats ne sont pas émis à cet égard bien que nous comprenons votre approche.

Vous pouvez contacter Publisac également si vous trouvez que leur façon de distribuer les sacs publicitaires n'est pas adéquate.

EDDY . M, agent communication sociale [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**À :** [hadrien.parizeau@ville.montreal.qc.ca](mailto:hadrien.parizeau@ville.montreal.qc.ca) et mairesse d'Ahuntsic [de : C. Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Envoyé :** 27 août 2021 13:56 (courriel #219)

Monsieur Parizeau,

Il y a deux jours, j'ai déposé une plainte formelle auprès de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville au sujet des infractions commises par Publisac en vertu de l'article 30 du règlement RCA10-09009, qui interdit de laisser des circulaires à certains endroits. J'y ai joint une quarantaine d'exemples photographiés dans votre district et je vous en ai envoyé une copie, ci-jointe. Hier, j'ai reçu une curieuse réponse, ci-jointe également.

J'avoue être surpris. Répliquant en votre nom, le nommé « Eddy M » affirme que « les publisacs ne sont pas interdits par la ville » (je ne disais rien de tel), et ce, « même avec l'article 2008-15 » (ce n'est pas l'article que je citais, ni même un règlement d'Ahuntsic-Cartierville). Il ajoute que certaines photos montrent un sac « bien accroché devant les résidences [ou] bien déposés devant la porte » (ce qui est faux, car l'article 30 ne permet pas ces options). Et il conclut que « des constats ne sont pas émis à cet égard » (ce qui est aussi faux, du moins dans d'autres arrondissements dotés d'un règlement identique) et que je devrais « contacter Publisac » pour protester.

Cette dernière remarque est particulièrement étrange, car il revient à l'arrondissement de faire respecter son règlement; les contrevenants, eux, ne vont certainement pas se donner eux-mêmes une amende. De plus, lors des consultations sur les circulaires de 2019, il a amplement été montré que Publisac ne corrige **pas** sa façon de faire au fil du temps, que ce soit après avoir reçu des centaines de plaintes, de nombreux avertissements de la part des autorités municipales, ou quelques amendes pour des infractions similaires (voir la liste ci-jointe). Les choses changeront donc seulement quand on accroîtra le nombre des amendes, ainsi que les montants réclamés.

De toute façon, je ne crois pas non plus que c'est à un « agent communication sociale » de prendre ce genre de décision. Quand une plainte est émise, un dossier doit être ouvert (j'aimerais d'ailleurs en recevoir le numéro) et un inspecteur doit prendre ses propres photos pour ensuite rédiger des constats. C'est ce que je réclame ici, et puisque le bureau n'a pas transmis ma requête à un inspecteur, je vous prie de veiller à ce que ce soit fait.

Je réitère enfin la conclusion écrite en gras dans ma plainte originale, vu qu'Eddy M l'a totalement ignorée :

**Une solution plus simple consisterait à vous prévaloir de la possibilité mentionnée à l'article 29, soit : par ordonnance, assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis. Ainsi, lorsque de futures infractions auraient lieu, vous pourriez retirer le permis.** Qu'en dites-vous?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 29 août 2021 8:32

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre demande. Votre demande a été transmise aux inspecteurs de l'arrondissement afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Maëlla, agente de communications sociales

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca), cc : [J.-F. Parenteau](#) [de : Charles Montpetit]

Envoyé : 29 août 2021 12:00 (courriel #220)

Mesdames,

Tout d'abord, mes félicitations pour avoir réitéré cette semaine une partie de l'engagement pris dans le PDGMR au sujet d'une éventuelle interdiction des plastiques à usage unique.

Cependant, comme l'ont souligné [Équiterre](#), [Greenpeace](#) et la [Fondation Suzuki](#), il est étrange que la Ville ait pris soin d'élargir l'interdiction aux sacs de restaurants tout en continuant à autoriser les sacs de plastique des circulaires, qui sont des milliers de fois plus nombreux et qui, eux, ne sont ni sollicités ni même utiles de quelque façon que ce soit quand la livraison des circulaires est faite selon le règlement en vigueur. Puisque la Ville s'était engagée à éliminer ce dernier type de sacs de plastique (voir les recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, que le PDGMR affirmait vouloir respecter), je trouve étonnant que vous n'ayez pas profité de l'occasion pour tenir cette promesse, pourtant due depuis juin dernier.

Doit-on comprendre que vous allez faire une annonce distincte pour interdire ces sacs de plastique? Si oui, quand? Et cela sera-t-il annoncé de concert avec l'implantation de nouvelles mesures qui limitent les dégâts liés aux circulaires elles-mêmes (une *autre* promesse qui était due en juin dernier et qui n'est toujours pas tenue)?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [3-1-1](#) re : arrondissement Rosemont [de : Charles Montpetit]

Envoyé : 31 août 2021 14:29 (plainte déposée via le formulaire en ligne #39952)

Ceci est une plainte contre Publisac qui, malgré des amendes déjà reçues (jugements 310504132-43-54-65), enfreint chaque mardi l'article 33 du règlement RCA65 en laissant des sacs là où c'est prohibé. À titre d'EXEMPLES, je viens d'envoyer au bureau d'arrondissement les photos de méfaits commis aux 2752-56 Rosemont; 2887, 2901, 2925, 3000, 3052, 3100, 3107, 3115, 3140-42, 3143 Holt; 5821, 5835, 5880 5e Av.; 5801, 5815, 5816-18, 5833, 5846 7e Av.; 5772, 5797, 5796-98, 5803-05, 5807-09, 5808-12, 5845, 5855, 5865 8e Av. Svp, faites des constats. [voir aussi le courriel ci-dessous]

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Charles Montpetit]

Envoyé : 18 août 2021 14:43 (courriel #221)

Bonjour,

Ceci est la copie d'une plainte envoyée à l'instant au 3-1-1 contre Publisac (formulaire de contact #39952). Bien que l'entreprise ait déjà reçu plusieurs amendes dans Rosemont-Petite-Patrie (jugements 310504132, 310504143, 310504154, 310504165), elle continue d'enfreindre tous les mardis l'article 33 du règlement RCA65 en laissant des sacs à des endroits interdits. À titre d'EXEMPLES, je vous fournis ci-joint des photos d'infractions commises aux adresses suivantes (mais il y en a bien d'autres):

- 2752-56 Rosemont;
- 2887, 2901, 2925, 3000, 3052, 3100, 3107, 3115, 3140-42, 3143 Holt; 5821, 5835, 5880 5e Avenue;
- 5801, 5815, 5816-18, 5833, 5846 7e Avenue;
- 5772, 5797, 5796-98, 5803-05, 5807-09, 5808-12, 5845, 5855, 5865 8e Avenue.

Je vous invite donc à faire des constats de récidive. Mieux encore, **je vous enjoins de vous prévaloir de l'article 32 qui vous permet d'«assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis»** (si ce n'est déjà fait). Lorsque de telles récidives se produiront encore, cela vous permettra de régler le problème sans frais, en retirant l'autorisation accordée à l'entreprise contrevenante.

Merci.

Charles Montpetit [réponses : voir les courriels du 1 septembre 2021 14:05 / 15:06]

De : [permis.inspections.ville-marie@montreal.ca](mailto:permis.inspections.ville-marie@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #217]

Reçu : 31 août 2021 15:38

Bonjour M. Montpetit,

Nous avons contacté la compagnie Transcontinental responsable de la distribution des Publisacs sur le territoire. Ils se sont engagés à déployer des superviseurs supplémentaires afin de s'assurer du respect de la réglementation lors de la distribution. En espérant le tout conforme à vos attentes.

Cordialement,

Julie Potvin, division des permis et inspections de Ville-Marie [réponse : voir le courriel #222]

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, 1<sup>re</sup> réponse au courriel #221]

Reçu : 1 septembre 2021 14:05

Dossier No : 21-239222

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande concernant la distribution de circulaires publicitaires. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de le voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel [autre réponse : voir le courriel ci-dessous]

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, 2<sup>e</sup> réponse au courriel #221]

Reçu : 1 septembre 2021 15:06

Bonjour,

Nous accusons réception de votre commentaire concernant le dossier : 21-239222. Votre communication a été ajouté au dossier existant et sera pris en compte dans les plus brefs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

À : [permis.inspections.ville-marie@montreal.ca](mailto:permis.inspections.ville-marie@montreal.ca) [de : C. Montpetit, réponse au courriel du 31 août 2021 15:38]

Envoyé : 1 septembre 2021 21:15 (courriel #222)

À l'attention de Mme Julie Potvin:

En réponse à ma plainte du 23 août 2021 concernant les publisacs, j'ai bien reçu votre courriel du 31 août où vous m'assurez que TC Transcontinental « se sont engagés à déployer des superviseurs supplémentaires afin de s'assurer du respect de la réglementation lors de la distribution ».

Comme vous me demandez si le tout est « conforme à [mes] attentes », je regrette de devoir vous dire que non. TC fait de telles promesses depuis des années (voir entre autres ce [reportage](#) de Radio-Canada à 3:25), et non seulement aucune amélioration n'a lieu, mais le nombre d'infractions qu'on relève par la suite est plus de **quatre fois supérieur**. Par exemple, je suis retourné dans le même quartier ce matin, et au lieu de 23 infractions, j'ai cette fois pu en photographier 101 – dans une zone pourtant plus petite qu'en août – aux adresses suivantes:

- sur Bercy: 2037, 2605 (2 infractions)
- sur Chapleau: 2320, 2391 (2 infractions)
- sur Florian: 2061 (2 infractions)
- sur Frontenac: 2065-67, 2093, 2128, 2339-41, 2415, 2560, 2590 (20 infractions)
- sur Gascon: 2061, 2385-87, 2625 (7 infractions)
- sur Havre: 2148 (5 infractions)
- sur Hochelaga: 2670, 2680, 2731, 2787, 2799 (12 infractions)
- sur Iberville: 2519-21, 2563, 2615 (7 infractions)
- sur Montgomery: 2177a-b, 2179b, 2190, 2290, 2296, 2605, 2611 (17 infractions)
- sur Ontario Est: 2711 (1 infraction)
- sur Rouen: 2680, 2699, 2755, 2763, 2770, 2780 (9 infractions)
- sur Sherbrooke Est: 2676, 2750a-54, 2774 (5 infractions)
- sur Wurtele: 2155, 2161-65, 2314, 2348, 2367, 2561 (12 infractions).

Je vous prie donc à nouveau de rédiger des constats, car TC a reçu suffisamment de vains avertissements à ce jour, mais apparemment pas assez d'amendes pour mettre fin aux récidives. Vu que les 900 000 publisacs hebdomadaires constituent 11% de la charge des centres de tri, ce serait la meilleure façon de lutter **à la source** contre l'engorgement du site d'enfouissement utilisé par Montréal, qui sera **comble** d'ici quelques années.

J'attends maintenant votre réponse, incluant le numéro du dossier que vous aurez à ouvrir à ce sujet.

Merci.

Charles Montpetit [suivi : voir le courriel #260]

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Audrey M.]

Envoyé : 2 septembre 2021 10:38 (courriel #223)

Bonjour Madame Lalonde,

En août 2020, la Ville a unanimement adopté le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, qui promet-

tait de limiter la livraison de circulaires aux gens intéressés, et ce, sans sacs de plastique. Or, il y a 10 jours, l'interdiction des sacs qui a été votée ne couvrirait pas les publisacs, et rien n'a encore été fait pour endiguer leur distribution, même si cette mesure devait être implantée en juin dernier au plus tard.

Je vous écris donc pour vous rappeler votre promesse. Le sujet est si important pour moi qu'il déterminera comment je vais voter lors de l'élection municipale. En effet, vous avez-vous-même admis qu'avec la fermeture immminente du site d'enfouissement utilisé par Montréal, nous devons réduire nos déchets à la source. Or, les 46 millions de sacs annuels constituent 25 000 tonnes de rebuts facilement éliminables. Qu'attendez-vous pour agir?

J'ai hâte de recevoir votre réponse. Merci de votre attention.

Audrey M., résidente de Maisonneuve-Longue-Pointe

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Pascale B.]

Envoyé : 2 septembre 2021 10:38 (courriel #224)

Bonjour,

Je suis pour que l'on restreigne la distribution des Publisac.

Au nom de la surconsommation, on donne beaucoup trop de liberté à ces publicités qui ne font souvent (très souvent) qu'aller des poignées de porte au bac de recyclage.

Merci d'appuyer les citoyens qui sont contre les publisacs dans leurs démarches.

Pascale B.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Nina S.]

Envoyé : 2 septembre 2021 10:45 (courriel #225)

Bonjour,

Je m'appelle Nina S., je réside dans Maisonneuve, et je voudrais vous parler de quelque chose qui me tient à cœur.

Dans un contexte d'urgence environnementale, je crois honnêtement que bannir les publisacs est un effort primordial pour Montréal et pour la planète.

Dernièrement, vous avez banni les sacs en plastique et ceci est un effort immense pour l'environnement, merci! Ce serait donc logique de bannir des sacs en plastique qui contiennent des annonces en papier qui sont pour la plupart non désirée. Si ce n'est pas banni, au moins vous pouvez obliger la livraison à ceux qui s'y abonne seulement, ou avoir seulement une version en ligne.

Même s'il y a plusieurs citoyens qui placent des collants anti-publisac sur leur porte, toutes les semaines, les livreurs en laissent quand même à ces adresses.

Ceci est un problème que vous connaissez déjà puisque vous aviez juré d'en prendre soin.

Je comprends que modifier les publisacs est une situation complexe puisque ça dérangerait des acteurs important en publicité qui gèrent beaucoup d'argent. Cependant nous ne devrions plus nous baisser les bras face à ces gens, c'est la survie de l'humanité qui est en question.

La planète souffre et nous devons prioriser de grandes initiatives comme celle-ci pour entamer un vrai changement. Le temps d'agir est maintenant.

Je vous prie de vous en occuper rapidement avant les élections! Merci beaucoup.

Nina S.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca)

Envoyé : 2 septembre 2021 12:10 (courriel #226)

Bonjour,

Je sollicite que vous mettiez fin au publisacs – un fléau écologique de papier, de plastique et surtout d'élastiques que je ramasse en masse abandonnés sur les trottoirs.

On est en 2021. C'est assez, cette fichue pollution.

[signature retirée à la demande de l'auteure]

À : [inspections-vspe@ville.montreal.qc.ca](mailto:inspections-vspe@ville.montreal.qc.ca) [de : Charles Montpetit, suivi du courriel #212]

Envoyé : 2 septembre 2021 17:22 (courriel #227)

Objet : suivi du Dossier Publisac – 3002690874

Bonjour,

J'ai cette semaine eu l'occasion de prendre onze photos d'infractions commises par l'entreprise Publisac lors de sa distribution de circulaires sur la rue Delorimier (aux numéros 7226, 7300, 7424, 7518-20, 7540-42, 7702, 7750, 7772, 7820, 7834, 7890). Comme me l'a recommandé votre inspecteur Omar Hadji, je vous les envoie donc

pour que vous les fassiez suivre à l'inspecteur responsable du secteur de l'arrondissement à l'est de Papineau.

Sachant que vous avez déjà remis des constats à l'entreprise parce qu'elle ne respectait pas l'article 30 du règlement RCA08-14005, ceci démontre, je crois, que le problème n'est pas corrigé et qu'il sera nécessaire de faire de nouveaux constats pour récidives, lors de la distribution de la semaine prochaine. J'apprécierais donc si la personne responsable pouvait me tenir au courant des résultats. Bien sûr, je suis prêt à admettre qu'il est triste de devoir procéder ainsi, mais quand un contrevenant continue sciemment ses méfaits, il me semble qu'il ne faut pas lui laisser champ libre, et que de nouvelles contraventions sont (hélas) le seul moyen de lui faire entendre raison. S'il vous faut ouvrir un nouveau dossier pour traiter ces récidives, j'apprécierais que vous m'en donniez le numéro.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations,  
Charles Montpetit [réponse : voir le courriel du 3 septembre 2021 13:26]

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Marie-Élaine P.]

**Envoyé : 3 septembre 2021 8:10** (courriel #228)

Bonjour Madame,

Un simple rappel que le dossier des publisacs est encore d'actualité et que ceux-ci doivent être distribués seulement aux adresses des gens qui en ont fait la demande. Merci de tenir parole.

Bonne journée!  
Marie-Elaine P.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Cymry G.]

**Envoyé : 3 septembre 2021 8:58** (courriel #229)

Bonjour madame Lavigne-Lalonde,

J'espère que vous allez bien.

Je vous écris pour vous rappeler que la Ville de Montréal s'est engagée d'implanter un système selon lequel les circulaires seraient livrées uniquement aux gens intéressés. Maintenant, les sacs en plastique sont bannis, c'est formidable! Mais je ne comprends pas pourquoi la publicité dans les sacs en plastique (les fameux publisacs) sont toujours livrés aux domiciles dont les propriétaires n'ont pas expressément fait l'effort de demander que cela soit fait... ça doit être l'inverse — les circulaires ne doivent être livrées qu'aux gens qui les ont demandées — ce qui est la façon de faire courant pour les courriels, les appels téléphoniques et toute autre forme de livraison des publicités. C'est plus démocratique comme ça, et c'est mieux pour l'environnement aussi.

J'espère que vous allez tenir votre promesse bientôt, avant le scrutin municipal cette année.

Veuillez agréer, chère madame, l'expression de mes sentiments les plus chaleureux.  
Cymry G.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Denis F.]

**Envoyé : 3 septembre 2021 9:24** (courriel #230)

Bonjour,

Il est temps d'éliminer les publisacs qui continuent à être distribués et constituent une nuisance environnementale et visuelle et ne devraient être reçus que par les gens qui l'ont expressément demandé. N'oubliez pas la règle des 3 R: RÉDUIRE, récupérer et recycler. On a déjà décidé de bannir les sacs de plastique à Montréal mais il reste les publisacs.

Allez-vous vous engager fermement à abolir les publisacs prochainement ?

Merci d'avance pour votre engagement et pour me le confirmer,  
Cordialement,  
Denis F.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Stéphane L.]

**Envoyé : 3 septembre 2021 13:21** (courriel #231)

Bonjour,

Svp, je vous en conjure, honorez votre promesse de faire livrer les "publisacs" uniquement aux personnes qui le désirent. Ceci signifie une économie substantielle pour les municipalités et un léger répit pour l'environnement. Cessez de donner notre argent aux compagnies d'enfouissement et/ou de "recyclage". Voyez en attaché ce que nous ne verrons plus dorénavant si vous concrétisez !!!

Merci d'avance,  
Stéphane L.

**De :** [inspections-vspe@montreal.ca](mailto:inspections-vspe@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #227]

**Reçu :** 3 septembre 2021 13:26

Bonjour,

Le courriel a été transféré à l'inspecteur du secteur qui contactera le requérant dans les meilleurs délais. Veuillez prendre note qu'en raison du contexte actuel, les délais de traitement peuvent varier. Nous vous souhaitons une excellente journée.

Cordialement,

Développement du territoire - Division des permis et de l'inspection

**À :** [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Catherine R.]

**Envoyé :** 3 septembre 2021 13:42 (courriel #232)

J'appuie Charles Monpetit.

Les publisacs devraient être traités de la même façon que les journaux ou les revues — tu dois en faire la demande pour en recevoir sinon tu ne les reçois pas. J'aimerais pouvoir décider de la publicité que je reçois chez moi sans avoir à mettre des collants ou affiches à l'entrée de ma maison.

J'espère donc que la ville prendra des actions concrètes rapidement. Merci!

Catherine R.

**À :** [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Jason S.]

**Envoyé :** 4 septembre 2021 11:42 (courriel #233)

Bonjour,

Je me bats depuis quelques années pour limiter les déchets produits par publisac. J'ai contacté mon écoquartier à NDG et ils m'ont aidé à faire du porte-à-porte pour distribuer un autocollant anti-pourriel. Mais ce n'est pas suffisant, alors j'étais heureux d'apprendre que le publisac se fera via un opt-in et que vous nous aiderez dans cette cause.

Jason S.

**À :** [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Isabelle G.]

**Envoyé :** 4 septembre 2021 12:40 (courriel #234)

Madame Lalonde,

Vous le savez bien: cela fait des années que la Ville promet d'agir contre la prolifération des circulaires, qui constituent une véritable plaie environnementale. Je m'attendais donc à ce que la récente interdiction des sacs de plastique couvre ceux des publisacs, mais j'ai éprouvé une très grande déception en voyant que ça n'était pas le cas.

Si je vous écris aujourd'hui, c'est parce que je sens qu'il faut insister. Je vous annonce donc que je vais voter aux élections municipales en fonction de ce dossier. Non seulement me touche-t-il personnellement, mais la quantité de déchets qui seront éliminés en contrôlant les circulaires aura un effet direct sur l'écologie de toute la ville (voire du Québec entier, si d'autres municipalités y voient un exemple à suivre).

En tant que responsable du dossier environnemental, il ne vous reste que quelques semaines pour respecter cette promesse qui se fait tant attendre. Veuillez donc me dire QUAND exactement vous comptez agir.

Merci beaucoup.

Isabelle G.

**À :** [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Réjean B.]

**Envoyé :** 5 septembre 20:47 (courriel #235)

Bonjour madame.

Mon propos est en rapport avec le bannissement des Publisacs. En 2020, **tous les élus** ont adopté l'idée du bannissement des sacs de plastiques et devaient l'implanter au plus tard en juin 2021. Avec un peu de retard, cette dernière interdiction fut votée le 23 août... mais ça ne touche pas les publisacs, et leur distribution n'est pas affectée! Alors qu'en est-il maintenant et quelle est la alvous proposez pour mettre en place le bannissement adopté?

Merci à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente.

Réjean B.

**À :** [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca)

**Envoyé :** 6 septembre 2021 13:48 (courriel #236)

Bonjour,

En tant que responsable du dossier sur les publisacs, il est vital que vous implantiez un système selon lequel

les circulaires seraient livrées uniquement aux gens intéressés.

S'il-vous-plaît, tenez cette promesse avant l'élection !

Très cordialement,

[signature retirée à la demande de l'auteure]

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Nadye L.]

Envoyé : 6 septembre 2021 23:14 (courriel #237)

Bonjour,

Je tenais à vous partager ma préoccupation envers Publisac et les impacts sur l'environnement.

Il est important pour moi que la Ville tienne son engagement de n'autoriser les circulaires que pour les gens intéressés, sans emballage plastique. Il ne faut pas tarder à actualiser cette mesure pour notre bien-être collectif et environnemental.

En vous remerciant de l'attention portée à ce courriel.

Salutations,

Nadye L.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Luc C.]

Envoyé : 7 septembre 2021 6:59 (courriel #238)

Bonjour,

En 2021 il est évident qu'il est plus que temps d'agir au niveau de la politique de distribution des publisacs.

Vous aviez promis d'y voir et nous étions très confiants.

Nous comptons sur vous.

Merci à l'avance.

Luc C.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Carole G.]

Envoyé : 7 septembre 2021 7:27 (courriel #239)

Bonjour madame,

En ce beau matin, je me pose encore la même question. Quand allons-nous offrir la publicité à la porte (à la rampe, à l'escalier, au balcon, au trottoir, au perron) de ceux qui le désirent exclusivement?

J'attends votre réponse encore.

Merci.

Carole G.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Kevin K.]

Envoyé : 7 septembre 2021 8:34 (courriel #240)

Bonjour Madame Lavigne Lalonde,

Appuyant la démarche de Charles Montpetit, pour une réduction de la pollution en limitant les Publisacs à ceux qui le sollicitent explicitement, celui-ci nous a fait mention d'une promesse que vous aviez fait pour aider la cause.

Depuis 2017 (et possiblement avant), je vous vois clairement au cœur du désir de réduire le gaspillage et la pollution à Montréal et j'espère que vos bons mots trouvent le support nécessaire pour avancer concrètement dans cette direction. Je crois que le Publisac est un significatif avancement et qu'il est temps de l'ancrer.

Nous aiderez-vous?

Cordialement,

Kevin K.

P.S.: Belle victoire pour la serre 4 saisons à Saint-Michel et le projet d'agriculture urbaine: des belles initiatives!

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Marjolaine J.]

Envoyé : 7 septembre 2021 8:45 (courriel #241)

Bonjour,

J'ai été très heureuse d'apprendre que la Ville avait voté pour l'interdiction imminente des sacs de plastique le 23 août dernier, mais déçue que cette interdiction ne touchera pas, semble-t-il, les Publisacs et leur distribution, source incroyable de pollution. J'ose espérer que cet oubli sera corrigé, à défaut d'être intégré dans la nouvelle réglementation.

Merci de votre attention à ce dossier.

Marjolaine J.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Sophie L.]

Envoyé : 7 septembre 2021 9:35 (courriel #242)

Bonjour,

Est-ce que les publisacs distribués par défaut même aux personnes qui n'en veulent pas et dans des sacs plastiques vont être bannis prochainement ?

Merci.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Jacqueline M.]

Envoyé : 7 septembre 2021 20:16 (courriel #243)

Bonjour Madame Lavigne-Lalonde,

J'ai lu dans le journal que la Ville de Montréal s'était engagée à réduire cet été l'énorme pollution due aux circulaires, mais à ce que je sache, rien de tel ne s'est encore produit.

Comme on m'a informé que vous êtes personnellement responsable de ce dossier, je vous signale que ce sujet précis est au sommet de ma liste de priorités électorales, et que je voterai en fonction des accomplissements bien réels sur cette question (et non en fonction de vagues promesses repoussant l'échéancier à plus tard).

Une réponse serait appréciée. Merci.

Bien à vous,

Jacqueline M.

À : [catherineclementtalbot@ville.montreal.qc.ca](mailto:catherineclementtalbot@ville.montreal.qc.ca), [mariam.laagad@montreal.ca](mailto:mariam.laagad@montreal.ca) [de : Jacqueline M., suivi du #159]

Envoyé : 7 septembre 2021 20:30 (courriel #244)

Bonjour,

Le 20 avril, je vous ai envoyé des photos d'infractions commises par Publisac dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, de concert avec le courriel [annexé]. Mais outre un courriel me priant de m'adresser à la mairie, je n'ai reçu aucun suivi depuis, et pendant tout ce temps, les infractions ont continué chaque semaine.

J'aimerais donc savoir si l'arrondissement va bientôt se décider à appliquer son propre règlement. J'aurai besoin de cette information pour voter au cours des élections municipales de cet automne.

Merci de votre attention.

Jacqueline M. [réponse : voir le courriel du 8 septembre 2021 9:22]

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Facundo S.]

Envoyé : 8 septembre 2021 9:07 (courriel #245)

Bonjour Madame,

Je voudrais vous signifier l'importance qu'ont pour moi et mon entourage de nouvelles règles entourant les publisacs. Je continue de trouver que cette compagnie est très dommageable pour l'environnement, et il faut créer des règles pour la contraindre à ne [plus remettre] son produit à des milliers de gens qui n'en veulent pas.

Le système actuel avec la vignette pour refuser les circulaires ne fonctionne pas pour plusieurs raisons :

1- Il est difficile de s'en procurer, il faut prendre du temps sur une journée de travail pour se rendre à un écocentre, et prouver son adresse, etc.

2- Même si on a l'autocollant, on continue de recevoir des circulaires.

3- Il n'y a pas suffisamment de contrôle sur Transcontinental pour qu'ils prennent au sérieux les règles et la volonté des gens.

Je vous encourage à aller de l'avant avec les nouvelles règles, qui permettent à TC d'envoyer des publisacs seulement aux gens intéressés. Et puis, pas de sacs en plastique.

Cordialement,

Facundo S.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Linda B.]

Envoyé : 8 septembre 2021 9:08 (courriel #246)

Bonjour,

Tout le monde admet que les enjeux environnementaux doivent être au cœur de nos préoccupations et que nous ne pouvons nous contenter de demi-mesures.

C'est pourquoi j'ai été extrêmement étonnée de voir Montréal omettre les publisacs de sa politique bannissant les sacs de plastique. La livraison massive de circulaires ne constitue-t-elle pas un fléau écologique bien plus marqué que les sacs de n'importe quel commerce?

Pourtant, la Ville s'est bel et bien engagée à respecter les recommandations de la commission qui avait étudié

la question en 2019, et recommandé de ne distribuer des articles publicitaires qu'aux personnes intéressées, sans plastique. Si rien n'est fait d'ici l'élection municipale, cela va certainement affecter mon vote, alors j'aimerais savoir quels sont vos plans à ce sujet.

J'attends votre réponse avec impatience. Merci,  
Linda B.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Annie B.]

Envoyé : 8 septembre 2021 9:09 (courriel #247)

Bonjour Mme Lavigne Lalonde,

Le dossier publisac, en cela qu'on veut arrêter la distribution massive, est un dossier qui me tient à cœur.

De ma compréhension il s'agit d'un artéfact d'une ère révolue qui place la consommation de biens au-dessus du bien-être collectif.

J'aimerais vous encourager à aller de l'avant avec la résolution d'interdire la distribution massive par la compagnie Publisac, qui engendre beaucoup plus de déchets que de réelle économie. Au plaisir et bonnes élections.

Fière résidente de Montréal,  
Annie B.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Henri-Paul B.]

Envoyé : 8 septembre 2021 9:17 (courriel #248)

Bonjour,

Je vous invite à respecter votre promesse d'éliminer les sacs en plastique qui traînent dans les rues de Montréal. Merci de donner suite à cette demande.

Henri-Paul B.

De : [catherine.clement-talbot@montreal.ca](mailto:catherine.clement-talbot@montreal.ca) [à : Jacqueline M., réponse au courriel #244]

Reçu : 8 septembre 2021 09:22

Je transmets votre demande à l'administration, merci du suivi

Catherine Clément-Talbot, conseillère de Ville - District du Cap St-Jacques

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Solenn G.]

Envoyé : 8 septembre 2021 10:03 (courriel #249)

Bonjour Madame Lavigne Lalonde,

J'aimerais savoir quand la ville tiendra son engagement d'implanter un système selon lequel les circulaires seraient livrées uniquement aux gens intéressés ? Ça devait être mis en place en juin dernier.

En cette période cruciale pour l'environnement, cette mesure aurait un impact direct en retirant 25000 tonnes de rebuts par année. Ce n'est pas normal que nous soyons obligés de coller un sticker pour ne pas les recevoir. Recevoir des circulaires/publisac, ça devrait être un choix et non une obligation par défaut.

Je vous remercie de l'attention portée à ma demande.

Cordialement,  
Solenn G.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Jérémy B.]

Envoyé : 8 septembre 2021 10:27 (courriel #250)

Bonjour Madame Lavigne-Lalonde et Madame la Mairesse,

Le 25 octobre 2019, j'ai participé en tant que citoyen à une séance de consultation publique sur le contrôle des circulaires. Étant très engagé dans le milieu environnemental depuis de nombreuses années, cette participation me tenait à cœur et j'ai été content de voir que les recommandations allaient dans le sens de l'avis d'une majorité de la population montréalaise, notamment le fait de passer à l'option "non par défaut", sans être obligé de signifier notre refus de les recevoir. De plus, dans mon arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, je constate chaque semaine des infractions au règlement déjà en place, il y a donc une impunité des distributeurs qui est assez regrettable et très frustrante.

Puisque les élections municipales approchent à grands pas, j'aimerais vous rappeler votre promesse de faire appliquer les recommandations de la commission. Comme de nombreuses personnes dans mon entourage, également très impliquées dans le milieu environnemental, j'espère ne pas être déçu.

Cordialement,  
Jérémy B.

À : [maireesse@montreal.ca](mailto:maireesse@montreal.ca), [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Audrey L. L.]

Envoyé : 8 septembre 2021 10:40 (courriel #251)

Madame Lavigne-Lalonde,  
Madame Plante,

Tout d'abord, je vous remercie d'avoir enfin tenu votre promesse d'éliminer les sacs en plastique de certains établissements. Cela dit, je ne comprends pas pourquoi vous avez négligé les sacs publicitaires, contrairement à ce que vous vous étiez engagées à faire quand vous avez adopté 49 mesures visant à réduire les ordures. À quoi bon tenter de réduire un type de rebut si on laisse champ libre à l'entreprise qui en produit le plus?

J'espère que c'est simplement parce que vous voulez étaler les bonnes nouvelles tout le long de votre campagne électorale, et que vous corrigerez très bientôt cet oubli — sinon, je vais hélas devoir mettre en doute le sérieux de vos promesses environnementales. Si vous ne tenez pas parole quant à un dossier aussi élémentaire, pouvons-nous avoir le moindre espoir pour ce qui est des questions écologiques bien plus complexes?

Veuillez svp me rassurer, car cela va peser lourd pour moi le jour du vote!

Sincèrement,

Audrey L. L., citoyenne engagée

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [maireesse@montreal.ca](mailto:maireesse@montreal.ca) [de : Pierre P.]

Envoyé : 8 septembre 2021 10:59 (courriel #252)

Bonjour Madame Lalonde-Lavigne et Madame Plante,

Nous espérons que vous, vos proches et collègues allez bien en ces temps d'élections bien chargées.

Nous voulions savoir où votre administration en est relativement à la mise en application des mesures votées au conseil municipal. Si nous nous souvenons bien, en 2020, **tous les élus ont adopté l'idée**, et devaient l'implanter au plus tard en juin 2021, tout en bannissant les sacs de plastique. Avec un peu de retard, cette dernière interdiction fut votée le 23 août... mais ça ne touche pas les publisacs, et leur distribution n'est pas affectée.

Au plaisir de vous lire sous peu.

Pierre P., pour Montréal Pour Tous

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [maireesse@montreal.ca](mailto:maireesse@montreal.ca) [de : Diana G.]

Envoyé : 8 septembre 2021 15:08 (courriel #253)

Hello,

I am a Montreal citizen who would like to see the city honour its commitment to adopt a flyer delivery system that's limited to interested citizens, without plastic bags.

Best,

Diana G.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [maireesse@montreal.ca](mailto:maireesse@montreal.ca) [de : Dave S.]

Envoyé : 8 septembre 2021 16:10 (courriel #254)

Madame la conseillère et membre du comité exécutif,

J'ai participé à la consultation publique en 2019 sur le contrôle des circulaires. Comme vous le savez, Montréal s'était engagé à mettre en place sa nouvelle politique pour réduire les impacts des circulaires et leur plastique sur notre environnement. Or, bien que la date fixée d'application était juin 2021, rien n'a encore été fait, alors qu'en 2020 le conseil municipal tout entier a voté en faveur de cette politique (dont la livraison limitée aux personnes intéressées seulement).

Je suis un citoyen en colère et inquiet. De grâce, tenez votre promesse. Je veux encore croire à Projet Montréal. Comme vous l'avez souligné en conférence de presse, c'est maintenant que nous devons faire quelque chose pour ne plus crouler sous les rebus (les publisacs représentent à eux seuls 11% des matières qui font déborder les centres de tri). À la veille des élections, ce sont des milliers de Montréalais et Montréalaises qui attendent une action concrète. SVP agissez maintenant et annoncez-le haut et fort (ça ne peut qu'être positif pour nous tous).

En terminant, je vous laisse avec une photo, prise hier dans mon quartier, de circulaires laissés à l'abandon.

Sincèrement,

Dave S.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Marie-Claude D.]

Envoyé : 8 septembre 2021 17:13 (courriel #255)

Bonjour Madame Lavigne,

Je vous écris pour vous demander que la Ville tienne son engagement d'implanter un système selon lequel les

circulaires seraient livrés uniquement aux gens intéressés.

Rappelons qu'en 2020, tous les élus ont adopté l'idée, et devaient l'implanter au plus tard en juin 2021, tout en bannissant les sacs de plastique. Avec un peu de retard, cette dernière interdiction fut votée le 23 août... mais ça ne touche pas les publisacs, et leur distribution n'est pas affectée.

Rappelez-vous votre promesse SVP ! Chaque geste compte et c'est un énorme gaspillage facile à régler.  
Merci d'avance,  
Marie-Claude D.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Odette H.]

Envoyé : 9 septembre 2021 7:02 (courriel #256)

Bonjour madame Lavigne,

Des circulaires de publisacs non utilisés ou jetés immédiatement au recyclage - sans avoir été sortis du sac plastique - j'en vois à la pelletée ! Pourrions-nous régler ce problème ?

Merci à l'avance !  
Odette H.

À : [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca), [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Alexandre C.]

Envoyé : 9 septembre 2021 9:26 (courriel #257)

Madame la conseillère et Madame la mairesse,

J'ai bien aimé que vous annonciez des mesures pour bannir des sacs de plastique dans les commerces, mais j'ai trouvé surprenant que l'interdiction ne s'étende pas aux sacs utilisés lors de la livraison de circulaires. Comme plusieurs dizaines de millions de ces derniers sont distribués chaque année, c'est BEAUCOUP plus que ceux utilisés par chacun des petits commerçants visés par votre initiative. Quelle est la logique derrière ce choix?

En plus de cela, votre plan de gestion des matières résiduelles n'avait-il pas promis qu'à partir de juin dernier, les circulaires seraient uniquement remises aux résidents qui affichent une autorisation? Comment se fait-il que cette question ne soit pas encore réglée, elle non plus? (Voir par exemple la photo ci-jointe.)

Alors que nos sites d'enfouissement sont presque comblés, quelles chances auront-nous de rectifier la situation si on n'arrive même pas à supprimer les matières non sollicitées par la population? Les mesures cosmétiques ne suffisent pas. Comme j'ai décidé de voter en fonction de l'environnement cet automne, j'apprécierais que vous respectiez vos engagements.

Merci de prendre le temps de me répondre,  
Alexandre C.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : François M.]

Envoyé : 9 septembre 2021 9:33 (courriel #258)

Bonjour madame Lavigne-Lalonde,

Je souhaite féliciter les élus qui ont signifié une intention que la ville implante un système selon lequel les circulaires publicitaires seraient livrées seulement aux intéressés, sans sacs de plastique. L'offre de circulaires non-sollicitées est un gaspillage de ressources et une pratique contraire au concept de villes viables et au développement durable.

J'espère que vous pourrez mettre en œuvre une politique en ce sens dès que possible.  
Merci pour votre attention et pour votre service envers la collectivité.  
Bonne journée,  
François M.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Luc T.]

Envoyé : 9 septembre 2021 9:49 (courriel #259)

Bonjour,

À l'aube des élections municipales, nous vous interpellons dans le dossier des publisacs.

Nous vous demandons de respecter votre engagement d'implanter un système selon lequel les circulaires seraient livrées uniquement aux gens intéressés.

Nous sommes préoccupés par le gaspillage engendré par la prolifération des publisacs, notamment aux abords des édifices à plusieurs logements.

Afin d'être cohérent avec l'interdiction des sacs en plastique, il serait justifié de maintenir cet engagement.

Merci !

Luc T.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Louis Y.]

Envoyé : 9 septembre 2021 12:28 (courriel #260)

Chère Mme Lavigne-Lalonde,

Juste un petit rappel de votre promesse pré-élection pour faire avancer le dossier de bannir les sacs de plastique - en espérant bientôt de ne plus avoir des publisacs partout qui polluent tant l'environnement!

N'oubliez pas, on compte sur vous... Merci d'avance,  
Louis Y.

À : [permis.inspections.ville-marie@montreal.ca](mailto:permis.inspections.ville-marie@montreal.ca) et [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : C. Montpetit, suivi du courriel #222]

Envoyé : 9 septembre 2021 13:23 (courriel #261)

À l'attention de l'inspectrice Julie Potvin et de la mairesse Valérie Plante:

Mesdames,

Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, j'ai répondu à votre courriel du 31 août où vous m'assuriez que les gens de TC Transcontinental « se sont engagés à déployer des superviseurs supplémentaires afin de s'assurer du respect de la réglementation lors de la distribution ». Vous me demandiez si cela me satisfaisait, et je vous ai répondu que non, vu que TC affirme continuellement ce genre de chose sans pour autant changer quoi que ce soit. Je vous ai d'ailleurs fourni des photos prouvant mes dires, et vous ai prié de faire des constats, mais je n'ai plus eu de nouvelles.

Je recommence donc : malgré ce que le distributeur affirme, les infractions à l'article 50 du règlement CA-24-085 continuent encore et toujours dans l'arrondissement Ville-Marie, comme le démontrent les nouvelles photos ci-jointes, que j'ai prises cette semaine aux : 1602 et 2169 Beaudry; 1435 et 1599 Montcalm; 1605, 1663, 1667 et 1792 Saint-Christophe; 2077 Saint-Hubert; 1286 Sherbrooke Est; 1590, 1706-08 et 1755 Wolfe (mais encore une fois, il va de soi que c'est là un tout petit échantillon, et que beaucoup plus d'adresses sont touchées).

Par conséquent, je vous demande à nouveau de faire des constats, préférablement le lundi, jour même de la distribution. **Si la Ville veut réellement agir contre l'engorgement de son site d'enfouissement, il faut absolument agir à la source, et pour cela, il n'y a pas pire récidiviste que Transcontinental!**

J'espère avoir bientôt de vos nouvelles, ainsi que le numéro de dossier lié à ma plainte. Merci.  
Charles Montpetit [réponse : voir le courriel du 22 septembre 2021 11:40]

À : [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) [de : C. Montpetit, suivi du courriel du 15 août 2021 16:19]

Envoyé : 9 septembre 2021 13:59 (courriel #262)

Bonjour,

N'ayant pas reçu de réponse à mes courriels du 15 août 2021 concernant les infractions que Publisac commet chaque semaine dans le Plateau en vertu de l'article 38 du règlement 2008-15, je me vois forcé de déposer une nouvelle plainte.

Les problèmes perdurent toujours, comme le démontrent les nouvelles photos ci-jointes, que j'ai prises cette semaine aux 4815-17 St-Hubert, aux 5279 et 5319 des Érables, et aux 912-14, 1650, 1668, 1675, 1705, 1840, 1851, 1977, 2035, 2190 et 2235 St-Joseph (mais encore une fois, il va de soi que c'est là un tout petit échantillon, et que beaucoup plus d'adresses sont touchées).

Par conséquent, je vous demande à nouveau de faire des constats, préférablement le lundi, jour même de la distribution. **Si la Ville veut réellement agir contre l'engorgement de son site d'enfouissement, il faut absolument agir à la source, et pour cela, il n'y a pas pire récidiviste que Transcontinental!**

J'espère avoir bientôt de vos nouvelles, ainsi que le numéro de dossier lié à ma plainte. Merci.  
Charles Montpetit [réponse : voir le courriel du 11 septembre 2021 16:56]

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Catherine C.]

Envoyé : 9 septembre 2021 17:22 (courriel #263)

Bonjour Mme Lavigne,

Je vous écris pour vous rappeler à quelle point le dossier Publisac et l'abolition de le donner automatique au citoyen me tiens à cœur. Il me tient à cœur non seulement pour la pollution visuelle, le gaspillage de papier mais aussi et surtout pour l'environnement. Ce dossier est facile à régler, je crois que tous les élus ont déjà voté en faveur alors pourquoi pas le fermer rapidement?

J'ai hâte d'entendre que Montréal est pionnier à ce sujet.

Je vous souhaite une belle campagne.

Bonne chance,  
Catherine C.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : H.]

Envoyé : 9 septembre 2021 17:26 (courriel #264)

Mme Lavigne-Lalonde et Mme Plante,

Vous n'êtes pas sans savoir que les dégâts dus aux Publisacs choquent profondément les Montréalais. À preuve, la consultation qui a été consacrée à cette question a suscité une participation record... rien d'étonnant puisque la question vient littéralement toucher les gens sur chacun de leurs balcons. Pire, les sacs laissés dans les escaliers peuvent carrément être DANGEREUX pour les résidents qui ne les ont pas remarqués (photo ci-jointe).

Il me semble donc qu'il serait extrêmement mal avisé d'enterrer les engagements que vous avez pris après la consultation, comme quoi vous alliez interdire les sacs couramment utilisés par les diffuseurs, et permettre seulement les livraisons là où un autocollant d'autorisation a été affiché par les résidents.

Il ne reste que quelques semaines avant l'élection municipale. Si vous ne voulez pas saborder votre propre plateforme environnementale, je vous recommande d'implanter vos promesses sans plus tarder.

Dans l'attente d'une telle annonce, je vous remercie d'avance et vous souhaite une bonne campagne.

H. [signature retirée à la demande de l'auteur]

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Mélissa N.]

Envoyé : 10 septembre 2021 0:33 (courriel #265)

Madame Lavigne-Lalonde,

Je me permets de vous écrire afin de connaître les avancées concernant la suppression de distribution systématique de Publisac. En effet, dans mes souvenirs, ceux-ci doivent être à présent distribués sans sac plastique et seulement aux personnes qui les ont demandés. Qu'en est-il?

Avec mes plus sincères remerciements,

Mélissa N.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Jessica L.]

Envoyé : 10 septembre 2021 5:33 (courriel #266)

Bonjour,

En 2020, vous étiez d'accord avec l'idée de ne pas distribuer de publisacs automatiquement. Encore plus que jamais avec la pandémie le publisac n'a plus sa place.

Sans parler de la pollution que cela fait, combien de nos précieuses ressources gaspillons-nous à cet effet? La très grande majorité des gens le jettent au recyclage sans même l'avoir regardé! Certains ne se donnent même pas la peine de les ramasser et cela peu traîner par terre durant des semaines. J'ai moi-même trébuché sur un sac en plein hiver alors qu'il était enseveli sous la neige.

Svp, non au publisac!

Jessica L.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Mathieu C.]

Envoyé : 10 septembre 2021 8:40 (courriel #267)

Bonjour Mme Lavigne-Lalonde,

Je m'adresse à vous en votre qualité de responsable du dossier règlementation autour de la distribution de circulaires dans notre belle ville.

La résolution des audiences tenues l'an dernier (auxquelles j'avais soumis un mémoire écrit) était on ne peut plus claire : un système opt-in, sans sac plastique.

Considérant les tonnes littérales de déchets engendrées chaque jour, et puisque le délai de mise en pratique convenu est passé (je comprends évidemment que la gestion de la crise sanitaire n'est pas aisée), je me permets de vous demander à quelle échéance nous pouvons attendre de votre administration que cela rentre en action.

Comme il est facile de constater des infractions au règlement actuel les jours de distribution, j'ai pu en documenter de nombreuses dans mon quartier. La réponse de l'inspecteur de mon arrondissement était systématiquement que rien ne serait entamé envers le distributeur à qui on "laissait une chance de mieux faire".

En attendant impatiemment votre réponse, je vous souhaite une bonne journée.

Mathieu C.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Sylvette M.]

Envoyé : 10 septembre 2021 9:05 (courriel #268)

Bonjour Madame!

Par ce petit mot, j'aimerais vous rappeler qu'il est grand temps d'agir pour la distribution ciblée du Publisac.

Cette décision devait être prise il y a déjà quelques mois.

En tant que citoyenne active dans mon quartier, je ne saurais insister davantage pour que les pratiques de distribution « at large » fassent partie d'une époque révolue. Nous ne pouvons plus nous permettre un tel gaspillage.

Merci de tenir compte de mon intervention et, tout en vous souhaitant une agréable fin de semaine, je vous adresse, Madame, mes salutations distinguées.

Sylvette M.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Olivier L.]

Envoyé : 10 septembre 2021 10:31 (courriel #269)

Bonjour,

J'aimerais avoir un suivi des démarches de la ville concernant les publisacs. Je me questionne à savoir si le projet de ne livrer qu'à ceux qui le souhaitent est encore en branle ou malheureusement sur la glace dû à l'éternelle situation sanitaire?

J'aimerais bien un jour déambuler dans mon quartier sans tomber là-dessus : [image de sacs étalés par terre].

Merci,

Olivier L.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Annie B.]

Envoyé : 10 septembre 2021 11:24 (courriel #270)

Mme Lavigne, Mme Plante,

Quand vous avez annoncé l'interdiction des sacs de plastique le mois dernier, vous avez dit qu'on ne pouvait plus attendre pour réduire nos déchets, et qu'il fallait agir dès maintenant afin de préserver notre avenir. Je suis tout à fait d'accord avec ces décisions. Bravo pour cet avant-gardisme. Vous méritez une médaille et vous savez que Montréal a une énorme influence sur les décisions futures des autres plus petites villes.

Mais je ne vous suis pas quand vous continuez à tolérer les rebuts d'un des pires délinquants en la matière : le fameux Publisac. Cette décision me semble vraiment illogique. Rappelez-vous que deux commissions vous ont recommandé sans équivoque de ne permettre la livraison de circulaires qu'aux personnes intéressées, et ce... sans sacs. Je croyais que le conseil l'avait adopté à l'unanimité en 2020. Est-ce que je me trompe??

Que vous faut-il de plus pour agir?

Je vous renvoie donc vos propres [paroles](#) : « Pas question pour nous d'attendre [...] L'objectif est nécessaire et il faut l'atteindre » (*La Presse*, 18 août 2021). Ne jetez pas ce dossier à la poubelle, recyclez-le plutôt au cours de votre campagne électorale à venir sous peu.

Une citoyenne pleine d'espoir pour le futur,

Annie B.

À : [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca), [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Felix R.]

Envoyé : 10 septembre 2021 11:36 (courriel #271)

Dear Mmes. Plante and Lavigne-Lalonde,

On the environmental front, the best news that came out of City Hall in the last few years was your commitment to address flyer control by banning plastic bags like Publisac's, and reversing the current delivery system so that the targeted mailboxes would only be the ones bearing an authorization sticker.

Yet here we are, three months past the deadline set for implementing these measures, and no new policy is actually in place. Worse still, the *current* regulations requiring flyers to be inserted in mail slots are not actually enforced, not even when residents complain about improper deliveries. What a letdown!

I therefore urge you to correct the situation before the upcoming election. Otherwise, there's no telling what disillusioned citizens like myself will do on voting day.

Thank you for your attention,

Felix R.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : seeley q.]

Envoyé : 10 septembre 2021 16:03 (courriel #272)

Bonjour,

I ask you to honour the commitment to adopt a flyer delivery system that's limited to interested citizens, without plastic bags. In 2020, every single councillor supported the idea. The important ban on plastic bags was voted in last month, merci! Yet it didn't cover the publisacs, and did not affect their distribution.

I ask you as councillor in charge of the issue to confirm a change in policy for this will go through this autumn. Merci,  
seeley q.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Diane P.]

Envoyé : 11 septembre 2021 8:19 (courriel #273)

Bonjour Madame Lavigne,

Un mot pour vous rappeler votre engagement d'implanter un système selon lequel les circulaires seraient livrées seulement aux intéressés, sans sacs de plastique. Merci de donner suite à cet engagement!

Diane P.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Jacinthe L.]

Envoyé : 11 septembre 2021 8:58 (courriel #274)

Bonjour,

Je fais partie des citoyens qui souhaitent ardemment que le Publisac ne soit plus livré automatiquement aux portes mais qu'on doive en faire la demande si nous souhaitons le recevoir. Vous connaissez la solution à ce problème: demander aux citoyens qui souhaitent recevoir le Publisac d'apposer un autocollant sur leur porte, plutôt que l'inverse qui se fait en ce moment.

J'espère que vous prendrez ce dossier en charge avec vigueur afin que les choses changent.

Merci de votre implication dans la préservation de notre environnement à Montréal. Il faut réduire à la source nos consommations, nous savons que le recyclage est une solution limitée.

Cordialement,

Jacinthe L.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Julie L.]

Envoyé : 11 septembre 2021 9:24 (courriel #275)

Bonjour Madame Lavigne-Lalonde,

Il serait important que la ville tienne son engagement d'implanter un système selon lequel les circulaires seraient livrées seulement aux intéressés, sans sacs de plastique.

Rappelons qu'en 2020, **tous les élus ont adopté l'idée**, et devaient l'implanter au plus tard en juin 2021.

Nous comptons sur le respect de cet engagement en vue des élections municipales.

Bonne journée,

Julie L.

De : [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #262]

Reçu : 11 septembre 2021 16:56

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant votre plainte environnementale.

Voici les éléments de réponse à votre demande :

Vous devez apposer un autocollant réglementaire directement sur le lieu de réception des articles publicitaires, la boîte aux lettres ou la porte, de façon bien visible. Cet autocollant est distribué gratuitement au Bureau d'Accès Montréal de votre arrondissement. Pour obtenir toute l'information relative à votre demande, nous vous invitons à consulter notre site [montreal.ca](http://montreal.ca). Dans la case **Recherche**, veuillez inscrire l'expression suivante, (**Obtenir un autocollant pour refuser les circulaires**). Vous obtiendrez ainsi les informations sur le sujet. Si nécessaire, veuillez choisir (ARRONDISSEMENT) dans **Mon arrondissement**.

Le site de la Ville de Montréal contient des centaines de documents sur les services offerts et sur la réglementation municipale. Ces documents n'ont aucune valeur juridique; ils sont offerts à titre informatif uniquement, et l'information y est indiquée sous réserve de modification sans préavis.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Rosie / L'équipe du bureau Accès Montréal [réponse : voir le courriel ci-dessous]

À : [le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca](mailto:le-plateau-mont-royal@ville.montreal.qc.ca) [de : C. Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

Envoyé : 11 septembre 2021 17:20 (courriel #276)

Bonjour Rosie,

J'ai bien reçu votre réponse à ma plainte environnementale, mais j'ai l'impression que nous nous sommes mal compris. Vous me dites comment me procurer un autocollant pour ne plus recevoir de circulaires, mais ce n'était

**pas** là l'objet de ma plainte.

Ce que je vous signalais (photos à l'appui), c'est qu'en laissant des sacs par terre ou accrochés aux clôtures au lieu de les mettre dans les boîtes à lettres, l'entreprise Publisac enfreint régulièrement les modalités qu'elle est censée respecter lors des livraisons, même lorsqu'il n'y a pas d'autocollant qui interdise de telles livraisons. D'après le règlement municipal, un inspecteur de la Ville devrait donc rédiger un constat d'infraction dans chaque cas, comme cela a effectivement eu lieu dans d'autres arrondissements (voir les dossiers 3003044342 et 3003044348, à titre d'exemples).

En refusant de transmettre ma plainte à un inspecteur pour qu'il fasse des constats, vous semblez considérer :

- 1) que les modalités de livraison ont été écrites pour rien dans le règlement, puisqu'on ne fera rien pour les faire respecter;
- 2) que même si la Ville a prévu des amendes en cas d'infractions, elle ne les appliquera pas;
- 3) que le seul recours possible pour les citoyens est d'interdire la livraison, et donc que c'est **leur faute à eux** si le distributeur se sent libre d'agir à sa guise;
- 4) que la Ville ne se soucie aucunement de la pollution résultant chaque semaine de 495 tonnes de circulaires distribuées n'importe comment, même si la mairesse **déclare** que, bientôt, « le seul site d'enfouissement de la région de Montréal aura atteint sa pleine capacité, et nous agissons dès maintenant » pour corriger la situation « à la source ».

Comme je ne peux pas croire que vous allez à l'encontre de ce que disent les élus (et ce, en pleine période pré-électorale), je préfère croire qu'il y a simplement eu un malentendu. Je vous renvoie donc les photos que je vous avais fournies, et maintenant que les choses sont plus claires, j'espère donc que vous allez transmettre ma demande aux responsables des inspections pour qu'ils fassent les constats requis par le règlement.

En attendant de recevoir le numéro du dossier qui sera ouvert à ce sujet, je vous prie d'agréer mes salutations.  
Charles Montpetit

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Albert K.]

**Envoyé : 12 septembre 2021 8:22** (courriel #277)

Bonjour Madame Lavigne-Lalonde,

En 2020, tou.te.s les élu.e.s avaient adopté l'idée de distribuer les circulaires qu'à ce eux qui désiraient les recevoir (opt-in). Cette mesure devait être implantée au plus tard en juin 2021. Or, à la veille des élections municipales, cette mesure se fait toujours attendre et les infractions aux règlements municipaux en matière de distribution de publicité restent encore majoritairement impunies. Je vous rappelle que vous, les élu.e.s, servez les intérêts de la population et non des corporations et je vous demande d'agir promptement dans ce dossier.

Merci de prendre très au sérieux cette requête.

Bien à vous,  
Albert K.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Jessica A.]

**Envoyé : 12 septembre 2021 8:30** (courriel #278)

Bonjour Mme Lavigne-Lalonde,

L'an dernier, Montréal s'est engagée à implanter un système selon lequel les circulaires Publisac seraient livrés seulement aux intéressés, sans sacs de plastique, avant juin 2021. Cependant, rien n'a changé.

Ne trouvez-vous pas ça étrange qu'on reçoive, en 2021, des circulaires papier dans des sacs en plastique mais qu'on doive donner notre consentement pour l'utilisation de témoins de navigation (cookies) sur les sites Web qu'on visite et pour l'envoi de communications par courriel, selon la loi? La publicité physique, qui a un encore plus grand impact environnemental et pour laquelle il est encore plus difficile de retirer son consentement, ne devrait-elle pas être autant sinon plus réglementée que la publicité Web?

Mme Lavigne-Lalonde, je vous prie de tenir votre promesse en rendant la distribution des circulaires Publisac facultative pour les ménages Montréalais, sur la base du consentement. Merci!

Jessica A.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Diane C.]

**Envoyé : 12 septembre 2021 8:54** (courriel #279)

Bonjour à vous Mmes Plante et Lavigne,

Il serait temps d'honorer votre promesse concernant les publisacs. Les élections municipales approchent et rien n'a encore été fait. La balle est dans votre camp.

Bien à vous.  
Diane C.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Julie R.]

Envoyé : 12 septembre 2021 8:59 (courriel #280)

Bonjour,

En 2019, un [sondage](#) commandé par Montréal a établi que 82% de la population et des commerces souhaitaient la mise en place d'un système « opt-in » pour la livraison des circulaires.

La Ville a formellement adopté l'idée en 2020. Or, nous serons bientôt en automne 2021, et on attend toujours.

Il me semble inutile de tolérer plus longtemps une forme de pollution si facilement éliminable.

On pourrait croire qu'une mesure aussi populaire constituerait une valeur sûre en pleine campagne électorale.

N'est-ce pas le bon moment pour agir?

Avec mes meilleures salutations,

Julie R.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Suzanne M.]

Envoyé : 12 septembre 2021 9:03 (courriel #281)

Bonjour Madame Lavigne-Lalonde,

À titre d'électrice montréalaise, je vous remercie de vos efforts pour faire de Montréal une ville meilleure. J'aimerais m'assurer que vous avez l'intention de faire aboutir comme promis le dossier des Publisacs. Il faut absolument transformer la distribution actuelle à tous en une distribution sur demande seulement. Évidemment sans sac de plastique, en accord avec la politique générale de la Ville.

Merci et bonne journée,

Suzanne M.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Dalila B.]

Envoyé : 12 septembre 2021 9:27 (courriel #282)

Bonjour,

En 2020, **les élus ont adopté l'idée de rendre la distribution des publisacs sur demande**, et devaient l'implanter au plus tard en juin 2021, tout en bannissant les sacs de plastique. Avec un peu de retard, cette dernière interdiction fut votée le 23 août... mais ça ne touche pas les publisacs, et leur distribution n'est pas affectée.

Avec l'urgence climatique, cette mesure devrait pourtant être évidente. Je vous demande donc de tenir votre promesse, de bannir les sacs en plastique et d'interdire la distribution non sollicitée au public!

Salutations,

Dalila B.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Pascal L.]

Envoyé : 12 septembre 2021 11:33 (courriel #283)

Bonjour Mme Lavigne-Lalonde,

Je crois savoir que vous êtes responsable du dossier des publisacs.

Je voulais seulement prendre un moment pour vous écrire afin de faire un suivi sur ce dossier.

Malgré les recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant le contrôle des circulaires et les promesses de la ville de Montréal d'agir, rien n'a encore été fait.

L'environnement est une préoccupation pour beaucoup d'électeurs et il est temps de montrer aux citoyens que le lobby de Transcontinental a assez duré.

J'aimerais donc connaître vos intentions et celles de la Ville. Quand pouvons-nous espérer des changements dans la réglementation afin de mieux contrôler ces tonnes de circulaires non-sollicitées?

Merci

Pascal L.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Catherine H. B.]

Envoyé : 12 septembre 2021 12:05 (courriel #284)

Bonjour Mme Lavigne Lalonde ainsi que Mme Plante,

Je souhaite d'abord vous transmettre mes félicitations à vous et toute votre administration pour les récentes avancées en matière d'environnement. Votre vision progressiste et vos efforts sont une bénédiction pour cette ville!

J'aimerais également profiter de ces félicitations pour vous implorer de poursuivre vos efforts pour implanter un système selon lequel les circulaires seraient livrées seulement aux intéressés, sans sacs de plastique. Je sais que ce n'est pas facile de faire face aux puissants lobbies et sachez que vos efforts sont remarquables et loués!

Merci d'avoir pris le temps de me lire et encore une fois, merci pour votre travail!!!

Une citoyenne de Rosemont,

Catherine H. B.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Catherine B.]

Envoyé : 12 septembre 2021 14:12 (courriel #285)

Mmes Plante et Lavigne-Lalonde,

J'ai suivi avec intérêt l'évolution du dossier des circulaires au fil des dernières années, et je sais que votre Plan de gestion des matières résiduelles prévoyait l'entrée en vigueur d'une réforme de leur distribution... en juin dernier.

Or, rien n'a encore eu lieu. Pourtant, ça me semble être un important point de départ pour éviter l'engorgement des sites d'enfouissement. Puisque vous avez pris la peine d'interdire les quelques sacs de plastique utilisés dans les restaurants pour les repas à emporter, qu'attendez-vous pour éliminer les milliers de tonnes de publicité non désirée qui souillent nos rues CHAQUE SEMAINE (photo jointe)?

Comme les élections approchent à grands pas, j'aimerais beaucoup savoir si vous allez réellement tenir cette promesse. Veuillez svp me dire ce qu'il en est.

Meilleures salutations,

Catherine B.

À : [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca), [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Vincent Richard]

Envoyé : 12 septembre 2021 15:14 (courriel #286)

Madame Plante, Madame Lavigne-Lalonde,

Depuis des années, il est question de mettre fin à la prolifération des circulaires à Montréal. Vu le tonnage de papier et de sacs de plastique que cela envoie chaque semaine dans nos sites d'enfouissement presque pleins, le problème est extrêmement pressant, et il m'apparaît absurde qu'on ne l'ait pas encore réglé.

À ce que je crois comprendre, la tâche n'est pas très complexe. Au lieu d'interdire les circulaires si les gens affichent une objection (comme le dit le règlement actuel), il faut interdire les circulaires sauf si les gens affichent une autorisation. Combien de temps faut-il pour changer deux mots?

Je vous en conjure, passez aux actes. S'il y a une chose dont nous avons besoin par les temps qui courent, c'est de voir nos élus tenir leurs engagements écologiques!

En attendant votre réponse, je vous souhaite une bonne campagne.

Bien à vous,

Vincent R.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Marie-Aimée B.]

Envoyé : 12 septembre 2021 15:44 (courriel #287)

Bonjour,

Un petit message pour réitérer l'importance de cesser la distribution automatique des publisacs et encore plus de cesser de les distribuer dans des sacs de plastique.

À tout le moins, instaurer la distribution selon un système de demande est le minimum.

Marie-Aimée B.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Réjean B.]

Envoyé : 12 septembre 2021 19:13 (courriel #288)

Pourquoi bannir les sacs de plastique ...et pas les publisacs? J'aimerais que l'on m'explique la logique... avant les élections.

Merci!

Réjean B.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Carl-Anthony D.A.]

Envoyé : 12 septembre 2021 21:30 (courriel #289)

Madame la conseillère et madame la mairesse,

Une grande ville ne peut pas changer ses politiques en deux temps trois mouvements, et les progrès

environnementaux prennent souvent des années pour devenir réalité. Mais dans le cas d'une mesure telle que le contrôle des circulaires, je m'explique quand même mal les raisons pour lesquelles les changements tardent tant.

Cela fait déjà trois ans que deux consultations publiques ont conclu sans équivoque qu'il fallait remplacer la distribution d'office à tous les résidents par des livraisons limitées aux personnes intéressées seulement. Et malgré la pandémie, vous avez annoncé en 2020 que les contrôles recommandés seraient mis en place au plus tard en juin 2021. Pourtant, on attend toujours!

En ces temps difficiles, nous avons réellement besoin de vous voir donner un coup de barre immédiat. C'est en respectant vos engagements que vous nous inspirerez confiance au cours de la campagne municipale.

Un citoyen qui veut voir des gestes concrets,  
Carl-Anthony D.A.

À : [Mairesse@montreal.ca](mailto:Mairesse@montreal.ca), [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Charles Montpetit]

Envoyé : 13 septembre 2021 6:55 (courriel #290; également affiché sur Facebook)

Madame la mairesse et madame la conseillère,

Comme moi, vous devez parfois rêver d'une baguette magique qui vous permettrait de résoudre des problèmes rapidement, sans requérir grand effort ni engendrer des coûts faramineux, surtout quand vous avez besoin de vous démarquer avant une élection.

Eh bien, j'ai le plaisir de vous annoncer que cette baguette existe. Vous l'avez déjà en votre possession, et vous pouvez l'utiliser dès maintenant: il s'agit du nouveau règlement qui limite la livraison des circulaires aux gens intéressés seulement. En effet, celui-ci éliminerait d'un coup des tonnes de rebuts – notamment des sacs en plastique non couverts par votre interdiction du mois dernier – et ce, chaque semaine, sans vous faire dépenser un sou, et avec le soutien unanime du conseil de Ville (qui a pré-approuvé cette mesure en 2020).

Mais attention, comme vous avez déjà dépassé la date limite à laquelle vous aviez promis d'implanter cette mesure, l'approbation populaire pourrait se transformer en grogne si le public juge que vous laissez les déchets s'accumuler inutilement dans les rues alors que vous auriez facilement pu éviter cela. N'attendez donc pas pour agir! Merci.

Charles Montpetit

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairesse@montreal.ca](mailto:mairesse@montreal.ca) [de Dave G.]

Envoyé : 13 septembre 2021 9:15 (courriel #291)

Bonjour,

Rappel concernant Publisac et les circulaires papier non-sollicitées :

Dans le contexte environnemental actuel, il est absurde qu'il soit permis de livrer une telle quantité de publicité papier à usage unique, et encore plus absurde qu'on livre **même aux gens qui n'en ont pas demandé.**

L'action que je réclame est claire: qu'à partir de maintenant **AUCUN publisac non-sollicité** ne soit permis. Ceux qui désirent recevoir cette publicité pourront s'inscrire pour en faire la demande. (et non l'inverse).

Merci.

Dave G.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairesse@montreal.ca](mailto:mairesse@montreal.ca) [de : Simon R.]

Envoyé : 13 septembre 2021 9:57 (courriel #292)

Mesdames,

D'après l'échéancier figurant dans votre Plan d'action lié aux matières résiduelles, vous deviez annoncer en juin dernier l'entrée en vigueur de mesures de contrôle des circulaires. Hélas, ça n'a pas eu lieu.

La pandémie n'excuse pas tout. Chaque semaine de retard signifie que 500 tonnes de rebuts supplémentaires sont dispersées à Montréal, ce qui fait un total de 5000 tonnes depuis la date butoir. Comme le souligne le mouvement Propre.org, c'est l'équivalent de 620 autobus abandonnés dans les rues de la ville. Si des véhicules s'entassaient réellement en travers de la route, il y a longtemps que vous y auriez mis fin, alors pourquoi tarder tant à agir quand on parle des publisacs?

Pour croire à votre bonne foi environnementale, il ne nous faut pas de vagues objectifs qui parlent d'éventuelles réductions dans un avenir lointain. Comme on doit bien commencer quelque part, nous avons besoin d'un geste *concret*, ici et maintenant. S'il vous plaît, dites-moi que c'est pour bientôt!

Sincèrement,

Simon R.

À : [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca), [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Diane P.]

Envoyé : 13 septembre 2021 12:09 (courriel #293)

Mesdames,

Vous l'avez-vous-mêmes reconnu en conférence de presse : on n'a plus assez de place pour enterrer toutes nos ordures, et il faut absolument réduire celles-ci à la source. Mais à quoi bon demander aux citoyens de faire des (petits) efforts si vous laissez LE plus grand producteur de rebuts au Québec continuer à générer des (très très grandes) quantités de déchets partout en ville??

Quand la baignoire déborde, il faut fermer le robinet avant d'essayer d'éponger les dégâts. J'aimerais donc savoir quand vous allez tenir votre promesse de réglementer les livraisons de circulaires à domicile, car cela m'apparaît comme la toute première chose à faire dans le cadre de la lutte contre la montre pour limiter les détritrus.

Par pitié, faites le nécessaire si vous voulez qu'on croie en vous lors des élections qui s'en viennent!  
Diane P.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : René De B.]

Envoyé : 13 septembre 2021 14:59 (courriel #294)

Bonjour,

Il me semble qu'il y a eu des engagements et des démarches pour éliminer les plastiques à usage unique (pour ce mandat). Bravo, mais il serait très plaisant d'être dans les premières grandes villes à avoir banni les sacs de plastique à usage unique **des publicités** (Publisac) qui sont, à mon humble avis, les plus inutiles des sacs de plastiques!

Il ne vous reste pas beaucoup de temps pour agir (et tenir vos engagements) pour ce mandat et vous avez toutes les cartes en main.

C'est un dossier que vous avez piloté et amené presque jusqu'au bout! Pourquoi attendre?

Merci et bonne campagne!

René De B.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Danielle P.]

Envoyé : 13 septembre 2021 16:23 (courriel #295)

Bonjour Mme Lavigne-Lalonde,

J'ai encore vu des publi-sac!!! Que se passe-t-il? Pourtant il y a bien eu un vote sur le sujet. Comme tous les citoyens, j'ai soif de cohérence. C'est incroyable toutes ces matières premières inutilement exploitées et qui se rendent directement dans la poubelle ou dans la récupération (qui n'est pas vraiment récupérée en plus...)(tristesse infinie face aux absurdités).

Vous savez, c'est dur de garder une motivation polie quand il y a tant de retard dans l'application des promesses. Mme Lalonde, on veut des actions, pas des mots, pas des promesses (la cour en est pleine).

C'est pour quand?

Merci pour votre attention,

Danielle P.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Johanne B.]

Envoyé : 13 septembre 2021 17:20 (courriel #296)

Madame la mairesse et madame la conseillère,

Comme moi, vous devez parfois rêver d'une baguette magique qui vous permettrait de résoudre des problèmes rapidement, sans requérir grand effort ni engendrer des coûts faramineux, surtout quand vous avez besoin de vous démarquer avant une élection.

Eh bien, j'ai le plaisir de vous annoncer que cette baguette existe. Vous l'avez déjà en votre possession, et vous pouvez l'utiliser dès maintenant: il s'agit du nouveau règlement qui limite la livraison des circulaires aux gens intéressés seulement. En effet, celui-ci éliminerait d'un coup des tonnes de rebuts – notamment des sacs en plastique non couverts par votre interdiction du mois dernier – et ce, chaque semaine, sans vous faire dépenser un sou, et avec le soutien unanime du conseil de Ville (qui a pré-approuvé cette mesure en 2020).

Mais attention, comme vous avez déjà dépassé la date limite à laquelle vous aviez promis d'implanter cette mesure, l'approbation populaire pourrait se transformer en grogne si le public juge que vous laissez les déchets s'accumuler inutilement dans les rues alors que vous auriez facilement pu éviter cela. N'attendez donc pas pour agir! Merci.

Johanne B.

**De :** [Valérie Plante](#), cc : [Laurence Lavigne-Lalonde](#) [réponse aux courriels #245 et plus qui s'adressent à la mairie]

**Reçu :** dates variées à partir du 13 septembre 2021 18:51

Bonjour [nom],

Au nom de la mairesse de Montréal, madame Valérie Plante, nous vous remercions de votre courriel au sujet de la distribution des Publisacs.

D'entrée de jeu, nous tenons à souligner le travail rigoureux de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur le contrôle des circulaires. Lors des audiences de la commission, plusieurs préoccupations légitimes ont été soulevées. Sachez que nous poursuivons présentement le travail entourant ces questions et que nous ferons éventuellement connaître nos intentions.

Chose certaine, notre administration est résolue à agir puisque le Publisac représente 11% des déchets reçus par les centres de tri à Montréal et nous avons la ferme volonté de réduire la production de déchets sur le territoire.

Cordialement,

Jérôme Roy [ou Régis Kargougou, selon le cas; réponses : voir les courriels #299, 301-304, 312, 315, 323, 374]

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairesse@montreal.ca](mailto:mairesse@montreal.ca) [de : Marc D.]

**Envoyé :** 14 septembre 2021 8:06 (courriel #297)

Bonjour!

Merci de mettre en place votre engagement d'implanter un système selon lequel les circulaires seraient livrées seulement aux intéressés, sans sacs de plastique.

Rappelons qu'en 2020, **tous les élus ont adopté l'idée**, et devaient l'implanter au plus tard en juin 2021, tout en bannissant les sacs de plastique...

Marc D.

**De :** [Valérie Plante](#), cc : [Laurence Lavigne-Lalonde](#) [à : Diana G., réponse au courriel #253]

**Reçu :** 14 septembre 2021 8:19

Dear Ms. G.:

On behalf of the Mayor of Montréal, Ms. Valérie Plante, we would like to thank you for your e-mail concerning the distribution of Publisacs.

At the outset, we would like to acknowledge the rigorous work of the Standing Committee on Water, the Environment, Sustainable Development and Major Parks on the control of flyers. During the commission's hearings, many legitimate concerns were raised. Please be assured that we are continuing to work on these issues and will eventually make our intentions known.

One thing is certain, our administration is determined to act since Publisac represents 11% of the waste received by the sorting centers in Montréal and we have the firm intention of reducing the production of waste on the territory.

Sincerely,

Régis Kargougou

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairesse@montreal.ca](mailto:mairesse@montreal.ca) [de : Nicolas P.]

**Envoyé :** 14 septembre 2021 8:23 (courriel #298)

Bonjour Madame Lavigne-Lalonde,

J'espère que vous vous portez bien. Je souhaite vous écrire concernant le dossier du Publisac.

Je sais que vous êtes favorable à l'idée d'interdire la distribution de celui-ci aux non intéressés, ainsi que l'interdiction de son sac de plastique, laquelle interdiction fut votée le 23 août par le conseil. Cette idée me tient à cœur tout autant que vous, et j'espère que nos élus municipaux voient à son implantation sous peu! Nous sommes plusieurs à surveiller ce dossier important avec intérêt.

Meilleures salutations,

Nicolas P.

À : [Valérie Plante](#), cc : [Laurence Lavigne-Lalonde](#) [de : Audrey L. L., réponse au courriel du 13 septembre 2021 18:51]

**Envoyé :** 14 septembre 2021 8:29 (courriel #299)

Chère Mme Plante,

J'ai beau relire dans tous les sens la réponse que votre bureau m'a envoyée, je ne saisis pas ce qu'elle est censée avoir de réconfortant.

Comme je l'ai relevé dans mon message précédent, votre *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* annonçait 49 mesures environnementales, dont à peine deux devaient entrer en vigueur à la fin du printemps

dernier. Oui, en bannissant le plastique à usage unique, vous avez respecté *une* de ces mesures, du moins en partie (les sacs publicitaires n'étaient pas inclus dans l'interdiction). Mais qu'en est-il de la seule autre mesure prévue pour 2021, soit la réduction des dégâts dus aux circulaires? Êtes-vous en train de me dire qu'elle est reportée aux calendes grecques?

Si c'est le cas, toute la crédibilité du *Plan* est affectée. Alors que l'enfouissement est de moins en moins une option et que les circulaires ajoutent des centaines de tonnes à la montagne d'immondices chaque semaine, avons-nous vraiment le luxe d'attendre encore et encore?

Vous pouvez – et vous *devez* – faire mieux. Sinon, pourra-t-on vous réélire en bonne conscience?

Sincèrement,  
Audrey L. L.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Simon L.]

Envoyé : 14 septembre 2021 8:36 (courriel #300)

Bonjour,

J'ai été étonné d'apprendre que les publisacs ne feraient pas partie des sacs de plastique dont vous avez récemment annoncé l'interdiction à Montréal. Ne sont-ils pas beaucoup plus nombreux (et sans doute moins désirés) que ceux de n'importe quelle autre entreprise? Quand comptez-vous les bannir eux aussi, tout comme les articles publicitaires non sollicités?

Le conseil de Ville n'a-t-il pas unanimement recommandé l'adoption d'un nouveau règlement qui limite la livraison des circulaires aux gens intéressés seulement? Plus vous tardez à implanter ce règlement (et avec les élections qui s'en viennent), plus il risque de ne jamais voir le jour — et ce serait terriblement décevant.

Cordialement,  
Simon L.

De : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) via [sylvie.laverdure@montreal.ca](mailto:sylvie.laverdure@montreal.ca) [réponse aux courriels #223+]

Reçu : dates variées à partir du 14 septembre 2021 9:09

Bonjour,

Je vous remercie pour votre courriel et votre engagement envers l'environnement.

Tout d'abord, notre administration tient à saluer le travail rigoureux de la Commission de l'environnement sur la question du bannissement des circulaires. Lors des audiences de la Commission, plusieurs préoccupations légitimes ont été soulevées. Nous travaillons présentement sur ces questions précises avant de faire connaître nos intentions finales. Chose certaine, notre administration est résolue à agir puisque le Publisac représente 11% des déchets reçus par les centres de tri à Montréal.

Cordialement,  
Laurence Lavigne Lalonde [réponses : voir les courriels #301-305, 311-312, 315, 322-323 et 336]

À : [Valérie Plante](#), cc : [Laurence Lavigne-Lalonde](#) [de : Linda B., réponse au courriel du 13 septembre 2021 18:51]

Envoyé : 14 septembre 2021 9:19 (courriel #301)

M. Kargougou,

J'ai bien reçu votre réponse à mon courriel qui protestait contre la livraison massive de circulaires à Montréal, et l'omission de ces sacs de plastique dans le récent règlement interdisant le plastique à usage unique. Hélas, j'ai beau vous avoir demandé quels étaient les plans précis de l'administration pour combattre le fléau écologique des publisacs, vous avez complètement éludé ma question.

Par conséquent, je précise ma pensée: je sais que la métropole s'est **déjà** engagée à limiter la distribution des articles publicitaires, sans sacs, comme deux commissions le lui avaient recommandé. Je sais aussi que ça devait être fait au début de cet été, en même temps que l'interdiction du plastique. Puisque ça ne s'est pas encore concrétisé, je ne veux pas qu'on me dise un vague « Ça s'en vient ». Je veux une date précise, **avant** les élections.

Merci de votre attention.  
Linda B.

À : [Valérie Plante](#), cc : [Laurence Lavigne-Lalonde](#) [de : Jessica L., réponse au courriel du 13 septembre 2021 18:51]

Envoyé : 14 septembre 2021 9:23 (courriel #302)

Rebonjour,

Merci pour votre réponse concernant un « éventuel » contrôle des circulaires, mais franchement, je dois dire que c'est extrêmement décevant.

Après des années de protestations, pétitions, consultations, recommandations, et surtout, APPROBATION de

ces recommandations par le conseil municipal et date limite fixée pour leur concrétisation, faut-il comprendre que vous allez maintenant ignorer tout cela, et vous contenter de formuler des « intentions » sans rapport avec les décisions déjà prises? Bonjour la démocratie...

Ça fait bien de l'ombre sur les convictions écologiques que vous professez sur le circuit électoral, mais vous pouvez encore donner un coup de barre. J'espère que vous en aurez le courage!

Jessica L.

À : [Valérie Plante](#), cc : [Laurence Lavigne-Lalonde](#) [de : Pascal L., réponse au courriel du 13 septembre 2021 18:51]

Envoyé : 14 septembre 2021 9:24 (courriel #303)

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Je vous envoie la dernière petite dose de courage nécessaire pour mettre en application les recommandations de la commission. À mon avis, vous avez le soutien nécessaire de plusieurs instances pour régler ce dossier. Svp ignorez le lobby Transcontinental et écoutez plutôt les citoyens. Courage!

Pascal L.

À : [Valérie Plante](#), cc : [Laurence Lavigne-Lalonde](#) [de : Jérémy B., réponse au courriel du 13 septembre 2021 18:51]

Envoyé : 14 septembre 2021 9:42 (courriel #304)

Bonjour M. Kargougou et Madame Lavigne-Lalonde,

Hier, vous avez tenté de m'apaiser quant au retard que la Ville met à régler les circulaires, comme elle s'était engagée à le faire à la suite de la consultation organisée sur le sujet en 2019. Mais au lieu de me rassurer, vous avez en fait avivé mes inquiétudes, car vous semblez considérer que tout le travail accompli jusqu'ici constitue seulement des « préoccupations » qui ont été « soulevées ».

Je regrette de vous contredire, mais on n'en est plus là. La commission a déposé ses recommandations, celles-ci ont été adoptées par le conseil municipal en août 2020, et une date butoir a été fixée pour implanter les mesures. Pourtant, plus de deux mois se sont écoulés depuis cette date, et rien n'a encore été fait. C'est pour cela que je vous rappelais à l'ordre, et non pour me faire dire que vous allez peut-être faire quelque chose à une date ultérieure!

Comme la mairesse l'a déjà dit, on ne peut plus attendre pour s'attaquer aux questions environnementales. S.v.p., écoutez vos propres discours, et agissez maintenant!

Jérémy B.

À : [Laurence Lavigne-Lalonde](#) [de : Cymry G., réponse au courriel du 14 septembre 2021 9:09]

Envoyé : 14 septembre 2021 10:04 (courriel #305)

Bonjour Madame Lavigne Lalonde,

Je suis très contente d'avoir votre réponse; merci! Je vais continuer à suivre se dossier et j'attends avec impatience les nouvelles au sujet de vos actions pour régler le problème des publisacs, qui contribuent à un surplus de déchets et qui encouragent la surconsommation.

Cordialement,

Cymry G.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [maireesse@montreal.ca](mailto:maireesse@montreal.ca) [de : Adriane P.]

Envoyé : 14 septembre 2021 10:37 (courriel #306)

Bonjour madame Lavigne-Lalonde,

Simplement un petit rappel sur la promesse électorale qui avait été fait en lien avec les publisacs: d'implanter un système selon lequel les circulaires seraient livrées seulement aux intéressés et ce, sans sac de plastique. Cette promesse qui devait être implanter en juin 2021, nous sommes toujours dans l'attente de voir les changements au niveau de la distribution des publisacs.

Merci de prendre en considération cette demande avant la prochaine élection municipale.

Merci de votre attention et bonne journée,

Adriane P.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [maireesse@montreal.ca](mailto:maireesse@montreal.ca) [de : Élisabeth D.]

Envoyé : 14 septembre 2021 10:52 (courriel #307)

Madame la mairesse et Madame la conseillère,

Je vous écris pour exprimer mon appui à la lutte anti-circulaires et pour vous inciter à implanter sans tarder

le règlement qui obligera les distributeurs à livrer leur matériel aux seules personnes qui approuvent la livraison.

Je suis bien loin d'être la seule, d'ailleurs. Cette initiative a le soutien de nombreux groupes comme Équiterre, Greenpeace, la Fondation Suzuki, Nature Québec, Environnement jeunesse, ainsi que celui de TOUT le conseil municipal, de plus de 8 Montréalais sur 10, incluant les commerçants eux-mêmes.

Ce devrait donc être la décision la plus facile à prendre de votre campagne électorale. Et pourtant, la date limite que vous vous étiez vous-mêmes fixée est passée depuis trois mois et vous semblez encore hésiter. Le dernier rapport du GIEC est tragique, il n'y a plus de temps à perdre et il faut être audacieux.euses.

Je ne vous cacherai pas que je réfléchis toujours quant à mes intentions de vote pour les élections municipales et que les réponses des candidat.es concernant l'environnement seront ce qui fera pencher la balance pour moi.

Cordialement,  
Élisabeth D.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de Gaëlle L.]

Envoyé : 14 septembre 2021 11:26 (courriel #308)

Bonjour,

Montréal n'a plus d'excuse pour laisser traîner le dossier Publisac. Nous demandons votre engagement d'implanter un système selon lequel les circulaires seraient livrées seulement aux intéressés, sans sacs de plastique.

Rappelons qu'en 2020, **tous les élus ont adopté l'idée**, et devaient l'implanter au plus tard en juin 2021, tout en bannissant les sacs de plastique. Avec un peu de retard, cette dernière interdiction fut votée le 23 août... mais ça ne touche pas les publisacs, et leur distribution n'est pas affectée.

Merci de tenir votre promesse sur ce sujet primordial pour l'avenir de notre planète!

Cordialement,  
Gaëlle L.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Jérémy D.]

Envoyé : 14 septembre 2021 11:34 (courriel #309)

Bonjour,

Le temps passe et les promesses manquent de concret aujourd'hui. À quand l'interdiction de la distribution des publisacs non sollicités ?

Étant donné que les stickers de non-distribution ne sont pas respectés, et même les règles de distribution (dans les boîtes à lettres, alors qu'ils sont accrochés aux barrières ou jetés sur les balcons) non plus, alors il est plus que temps de régler le problème à la source.

Merci,  
Jérémy D.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Denyse T.]

Envoyé : 14 septembre 2021 12:09 (courriel #310)

Bonjour madame Lavigne,

En 2020, tous les élus ont adopté l'idée que la ville implante un système selon lequel les circulaires soient livrés seulement aux personnes intéressées, sans sac de plastique.

Je vous ai déjà écrit ma préoccupation à ce sujet. Les prochaines élections municipales pourraient-elles devenir l'occasion de conduire ce dossier à la réalisation de l'idée adoptée par les élus ?

Merci à vous de l'attention portée à ce message.  
Denyse T.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Catherine B., réponse au courriel du 14 septembre 2021 9:09]

Envoyé : 14 septembre 2021 14:36 (courriel #311)

Bonjour mesdames,

L'action semble reportée à une date indéfinie. Je suis déçue et inquiète que rien ne change après tous les efforts pour que cesse cette source de pollution loin d'être non-négligeable avec tout l'espace qu'elle occupe dans les centres de tri comme vous le savez.

Le moment ne sera jamais propice pour des mesures de taille mais on ne peut plus attendre. En souhaitant ardemment que vous nous aidiez à tourner la page définitivement sur ce dossier le plus rapidement possible.

Cordialement,  
Catherine B.

À : [Laurence Lavigne-Lalonde, Valérie Plante](#) [de : René De B., réponse au courriel du 14 septembre 2021 9:09]

Envoyé : 14 septembre 2021 14:57 (courriel #312)

Rebonjour,

Je vous remercie pour votre courriel, en réponse à mon message concernant les publisacs. J'aimerais cependant apporter quelques précisions, car votre formulation laissait entendre qu'il était question de bannir les circulaires. Je n'ai pas demandé cela, mais plutôt qu'on les distribue uniquement aux endroits qui affichent une autorisation ("opt-in").

Vous faites également abstraction des sacs de plastique qui emballent ces circulaires. Déjà, je m'étonne que vous ne les ayez pas inclus dans l'interdiction votée à la fin août. Mais en plus, j'aimerais m'assurer que même si une livraison est autorisée à un endroit donné, vous allez spécifier que ça doit se faire sans sac à usage unique (une grande enveloppe de papier devrait suffire). Sinon, il y aurait une contradiction flagrante entre vos deux règlements (celui sur le plastique, et celui sur les circulaires).

Bonne continuation, et j'espère voir ce projet se concrétiser cet automne, car sinon, ça permettrait de douter de toutes les autres mesures que vous envisagez pour réduire les ordures montréalaises.

Au plaisir de vous voir annoncer cette initiative,  
René De B.

À : [mairese@montreal.ca](mailto:mairese@montreal.ca) [de : Luc C.]

Envoyé : 14 septembre 2021 16:51 (courriel #313)

Bonjour,

J'en reviens pas à quel point le dossier des publisacs avance à pas de tortues. Des tonnes et des tonnes de déchets qui s'accumulent dans nos déchets semaine après semaine, c'est pathétique. On nous promet des choses, on avance puis soudainement on a l'impression que l'on recule de deux ans dans nos démarches.

Après avoir rallié tant de gens, avoir fait signer des pétitions, signalé des infractions par centaines... Que faut-il de plus pour faire cesser cette distribution répétitive de papier?

Merci de considérer ce courriel.  
Luc C.

À : [mairese@montreal.ca](mailto:mairese@montreal.ca), [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca)

Envoyé : 14 septembre 2021 20:15 (courriel #314)

Chère Mme Plante et chère Mme Lavigne-Lalonde,

Je saisis l'occasion des élections à venir pour vous rappeler que nous sommes de nombreux Montréalais et Montréalaises fatigués des tonnes de circulaires et de leur sac en plastique qui se déversent chaque semaine sur la ville. Vous vous étiez engagées à revoir les modalités de cette distribution. Il est grand temps de passer des mots aux actes ! Libérez-nous de ces tonnes de déchets inutiles. Ce serait un geste fort, symbolique et important pour les Montréalais et les Montréalaises à quelques semaines des élections municipales.

En nous montrant que vous êtes à l'écoute des citoyens qui se soucient de l'écologie, vous encouragerez bien d'autres gens à penser que, oui, il vaut encore la peine de se battre pour l'avenir de l'humanité. Autrement, vous ne faites que confirmer le défaitisme ambiant et la déception envers la politique, et vous privez bien des jeunes de la note d'espoir dont ils ont tant besoin. Ne serait-ce que pour cette raison, je vous prie de finaliser au plus vite le dossier "Publisac".

Merci !

[signature retirée à la demande de l'auteur]

À : [Laurence Lavigne-Lalonde, Valérie Plante](#) [de : Denis F., réponse au courriel du 14 septembre 2021 9:09]

Envoyé : 14 septembre 2021 21:55 (courriel #315)

Bonjour madame Lavigne Lalonde,

Je vous exprime ma grande déception de voir que des intérêts particuliers tentent encore de faire dérailler ce projet. Ces attermoissements ne vont pas dans l'intérêt général, puisque chaque semaine 500 tonnes de déchets sont recueillis à partir des circulaires papiers et leurs emballages. Une réduction à la source doit se faire immédiatement, pour le bien commun. Puis-je compter sur vous pour décider / agir en ce sens, et cesser de retarder la seule décision raisonnable: livrer les papiers seulement à ceux qui les demandent expressément. Sans plastique !

Merci pour votre action accélérée (dont vous aviez parlé pour 2021). Cet enjeu est très important pour nos familles.

Cordialement,

Denis F., citoyen-électeur de Montréal

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Matthew C.]

Envoyé : 15 septembre 2021 8:14 (courriel #316)

Bonjour Mme Lavigne Lalonde, Bonjour Mme la Mairesse,

Suite à la mobilisation sans précédent contre les publisacs ces dernières années, pouvez-vous nous mettre à jour des développements dans ce dossier et de vos engagements pour enfin respecter l'environnement et la volonté publique si réélue?

Merci et au plaisir de vous voir dans les rues et ruelles de notre quartier lors de la campagne qui s'en vient!  
Matthew C.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Laurent P.]

Envoyé : 15 septembre 2021 10:28 (courriel #317)

Bonjour,

Je vous écris simplement pour vous communiquer mon désir de voir la Ville tenir son engagement d'implanter un système selon lequel les circulaires seraient livrées seulement aux intéressés, sans sacs de plastique. Merci beaucoup et bonne chance pour les élections!

Laurent P.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Antoine C. G.]

Envoyé : 15 septembre 2021 10:49 (courriel #318)

Madame la mairesse et madame la conseillère,

Comme moi, vous devez parfois rêver d'une baguette magique qui vous permettrait de résoudre des problèmes rapidement, sans requérir grand effort ni engendrer des coûts faramineux, surtout quand vous avez besoin de vous démarquer avant une élection.

Eh bien, j'ai le plaisir de vous annoncer que cette baguette existe. Vous l'avez déjà en votre possession, et vous pouvez l'utiliser dès maintenant: il s'agit du nouveau règlement qui limite la livraison des circulaires aux gens intéressés seulement. En effet, celui-ci éliminerait d'un coup des tonnes de rebuts – notamment des sacs en plastique non couverts par votre interdiction du mois dernier – et ce, chaque semaine, sans vous faire dépenser un sou, et avec le soutien unanime du conseil de Ville (qui a pré-approuvé cette mesure en 2020).

Mais attention, comme vous avez déjà dépassé la date limite à laquelle vous aviez promis d'implanter cette mesure, l'approbation populaire pourrait se transformer en grogne si le public juge que vous laissez les déchets s'accumuler inutilement dans les rues alors que vous auriez facilement pu éviter cela. N'attendez donc pas pour agir! Merci.

Antoine C. G.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Frank M.]

Envoyé : 15 septembre 2021 10:52 (courriel #319)

Bonjour,

Je suis heureux d'apprendre que vous avez voté le 23 août dernier pour le bannissement des sacs de plastique — mais vous n'avez pas inclus les publisacs, désolant! Je vous envoie ce courriel pour que vous réitériez la promesse faite avant les élections, soit d'éliminer à la source la pollution inutile. Ce que je reçois comme pollution à la porte de mon logement, c'est à 99% lesdits publisacs, que je n'utilise aucunement.

Aujourd'hui, il y a des moyens qui permettent d'obtenir cette information, par courriel ou par une application. Je suis de ceux qui sont exaspérés par ce moyen devenu archaïque et source de pollution inutile. Je jette systématiquement à la poubelle cet article car il encombre inutilement les centres de tri. Il est temps que ce publisac soit livré seulement à ceux qui veulent le format papier, et qu'on arrête d'emmerder ceux qui ne le veulent pas. Il est temps que la Ville-centre mette ses culottes (slogan de campagne?) pour ce dossier, et finisse de le compléter.

Cordialement,

Frank M., un résident exaspéré de subir cela

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Gabriel T.]

Envoyé : 15 septembre 2021 11:27 (courriel #320)

Bonjour,

J'ai pris connaissance récemment qu'un vote a eu lieu pour implanter un système selon lequel les circulaires seraient livrés seulement aux intéressés sans sacs de plastique. Toutefois, j'ai entendu dire que les publisacs et leur distribution n'étaient pas affectés par ces mesures.

C'est un dossier sur lequel je suis sensible et qui me tient à cœur. J'espère sincèrement que vous prendrez au sérieux mon message et respecterez vos engagements jusqu'au bout et appliquant l'idée que vous avez

adoptée [pour limiter] la pollution et la publicité non sollicitée.

Respectueusement,  
Gabriel T.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Marjolaine L.]

Envoyé : 15 septembre 2021 16:18 (courriel #321)

Bonjour !

SVP tenir votre promesse que les publisacs soient livrés seulement aux abonné.es ainsi que de bannir les sacs de plastiques de publisac!!!

Merci!!! et bonne journée :)  
Marjolaine L.

À : [Laurence Lavigne-Lalonde](#), [Valérie Plante](#) [de : Audrey M., réponse au courriel du 14 septembre 2021 9:09]

Envoyé : 15 septembre 2021 16:47 (courriel #322)

Bonjour madame Lavigne-Lalonde,

J'ai bien reçu votre réponse à mon courriel du 2 septembre concernant les circulaires et, sauf votre respect, je la trouve plutôt déprimante. Votre "*Plan de gestion des matières résiduelles*" avait clairement fixé la mi-2021 pour l'entrée en vigueur de la nouvelle politique de livraison opt-in (limitée aux gens que ça intéresse), et vous me dites aujourd'hui que, trois mois plus tard, vous n'êtes toujours pas prête, sans garantir que ça aura bien lieu au cours de votre mandat actuel, ni réitérer que la mesure envisagée est bien l'opt-in. Quelle déception!

Je sais, il y a eu la Covid, mais comme le *Plan* lui-même a été adopté pendant la 2e vague (et donc en parfaite connaissance de cause), je ne m'explique pas le problème. Comme je vous l'avais dit, ce sujet me touche tellement que je suis prête à voter en fonction des résultats concrets qui auront été formellement annoncés au cours de votre présent mandat. Il faut absolument que les choses bougent maintenant, on ne peut pas continuer à piloter le paquebot municipal direct vers l'iceberg qui nous menace tous!

Veuillez donc corriger le tir, et confirmer officiellement l'entrée en vigueur du opt-in à une date précise.  
Je vous remercie d'avance,  
Audrey M.

À : [Valérie Plante](#), cc : [Laurence Lavigne-Lalonde](#) [de : Marc D., réponse au courriel du 13 septembre 2021 18:51]

Envoyé : 15 septembre 2021 20:45 (courriel #323)

Rebonjour!

Merci pour votre réponse à mon courriel concernant les publisacs. Je remarque cependant qu'au lieu de rattraper votre retard dans ce dossier, vous ne promettez même plus de résoudre la question cette année, contrairement à ce qui avait été promis par le passé. Je considère cela comme un recul, et non une avancée.

Avec les élections qui s'en viennent, vous auriez donc intérêt à passer aux actes dès cet automne si vous voulez inspirer plus de confiance en la présente administration. Les gestes concrets comptent bien plus que les belles paroles! « On veut pas le savoir, on veut le voir. »

Merci d'agir,  
Marc D.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de France L.]

Envoyé : 16 septembre 2021 7:53 (courriel #324)

Bonjour madame Lavigne Lalonde,

À l'aube des élections municipales de la ville de Montréal, je tiens à vous rappeler qu'il n'y a plus d'excuse de la part de Projet Montréal pour laisser traîner le dossier PUBLISAC. La ville avait pris un engagement d'implanter un système selon lequel les circulaires seraient livrées seulement aux intéressés, sans sacs de plastique.

Je me promène dans mon quartier et rien n'a changé. Toujours la pollution des sacs de plastique et de distribution des publisacs, qui se retrouvent dans les poubelles et engorgent les décharges publiques. Nos enfants méritent mieux!

Cordiales salutations,  
France L.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Angèle C.]

Envoyé : 16 septembre 2021 9:14 (courriel #325)

Bonjour,

Juste un petit mot pour la planète... Il serait grandement apprécié que le Publi Sac soit livré à ceux seulement

qui le désirent et surtout pas dans un sac de plastique et vous savez pourquoi...

Merci au nom de la [icône planète] :)

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Sandrine B.]

Envoyé : 16 septembre 2021 10:50 (courriel #326)

Bonjour madame Lavigne-Lalonde et madame la mairesse,

En période pré-électorale, je me doute que vous devez recevoir beaucoup de demandes de la part de citoyens qui réclament quelque chose pour eux-mêmes. Ce n'est pas mon cas. Je vous écris pour améliorer l'environnement en général, ce qui VOUS ferait gagner des points au cours de la campagne qui s'en vient.

C'est simple : mettez fin au système actuel de distribution des circulaires et remplacez-le par des livraisons aux gens qui affichent une autorisation, sans sacs de plastique. Cela réduira à la fois un énorme problème de pollution et le problème de l'engorgement imminent du site d'enfouissement de la Ville. De plus, comme les sacs souillent les balcons de presque toutes les résidences, la différence sera particulièrement remarquée par les électeurs, et ils vous en seront reconnaissants.

L'avenir vous remercie :) Vivement lire votre réponse!

Sincères salutations,

Sandrine B.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Guillaume T.-B.]

Envoyé : 16 septembre 2021 12:15 (courriel #327)

Bonjour,

Je vous écris parce que je crois qu'il serait important que la Ville s'engage à ce que les circulaires et publisacs soient distribués seulement aux personnes qui le souhaitent et non à tout le monde. Je pense que cela contribuerait significativement à réduire la pollution plastique et le gaspillage de papier.

Bonne journée,

Guillaume T.-B.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Nancy M.]

Envoyé : 16 septembre 2021 20:25 (courriel #328)

Madame la mairesse et madame la conseillère,

[Citation intégrale du courriel #290 envoyé le 13 septembre 2021.] J'appuie Charles Montpetit et cet envoi.

Nancy M.

À : [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca), [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de Rémi F.]

Envoyé : 16 septembre 2021 20:46 (courriel #329)

Madame, bonjour,

J'aimerais vous parler des publisacs. Il s'agit d'un sujet qui me tient à cœur (et qui a déjà occupé l'avant-scène des questions d'environnement à Montréal).

D'après l'échéancier du Plan d'action adopté en août 2020, cette problématique devrait être presque réglée. Et pourtant, des centaines de milliers de sacs de plastique pleins de dépliants publicitaires sont toujours distribués sur tant de balcons de la ville chaque semaine... et parfois/souvent avec infraction.

Clore ce dossier sans tarder serait excellent pour légitimer et crédibiliser votre campagne et rendre un immense service à notre ville. Cela ne pourra que vous aider à (re)gagner la confiance de nombreux électeurs!

Merci de votre attention,

Rémi F.

À : [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca), [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : France Hélène L.]

Envoyé : 17 septembre 2021 7:35 (courriel #330)

Madame la mairesse et madame la conseillère,

Comme moi, vous devez parfois rêver d'une baguette magique qui vous permettrait de résoudre des problèmes rapidement, sans requérir grand effort ni engendrer des coûts faramineux, surtout quand vous avez besoin de vous démarquer avant une élection.

Eh bien, j'ai le plaisir de vous annoncer que cette baguette existe. Vous l'avez déjà en votre possession, et vous pouvez l'utiliser dès maintenant: il s'agit du nouveau règlement qui limite la livraison des circulaires aux gens intéressés seulement. En effet, celui-ci éliminerait d'un coup des tonnes de rebuts – notamment des sacs en plastique non couverts par votre interdiction du mois dernier – et ce, chaque semaine, sans vous faire dépenser

un sou, et avec le soutien unanime du conseil de Ville (qui a pré-approuvé cette mesure en 2020).

Mais attention, comme vous avez déjà dépassé la date limite à laquelle vous aviez promis d'implanter cette mesure, l'approbation populaire pourrait se transformer en grogne si le public juge que vous laissez les déchets s'accumuler inutilement dans les rues alors que vous auriez facilement pu éviter cela.

N'attendez donc pas pour agir! Merci.

France Hélène L.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : David G.]

Envoyé : 17 septembre 2021 10:49 (courriel #331)

Bonjour,

Je fais partie des centaines de Montréalaises et Montréalais qui appuient les démarches visant à stopper la livraison des PubliSac aux citoyens qui ne l'ont jamais demandé.

Chaque semaine d'inaction représente des tonnes de papier et de plastique gaspillés. De grâce, ne tardez pas à agir : sévissez contre cette entreprise multirécidiviste. Les pollueurs en série ne méritent pas notre pitié.

Merci de faire votre part pour la planète!

David G.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Louise G.]

Envoyé : 17 septembre 2021 13:42 (courriel #332)

Chère madame,

Chaque fois que j'entends un ou une élu-e dire qu'en matière d'environnement, il faut réduire les dommages à la source, je n'arrive pas à croire en leur bonne volonté, car on sait depuis des années que les circulaires constituent la PRINCIPALE matière à traiter dans les centres de tri, sans qu'on ait pour autant fait quoi que ce soit pour en réduire la quantité. Si vous voulez un changement réel, commencez par donner le bon exemple, et réglez ce dossier une fois pour toutes en interdisant toutes les livraisons qui ne sont pas permises par un autocollant d'autorisation. Tous les arguments à ce sujet vous ont déjà été dits lors des consultations de 2019, et on attend encore que vous agissiez. C'est navrant.

Faire preuve d'un peu d'écoute dans ce domaine donnerait des ailes à votre campagne électorale, mais le contraire est également vrai : en ignorant la volonté populaire, vous vous tirez dans le pied. On veut de de l'action, pas de simples promesses creuses!

Sincèrement,

Louise G.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : David]

Envoyé : 17 septembre 2021 14:04 (courriel #333)

Bonjour,

J'aimerais vous rappeler votre engagement d'implanter un système selon lequel les circulaires seraient livrées seulement aux intéressés, sans sacs de plastique.

À l'approche des élections il serait encourageant de voir des politiciens tenir leurs paroles quant à cette pratique si polluante et invasive. Merci.

David [nom de famille retiré à la demande de l'auteur]

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : François P.]

Envoyé : 17 septembre 2021 14:37 (courriel #334)

Bonjour,

J'aimerais savoir où en est le dossier de la distribution des circulaires à Montréal. Il me semble qu'à la suite de la consultation publique de 2020, tous les élus avaient adopté les recommandations visant à limiter la distribution des circulaires à ceux qui en font expressément la demande (i.e. "opt-in" plutôt que le modèle actuel du "opt-out" dans lequel Transcontinental commet des milliers d'infractions chaque semaine).

Je m'interroge aussi pourquoi le nouveau règlement interdisant les sacs de plastique ne s'applique pas à Publisac, qui à lui seul représente des centaines de milliers de tels sacs chaque semaine. Dans le contexte où nous devons nous efforcer de réduire autant que possible à la source, je m'explique mal pourquoi on tarde tant à agir, surtout lorsque ça représente plusieurs centaines de tonnes de déchets chaque semaine et que toutes les études et consultations nécessaires semblent avoir été complétées. Un règlement ne devait-il pas prendre effet en juin de cette année?

Merci,

François P.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Maxime H. N.]

Envoyé : 17 septembre 2021 17:36 (courriel #335)

Bonjour Madame Lavigne,

Nous parlons depuis un bon moment de diminuer notre empreinte de pollution et la livraison de publisac en 2021 pourrait être grandement diminuer (volonté politique) et pour ceux qu'ils le désirent en papier, le livrer avec un emballage mieux recyclable. Je suis pour le retrait des sacs de plastiques et des livraisons non sollicités des publisacs. Merci!

Maxime H. N.

À : [Laurence Lavigne-Lalonde](mailto:Laurence.Lavigne-Lalonde) [de : Jacqueline M., réponse au courriel du 14 septembre 2021 9:09]

Envoyé : 17 septembre 2021 19:39 (courriel #336)

Bonjour à nouveau, Mme Lavigne-Lalonde,

En tant que fervente environmentaliste qui avait besoin d'être rassurée au sujet des véritables convictions des responsables du dossier Publisac, je trouve votre réponse extrêmement triste!

Elle me laisse un goût amer quant aux volontés réelles de la Ville, qui ferme les yeux sur 500 tonnes de pub ajoutées à nos déchets chaque semaine. La planète a besoin d'une Ville qui a du courage et qui progresse vers l'avenir. **Pourquoi repousser continuellement l'inévitable?**

Dans mon courriel précédent, je vous disais que, comme bien des gens, je comptais voter cet automne en fonction d'accomplissements bien réels du côté des publisacs (oui, je les déteste à ce point), et non en fonction de vagues promesses qui repoussent l'échéancier à plus tard. Vous m'avez répondu avec... une vague promesse, et aucune nouvelle date d'échéancier. Il me semble que la Ville a peur d'avoir peur.

Dois-je comprendre que, même si vous me dites être « résolue à agir », vous n'avez aucun nouveau développement à signaler, peu importe si les « préoccupations légitimes » sur lesquelles vous travaillez « présentement » ont été formulées il y a deux ans, et peu importe si cela fait plus d'un an que la conversion au système opt-in (sans sacs) a été approuvée par le conseil municipal?

J'espère que vous allez mettre l'emphase sur des gestes réels.

Avec l'expression de ma plus grande déception,

Jacqueline M.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de Michel L.]

Envoyé : 17 septembre 2021 22:59 (courriel #337)

Bonjour Madame la Mairesse et Madame Lavigne-Lalonde,

J'espère que vous allez très bien.

Merci beaucoup pour tout le magnifique travail que vous faites pour embellir la Ville, la rendre plus accueillante, notamment par toutes ces super améliorations aux pistes cyclables, parcs et trottoirs.

Serait-il possible svp de profiter de la meilleure prise de conscience de nos concitoyens par rapport à l'environnement et ajouter un règlement municipal interdisant les communications non-sollicitées, en particulier les publisacs? Je serais personnellement bien fier de dire que notre Ville a été pionnière au Québec à ce chapitre.

Merci beaucoup de votre attention.

Michel L.

À : [Valérie Plante](mailto:Valerie.Plante), [Laurence Lavigne-Lalonde](mailto:Laurence.Lavigne-Lalonde), [Jean-François Parenteau](mailto:Jean-Francois.Parenteau) [de : Olivier M.]

Envoyé : 19 septembre 2021 0:04 (courriel #338)

Madame Lavigne-Lalonde, Madame la mairesse Plante, Monsieur Parenteau,

Je vous écris donc pour vous encourager à finaliser, d'ici le jour des élections municipales, le système de distribution des circulaires que votre parti s'était engagé à mettre en place à la "mi-2021", c'est-à-dire: des livraisons uniquement aux endroits qui le permettent, et dans des enveloppes plutôt que des sacs de plastique.

Ce n'est évidemment pas la seule chose à faire, mais il faudrait bien commencer par tenir les promesses qui sont déjà "passé date"!

À bon entendeur,

Olivier M.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Liza N.]

Envoyé : 19 septembre 2021 21:32 (courriel #339)

Bonjour Mme Lavigne Lalonde,

Je sais que, selon les recommandations unanimes de la Commission sur l'eau, l'environnement, le

développement durable et les grands parcs, un article publicitaire devrait "seulement être déposé sur une propriété si le résident l'accepte expressément", sans sac de plastique.

Je sais aussi qu'à cette date-ci, l'échéancier de votre "Plan d'action" pour gérer les matières résiduelles prévoyait que cette mesure devrait être entrée en vigueur depuis au moins deux mois.

Pourtant, ce n'est pas encore fait. Si vous voulez qu'on croie aux promesses de votre parti au cours de la campagne de cet automne, ne devriez-vous pas commencer par tenir celles que vous avez déjà faites?

Il vous reste du temps, mais ça s'en vient pressant. Pouvez-vous me confirmer que le contrôle des circulaires aura bien lieu d'ici l'élection?

Merci de me répondre rapidement,  
Liza N.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) [de : Carole D.]

**Envoyé : 20 septembre 2021 8:23** (courriel #340)

Bonjour,

En août 2020, le conseil a unanimement approuvé un plan selon lequel Montréal devait, avant juin 2021, limiter la livraison de 500 tonnes hebdomadaires de circulaires aux résidences qui l'autorisent expressément, sans sacs de plastique. On attend toujours. La pollution et les déchets s'accumulent. Passez aux actes maintenant svp.

Carole D.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) [de : Manon B.]

**Envoyé : 20 septembre 2021 8:38** (courriel #341)

Bonjour,

En août 2020, le conseil a unanimement approuvé un plan selon lequel Montréal devait, avant juin 2021, limiter la livraison de 500 tonnes hebdomadaires de circulaires aux résidences qui l'autorisent expressément, sans sacs de plastique. On attend toujours. La pollution et les déchets s'accumulent. Passez aux actes maintenant svp.

Manon B.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) et tous les autres conseillers [de : Lisa C.]

**Envoyé : 20 septembre 2021 8:59** (courriel #342)

Bonjour,

J'habite sur l'île de Montréal et je ramasse régulièrement des publisacs avec leurs contenus qui traînent sur les trottoirs, dans les rues, etc. Je nettoie mon quartier de ce gaspillage inutile et je suis tannée. En plus, j'en reçois parfois chez moi même si j'affiche que je n'en veux pas! En août 2020, le conseil a unanimement approuvé un plan selon lequel Montréal devait, avant juin 2021, limiter la livraison de 500 tonnes hebdomadaires de circulaires aux résidences qui l'autorisent expressément, sans sacs de plastique. On attend toujours. SVP, passez aux actes maintenant.

Merci,  
Lisa C.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca), [valerie.plante@ville.montreal.qc.ca](mailto:valerie.plante@ville.montreal.qc.ca) [de : Claudia De V.]

**Envoyé : 20 septembre 2021 9:14** (courriel #343)

Bonjour,

En août 2020, le conseil a unanimement approuvé un plan selon lequel Montréal devait, avant juin 2021, limiter la livraison de 500 tonnes hebdomadaires de circulaires aux résidences qui l'autorisent expressément, sans sacs de plastique. On attend toujours. La pollution et les déchets s'accumulent. Passez aux actes maintenant svp.

En vous remerciant de votre collaboration dans ce dossier.  
Claudia De V.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) [de : Alexandra G.]

**Envoyé : 20 septembre 2021 9:15** (courriel #344)

Bonjour,

En août 2020, le conseil a unanimement approuvé un plan selon lequel Montréal devait, avant juin 2021, limiter la livraison de 500 tonnes hebdomadaires de circulaires aux résidences qui l'autorisent expressément,

sans sacs de plastique. On attend toujours. La pollution et les déchets s'accumulent. Passez aux actes maintenant svp.

Merci  
Alexandra G.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) [de : Valérie H.]

Envoyé : 20 septembre 2021 9:19 (courriel #345)

Bonjour Mme Lavigne Lalonde,

En août 2020, le conseil a unanimement approuvé un plan selon lequel Montréal devait, avant juin 2021, limiter la livraison de 500 tonnes hebdomadaires de circulaires aux résidences qui l'autorisent expressément, sans sacs de plastique. Nous attendons toujours que ce plan se réalise et pendant ce temps, les déchets s'accumulent. Passez aux actes maintenant!

Valérie H.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) et tous les autres conseillers [de : Patrick P.]

Envoyé : 20 septembre 2021 11:53 (courriel #346)

Bonjour,

En août 2020, le conseil a unanimement approuvé un plan selon lequel Montréal devait, avant juin 2021, limiter la livraison de 500 tonnes hebdomadaires de circulaires aux résidences qui l'autorisent expressément, sans sacs de plastique.

On attend toujours...!! La pollution et les déchets s'accumulent. SVP Respectez votre engagement et passez aux actes maintenant!!!

Patrick P.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) et tous les autres conseillers [de : Jean-François R.]

Envoyé : 20 septembre 2021 13:48 (courriel #347)

Bonjour,

En août 2020, le conseil a unanimement approuvé un plan selon lequel Montréal devait, avant juin 2021, limiter la livraison de 500 tonnes hebdomadaires de circulaires aux résidences qui l'autorisent expressément, sans sacs de plastique. On attend toujours. La pollution et les déchets s'accumulent.

Des sacs en plastique recyclables n'y changeront rien. Du gaspillage, c'est du gaspillage. Même joliment emballé. Il faut passer aux actes maintenant.

Merci,  
Jean-François R.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) et tous les autres conseillers [de : Dan B.]

Envoyé : 20 septembre 2021 14:18 (courriel #348)

Bonjour,

En août 2020, le conseil a unanimement approuvé un plan selon lequel Montréal devait, avant juin 2021, limiter la livraison de 500 tonnes hebdomadaires de circulaires aux résidences qui l'autorisent expressément, sans sacs de plastique. De plus, vous devez garder en place les mesures qui assurent que les publisacs sont livrés **À LA PORTE** des individus, et non jetés sur des marches et accrochés à des rampes dans la rue.

J'ai passé tout mon été à voir ces poubelles partout. Quel gaspillage, c'est une pollution du paysage de nos villes. On attend toujours. La pollution et les déchets s'accumulent. Passez aux actes maintenant svp.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) [de : Jonathan A.]

Envoyé : 20 septembre 2021 16:15 (courriel #349)

Bonjour Mme Lavigne Lalonde,

Un plan pour limiter la livraison de circulaires (environ 500 tonnes de déchet par semaine) a été unanimement approuvé en août 2020. Selon ce plan, des actions concrètes devaient être mises en œuvre avant juin 2021 et devait faire en sorte que seules les maisonnées qui l'autorisent expressément reçoivent lesdites circulaires, le tout sans sac de plastique.

**Des milliers de citoyens, dont moi-même, attendons toujours que ce plan se réalise et pendant ce temps, les déchets s'accumulent dans les centres de tri et ailleurs.**

Agissez maintenant, et honorez vos promesses!  
Jonathan A.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [de : Geneviève T.]

**Envoyé :** 20 septembre 2021 20:40 (courriel #350)

Bonjour Madame Lavigne-Lalonde,

J'ai suivi de près le dossier des Publisacs à Montréal et j'aimerais savoir ce qu'il en est de l'engagement de la Ville d'implanter un système où seules les personnes intéressées recevraient des circulaires, sans emballage de plastique! Si j'ai bien compris, les sacs de plastique disparaîtront, mais le sort des Publisacs me semble toujours flou. Leur livraison entraîne un gaspillage éhonté de ressources et j'espère que la Ville agira rapidement advenant une réélection de madame Plante.

Meilleures salutations et bonne campagne,  
Geneviève T.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca), [mairresse@ville.montreal.qc.ca](mailto:mairresse@ville.montreal.qc.ca) [de : Marion B.]

**Envoyé :** 21 septembre 2021 9:29 (courriel #351)

Bonjour,

D'après votre propre Plan d'action, n'aviez-vous pas jusqu'à la mi-2021 pour veiller à ce que les circulaires soient livrées sans sacs de plastique, uniquement si un autocollant le permet? Avec chaque semaine de retard, vous laissez des tonnes de rebuts s'accumuler inutilement dans nos rues. N'attendez plus, ça presse.

Merci !

Marion B.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) et tous les autres conseillers [de : Alejandra R.]

**Envoyé :** 21 septembre 2021 10:43 (courriel #352)

Bonjour,

D'après votre propre plan d'action, vous aviez jusqu'à la mi-2021 pour veiller à ce que les circulaires soient livrées sans sacs de plastique, et ce, uniquement en présence d'un autocollant le permettant. Avec chaque semaine de retard, vous laissez des tonnes de rebuts s'accumuler inutilement dans nos rues. Nous comptons sur vous pour faire ce qu'il faut en toute conscience.

Merci beaucoup,  
Alejandra R.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) et tous les autres conseillers [de : Alexandre C.]

**Envoyé :** 21 septembre 2021 11:22 (courriel #353)

Bonjour,

D'après votre propre Plan d'action, n'aviez-vous pas jusqu'à la mi-2021 pour veiller à ce que les circulaires soient livrées sans sacs de plastique, uniquement si un autocollant le permet? Voir photo ci-jointe, qui date de pas plus tard qu'hier sur Mont-Royal. Il est profondément désolant que votre inaction mène à l'accumulation d'autant de déchets sur l'espace public — à une époque où la communauté scientifique sonne l'alarme sur les questions climatiques.

Avec chaque semaine de retard, vous laissez des tonnes de rebuts s'accumuler inutilement dans nos rues. N'attendez plus, ça presse!

Alexandre C.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) [de : Marie-Claire M.]

**Envoyé :** 21 septembre 2021 11:29 (courriel #354)

Bonjour Madame,

Résidant dans Villeray, j'ai lu avec attention votre courriel incluant votre présentation et vos réalisations et projets. Je veux vous féliciter pour votre engagement et je me promets de vous appuyer dans la mesure de mes possibilités, car la protection de l'environnement est une priorité pour moi. Je me suis impliquée dans le dossier des publisacs et j'espère que vous allez réaliser votre promesse de corriger cette source de pollution absolument inutile. Merci d'avance,

Marie-Claire M.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) et tous les autres conseillers [de : Françoise C.]

**Envoyé :** 21 septembre 2021 22:23 (courriel #355)

Bonjour,

D'après le plan unanimement adopté par le conseil municipal en 2020, vous aviez jusqu'à juin 2021 pour

implanter l'interdiction des circulaires non sollicitées et de leurs sacs en plastique. Pourtant, ce n'est pas encore fait, et 500 tonnes de déchets inutiles continuent de s'ajouter à nos ordures chaque semaine. SVP, agissez sans tarder! Merci de prendre en considération cette demande.

Salutations,

Françoise C. [réponse de Giuliana Fumagalli : voir le courriel du 28 septembre 2021 11:37]

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca), [caroline.bourgeois@ville.montreal.qc.ca](mailto:caroline.bourgeois@ville.montreal.qc.ca) [de : Lorraine B.]

**Envoyé :** 22 septembre 2021 7:07 (courriel #356)

Bonjour,

En adoptant son plan pour réduire les déchets l'an dernier la Ville s'est engagée à limiter sévèrement à limiter la distribution des circulaires et à interdire le recours des sacs en plastique. C'était dû en juin mais ça n'a pas eu lieu. Si vous voulez qu'on croie à vos promesses environnementales je vous invite à tenir celle-ci avant les élections.

Lorraine B.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) et tous les autres conseillers [de : Louis-Philippe C.]

**Envoyé :** 22 septembre 2021 8:43 / 8:47 (courriel #357)

Bonjour,

En 2020, vous avez adopté un plan selon lequel des dépliants publicitaires ne pourraient plus être distribués d'office à tout le monde, ensachés dans du plastique.

Malgré cela, des tonnes de sacs sont encore livrés sur tous les balcons. À la veille des élections, ne serait-il pas temps de tenir votre promesse? Après tous, nous habitons tous la même planète.

Merci de considérer tout ceci.

Louis-Philippe C.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) et tous les autres conseillers [de : Emmanuelle D.]

**Envoyé :** 22 septembre 2021 9:23 (courriel #358)

Madame,

En 2020, un plan a été adopté selon lequel on ne distribuerait plus d'office, à tout le monde, des dépliants publicitaires ensachés dans du plastique.

Cependant, des tonnes de sacs sont encore livrées sur tous les balcons, au mépris de l'environnement.

À la veille des élections, ne serait-il pas temps de tenir votre promesse?

Cordialement,

Emmanuelle D.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca), [mairese@ville.montreal.qc.ca](mailto:mairese@ville.montreal.qc.ca) [de : Yvon D.]

**Envoyé :** 22 septembre 2021 10:08 (courriel #359)

Bonjour,

Je suis un résident de Verdun et je me demande pourquoi en 2021 il y'a encore des circulaires laisser devant les portes de la ville, alors que celle-ci s'était engagée l'an dernier à limiter ces livraisons (sans sac de plastique) aux seules boîtes à lettres comportant une autorisation. Vous dites vous soucier de l'environnement. Pourquoi ne pas tenir cette promesse? Merci.

Yvon D.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) et tous les autres conseillers [de : Nicole P.]

**Envoyé :** 22 septembre 2021 11:03 (courriel #360)

Mesdames, Messieurs,

Les élections approchent à grands pas et la Ville n'a encore rien fait pour réduire les tonnes de circulaires qui sont laissées chaque semaine un peu partout dans des sacs de plastique. Pourtant en août 2020, vous, nos élu-e-s, aviez pris l'engagement d'y voir cet été-là au plus tard. À quoi bon déplorer que les sites d'enfouissement débordent si on laisse un tel gaspillage continuer?

La qualité de notre environnement est primordiale et influe directement sur la qualité de vie de chacune et de chacun d'entre nous. La gestion des circulaires en est un des aspects sur lequel nous avons collectivement du pouvoir. Il est plus que temps d'agir.

Merci d'y accorder votre attention immédiate.

Nicole P.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) et tous les autres conseillers [de : Philippe P.]

Envoyé : 22 septembre 2021 11:20 (courriel #361)

Bonjour,

En 2020, vous avez adopté un plan selon lequel des dépliants publicitaires ne pourraient plus être distribués d'office à tout le monde, ensachés dans du plastique.

Malgré tout, des tonnes de sacs sont encore livrés sur tous les balcons. À la veille des élections, ne serait-il pas temps de tenir votre promesse?

La lutte contre les changements climatiques ne doit pas être une simple figure politique, elle doit résulter en des actions concrètes signifiant un intérêt au-delà du maintien au pouvoir. Vous devez être les phares guidant le peuple vers des choix éclairés.

Cordialement,

Philippe P. [réponse de Giuliana Fumagalli : voir le courriel du 28 septembre 2021 11:37]

De : [julie.potvin@montreal.ca](mailto:julie.potvin@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #261 (9 septembre 2021 13:23)]

Reçu : 22 septembre 2021 11:40

Bonjour M. Montpetit,

Suite à nos derniers échanges et vos plaintes concernant la distribution de circulaires sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, je comprends que vous être insatisfait des démarches que nous avons entrepris auprès de Transcontinental et que vous les jugez insuffisantes.

Je voulais simplement vous informer que nous avons bien pris connaissance de la documentation que vous nous avez fournie et que je vous tiendrai informé des suites données à ce dossier dans les meilleurs délais.

Cordialement,

Julie Potvin, agente de recherche, Aménagement urbain et de la mobilité [réponse : voir le courriel #387]

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) et tous les autres conseillers [de : Camille T.]

Envoyé : 22 septembre 2021 12:25 (courriel #362)

Bonjour,

Tannée du manque d'engagement de la Ville vis-à-vis des circulaires. Chaque semaine, je m'étonne de voir la quantité de circulaires qui sont encore laissées devant nos portes, alors que la ville de Montréal s'était engagée l'an dernier à limiter ces livraisons (sans sac de plastique) aux personnes ayant donné leur autorisation.

Mme Valérie Plante vient de gagner un prix pour son engagement environnemental. Clairement, elle se soucie de l'environnement. Pourquoi alors ne pas tenir cette promesse?

Camille T.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) et tous les autres conseillers [de : Marilyn R.]

Envoyé : 22 septembre 2021 13:22 (courriel #363)

Bonjour, Hello,

D'après le plan unanimement adopté par le conseil municipal en 2020, vous vous étiez donné jusqu'à juin 2021 pour implanter l'interdiction des circulaires non sollicitées et de leurs sacs en plastiques.

Jusqu'à maintenant 500 tonnes de déchets continuent de s'ajouter à nos ordures chaque semaine sans vraie utilité, surtout dans ce nouveau monde et avec les besoins criants de faire changement.

Nous vous remercions d'agir sur ce dossier et bien sûr les autres enjeux environnementaux urgents.

Thank you for taking action on this and our other urgent climate challenges.

Merci et bien à vous,

Marilyn R.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca), [maireesse@ville.montreal.qc.ca](mailto:maireesse@ville.montreal.qc.ca) [de : Élise C.]

Envoyé : 22 septembre 2021 13:53 (courriel #364)

Bonjour Madame,

En 2020, la ville a adopté un plan selon lequel des dépliants publicitaires ne pourraient plus être distribués d'office à tout le monde. Ce plan comprenait les Publisacs.

Encore aujourd'hui, des Publisacs sont livrés à presque tous les citoyens, même si ceux-ci manifestent leur désir de ne pas en recevoir, à l'aide d'une affichette fournie par la compagnie et la ville ne fait rien pour que ça s'arrête, même après plusieurs plaintes.

À un peu plus d'un mois des élections, pourriez-vous vous engager formellement à appliquer le plan adopté l'an dernier et à forcer Publisac à distribuer leur contenu qu'aux personnes qui en font la demande, pour ainsi

diminuer la production de sacs de plastique et de papier inutile. Merci,  
Élise C.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) et tous les autres conseillers [de : Corinne L.]

**Envoyé :** 22 septembre 2021 13:53 (courriel #365)

Bonjour,

D'après votre Plan d'action, vous aviez jusqu'à la mi-2021 pour veiller à ce que les circulaires soient livrées sans sacs de plastique, uniquement si un autocollant le permet? Avec chaque semaine de retard, des tonnes de rebuts s'accumulent inutilement dans nos rues! N'attendez plus s'il vous plaît.

Merci,  
Corinne L.

À : [Laurence Lavigne-Lalonde](mailto:Laurence.Lavigne-Lalonde@ville.montreal.qc.ca), [Valérie Plante](mailto:Valerie.Plante@ville.montreal.qc.ca), [François Limoges](mailto:Francois.Limoges@ville.montreal.qc.ca), [Jocelyn Pauzé](mailto:Jocelyn.Pauze@ville.montreal.qc.ca) [de : Isabelle S.]

**Envoyé :** 22 septembre 2021 16:30 (courriel #366)

Bonjour Madame Lavigne,

J'ai participé à la consultation sur les circulaires en novembre 2019, et ai fait une intervention comme citoyenne de Rosemont. J'étais très soulagée lorsque j'ai consulté le rapport qui a été produit et qui contenait un engagement à mettre en place un système opt-in pour la livraison des circulaires, en plus du bannissement des sacs de plastique pour la livraison. Cet engagement devait se matérialiser au plus tard en juin 2021. Or, nous sommes à la fin septembre, et il n'y a pas eu la moindre mesure en ce sens, ni même une annonce. Pire, je continue de constater plein d'infractions de la part de Publisac dans la livraison des circulaires, et il ne semble pas y avoir d'amendes (ou si peu) qui sont remises. Quelle pollution évitable!

Par respect pour tous les citoyens et organisations qui ont pris part aux consultations, et surtout en accord avec les valeurs écologiques de Projet Montréal, comment se fait-il qu'il n'y ait pas encore d'action concrète pour le contrôle des circulaires? Et pouvez-vous nous donner un engagement ferme avec un échéancier respecté?

Je vous remercie,  
Isabelle S.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca), [maireesse@ville.montreal.qc.ca](mailto:maireesse@ville.montreal.qc.ca) [de : Marc-Antoine G.]

**Envoyé :** 22 septembre 2021 21:28 (courriel #367)

Bonjour,

En 2020, vous avez adopté un plan selon lequel des dépliants publicitaires ne pourraient plus être distribués d'office à tout le monde, ensachés dans du plastique. Malgré tout, des tonnes de sacs sont encore livrés sur tous les balcons. À la veille des élections, ne serait-il pas temps de tenir votre promesse? Je suis fier d'avoir voté pour la mairesse Plante en 2017, et j'aimerais pouvoir en faire autant aux élections qui approchent.

Cordialement,  
Marc-Antoine G.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca), [maireesse@ville.montreal.qc.ca](mailto:maireesse@ville.montreal.qc.ca) [de : Morad J.]

**Envoyé :** 23 septembre 2021 9:33 (courriel #368)

Bonjour,

Le [Plan d'action de la Ville de Montréal Zéro déchet 2020-2025](#) adopté en août 2020 prévoit le contrôle des circulaires (800 000 circulaires livrées par semaine à Montréal, 20 800 tonnes de déchets chaque année) à partir de la mi-2021 : livraison sans sac plastique ET uniquement si un autocollant le permet.

Or, en septembre, les circulaires continuent d'être livrées impunément, sans consentement des citoyens et continuent de polluer la planète. Ma question pour vous : **À quand l'application du règlement municipal ?** Chaque semaine qui passe voit des tonnes et des tonnes de déchets s'accumuler sans parler des arbres inutilement coupés. Il est temps d'agir et peut-être d'enranger des points facilement à l'approche des élections municipales.

Merci et bonne journée,  
Morad J.

À : [Laurence Lavigne-Lalonde](mailto:Laurence.Lavigne-Lalonde@ville.montreal.qc.ca), [Valérie Plante](mailto:Valerie.Plante@ville.montreal.qc.ca), [Benoit Dorais](mailto:Benoit.Dorais@ville.montreal.qc.ca), [Sophie Mauzerolle](mailto:Sophie.Mauzerolle@ville.montreal.qc.ca) [de : Lyne T.]

**Envoyé :** 23 septembre 2021 10:20 (courriel #369)

Bonjour,

Après l'été alarmant qui vient de finir, on ne peut plus attendre pour poser des gestes environnementaux. Mais c'est pourtant ce que vous faites en laissant traîner la réforme de la distribution des circulaires, alors que,

selon votre propre échéancier, le sujet aurait dû être clos il y a des mois.

Pour qu'on prenne votre bonne volonté au sérieux lors des prochaines élections, agissez tout de suite!

Merci,  
Lyne T.

À : [L. Lavigne-Lalonde](mailto:L.Lavigne-Lalonde), [V. Plante](mailto:V.Plante), [B. Dorais](mailto:B.Dorais), [C. Sauvé](mailto:C.Sauvé), [S.G. Thiébaud](mailto:S.G.Thiébaud), [A. Vaillancourt](mailto:A.Vaillancourt), [S. Mauzerolle](mailto:S.Mauzerolle) [de : Liah F.]

**Envoyé :** 23 septembre 2021 12:16 (courriel #370)

Bonjour,

La campagne électorale a débuté, et la Ville n'a encore rien fait pour réduire les tonnes de circulaires qui sont laissées un peu partout dans des sacs de plastique, chaque semaine partout dans la ville. Pourtant, en août 2020, vous avez pris l'engagement d'y voir cet été au plus tard? À quoi bon déplorer que les sites d'enfouissement débordent si on laisse un tel gaspillage continuer? C'est aussi difficile d'enseigner à mon fils qu'il ne faut pas jeter de déchets par terre quand il voit tous les sacs publicitaires jetés au sol.

Merci de nous montrer que l'environnement et l'état de la planète que l'on va laisser à la prochaine génération est important pour vous.

Liah F.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca), [mairese@ville.montreal.qc.ca](mailto:mairese@ville.montreal.qc.ca) [de : Karine B.]

**Envoyé :** 23 septembre 2021 15:43 (courriel #371)

Bonjour,

Tous les experts le disent, le virage écologique doit avoir lieu maintenant.

Je salue les nombreux efforts qui ont été faits en ce sens.

Cependant, même si la Ville de Montréal s'était engagée l'an dernier à bannir avant juin 2021 la livraison non sollicitée de circulaires (et interdire leurs sacs de plastique), rien ne bouge encore de ce côté.

S'il y a un bon moment pour tenir ses promesses, c'est bien une campagne électorale...

Cordialement,

Karine B.

À : [mairese@ville.montreal.qc.ca](mailto:mairese@ville.montreal.qc.ca), [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) [de : Charles O.]

**Envoyé :** 23 septembre 2021 18:48 (courriel #372)

Bonjour,

Tous les experts le disent, le virage écologique doit avoir lieu maintenant. Mais même si la Ville de Montréal s'était engagée l'an dernier à bannir avant juin 2021 la livraison non sollicitée de circulaires (et interdire leurs sacs de plastique), rien ne bouge encore de ce côté. Tenez votre parole avant les élections, sinon, on ne pourra pas croire vos autres promesses!

Charles O.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca), [mairese@ville.montreal.qc.ca](mailto:mairese@ville.montreal.qc.ca) [de : Karine B.]

**Envoyé :** 23 septembre 2021 19:24 (courriel #371)

Bonjour à vous,

Je suis résidente du quartier St-Michel et auparavant La Petite-Patrie pendant plusieurs années. Je n'ai encore jamais écrit à des élus et si je le fais aujourd'hui c'est pour vous faire une demande qui me tient vraiment à cœur!

La protection de l'environnement est une de mes principales préoccupations, et je sais que vous partagez aussi cette préoccupation. Tous les experts le disent, le virage écologique doit avoir lieu maintenant.

Même si la Ville de Montréal s'était engagée l'an dernier à bannir avant juin 2021 la livraison non sollicitée de circulaires (et interdire leurs sacs de plastique), rien ne bouge encore de ce côté. Tenez votre parole avant les élections, sinon, on ne pourra pas croire vos autres promesses!

Chaque petit sac de plastique servant à livrer des publicités non-sollicitées restera dans notre environnement pour 400 ans! Les sites d'enfouissement débordent! SVP agissez maintenant!

Cordialement,

Marie-Claire D.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) et tous les autres conseillers [de : David G.]

**Envoyé :** 24 septembre 2021 18:42 (courriel #372)

Bonjour,

J'ai beau suivre l'actualité environnementale avec intérêt, je n'ai toujours pas vu se concrétiser votre

engagement d'août 2020, selon lequel les circulaires seraient livrées seulement aux gens qui les désirent dans des enveloppes plutôt que des sacs de plastique, à partir de juin 2021. Il me semble pourtant que si on veut réduire nos ordures, le plus simple serait de commencer par éliminer ces tonnes hebdomadaires d'articles non-sollicités, donc inutiles et indésirables.

J'ai récemment participé au BAPE sur la gestion des résidus ultimes en rédigeant un court mémoire dans lequel j'attirais l'attention sur la nécessité de réduire la quantité de matières résiduelles produites plutôt que d'agrandir encore les sites d'enfouissement. On a là, il me semble, un levier d'action important, et de mise en oeuvre facile. L'administration municipale propose de bannir l'utilisation de certains articles à usage unique. Il me semble souhaitable de faire preuve de cohérence dans le cas de la distribution de circulaires.

Tant qu'on ne pose pas un geste aussi évident, simple et peu dispendieux, quel espoir y a-t-il pour n'importe quelle autre mesure, qui serait inévitablement plus ardue à implanter?

J'ai hâte de lire votre réponse.

Sincèrement,  
David G.

**De :** [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #215]

**Reçu :** 25 septembre 2021 11:55

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre courriel et tenons à nous excuser du délai de réponse dû à une charge de travail inhabituelle.

Nous tenons également à vous informer que votre demande a été transmise à la Division de la Voirie de l'arrondissement, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais.

Nous vous prions d'accepter nos salutations les meilleures.

Bureau Accès Montréal Virtuel, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

**À :** [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca), [mairese@ville.montreal.qc.ca](mailto:mairese@ville.montreal.qc.ca) [de : Yolanda C.]

**Envoyé :** 27 septembre 2021 10:21 (courriel #373)

Dear councillor,

The latest news of ecological damage have rekindled popular interest in environmental issues, yet Montreal is now three months late in implementing one of the only two measures that were supposed to counter its garbage problem this summer: a by-law that curtails the distribution of advertising flyers and bans their use of plastic bags. Please keep your promise BEFORE the upcoming election!

Yolanda C.

**À :** [mairie, laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:mairie,laurence.lavignelalonde@montreal.ca) [de : Diane P., réponse au courriel du 13 septembre 2021 18:51]

**Envoyé :** 27 septembre 2021 12:55 (courriel #374)

Bonjour M. Roy,

Je ne suis pas sûre de comprendre votre réponse à mon courriel du 13 septembre.

Dans mon message, je vous disais que Montréal n'a pas encore respecté l'engagement qu'elle a pris d'interdire les circulaires non autorisées au plus tard en juin 2021 (voir l'échéancier de son Plan d'action de gestion des matières résiduelles, page 6). Or, vous me répondez que « notre administration est résolue à agir » et que « nous ferons éventuellement connaître nos intentions ».

Désolée, M. Roy, mais ce que vous m'annoncez là, ce n'est pas « agir », c'est un **RECUL** par rapport à ce qui avait été décidé. Vous admettez qu'en matière de déchets, la baignoire déborde, mais au lieu de fermer le robinet comme cela nous a été promis en 2020, vous en parlez maintenant comme si la décision n'était pas encore prise, et vous continuez à regarder les rebuts s'accumuler. Ça n'a aucun sens!

Je le répète donc : tenez votre promesse. Merci.

Diane P.

**Extrait de :** conseil municipal de Montréal [<http://propre.org>, onglet « Médias », 21-09-27]

**Date :** 27 septembre 2021 19:27

19:27 – Question de Catherine Barré à la responsable de la transition écologique, Laurence Lavigne-Lalonde :

Cette année, les grandes chaleurs, les feux de forêts et le dernier rapport du GIEC ont ramené les questions environnementales à l'avant-plan. Pourtant, le *Plan de gestion des matières résiduelles* de la Ville prévoyait seulement deux améliorations pour 2021, et même là, on attend toujours qu'une des deux se concrétise, c'est-à-dire la réduction de la pollution due aux dépliant publicitaires. Même si 82% de la population est d'accord avec

cette réduction, la Ville a maintenant dépassé son échéancier de trois mois, ce qui fait qu'on se retrouve avec 6500 tonnes d'ordures de plus que prévu. Pour vous donner une idée de ce que ça représente comme poids, c'est comme si on avait laissé les distributeurs de publicité abandonner 62 autobus dans les rues, chaque semaine. Je vous demande donc : en pleine crise écologique, pourquoi laisse-t-on traîner ce dossier-là?

19:28 – Réponse de Laurence Lavigne-Lalonde : Bonjour! Merci pour la question. En fait, l'urgence climatique, on en est bien conscient, et on a fait énormément d'actions au cours de ce mandat-ci pour faire ce qu'on peut comme municipalité, dans notre champ de compétence, pour agir sur cette question-là. On a déclaré l'urgence climatique, on a lancé le Plan climat, on a banni les articles à usage unique et les sacs d'emplettes, on a mis en chantier deux centres de gestion des matières résiduelles, on a fait un test climat pour nos grandes décisions, on a commencé à planter plus de 500 000 arbres, on a fait un règlement pour réduire les GES des grands bâtiments, on a fait une stratégie d'électrification des transports, on a fait une stratégie pour l'agriculture urbaine, on a fait une stratégie pour les pollinisateurs, et on a fait encore d'autres choses. Le dossier dont vous nous parlez spécifiquement, il est... notre position est toujours la même : on souhaite réduire l'impact des circulaires. Ceci étant dit, on a bien pris connaissance du rapport de la Commission, et il reste certains éléments auxquels on doit trouver des solutions avant d'aller de l'avant, comme par exemple toute la question des journaux locaux, la question de l'information locale et la question aussi des groupes qui nous ont dit que c'était très important pour leur clientèle, pour leur population, d'avoir accès à ces rabais-là. Donc on est en train de travailler avec plusieurs partenaires pour trouver des solutions, et on espère les trouver rapidement pour pouvoir aller de l'avant avec cet engagement qu'on avait pris. Merci.

**Extrait de :** conseil municipal de Montréal [<http://propre.org>, onglet « Médias », 21-09-27]

**Date :** 27 septembre 2021 19:44

19:44 – Question d'Odette Hélie à la mairesse Plante : Le mois dernier, vous avez souligné que le site d'enfouissement utilisé par la Ville de Montréal serait bientôt plein, qu'il fallait prendre des mesures d'urgence pour réduire nos rebuts, et que vous alliez donc interdire certains plastiques à usage unique. Dans la liste de ces plastiques, vous avez même ajouté les sacs de repas à emporter, ce qui n'était pas couvert quand vous aviez banni certains sacs en 2019. C'est bien, mais puisqu'il était possible d'ajouter des types de sacs à la liste des objets bannis, je ne comprends pas pourquoi vous n'en avez pas profité pour interdire des sacs beaucoup plus répandus que ceux des restaurants, c'est-à-dire les 900 000 sacs de plastiques utilisés chaque semaine pour livrer des circulaires. Pouvez-vous m'expliquer la logique de cette décision?

19:45 – Réponse de Laurence Lavigne-Lalonde, responsable de la transition écologique : Oui, merci beaucoup, je vous remercie pour la question. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il y a énormément de choses qui ont été faites dans les trois dernières années, là, concernant toute la question de la crise climatique, des enjeux liés à la gestion des déchets. Notre Plan de gestion des matières résiduelles est très ambitieux : c'est le premier qui met la réduction à la source comme premier objectif, et on a posé plusieurs gestes en ce sens. Celui dont vous parlez, là, la question des circulaires, elle est très importante pour nous. On était content de voir la mobilisation des citoyens autour de cet enjeu-là. Par contre, on a fait... suite au rapport qui a été fait par la Commission qui s'est tenue sur ce sujet, on a constaté qu'il y avait certains écueils, certains éléments qu'il fallait... qui méritaient plus d'analyse, là, pour pouvoir aller de l'avant. En fait, on cherche des solutions à la préservation de quelque chose qui est très important pour nous, qui est toute la question de la nouvelle locale, donc des journaux locaux. Et aussi, on sait qu'il y a plusieurs organismes qui disaient... qui souhaitaient qu'on trouve et qu'on développe des solutions pour aider leur clientèle à utiliser et avoir accès à ces rabais qui retrouvent... qui sont souvent retrouvés dans les circulaires. Donc on est vraiment en train de travailler avec l'ensemble des partenaires pour trouver des solutions à ces deux enjeux-là, mais la question... notre intention, là, d'aller vers l'option opt-in plutôt que opt-out comme c'était proposé, on la trouve toujours intéressante. C'est toujours de notre volonté d'aller vers un modèle comme celui-là, mais on n'est pas prêt à le faire aujourd'hui à cause des deux raisons dont je vous ai mentionné. Ceci dit, on y travaille quotidiennement pour s'assurer que ça puisse avoir lieu le plus rapidement possible. Merci.

**Extrait de :** conseil municipal de Montréal [<http://propre.org>, onglet « Médias », 21-09-27]

**Date :** 27 septembre 2021 19:46

19:46 – Question de Charles Montpetit à la mairesse Plante : Vendredi dernier, lors de la marche mondiale pour la justice climatique, vous avez déclaré : « les politiciens doivent faire preuve d'audace et penser aux générations futures ». Vous avez ajouté que ça vous « encourage à aller encore plus loin ». Mais avant d'aller plus loin, la Ville de Montréal ne devrait-elle pas commencer par respecter l'engagement qu'elle a pris à l'unanimité pour réduire dès cet été les tonnes de circulaires diffusées chaque semaine? Arrivera-t-on à passer à des mesures plus

audacieuses si on ne parvient même pas à éliminer à la source la portion non sollicitée d'un produit qui génère autant de déchets? Le contrôle des circulaires est réclamé par bien des groupes environnementaux, et d'après les propres chiffres de la Ville, cette mesure a l'appui d'une très grande majorité des citoyens. Après deux ans de discussions, pourquoi n'est-ce toujours pas réglé?

19:48 – Réponse de Laurence Lavigne-Lalonde, responsable de la transition écologique : Eh bien, je l'ai déjà mentionné précédemment, là, lors des deux questions sur le sujet : je pense que, pour faire preuve d'audace, notre administration en a fait preuve, là, au cours des dernières années. On a été la première administration à mettre sur pied un plan climat, un plan climat très ambitieux, un plan climat applaudi par de nombreux experts qui nous ont appuyés tout au long du développement de ce plan-là. Même chose pour le Plan de gestion des matières résiduelles qui remettait la réduction à la source comme première action, comme premier élément. Donc, je pense qu'on fait preuve d'audace. La liste de ce qu'on a fait dans les dernières années, que j'ai fait plus tôt, elle n'a jamais été aussi importante en terme d'environnement dans une administration montréalaise. On a mis sur pied un test climat pour les décisions de la Ville, on travaille sur un budget carbone, on a commencé à planter les arbres qu'on a dit qu'on planterait alors que le plan a été déposé seulement au mois de décembre. Donc dans les derniers mois, on a déjà commencé à mettre plusieurs actions de ce plan en œuvre pour démontrer, justement, que c'est sincère et qu'on veut y travailler, qu'on veut réellement atteindre les objectifs fixés dans ce plan. Pour ce qui est de la question précise des circulaires, je l'ai mentionné précédemment, et vous le savez, monsieur Montpetit, que dès le départ, on a toujours dit qu'il fallait qu'on trouve des solutions à la question liée aux journaux locaux, et c'est cette question-là, en fait, qui reste à... c'est ce petit nœud qui reste à défaire pour pouvoir aller de l'avant avec les propositions qui ont été faites. Merci.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) et tous les autres conseillers [de : Kevin Y.]

Envoyé : 28 septembre 2021 0:22 (courriel #375)

Bonsoir,

Je suis un jeune électeur de 22 ans qui est maintenant en appartement depuis plus d'un an dans l'arrondissement Parc-Extension.

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi, en 2021, je reçois encore des circulaires à ma porte? Combien d'arbres sont abattus, combien de sacs en plastique sont produits pour finir dans le bac de recyclage de milliers de résidents qui n'ont même pas feuilleté ces circulaires. Honnêtement, je ne comprends pas. Mes circulaires ne quittent jamais ma boîte aux lettres, je reçois les circulaires puis je les laisse dans ma boîte aux lettres jusqu'au jour du recyclage. Internet existe, si jamais l'envie m'envahit de regarder les rabais! S'il vous plaît, un Montréal plus vert et un Montréal où il faut au moins afficher une autorisation pour recevoir ces circulaires. Quant à moi, il est temps d'abolir cette pratique du passé.

Sur une note plus positive, j'adore le REV. Continuez comme ça projet Montréal, on compte sur vous.

Cordialement,

Kevin Y.

De : [giuliana.fumagalli@montreal.ca](mailto:giuliana.fumagalli@montreal.ca) [à : Françoise C., Philippe P., Iris L.; réponse aux courriels #355, 361, 379]

Reçu : 28 septembre 2021 11:37 / 11:56, et 4 octobre 2021 11:39

Bonjour [nom],

Tout d'abord, merci d'avoir pris le temps d'interpeller votre mairesse d'arrondissement, Madame Giuliana Fumagalli, quant à l'encadrement de la distribution d'articles publicitaires, plus précisément les Publisacs.

Vous avez entièrement raison : bien que le conseil municipal ait adopté – à l'unanimité – l'ensemble des recommandations issues de la consultation publique, la livraison de circulaires n'est toujours pas limitée aux citoyen.nes qui en font la demande explicite. En ce sens, Madame Fumagalli partage vos préoccupations devant les tonnes de déchets générés par les circulaires hebdomadaires et s'étonne que l'administration municipale n'ait pas été plus proactive dans ce dossier, pourtant cher aux citoyen.nes.

Ainsi, Madame Fumagalli s'engage à relancer l'administration municipale au prochain conseil et à l'enjoindre à respecter ses engagements, notamment d'adopter une politique d'adhésion volontaire.

Madame Fumagalli vous invite également, si ce n'est déjà fait, à écrire à la mairesse de Montréal, Madame Valérie Plante, et à interpeller la personne qui porte le dossier à la Ville Centre, soit Madame Laurence Lavigne-Lalonde, responsable municipale de l'environnement afin que la Ville de Montréal passe de la parole aux actes, et ce, dans les plus brefs délais.

La transition écologique étant une priorité pour Madame Fumagalli, vous pouvez compter sur elle pour joindre sa voix à la vôtre.

Cordialement,

Anita Aloisio pour Giuliana Fumagalli, mairesse de Villeray–St-Michel–Parc-Ex [réponse : voir le courriel #381]

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca), [maireesse@ville.montreal.qc.ca](mailto:maireesse@ville.montreal.qc.ca) [de : Étienne L.]

Envoyé : 29 septembre 2021 8:50 (courriel #376)

Bonjour Madame Lavigne-Lalonde,

En 2020, un plan selon lequel des dépliants publicitaires ne pourraient plus être distribués d'office à tout le monde, ensachés dans du plastique, a été adopté. Malgré tout, des tonnes de sacs sont encore livrés sur tous les balcons. À la veille des élections, ne serait-il pas temps de passer à l'action?

Cordialement,

Étienne L.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) et tous les autres conseillers [de : Yannick I.]

Envoyé : 29 septembre 2021 9:06 (courriel #377)

Bonjour,

Les élections s'en viennent, et la Ville n'a encore rien fait pour réduire les tonnes de circulaires qui sont laissées un peu partout dans des sacs de plastique, chaque semaine. Pourtant, en août 2020, n'aviez-vous pas pris l'engagement d'y voir cet été au plus tard? À quoi bon déplorer que les sites d'enfouissement débordent si on laisse un tel gaspillage continuer?

Merci d'agir rapidement,

Yannick I.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) [de : David William M.]

Envoyé : 29 septembre 2021 10:10 (courriel #378)

Bonjour Mme. Lavigne-Lalonde,

J'avais cru comprendre que le Publisac serait bientôt livré selon un système d'abonnement ("opt-in") plutôt que par un système de désabonnement ("opt-out"). Je supporte à 100% cette idée.

Je me demande donc quand ce changement sera effectué. À ma connaissance, il y a eu des développements durant l'été 2021 sur le sujet, mais rien depuis. Où en est le dossier?

Merci pour votre attention,

David William M.

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca) et tous les autres conseillers [de : Iris L.]

Envoyé : 2 octobre 2021 9:06 (courriel #379)

Bonjour,

Les élections s'en viennent, et la Ville n'a encore rien fait pour réduire les tonnes de circulaires qui sont laissées un peu partout dans des sacs de plastique, chaque semaine. Pourtant, en août 2020, n'aviez-vous pas pris l'engagement d'y voir cet été au plus tard? **À quoi bon faire des consultations publiques, et prendre le temps en tant que citoyen d'y participer, si vous ne respectez pas vos engagements par la suite??**

Merci d'assurer un suivi de vos engagements avant d'en faire de nouveaux.

Iris L. [réponse de Giuliana Fumagalli : voir le courriel du 28 septembre 2021 11:37]

À : [laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca](mailto:laurence.lavigne.lalonde@ville.montreal.qc.ca), [maireesse@ville.montreal.qc.ca](mailto:maireesse@ville.montreal.qc.ca) [de : Alexis D. E.]

Envoyé : 4 octobre 2021 22:06 (courriel #380)

Bonjour,

Tous les experts le disent, le virage écologique doit avoir lieu maintenant. Mais même si la Ville de Montréal s'était engagée l'an dernier à bannir avant juin 2021 la livraison non sollicitée de circulaires (et interdire leurs sacs de plastique), rien ne bouge encore de ce côté. Tenez votre parole avant les élections, sinon, on ne pourra pas croire vos autres promesses!

Merci.

Alexis D. E.

À : [omar.hadji@montreal.ca](mailto:omar.hadji@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse au courriel #212]

Envoyé : 13 octobre 2021 11:23 (courriel #381)

Bonjour M. Hadji,

Je suis passé dans Villeray ce matin, et j'ai à nouveau constaté à mon grand regret que vos constats du 29 juillet (#3003044342 et 3003044348) n'ont hélas pas eu d'effet sur le nombre d'infractions commises par Publisac. Croyez bien que je le regrette, mais vu que deux amendes ne constituent pas un incitatif suffisant pour modifier leur façon de faire, j'imagine qu'il va falloir sévir à nouveau, histoire de leur montrer que si un

contrevenant bien nanti se moque des pénalités à payer, celles-ci ne disparaissent pas pour autant – même si l'entreprise semble compter là-dessus.

Je vous envoie donc 10 nouvelles photos prises aux 7217-7303-7436-7445-7450-7670-7925-8005-8017-8215 Marquette (toujours à titre d'exemples – comme par le passé, ce sont loin d'être les seules infractions commises, et si jamais vous en trouvez à d'autres adresses, je vous encourage à dresser des constats pour celles-là).

Tout comme vous l'aviez fait ce 29 juillet, j'apprécierais beaucoup que vous me donniez le numéro des constats que vous allez rédiger (même chose pour ceux que vous avez peut-être créés en réponse à mon courriel du 18 août, le cas échéant). Merci.

Charles Montpetit

À : [giuliana.fumagalli@montreal.ca](mailto:giuliana.fumagalli@montreal.ca), Anita Aloisio [de : Philippe P., réponse au courriel du 28 septembre 2021 11:37]

Envoyé : 13 octobre 2021 11:33 (courriel #382)

Bonjour Mesdames Fumagalli et Aloisio,

Merci pour la réponse que vous m'avez envoyée quand je me suis plaint du retard dont la Ville faisait preuve dans le dossier des circulaires. Je suis heureux de lire que la mairesse de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension « partage [mes] préoccupations devant les tonnes de déchets générés par les circulaires hebdomadaires et s'étonne que l'administration municipale n'ait pas été plus proactive dans ce dossier ».

Puisque la transition écologique est une priorité pour vous, je vous signale que vous n'avez pas à vous contenter de reprocher sa lenteur à la responsable du dossier à la Ville-Centre, comme vous me le proposez – ça, ç'a déjà été fait maintes fois de toute façon, et toujours en vain. Je vous recommande plutôt d'être vous-même proactive d'une façon beaucoup plus efficace qui vous permet d'agir sans plus tarder.

Tout d'abord, vous devez savoir que les problèmes liés aux circulaires ne seront pas réglés uniquement par l'adoption d'un système de distribution « opt-in ». Comme le demandaient les 15 000 Montréalais qui ont réclamé une consultation publique sur le sujet, et comme l'a confirmé la Commission dans les recommandations que la Ville a adoptées en août 2020, il faut aussi « prévoir les mécanismes nécessaires pour que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur ».

Or, malgré toutes les promesses d'améliorations, les diffuseurs commettent encore et toujours des milliers de méfaits chaque semaine, et ce, malgré tous les avertissements que la Ville leur envoie (voir entre autres les 30 000 infractions répertoriées sur le site [propre.org/liste-des-infractions](http://propre.org/liste-des-infractions)). En effet, les distributeurs savent parfaitement que les inspecteurs de quartiers sont débordés et ne peuvent rédiger suffisamment de constats pour que cela grève le budget que les entreprises ont déjà mis de côté pour défrayer les pénalités.

Mais il y a une solution : selon l'article 29 du règlement RCA08-14005, « le conseil [d'arrondissement] peut, par ordonnance, assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis. Le cas échéant, quiconque effectue la distribution d'articles publicitaires doit détenir le permis requis. » Vous n'avez donc qu'à adopter une telle ordonnance. Ainsi, vous n'aurez pas à espérer que les amendes atteignent un jour un seul critique suffisamment élevé pour que les récidives cessent : comme des constats ont déjà été rédigés dans l'arrondissement (#3003044342 et 3003044348), vous pourrez **RETIRER LE PERMIS** dès que le distributeur ne respecte pas à nouveau les critères de livraison.

Au lieu d'attendre que quelqu'un d'autre agisse, vous pourrez ainsi donner le bon exemple à tous les autres conseillers.

Philippe P.

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de Rosemont [de : Charles Montpetit]

Envoyé : 13 octobre 2021 11:48 (courriel #383)

Bonjour,

Ceci est la copie d'une plainte envoyée à l'instant au 3-1-1 contre Publisac. Bien que l'entreprise ait déjà reçu plusieurs amendes dans Rosemont-Petite-Patrie (jugements 310504132, 310504143, 310504154, 310504165), elle continue d'enfreindre tous les mardis l'article 33 du règlement RCA65 en laissant des sacs à des endroits interdits. À titre d'EXEMPLES, je vous fournis ci-joint des photos d'infractions commises aux adresses suivantes (mais il y en a bien d'autres):

- 3032, 3150, 3155-57, 3165-69 Holt
- 3175-85, 3190, 3199, 3208, 3235 Dandurand
- 5785, 5832-34 8e Avenue
- 5647, 5695, 5701, 5779, 5794, 5799, 5804, 5806, 5819, 5841-43, 5853-55, 5862 9e Avenue
- 5681, 5701, 5705-07, 5735 10e Avenue.

Je vous invite donc à faire des constats de récidive. Mieux encore, **je vous enjoins de vous prévaloir de**

**l'article 32 qui vous permet d'«assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis»** (si ce n'est déjà fait). Lorsque de telles récidives se produiront encore, cela vous permettra de régler le problème sans frais, en retirant l'autorisation accordée à l'entreprise contrevenante.

Merci.

Charles Montpetit [envoyé de concert avec le formulaire qui suit]

À : [3-1-1](mailto:3-1-1) re : arrondissement Rosemont [de : Charles Montpetit]

**Envoyé** : 13 octobre 2021 11:48 (plainte déposée via le formulaire en ligne #43785)

Ceci est une plainte contre Publisac qui, malgré des amendes déjà reçues (jugements 310504132-43-54-65), enfreint chaque mardi l'article 33 du règlement RCA65 en laissant des sacs là où c'est prohibé. À titre d'EXEMPLES, je viens d'envoyer au bureau d'arrondissement les photos de méfaits commis aux 3032, 3150, 3155-57, 3165-69 Holt; 3175-85, 3190, 3199, 3208, 3235 Dandurand; 5785, 5832-34 8e Av.; 5647, 5695, 5701, 5779, 5794, 5799, 5804, 5806, 5819, 5841-43, 5853-55, 5862 9e Av.; 5681, 5701, 5705-07, 5735 10e Av. Svp, faites des constats. [voir aussi le courriel ci-dessus; réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De** : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : C. Montpetit, réponse aux deux messages précédents]

**Reçu** : 13 octobre 2021 11:48

Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours... Merci et bonne journée!

À : [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) et conseillers d'Ahuntsic [de : Charles Montpetit]

**Envoyé** : 13 octobre 2021 13:37 (courriel #384)

Bonjour,

Ceci est la copie d'une plainte envoyée à l'instant au 3-1-1 contre Publisac. Bien que l'entreprise ait déjà reçu une centaine d'amendes (dont les jugements 310504132, 310504143, 310504154 et 310504165), elle continue d'enfreindre tous les mardis midi l'article 30 du règlement RCA10-09009 en laissant des sacs à des endroits interdits. À titre d'exemples, je vous fournis les 11 photos suivantes (mais il y en a bien d'autres):

- 1606-08 FH-Prévoist;
- 8382-84, 8422-26, 8638, 8644-48 Papineau;
- 8515, 8519 A-Allard;
- 8637 L-Plante;
- 8644-48, 8663-65 A-Grasset
- 8793 E-Savignac.

**Si l'arrondissement désire vraiment réduire la pollution à la source, il me semble qu'il devrait faire le nécessaire pour que le règlement soit pris au sérieux.** Or, rien de tel n'a encore eu lieu dans Ahuntsic-Cartierville, et ce, malgré plusieurs requêtes citoyennes à cet effet. Je vous prie donc de veiller à ce que des constats de récidive soient rédigés sans tarder, et ce, en nombre suffisant pour que l'entreprise délinquante ne puisse plus se contenter de payer les amendes sans rien changer à son comportement (c'est le cas présentement).

**Une solution plus simple consisterait à vous prévaloir de la possibilité mentionnée à l'article 29, soit : par ordonnance, assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis. Ainsi, lorsque de futures infractions auraient lieu, vous pourriez retirer le permis, et le problème serait aussitôt réglé.**

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [voir également le formulaire ci-dessous]

À : [3-1-1](mailto:3-1-1) re: arrondissement Ahuntsic [de : Charles Montpetit, envoyé de concert avec le courriel ci-dessus]

**Envoyé** : 13 octobre 2021 13:37 (plainte déposée via formulaire en ligne)

Ceci est une plainte contre Publisac qui, malgré bien des amendes (dont les jugements 310504132-310504143-310504154-310504165), enfreint chaque lundi l'article 30 du règlement RCA10-09009 en laissant des sacs à des endroits prohibés. À titre d'EXEMPLES, je viens d'envoyer au bureau d'arrondissement 11 photos de méfaits commis aux 1606-08 FH-Prévoist; 8382-84, 8422-26, 8638, 8644-48 Papineau; 8515, 8519 A-Allard; 8637 L-Plante; 8644-48, 8663-65 A-Grasset; 8793 E-Savignac. Svp, faites des constats. [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De** : [ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca](mailto:ahuntsic-cartierville@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au formulaire ci-dessus]

**Reçu** : 13 octobre 2021 13:38

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande et nous nous efforçons d'y répondre dans les deux jours ouvrables...

Nous vous remercions de nous avoir écrit.

L'équipe du Centre de services 311, Ville de Montréal

À : [valerie.patreau@montreal.ca](mailto:valerie.patreau@montreal.ca) et conseillers d'Outremont [de : Charles Montpetit, suivi du courriel #214]

Envoyé : 13 octobre 2021 14:25 (courriel #385)

Bonjour à vous Mme Patreau, et bonjour aussi aux autres conseillers d'Outremont,

Le 18 août, à votre demande, je vous ai envoyé [un] courriel portant entre autres sur l'article 26 du Règlement AO78, qui permet à l'arrondissement d'Outremont d'« assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis » – ce qui permettrait de résoudre d'un coup la problématique des infractions liées aux distributions fautives de circulaires, **sans frais**. En effet, puisque les livraisons continuent sans fléchir, même quand des inspecteurs d'arrondissement rédigent des constats, il vous suffirait d'avoir en place une telle politique pour pouvoir retirer le permis de tout distributeur fautif, dès qu'il enfreint le règlement de l'arrondissement. J'attends toujours votre réponse.

À titre d'exemple, voyez les articles 30 et 31 du règlement 210012 de Verdun [PDF joint au courriel], qui oblige **déjà** les distributeurs de circulaires à se procurer un permis.

Dans l'espoir d'avoir bientôt de vos nouvelles, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) et conseillers de MHM [de : Charles Montpetit]

Envoyé : 14 octobre 2021 8:50 (courriel #386)

Bonjour,

Ceci est la copie d'une plainte envoyée à l'instant au 3-1-1 contre Publisac. Bien que l'entreprise ait déjà reçu une centaine d'amendes (dont les jugements 310504132, 310504143, 310504154 et 310504165), elle continue d'enfreindre tous les mardis midi l'article 34 du règlement RCA09-27001 en laissant des sacs à des endroits interdits. À titre d'exemples, je vous fournis les 13 photos suivantes (mais il y en a bien d'autres):

- 2247a-49 Darling
- 2251-53, 2387, 2391, 2527-29, 2584, 2601-03, 2617-19, 2635, 2644, 2670, 2680 Davidson
- 3284 Rouen

**Si l'arrondissement désire vraiment réduire la pollution à la source, il me semble qu'il devrait faire le nécessaire pour que le règlement soit pris au sérieux.** Or, rien de tel n'a encore eu lieu dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et ce, malgré plusieurs requêtes citoyennes à cet effet. Je vous prie donc de veiller à ce que des constats de récidive soient rédigés sans tarder.

**Une autre solution consisterait à «assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis»** (comme le prévoient d'autres arrondissements). Lorsque de telles récidives se produiront encore, cela vous permettra de régler le problème sans frais ni efforts d'inspection, en retirant l'autorisation accordée à l'entreprise contrevenante.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [envoyé de concert avec le formulaire ci-dessous]

À : [3-1-1](#) re: arrondissement MHM [de : Charles Montpetit, envoyé de concert avec le courriel ci-dessus]

Envoyé : 14 octobre 2021 8:50 (plainte déposée via formulaire en ligne)

Ceci est une plainte contre Publisac qui, malgré bien des amendes (voir les jugements 310504132-310504143-310504154-310504165), enfreint chaque mardi l'article 34 du règlement RCA09-27001 en laissant des sacs à des endroits prohibés. À titre d'EXEMPLES, je viens d'envoyer au bureau d'arrondissement 13 photos de méfaits commis aux 2247a-49 Darling, 3284 Rouen, et 2251-53, 2387, 2391, 2527-29, 2584, 2601-03, 2617-19, 2635, 2644, 2670, 2680 Davidson. Svp, faites des constats, ou assujettissez la distribution à l'obtention d'un permis. Merci. [réponse : voir le courriel du 29 octobre 2021 13:39]

À : [Julie Potvin](#) et conseillers de Ville-Marie [de : C. Montpetit, réponse au courriel du 22 septembre 2021 11:40]

Envoyé : 14 octobre 2021 10:06 (courriel #387)

Mme Potvin, mesdames et messieurs les conseillers-ères de Ville-Marie,

Vous trouverez ci-joint des photos montrant qu'aucun changement n'a encore eu lieu dans Ville-Marie quant aux infractions commises par Publisac lors des livraisons de circulaires, tous les lundis – par exemple aux :

- 2014, 2318, 2330, 2370 Hogan
- 2094, 2098, 2142, 2296 Montgomery
- 2139, 2189, 2367 Wurtele

- 2763, 2770 Rouen
- 2783 Ontario

Je vous prie donc à nouveau de faire des constats (et pas seulement aux adresses ci-dessus, qui constituent un tout petit échantillon d'un problème bien plus largement répandu).

Cela dit, si vous estimez que procéder par inspections et constats exige trop d'efforts et de ressources, **une autre solution consisterait à assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis** (comme le prévoient d'autres arrondissements). Lorsque de telles récidives se produiront encore, cela vous permettra de régler le problème sans frais ni efforts, en retirant simplement le permis accordé à l'entreprise contrevenante.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [réponse : voir le courriel du 18 novembre 2021 10:23]

**Extrait de :** Assemblée publique de Verdun [<http://propre.org>, onglet « Médias », 21-10-19]

**Date :** 19 octobre 2021 21:28

2:28:32 – Lecture de la question écrite de Charles Montpetit : Chaque année, des centaines de tonnes de rebuts qui sont envoyés au dépotoir sont des circulaires distribuées à chaque résidence. Le règlement de l'arrondissement n'est pas respecté lors de la livraison [de ces] circulaires. L'arrondissement pourrait facilement régler le problème en appliquant les amendes prévues lors de telles infractions ou en révoquant le permis des distributeurs qui enfreignent le règlement, mais [ça] n'a pas encore eu lieu. Que vous engagez-vous à faire pour limiter le problème de la surabondance de circulaires qui sont distribuées malgré le refus des propriétaires?

2:29:24 – Réponse de Jayoti Nanda (Mouvement Montréal) : Encore, je vais parler de Mouvement Montréal. On a parlé du niveau de zéro déchet. C'est quelque chose que... vous disiez que c'est quelque chose qui est en plastique, des sacs plastiques que la plupart des gens n'utilisent pas. Donc, qu'est-ce qu'on peut faire? On peut proposer que les gens qui distribuent les publisacs... faire peut-être comme un QR code, donc, parce que tout le monde utilise leur cellulaire maintenant. Puis si les gens veulent utiliser, comme faire scanner, ou avoir accès aux flyers, tout ça, puis on peut faire le QR code pour checker tout ça, parce qu'on veut éviter... on veut vraiment être une ville de zéro déchet ici, puis on peut dire à eux, maintenant, c'est pas légal d'avoir ça. C'est comme les sacs : maintenant, on ne veut pas avoir les sacs plastiques, on peut faire la même chose pour les publisacs. Merci.

2:30:18 – Réponse de Marie-Andrée Mauger (Projet Montréal) : Merci pour la question. J'aurais envie de, premièrement, dire : c'est le signe que les matières ne sont pas recyclées, parce que ça ne devrait pas aller au site d'enfouissement si c'est du papier, puis, les sacs des publisacs ou des circulaires... Puis, il y a un grand engagement de réduire d'ici 2030 de 50% les matières qui aboutissent au site d'enfouissement, parce que le seul site d'enfouissement de la région de Montréal va atteindre sa pleine capacité en 2029. Ça fait que ce n'est même plus une question d'être écolo ou pas, c'est juste qu'on ne peut plus enfouir les déchets, alors il faut absolument réduire notre empreinte écologique. À partir de mars 2023, les contenants à usage unique vont être bannis dans bien des circonstances. À Verdun, on le fait déjà depuis 2019 sur tout le... sauf pour les commerces en droit acquis, mais tous les nouveaux commerces sur De l'Église, Wellington, ne peuvent pas servir dans des contenants jetables si c'est consommé sur place. Ça fait que ça, c'est vraiment une façon de dire : il faut vraiment réduire à la source, et c'est... c'est essentiel, on tend vers le zéro déchet, mais ce n'est plus une question d'options, c'est vraiment de recycler, composter.

2:31:24 – Réponse d'Antoine Richard (Ensemble Montréal) : Effectivement, le zéro déchet est primordial. Les sites d'enfouissement sont pleins ou sont proches d'être pleins, et le kilomètre supplémentaire pour aller porter les déchets va faire exploser les coûts. Donc, effectivement, ce n'est pas une question d'être écolo ou pas écolo, ça va être une question d'être responsable avec une gestion saine et des... la gestion des dépenses publiques. Maintenant, le publisac, c'est... on retrouve toutes les circulaires sur Internet. Même si tout le monde n'a pas accès, il va falloir qu'on soit capable de réduire considérablement notre empreinte, de recycler beaucoup mieux, et de composter. Donc, toute la gestion des matières résiduelles est un véritable enjeu, je pense, pour les années à venir, mais les années très très proches. Je vous disais qu'on parlait pour les prochaines générations, là on parle pour les prochaines années.

À : [Marie-Andrée Mauger](#), candidate dans Verdun [de : Charles Montpetit, suivi du débat ci-dessus]

**Envoyé :** 20 octobre 2021 9:15 (message #388)

Bonjour Mme Mauger!

Dans les commentaires du débat qui a eu lieu à Verdun hier, j'apprécie que vous ayez "liké" ma question sur le contrôle des circulaires, mais quand cette question vous a effectivement été posée (à 2h28), vous vous êtes contentée de parler de la réduction d'AUTRES rebuts, sans prendre d'engagement sur ce sujet bien précis

(même si les circulaires génèrent 11% des déchets à Montréal).

Doit-on comprendre que vous ne comptez rien faire pour contrer la distribution illégale des circulaires dans Verdun (ni donner des amendes, ni révoquer le permis de distribution, ni limiter les livraisons aux seuls citoyens intéressés)?

Charles Montpetit [réponse : voir le message Facebook du 28 novembre 2021 11:28]

**Extrait de :** Débat électoral Coalition Climat / Prenons la Ville [<http://propre.org>, onglet « Médias », 21-10-26]

**Date :** 26 octobre 2021 20:08

1:08:11 – Lecture de la question écrite de Charles Montpetit : Montréal n’aura bientôt plus de place pour enfouir ses déchets. Or, des centaines de tonnes de rebuts sont des circulaires, souvent distribuées sans respecter le règlement municipal. La Ville pourrait facilement régler le problème de trois façons: 1- en exigeant que les circulaires soient livrées seulement aux gens intéressés; 2- en appliquant les amendes prévues lors des infractions; 3- en révoquant le permis des distributeurs délinquants. Rien de ça n’a encore eu lieu. Que vous engagez-vous à faire à ce sujet?

1:09:10 – Réponse d’Alan DeSousa (Ensemble Montréal) : Monsieur Montpetit, Charles, merci beaucoup pour votre question. Je pense que ceci est un très bon exemple où l’administration a eu une consultation, la commission avait déposé des recommandations, et à date, on n’a aucun signe de vie de comment ça pourrait (se) traduire dans un règlement qui pourrait avoir un effet. Donc, je pense que, pour nous, on est ouverts à considérer quelque chose. Il faut agir avec un certain doigté, simplement parce que ça touche la vie de beaucoup de gens. Ça touche les médias locaux. Donc, dans ce sens, je pense qu’on a l’intention... on a une grande ouverture de faire quelque chose, mais ça... comme... dans mon... une de mes interventions, avant, j’ai soulevé le besoin pour que quand il y a des recommandations, il faut avoir de l’action, rapidement, qui suit pour permettre aux citoyens d’avoir une certaine crédibilité dans le processus. Ici, c’est un très bon exemple où l’administration n’a pas donné suite, et on est en attente encore. Merci.

1:10:15 – Réponse de Maggie Bolduc (Mouvement Montréal) : Oui, je pense qu’on est dans la même position, avec Alain. On avait déjà les discussions de [inintelligible] au niveau de la Ville, mais c’est ça.

1:10:33 – Réponse de Jérôme Normand (Projet Montréal) : Oui, merci. Eh bien, écoutez, moi, je siégeais sur la commission, justement, de l’environnement, l’eau, le développement durable et les grands parcs, qui a étudié la question, qui a fait un travail colossal. Évidemment, les commissions permanentes, c’est pas partisan, c’est vraiment les deux formations politiques qui y siègent. Puis, effectivement, il y a eu un consensus. On salue le *travail* qui a été fait par la commission – et là, je ne m’envoie pas des fleurs à moi-même, mais l’administration a salué le travail de la commission. Il y a par contre plusieurs questions importantes qui ont été soulevées pendant la consultation. C’est un dossier qui est complexe, qui a des implications pour plusieurs parties prenantes. Ceci dit, c’est une question majeure, c’est 11% du contenu du bac de recyclage qui se retrouve au centre de tri, qui vient des circulaires non sollicitées. La Ville a adopté un objectif zéro déchet pour 2030, puis je vous le dis, là, on ne va pas accepter le statu quo dans ce dossier-là. Il y a beaucoup de ficelles à attacher avec beaucoup de monde, mais on continue notre travail, et puis on va pouvoir annoncer dans les prochaines semaines les prochaines étapes, en tout début de mandat. Merci.

**Extrait de :** Débat électoral Demain Sud-Ouest [<http://propre.org>, onglet « Médias », 21-10-26]

**Date :** 26 octobre 2021 20:17

1:16:52 – Lecture de la question écrite de Charles Montpetit : Un des plus gros problèmes environnementaux de Montréal est que nous n’aurons bientôt plus d’espace pour enfouir nos rebuts. Or, chaque année, des centaines de tonnes de ces rebuts sont des circulaires distribuées à chaque résidence. De plus, le règlement d’arrondissement n’est pas respecté lors de la livraison des circulaires. L’arrondissement pourrait facilement régler le problème en appliquant les amendes prévues lors de telles infractions, ou en révoquant le permis des distributeurs qui enfreignent le règlement, mais ça n’a pas encore eu lieu. Que vous engagez-vous à faire à ce sujet?

1:17:34 – Réponse de Keeton Clarke (Mouvement Montréal) : Merci beaucoup. Pour moi, c’est simplement... You know, les circulaires de notre arrondissement, c’est très important, parce que les sacs... ce qu’ils mettent dans les sacs, c’est très important. Dans chaque appartement, dans chaque résidence, il faut obtenir les circulaires directement. On [ne peut] pas mettre les circulaires dans la rue, parce que... à cause que... la fonction de la Ville, la [inintelligible] pour ramasser des choses pour les poubelles, pour des choses que, des fois, la rue n’est pas bien nettoyée. C’est comme ça, c’est un problème. On [inintelligible] avoir un meilleur nettoyage de notre arrondissement, notre rue. On peut engager des gens. On peut mettre en place des services propres pour notre citoyen, pour ne pas avoir cette situation dans notre arrondissement. Merci beaucoup.

1:19:12 – Réponse de Benoit Dorais (Projet Montréal) : Merci beaucoup. Merci beaucoup à vous. Eh bien, en

fait, les circulaires, le dossier Publisac, ça a fait couler beaucoup d'encre, sans jeu de mot. Et puis, on a décidé, justement, de faire une commission là-dessus, parce que ce n'était pas banal, parce qu'il y avait des gens qui croyaient beaucoup dans leur publisac, surtout dans les quartiers moins défavorisés, où justement, c'est beaucoup plus difficile de les avoir en ligne. Ce n'est pas tout le monde qui a Internet. Alors les gens voulaient les avoir; d'autres se disaient « C'est le fun, mais il faudrait peut-être trouver autre chose ». Alors, le rapport a été déposé. Dans le fond, la recommandation, c'est d'aller de l'avant avec le principe du « opt-in » : s'assurer, dans le fond, que les gens vont s'inscrire plutôt qu'actuellement où les gens doivent apposer le petit collant. Des fois, ce n'est pas respecté, bon, et cetera. Alors nous, on va le mettre en place, là, on va justement aller de l'avant avec les publisacs, mais on veut donner un délai de grâce, on veut s'assurer, dans le fond, que les gens puissent justement être capables de s'adapter. Dans l'arrondissement du Sud-Ouest, on a regardé, en attendant que la Ville-centre puisse aller de l'avant, de concert avec la Communauté métropolitaine de Montréal, parce que ça, c'est autre chose, hein, il y a 82 municipalités, là, qui entourent la Ville de Montréal et l'île de Montréal, et puis ç'a été regardé aussi à ce niveau-là, justement pour s'assurer, dans le fond, que dans la gestion des matières résiduelles, ça puisse être inscrit. Donc, entretemps, nous, ce qu'on va regarder dans l'arrondissement du Sud-Ouest, c'est de voir si le règlement, il est tout à fait applicable. Et puis, en ce moment, c'est ça l'affaire, c'est que ça serait difficile d'application, et puis on a plusieurs personnes qui nous disent, notamment des aînés, comme quoi que, bien, là, c'est pas facile. Donc, on veut être à l'écoute de nos gens, tout en étant environnementalement responsable. Alors, on va avancer, et on va s'assurer également, là, de ne pas vouloir devancer la Ville-centre qui, elle, est en train de le faire en concertation avec le milieu, l'ensemble des arrondissements et l'ensemble des villes.

1:21:24 – Réponse de Francine Verrier (Ensemble Montréal) : Alors, nous on veut régler le problème, la question des circulaires, dans une approche collaborative et progressive. Ensemble Montréal s'engage à travailler en collaboration avec les différents acteurs du milieu des circulaires, dont les médias locaux, afin de les accompagner vers une transition progressive, faisant appel à des solutions environnementales, qui assurent en même temps la survie de l'information journalistique locale. Le travail doit se faire en concertation avec l'ensemble des parties prenantes montréalaises et non de façon unilatérale. [Inintelligible] pour le travail des circulaires à la grandeur de Montréal et avec un accompagnement pour les médias locaux.

**De :** [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #386]

**Reçu :** 29 octobre 2021 13:39

**Dossier No :** 21-295283

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courriel. Nous tenons à vous informer que le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca](mailto:mercier-hochelaga-maisonneuve@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone en composant le 311. Nous vous prions d'accepter nos salutations les meilleures.

Nathalie, Bureau Accès Montréal Virtuel

**À :** [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 8 novembre 2021 11:43 (courriel #389)

Bonjour,

Ceci est une plainte contre Publisac, qui enfreint chaque semaine l'article 33 du règlement RCA65, comme le montrent les photos et la liste ci-jointes, et aussi disponibles au <http://tinyurl.com/cz22acf7> (54 exemples d'infractions datés du 2021-11-02, également signalés sur le site du 3-1-1). Individuellement, ces infractions semblent mineures, mais deviennent graves lorsque multipliées par 900000 sacs/semaine à Montréal. La Ville ayant déjà averti l'entreprise en vain, veuillez faire des constats le mardi, jour de la livraison.

**Mieux encore: assujettissez la distribution de circulaires à l'obtention d'un permis (comme le prévoit l'article 36 du règlement RCA65) et refusez-le aux entreprises contrevenantes.**

Merci.

Charles Montpetit [envoyé de concert avec le formulaire qui suit]

**À :** [3-1-1](mailto:3-1-1) re : arrondissement Rosemont [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 8 novembre 2021 11:43 (plainte déposée via le formulaire en ligne #45793)

Ceci est une plainte contre Publisac, qui enfreint chaque semaine l'article 33 du règlement RCA65, comme le montrent les photos et la liste disponibles au <http://tinyurl.com/cz22acf7> (54 exemples d'infractions datés du

2021-11-02, aussi envoyés à l'instant par courriel au bureau d'arrondissement). Individuellement, ces infractions semblent mineures, mais deviennent graves lorsque multipliées par 900000 sacs/semaine à Montréal. La Ville ayant déjà averti l'entreprise en vain, veuillez faire des constats le mardi, jour de la livraison.

[réponse : voir le courriel du 10 novembre 2021 9:36]

À : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) et maire/conseillers de Rosemont [de : Charles Montpetit]

Envoyé : 10 novembre 2021 9:32-9:33 (courriel #390)

Bonjour [nom du conseiller ou de la conseillère],

Une fois de plus, je vous signale un problème qui afflige Montréal depuis des années, et qui n'a pas encore été réglé à ce jour, malgré les demandes de [15 929 citoyens](#) (dont 3 217 de RPP) : la distribution sauvage de circulaires, qui génère chaque semaine [900 000 sacs de plastique](#) et [500 tonnes de déchets](#), tout en enfreignant routinièrement les articles 33 et 35 du [Règlement RCA-65](#) (selon lesquels on ne peut laisser de telles circulaires ni par terre, ni sur les rampes, ni aux endroits où une interdiction est affichée – voir les exemples ci-joints, datés du 9 novembre, qui s'ajoutent aux [30 000 infractions](#) photographiées en 2018-2021, la très grande majorité d'entre elles dans RPP).

Bien qu'il ait affirmé au [Téléjournal](#) qu'il allait prendre la question « au sérieux », l'ex-maire d'arrondissement François Croteau s'est contenté d'envoyer une [lettre](#) à TC Transcontinental, propriétaire de Publisac, et quand les infractions ont continué, il a publiquement [déclaré](#) qu'il n'appliquerait **pas** les amendes prévues à l'article 37(2b) du règlement. Quant à la Ville-centre, bien qu'elle se soit engagée à resserrer le règlement avant la mi-2021 (voir le point 1.1.2 en page 6 de son [Plan d'action](#)), elle n'a pas encore tenu cette promesse elle non plus.

Le problème est d'autant plus grave que les circulaires constituent [11 % du contenu des bacs verts](#), que les centres de tri [n'arrivent pas à les recycler](#), et que nos sites d'enfouissement seront [bientôt pleins](#). Bref, il faut agir illico.

La solution est fort simple: si on ne veut toujours pas faire l'effort de remettre des amendes aux contrevenants (même si, à 4000 \$/pièce, les 30 000 infractions susmentionnées auraient généré 120 millions de dollars en revenus), **l'arrondissement n'a qu'à assujettir la distribution de circulaires à l'obtention d'un permis (comme le prévoit l'article 36 du règlement RCA-65), tout en refusant ledit permis aux entreprises délinquantes.** Je vous prie donc de faire le nécessaire pour régler le problème au plus tôt dans RPP, et ainsi donner un bon exemple à toutes les autres mairies d'arrondissement.

Merci de votre attention,

Charles Montpetit

De : [rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca](mailto:rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca) [à : C. Montpetit, réponse aux deux messages précédents]

Reçu : 10 novembre 2021 9:36

Dossier No : 21-305204

Bonjour,

Nous accusons réception de votre commentaire. Votre communication a été ajouté au dossier existant et sera pris en compte dans les plus brefs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à [Info-rpp@ville.montreal.qc.ca](mailto:Info-rpp@ville.montreal.qc.ca) en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

À : [laurence.lavignelalonde@montreal.ca](mailto:laurence.lavignelalonde@montreal.ca), [sylvain.ouellet@ville.montreal.qc.ca](mailto:sylvain.ouellet@ville.montreal.qc.ca) [de : Jérôme P.]

Envoyé : 15 novembre 2021 9:17 (courriel #391)

Madame la mairesse, Monsieur le conseiller,

Tout d'abord, mes félicitations pour votre victoire lors des élections municipales.

Je sais que la Ville-centre prépare une réforme du règlement sur les circulaires, mais vu que celui-ci tarde à être adopté (et vu qu'il n'entrera probablement pas instantanément en vigueur de toute façon), je vous enjoins en attendant de recourir à deux autres solutions plus immédiates au sein de notre arrondissement:

1) **Faire des constats chaque fois qu'on vous signale des infractions** à l'article 30 du règlement RCA08-14005, qui interdit *présentement* de laisser des sacs par terre ou accrochés aux clôtures. J'ai d'ailleurs fait parvenir les 15 photos ci-jointes à l'inspecteur Omar Hadji, toutes prises sur la rue Marquette, aux numéros 7219, 7262A, 7288, 7303, 7416 (2 sacs), 7436 (2 sacs), 7444 (2 sacs), 7447 (2 sacs), 7450, 7486 (3 sacs), 7500 (3 sacs), 7560 (2 sacs), 7565 (2 sacs), 7665 (2 sacs) et 7670. Monsieur Hadji, m'a-t-on dit, a déjà rédigé des constats par le passé, mais comme ça n'a pas empêché Publisac de récidiver, je compte sur vous pour veiller à ce que de nouveaux constats soient rédigés, car l'entreprise semble croire que la Ville va les laisser tranquille

maintenant qu'ils ont écopé d'une amende. Ne leur donnez pas raison!

2) **Par ordonnance, assujettir la distribution des circulaires à l'obtention d'un permis** dans Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comme le prévoit l'article 29 du règlement d'arrondissement susmentionné. Cela réglerait le problème encore plus rapidement que les constats, puisque vous n'auriez qu'à retirer le permis de tout distributeur qui ne respecte pas le règlement!

S.v.p., laissez-moi savoir ce que vous allez faire. Merci d'avance!

Salutations,

Jérôme P., résident de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

**De :** [adeline.hamelingroleau@montreal.ca](mailto:adeline.hamelingroleau@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #387]

**Reçu :** 18 novembre 2021 10:23

Bonjour Charles Montpetit,

Nous vous remercions pour vos commentaires. La demande a été transmise aux services concernés pour analyse et ceux-ci nous informent que les citoyens ayant reçu un Publisac contre leur gré peuvent le signaler via le 311. Soyez assuré que nous sommes bien conscients des enjeux entourant les Publisacs et nous allons continuer de suivre le dossier.

En espérant ces informations utiles,

Cordialement,

Adéline Hamelin-Groleau, responsable soutien aux élu.e.s

**De :** [marie-andree.mauger@montreal.ca](mailto:marie-andree.mauger@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au message #388]

**Reçu :** 28 novembre 2021 11:28 (via Facebook)

Bonjour M. Montpetit,

Nous allons statuer sur les Publisacs prochainement. [réponse : voir le message ci-dessous]

**À :** [Marie-Andrée Mauger](#), mairesse de Verdun [de : Charles Montpetit, suivi du message ci-dessus]

**Envoyé :** 28 octobre 2021 14:54 (courriel #393)

Bonjour Mme Mauger!

J'ai apprécié votre message Facebook m'annonçant l'imminence de la réforme du règlement sur les circulaires... mais comme cela fait plusieurs fois qu'on me promet du nouveau depuis mars dernier (sans pour autant respecter ces engagements), vous comprendrez que je sois devenu quelque peu sceptique avec le temps, surtout quand on ne me fournit ni date, ni aperçu de la réforme, ni réponse aux questions que j'avais posées en premier lieu.

Plus précisément, dans ce cas-ci, je vous réfère à mon message précédent, dans lequel je vous suggérais de recourir aux amendes et à la révocation du permis des distributeurs qui ne respectent pas le règlement ACTUEL, ce qui aurait un effet IMMÉDIAT. Comme je l'ai signalé depuis le départ (et comme la Commission y a fait écho dans son rapport), la réforme du règlement doit être accompagnée de mesures qui font respecter les règles. En effet, si on montre constamment aux contrevenants que la Ville les laissera agir impunément (ce qui est essentiellement le cas avec le règlement actuel), on risque de rater complètement l'objectif de réduire les déchets, surtout quand on sait pertinemment que les distributeurs ne sont aucunement intimidés par la menace d'amendes qui ne se concrétisent pas.

À preuve, je vous réfère à un exemple d'avertissement qui est demeuré sans suite (<https://bit.ly/avertissement2018>), ainsi qu'aux photos de 185 infractions qui ont été signalées ces dernières années aux inspecteurs de Verdun – avec copie aux conseillers – sans que le moindre constat en ait découlé (<https://bit.ly/verdun2020-21>). Je repose donc ma question: même avec le nouveau règlement que vous m'annoncez, va-t-on continuer à laisser champ libre aux entreprises qui l'enfreignent? Si vous voulez que votre politique soit prise au sérieux lors de son dévoilement, je vous recommande fortement de prouver que vous allez la faire respecter, et ce, en serrant la vis dès maintenant pour montrer qu'«une nouvelle shérif est en ville»...

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

**Extrait de :** conseil municipal de Montréal [<http://propre.org>, onglet « Médias », 21-11-29]

**Date :** 29 novembre 2021 19:19

19:19 – Question d'Audrey Laurion-Lambert à la mairesse Plante : En août dernier, Montréal a annoncé qu'elle bannirait les sacs de plastique dans tous les commerces. C'est une excellente chose, mais je m'étonne qu'on n'en ait pas fait autant pour les 40 millions de sacs utilisés chaque année par les distributeurs de circulaires. Ces sacs

pourraient très bien être remplacés par des enveloppes en papier, car selon le règlement municipal, les circulaires doivent être laissées dans les boîtes à lettres, comme le courrier. Notez que je ne parle pas de réglementer les circulaires elles-mêmes, mais bien de leur appliquer la même règle que pour les autres commerces. Pourquoi fait-on une exception pour les sacs des circulaires?

19:20 – Réponse de Marie-Andrée Mauger, responsable de la Transition écologique : Merci pour votre question. En effet, je vais m’attarder très rapidement à tout le dossier des imprimés publicitaires, incluant les sacs de plastique dans lesquels on les distribue. J’ai eu une première rencontre ce matin avec le directeur du service de l’Environnement, et puis on a commencé à parler de la question des circulaires et des imprimés publicitaires. Donc je prends bien note de votre question par rapport, précisément, aux sacs de plastique dans lesquels ils sont distribués parce que, effectivement, que ce soit l’option de retrait ou d’adhésion, il faudra se pencher sur le contenant, que ce soit une enveloppe de papier comme vous le proposez ou un emballage plastique. Alors je vous remercie et puis, ce sont des sujets sur lesquels on se penche à partir d’aujourd’hui. Merci.

**Extrait de :** conseil municipal de Montréal [<http://propre.org>, onglet « Médias », 21-11-29]

**Date :** 29 novembre 2021 19:31

19:31 – Question de Sylvette Muller à la mairesse de Verdun, Marie-Andrée Mauger : Bonjour Madame Mauger. Il est extrêmement triste que Montréal n’ait pas encore tenu sa promesse de réformer le règlement sur les circulaires, car avec chaque mois de délai, la Ville va devoir traiter plus de 2000 tonnes de déchets supplémentaires. Et d’ailleurs, même si on se décidait enfin à adopter ce nouveau règlement, je me doute bien qu’il n’entrerait pas instantanément en vigueur, alors je vous propose une solution beaucoup plus rapide. Dans l’arrondissement de Verdun, vous pourriez révoquer dès maintenant le permis des entreprises qui ne respectent pas le règlement actuel. Je vous prie donc de donner le bon exemple aux autres mairies d’arrondissement, et de sévir sans plus tarder contre les distributeurs délinquants. Qu’en dites-vous?

19:32 – Réponse de Marie-Andrée Mauger, responsable de la Transition écologique : Merci beaucoup madame Muller pour votre question. En effet, je sais que la pétition qui a été signée par plus de 15 000 citoyennes et citoyens portait aussi sur l’application ferme du règlement – on parle du règlement sur la distribution d’articles publicitaires. Et 17 arrondissements ont aussi adopté dans leur propre réglementation des dispositions sur le contrôle des articles publicitaires, et je peux vous dire qu’à l’arrondissement de Verdun, il y a eu plusieurs rappels à l’ordre. Et je vais voir ce qui en est auprès de nos services, mais je peux vous dire qu’il y a des actions qui sont effectuées pour éviter, justement, la distribution un peu sauvage à l’occasion par les camelots, donc ce qui fait que les publisacs se retrouvent un peu partout dans l’espace public. Je vous remercie.

**Extrait de :** conseil municipal de Montréal [<http://propre.org>, onglet « Médias », 21-11-29]

**Date :** 29 novembre 2021 19:33

19:33 – Question d’Audrey Murray à la mairesse Plante : Madame la mairesse, le 13 avril dernier, j’ai été heureuse de vous voir déclarer qu’un gouvernement désirant faire progrès environnementaux, je vous cite, « ne doit pas céder aux pressions qui demandent de reporter ces gestes. » Mieux encore, la métropole a annoncé l’an dernier que la pandémie ne l’empêcherait pas d’adopter avant juillet 2021 un règlement limitant la livraison d’articles publicitaires seulement aux gens qui en veulent. Or, le Journal de Montréal a révélé cet automne que vous bloquez l’adoption de ce règlement, même s’il est prêt depuis le mois de mai, et même s’il ne ferait pas perdre un seul lecteur aux journaux locaux, vu que les personnes intéressées continueraient à les recevoir. Ma question est donc: puisque ça ne donne pas grand-chose de faire une promesse sans respecter la date d’échéance, pouvez-vous me dire jusqu’à quand au juste nous allons encore devoir attendre?

19:34 – Réponse de Marie-Andrée Mauger, responsable de la Transition écologique : Merci madame Murray pour la question. Je vous dirais que la question des imprimés publicitaires, elle est prioritaire pour nous. C’est un enjeu prioritaire sur lequel on va statuer rapidement. Vous savez qu’on a adopté un plan climat qui vise de réduire notre production de matières résiduelles à la source. Donc, on va statuer rapidement sur la question des imprimés publicitaires, et puis vous allez voir dans le courant des prochaines semaines, des prochains mois, une décision de notre administration sur cette question. Je vous remercie.

**Aux :** membres du comité exécutif [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 7 décembre 2021 10:36 (courriel #394)

Cher comité exécutif,

Juste un aide-mémoire : Montréal a maintenant six mois de retard sur l’échéancier qu’elle avait pourtant unanimement adopté pour [l’étape 1.1.2 de son Plan de gestion des matières résiduelles \(page 6\)](#), c’est-à-dire

« réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la commission », recommandations qui incluent la réforme du règlement actuel.

[Le nouveau règlement est prêt depuis mai dernier](#) et n'attend plus que votre approbation. Rappelons que les circulaires génèrent 495 tonnes de déchets par semaine en ville, et donc qu'on ne doit pas traîner de la patte, surtout quand on sait depuis 2019 que [notre principal site d'enfouissement sera bientôt plein](#).

Notez qu'on ne peut même pas invoquer le désir d'accommoder les journaux locaux pour justifier un retard, compte tenu 1° qu'il est, par définition, faux de prétendre qu'une distribution limitée aux gens intéressés leur coûterait un seul lecteur, et 2° que [chaque journal peut être livré par la poste sans sac, pour 43% du tarif de Publisac](#), comme c'est le cas pour *Infos Laurentides*.

Veuillez donc adopter le nouveau règlement sans plus tarder.

Merci de votre attention.

Charles Montpetit [réponse de Mmes Popeanu, Alneus et Mauzerolle : voir le courriel du 13 septembre 2021 18:51]

À : conseillers et maire d'arrondissement de Rosemont [de : Charles Montpetit]

Envoyé : 15 décembre 2021 11:44 à 12:15 (courriel #395)

Bonjour,

En tant que résident de Rosemont–Petite-Patrie, cela fait maintenant trois ans que j'écris régulièrement au bureau d'arrondissement pour dénoncer l'énorme quantité d'infractions commises chaque semaine par Publisac dans l'arrondissement (vous en trouverez quelques exemples de plus ci-joints, à ajouter aux quelque 25 000 infractions que je vous ai déjà signalées).

Comme je l'ai déjà dit, le simple fait de donner, disons, une DIZAINÉ d'amendes de 4000\$ chacune pour ces infractions, en vertu de l'article 37(2b) du règlement RCA-65 aurait rapidement amené l'entreprise à corriger sa façon de faire, et les revenus générés auraient amplement couvert l'embauche d'un inspecteur qui se serait occupé de ce dossier – une tâche d'autant plus facile qu'on connaît d'avance l'heure et l'endroit de la distribution hebdomadaire dans chaque district, soit le mardi matin. Compte tenu du coût faramineux que les sacs publicitaires engendrent en pollution (et en traitement des rebuts, surtout quand on sait que le site d'enfouissement de la Ville sera bientôt plein), je m'étonne que vous ayez jusqu'ici refusé d'agir.

Je me permets donc d'insister sur une solution encore plus simple, rapide et moins coûteuse que les amendes : conformément à l'article 32 du règlement susmentionné, **vous pourriez « par ordonnance, assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis », puis retirer ce permis lors de toute incartade subséquente**. Pourquoi ne le faites-vous pas?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [réponse : voir le courriel ci-dessous]

De : Alexis Papineau-Charbonneau, cc : Youssef Amane [à : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

Reçu : 20 décembre 2021 14:09

Bonjour M. Montpetit,

Par la présente, au nom de l'ensemble des élu.e.s de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, j'accuse réception des courriels que vous nous avez acheminés dans les dernières semaines. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous écrire et soyez assuré que tou.te.s les ont lus.

Comme vous le savez, cette démarche a été prise en charge par la Ville-centre au dernier mandat par Mme Laurence Lavigne Lalonde à la suite d'un important droit d'initiative. Le mandat a désormais été donné à Marie-Andrée Mauger, qui coordonnera les efforts entre la Ville-centre et les arrondissements. Comme cela a été mentionné lors de la campagne électorale, l'administration Plante souhaite aller de l'avant avec une réglementation en début de mandat. Pour nous, la coordination est gage de succès, c'est pourquoi Rosemont-La Petite-Patrie travaillera de concert avec les services centraux pour en arriver à une solution commune et efficace.

Encore une fois, nous vous remercions pour vos efforts dans ce dossier.

En vous souhaitant un bon temps des fêtes,

Alexis Papineau-Charbonneau, responsable du soutien aux élus [réponse : voir le courriel #396]

Extrait de : conseil municipal de Montréal [<http://propre.org>, onglet « Médias », 21-12-20]

Date : 20 décembre 2021 19:01

19:05 – Question de Alexis Dagenais-Everell : Madame la mairesse, vous avez souvent prôné la collaboration avec d'autres villes, que ce soit pour réduire la violence ou pour implanter des mesures écologiques. Or, une autre ville aura bientôt besoin de votre aide dans un dossier qui concerne aussi Montréal. En effet, le 31 janvier 2022, la multinationale Transcontinental entamera son procès contre Mirabel pour avoir implanté

un règlement presque identique à ce que vous avez-vous-même annoncé pour contrôler la distribution des circulaires. Par conséquent, ne devriez-vous donc pas adopter formellement votre propre règlement lors de la prochaine séance du conseil, de façon à montrer qu'en matière d'environnement, Montréal est solidaire avec les municipalités qui posent des gestes concrets pour améliorer les choses? Plusieurs Montréalais souhaitent un règlement sur l'encadrement des circulaires à Montréal, dont plusieurs ont participé à des présentations faites par les citoyens.

19:06 – Réponse de Marie-Andrée Mauger, responsable de la Transition écologique : Merci pour votre question, monsieur. En fait, pendant la consultation que la Commission sur l'eau, l'environnement et le développement durable a menée, il y a eu plusieurs questions importantes qui ont été soulevées, dont celle de l'avenir des médias locaux. Et en fait, c'est un secteur en transformation et afin de donner suite aux recommandations de la Commission, la Ville a mis sur pied un comité aviseur sur la question des journaux locaux, et ce comité s'est vu confier un mandat pour dresser un état des lieux et documenter les enjeux et les difficultés auxquelles l'industrie des journaux locaux fait face. Alors, ce comité aviseur va présenter des pistes de solutions pour assurer une transition vers un nouveau modèle d'affaires, et puis le rapport de ce comité aviseur est attendu dans le premier trimestre de 2022. Alors, nous comptons attendre les conclusions du comité aviseur avant d'aller de l'avant avec l'adoption d'un projet de règlement. Voilà, je vous remercie pour votre question.

[suivi de Charles Montpetit: voir le courriel #397]

**Extrait de :** conseil municipal de Montréal [<http://propre.org>, onglet « Médias », 21-12-20]

**Date :** 20 décembre 2021 19:08

19:22 – Question de Stéphan Lagassé : Monsieur DeSousa, pendant la campagne électorale, vous avez déploré le retard que Montréal a accumulé pour réduire l'énorme pollution due aux circulaires. Pourtant, l'arrondissement Saint-Laurent peut tout de suite agir chaque fois que le règlement actuel est enfreint. Cela se produit tellement souvent que le salaire d'un inspecteur serait entièrement défrayé par les amendes, et son travail serait très simple, puisqu'on sait d'avance quand et où les plus importantes distributions ont lieu chaque semaine. Si vous voulez que des progrès aient lieu dans ce dossier, pourquoi attendre un geste de la Ville-Centre alors que vous pourriez passer aux actes dès maintenant?

19:23 – Réponse de Alan DeSousa : Merci monsieur Lagassé pour votre question. Je vous avoue que nous avons un règlement actuellement qui a déjà été adopté et mis en place depuis longtemps où, si, effectivement, quelqu'un ne voudrait pas recevoir la distribution de ce genre de matière (le papier, le publisac ou autres), il peut simplement afficher ça sur sa boîte à malle. Ayant dit ça, on a suivi de près la consultation, les recommandations qui ont eu lieu dans la commission, le dernier mandat. Il y a des enjeux qui doivent être adressés. Nous, à Saint-Laurent, on privilège beaucoup l'accès au journal local, et puis on a... veut tout faire pour appuyer la presse locale, croyant en la démocratie, croyant dans la liberté de la presse pour que... informer la communauté. Puis, on n'a pas voulu mettre leur survie en péril. Il y a des enjeux qui touchent Postes Canada parce que, dans le contexte d'un règlement autre, Postes Canada aura toujours le mandat de faire les livraisons de ce genre de matière, et en conséquence, je pense que notre souhait est que s'il y avait une façon dans laquelle le modèle d'affaires, tel qu'identifié, pourrait être amélioré, et aussi tenir compte des enjeux de Postes Canada, peut-être que c'est quelque chose qu'on va faire. On a un nouveau mandat, j'aurai l'occasion de parler avec les membres du conseil et puis voir leur volonté, mais merci beaucoup pour votre suggestion, on tient compte de vos commentaires.

À : [Alexis Papineau-Charbonneau](#) et conseillers [de : C. Montpetit, réponse au courriel du 20 décembre 2021 14:09]

**Envoyé :** 5 janvier 2022 9:40 (courriel #396)

Bonjour M. Papineau-Charbonneau,

Dans la réponse que vous m'avez fait parvenir le 20 décembre 2021 à la suite des courriels que j'avais envoyés cinq jours plus tôt aux élus pour signaler des infractions commises par TC Transcontinental, vous me dites que l'arrondissement Rosemont–La-Petite-Patrie « travaillera de concert avec les services centraux pour en arriver à une solution commune et efficace ».

Il va de soi que je ne doute pas de votre désir d'harmoniser vos efforts avec ceux de la Ville-centre. Mais en attendant qu'il y ait du nouveau de ce côté, je ne comprends pas ce qui vous empêche de donner suite aux plaintes soumissionnées en vertu de l'article 37(2b) du règlement RCA-65 (règlement qui, à ce que je sache, est toujours en vigueur dans RPP). Dois-je comprendre que l'arrondissement a formellement décidé de suspendre ce règlement, et si oui, pouvez-vous m'indiquer à quel endroit je peux trouver une trace de cette décision?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : [Marie-Andrée Mauger](#), mairesse de Verdun [de : C. Montpetit, suivi de l'extrait du 20 décembre 2021 19:05]  
 Envoyé : 5 janvier 2022 9:43 (courriel #397)

Bonjour Mme Mauger,

Lors de la période de question du 20 décembre 2021, vous avez annoncé qu'avant de réformer le règlement municipal lié aux circulaires, vous attendiez le rapport d'un « comité aviseur » chargé d'étudier l'impact sur les journaux locaux. Par conséquent, j'aimerais en savoir plus sur ce comité, notamment :

- 1) sa composition;
- 2) son mandat précis;
- 3) comment on peut le joindre pour fournir des renseignements susceptibles d'affecter ses conclusions.

Merci d'avance,

Charles Montpetit [réponse : voir le courriel ci-dessous]

De : [amelie.laframboise@montreal.ca](mailto:amelie.laframboise@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

Reçu : 10 janvier 2022 10:11

Bonjour M. Montpetit,

De la part de Mme Mauger, ci-joint vous trouverez les réponses concernant les 3 questions que vous lui avez fait parvenir la semaine dernière.

Concernant la façon de joindre le comité, nous vous avons mis le courriel, de M. Pierre Prévost qui est mandaté par la Ville pour superviser et accompagner les travaux du comité ainsi que très impliqué dans la rédaction du rapport. Nous l'avons avisé que vous souhaitiez pouvoir contribuer aux travaux en fournissant des informations pertinentes notamment en lien avec la distribution des journaux. Il pourra les recueillir et s'assurer que le tout soit bien inclus dans les travaux en cours.

Je vous ai également écrit un message texte, pour que vous ayez mon contact, si vous souhaitez en discuter.

Salutations, et n'hésitez pas à me joindre pour des questions supplémentaires.

Amélie Laframboise, responsable soutien aux élus, Transition écologique, résilience et environnement

Pièce jointe :

#### **Comité aviseur sur l'avenir des journaux locaux à Montréal**

##### Mandat

Pour donner suite aux recommandations 8 et 9 du rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, la Ville de Montréal a créé un Comité aviseur sur la question des journaux locaux et lui a confié le mandat suivant :

- dresser un état des lieux et documenter les enjeux et difficultés auxquels l'industrie des journaux locaux fait face;
- préciser les attentes de la collectivité envers cette industrie;
- identifier les pistes de solutions qui permettraient d'assurer une transition harmonieuse vers un nouveau modèle d'affaires.

##### Composition

Le comité aviseur sur les journaux locaux est présidé par :

- Andrew Mulé, PDG Métromédia

Les membres du comité sont :

- Beryl Wajsman, éditeur en chef, Suburban
- Marie-Ève Martel, journaliste et Vice-présidente FPJQ
- Anne-Marie Brunelle, chercheure, Centre d'études sur les médias
- Axel Dumont, président, Cossette Communications
- Yannick Pinel, directeur Stratégie éditoriale numérique, Radio-Canada
- Olivier Laquinte, associé fondateur, Talsom
- Paul Lanctôt, spécialiste des divers besoins municipaux
- Yves Bellavance, coordonnateur, Coalition montréalaise des Tables de quartier
- Billy Walsh, président ASDCM et directeur général SDC Wellington

##### Contact

Pour communiquer avec les membres du comité, vous pouvez écrire un message à monsieur Pierre Pévost à l'adresse suivante : [prevostconseil@videotron.ca](mailto:prevostconseil@videotron.ca)

[réponse : voir le courriel ci-dessous]

À : [amelie.laframboise@montreal.ca](mailto:amelie.laframboise@montreal.ca), [prevostconseil@videotron.ca](mailto:prevostconseil@videotron.ca) [de : C. Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

Envoyé : 11 janvier 2022 14:47 (courriel #398)

Bonjour Mme Laframboise et M. Prévost,

Merci pour votre réponse à mon courriel du 5 janvier 2022. Et puisque vous m'invitez à vous poser des questions supplémentaires, en voici trois :

- 1) À quelle date le comité aviseur a-t-il été formé?
- 2) Quels autres travaux sur la question des journaux locaux ont été accomplis depuis le 24 août 2020?
- 3) Peut-on obtenir les ordres du jour et les comptes-rendus de ces travaux et de ceux du comité?

Merci d'avance,  
Charles Montpetit [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [amelie.laframboise@montreal.ca](mailto:amelie.laframboise@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 12 janvier 2021 15:21

Bonjour M Montpetit,

Pouvez-vous me clarifier à quoi fait référence la date du 24 août ? Merci.

Amélie Laframboise, responsable soutien aux élus [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**À :** [amelie.laframboise@montreal.ca](mailto:amelie.laframboise@montreal.ca), [prevostconseil@videotron.ca](mailto:prevostconseil@videotron.ca) [de : C. Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Envoyé :** 12 janvier 2021 15:26 (courriel #399)

Bonjour Mme Laframboise,

C'est la date d'adoption par le conseil municipal du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles*, qui annonçait l'entrée en vigueur de la réforme du règlement lié aux circulaires pour juin 2021.

Charles Montpetit

**À :** [amelie.laframboise@montreal.ca](mailto:amelie.laframboise@montreal.ca), [prevostconseil@videotron.ca](mailto:prevostconseil@videotron.ca) [de : C. Montpetit, suivi du courriel ci-dessus]

**Envoyé :** 17 janvier 2022 7:41 (courriel #400)

Bonjour Mme Laframboise et M. Prévost,

Tel que convenu dans notre échange de courriels précédents, je vous envoie ci-joint un document d'information que je vous serais gré de remettre à chaque membre du Comité aviseur sur l'avenir des journaux locaux. J'ose espérer que ce document sera lu avec impartialité, en dépit des prises de position que le président du comité et certains des membres ont adoptées par le passé en faveur de Transcontinental.

Merci de votre attention.

Charles Montpetit

[p.j. : [Lettre au comité aviseur](#), disponible sur <http://propre.org>, onglet « Documents »]

**De :** [prevostconseil@videotron.ca](mailto:prevostconseil@videotron.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 17 janvier 2022 9:08

Bonjour M. Montpetit,

je confirme réception du document que vous souhaitez soumettre aux membres du Comité aviseur sur les journaux locaux. Soyez assuré que ce document leur sera remis dans les plus brefs délais.

Merci de votre intérêt pour l'avenir des journaux locaux sur l'Île de Montréal.

Pierre Prévost, secrétaire et animateur, comité aviseur

**Extrait de :** conseil municipal de Montréal [<http://propre.org>, onglet « Médias », 22-01-20]

**Date :** 20 janvier 2022 9:59

9:59 – Question de Patrick Pelletier au conseiller Jérôme Normand : Monsieur Normand, pendant un débat public, juste avant l'élection, vous avez dit que vous étiez fier d'avoir siégé sur la Commission qui a appuyé l'adoption d'un règlement plus sévère sur la distribution des circulaires, et qui, en attendant, a unanimement insisté pour faire respecter le règlement. Or, un grand nombre de plaintes ont été soumises par le public à votre arrondissement, et rien n'a encore été fait pour corriger la situation, comme par exemple assujettir la distribution à l'obtention d'un permis, et refuser ce permis aux contrevenants. Je ne parle pas d'interdire les circulaires ni de nuire aux journaux locaux, mais simplement d'appliquer les règles qui sont présentement en vigueur. Pourquoi cela n'a pas été fait?

10:00 – Réponse de Marie-Andrée Mauger, responsable de la Transition écologique : Merci pour la question. Effectivement, en 2019, la Commission sur l'eau, l'environnement et les grands parcs s'est penchée sur la question des imprimés publicitaires, et l'application du règlement fait partie du travail de la Commission. Et on veut aussi, dans ce nouveau mandat, donner suite dans les meilleurs délais au rapport de la Commission. Et on veut, bien sûr, harmoniser la réglementation qui, en ce moment, peut varier d'un arrondissement à l'autre. Et ce défi-là, aussi, est le même dans l'application. Donc, c'est vraiment dans nos préoccupations, puis soyez assuré que cela fait partie du travail en cours sur le suivi au travail de la Commission. Merci.

[Suivi : puisque Jérôme Normand n'a pas répondu, Patrick Pelletier lui a réécrit – voir le courriel #401]

**Extrait de :** conseil municipal de Montréal [<http://propre.org>, onglet « Médias », 22-01-20]

**Date :** 20 janvier 2022 10:19

10:19 – Question d'Albert Kwan au maire de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie, François Limoges :

De 2018 à 2021, vous avez reçu des plaintes concernant pas moins de 25 000 infractions au règlement de l'arrondissement qui est censé encadrer les modalités de livraison des publisacs. Si vous y aviez donné suite avec les amendes prévues dans ce règlement, cela aurait pu générer 100 millions de dollars pour lutter contre ce problème environnemental. Mais au lieu de cela, vous dites que vous préférez attendre que la Ville-Centre agisse sur le sujet, ce qui est constamment repoussé à plus tard. J'avoue que je ne comprends pas : est-ce que le règlement actuel est en vigueur ou pas, et est-ce qu'une entreprise délinquante est libre de l'ignorer sans subir de conséquences?

10:20 – Réponse de Marie-Andrée Mauger, responsable de la Transition écologique : Merci pour la question. J'y ai répondu un petit peu plus tôt. La question touchait... bon, un peu différente, mais touchait l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Je voulais vous dire que, bon, comme responsables environnement / transition écologique, on travaille actuellement... on veut donner suite, dans les meilleurs délais, au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement et les grands parcs qui s'était penchée, bien sûr, sur les imprimés publicitaires. La question de l'application de la réglementation en vigueur fait partie de nos travaux et de notre réflexion. On sait qu'actuellement, la réglementation n'est pas nécessairement harmonisée d'un arrondissement à l'autre, et son application peut varier. Puis, on a aussi... c'est toujours... dans ce type d'intervention-là, il faut prendre les personnes aussi sur le fait. Donc, ce n'est pas une plainte après coup, c'est un peu comme les matières résiduelles. Donc, c'est un défi supplémentaire, mais je peux vous assurer que c'est une préoccupation qu'on a bien entendue et sur laquelle on travaille pour orienter la suite du travail. Merci.

[Suivi : voir l'intervention d'Albert Kwan le 24 janvier 2022 20:23]

À : Jérôme Normand [de : Patrick Pelletier, reprise de la question laissée sans réponse le 20 janvier 2022 9:59]

Envoyé : 22 janvier 2022 13:44 (courriel #401)

Monsieur Normand,

Lors d'un débat public, juste avant l'élection, vous avez dit que vous étiez fier d'avoir siégé sur la Commission qui a appuyé l'adoption d'un règlement plus sévère sur la distribution des circulaires, et qui, en attendant, a unanimement insisté pour faire respecter le règlement.

Or, un grand nombre de plaintes ont été soumises par le public à votre arrondissement, et rien n'a encore été fait pour corriger la situation, comme par exemple assujettir la distribution à l'obtention d'un permis, et refuser ce permis aux contrevenants.

Je ne parle pas d'interdire les circulaires ni de nuire aux journaux locaux, mais simplement d'appliquer les règles qui sont présentement en vigueur. Pourquoi cela n'a pas été fait?

Patrick Pelletier

**Extrait de :** conseil municipal de Montréal [<http://propre.org>, onglet « Médias », 22-01-24]

**Date :** 24 janvier 2022 20:07

20:07 – Question d'Alexandre Champagne à la mairesse Valérie Plante : Lundi dernier, *La Presse* a révélé qu'une bonne part du recyclage est en fait envoyé à l'enfouissement, entre autres parce que le triage n'arrive pas à séparer les sacs de plastique et les circulaires en papier, qui occupent 11% des bacs verts. Pourtant, on pourrait facilement bannir à la source ces sacs de plastique, qui sont bien plus nombreux que les sacs de restaurants déjà interdits, d'autant plus qu'ils ne sont pas vraiment recyclables de toute façon. Et comme ça n'empêcherait pas la livraison des hebdomadaires, on n'a même pas à attendre le rapport du comité aviseur sur les journaux locaux pour régler ce problème extrêmement urgent. Alors pourquoi laisse-t-on traîner les choses?

20:08 – Réponse de Marie-Andrée Mauger, responsable de la Transition écologique : Merci beaucoup Monsieur Champagne pour la question. En effet, lors de l'étude de la Commission sur l'eau, l'environnement, les grands parcs et le développement durable sur les circulaires, il y avait eu une caractérisation de faite et puis la conclusion, d'après le sondage, c'était que près de 11% du contenu au centre de tri était du contenu de publisac, donc le papier et le sac de plastique. Et l'article de *La Presse* [inintelligible] en effet qu'il y a une problématique en particulier avec la contamination du plastique dans les ballots de papier. Alors la Ville s'est engagée à éliminer les plastiques qui sont difficilement recyclables, et c'est pour ça qu'à compter de septembre cette année, donc, il y a beaucoup de sacs de plastique qui ne seront plus... qui deviendront interdits. Et à compter de mars 2023, il y a huit nouveaux plastiques qui seront interdits, donc : les plastiques #6, les plastiques noirs difficiles à... pour les trieuses optiques, à déceler dans les centres de tri. Et puis, bien sûr, la question des imprimés publicitaires et du sachet de plastique va être traitée, là, rapidement, par... dans ce mandat-ci parce que c'est une priorité pour notre administration. Je vous remercie.

**Extrait de :** conseil municipal [<http://propre.org>, onglet « Médias », suivi de la question du 20 janvier 2022 10:19]

**Date :** 24 janvier 2022 20:23

20:23 – Question d'Albert Kwan à Marie-Andrée Mauger, responsable de la Transition écologique : Bonjour Mme Mauger. J'aimerais vous faire part de la déception que j'ai éprouvée quand vous avez répondu à la question que j'ai posée jeudi dernier au sujet des amendes non perçues lors des livraisons de circulaires dans Rosemont-Petite-Patrie. En effet, vous avez dit que la Ville ne peut rien faire si on ne prend pas les contrevenants sur le fait, mais comme les distributions ont toujours lieu à la même heure, il est très facile d'y assister en personne. En tant que responsable de la Transition écologique, il est donc triste de vous voir prendre la défense d'une entreprise polluante au lieu de faire respecter les règles, comme l'espéraient les citoyens, dont je fais partie, qui se sont donné la peine de relever 25000 infractions pour aider la cause environnementale (ce qui, je le rappelle, aurait rapporté 100 millions de dollars à la Ville). Pourquoi se donne-t-on la peine d'adopter des règlements si on n'y donne pas suite?

20:24 – Réponse de Marie-Andrée Mauger, responsable de la Transition écologique : Merci beaucoup monsieur Kwan pour la question. En effet, le sujet de la pétition portait justement sur l'application de la réglementation en vigueur, et la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, qui s'est également penchée là-dessus, a recommandé l'adoption d'une réglementation unique, parce qu'en ce moment, les 19 arrondissements ont des réglementations à géométrie variable, certaines demandant un permis pour la distribution d'imprimés publicitaires, d'autres n'exigeant pas de permis. Et les montants des infractions, aussi, varient d'un arrondissement à l'autre. Donc, il y a dans le travail de la Commission la recommandation aussi de s'assurer de respecter la réglementation en vigueur, entre autres par un travail conjoint avec le service Environnement, le service de la concertation des arrondissements et les arrondissements eux-mêmes. Donc, dans l'immédiat, on le sait qu'il y a des ajustements à apporter dans la suite des choses, et puis tout ça va faire partie de la réponse que le Comité exécutif formulera aux membres de la Commission sur l'environnement et les grands parcs. Je vous remercie.

À : [marie-andree.mauger@montreal.ca](mailto:marie-andree.mauger@montreal.ca), cc: [mairese@montreal.ca](mailto:mairese@montreal.ca) [de : Jacqueline M.]

Envoyé : 4 février 2022 15:23 (courriel #402)

Bonjour Mme Mauger,

Ce 3 février, lorsque Radio-Canada a révélé que bien du papier canadien ne pouvait être recyclé parce que les conteneurs sont truffés de plastique, j'ai remarqué qu'on voyait clairement un publisac parmi les contaminants.

Sachant que les publisacs occupent 11% de tout le recyclage montréalais, j'ai donc été choquée quand, en réponse à la journaliste qui vous demandait ce que Montréal pouvait faire pour corriger la situation, vous vous êtes contentée de dire qu'on «ne peut pas suivre la trace du papier». Je trouve que, de la part de la responsable de la Transition écologique, c'est vraiment faire preuve de mauvaise foi, car vous savez que **la Ville peut très bien contribuer à une part importante de la solution, en interdisant les sacs de plastique des circulaires à la source** – comme elle l'a d'ailleurs déjà fait pour les sacs des épicereries et des restaurants.

Puisque le reportage montrait également que les ballots contaminés causent de graves problèmes de santé en Inde et en Indonésie, je suis horrifiée de voir que cela vous laisse de glace et qu'**on attend encore la moindre action de la part de Montréal contre la principale entreprise qui engendre ce problème**. Si c'était un de vos proches qui souffrait de l'inaction de la Ville, tarderiez-vous autant à agir?

J'attends votre réponse. Merci.

Jacqueline M. [réponse : voir le courriel ci-dessous]

**De :** [mairese@montreal.ca](mailto:mairese@montreal.ca) [à : Jacqueline M., réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 4 février 2022 15:23

Bonjour,

Au nom de la mairesse de Montréal, madame Valérie Plante, nous accusons réception de votre courriel. Celui-ci sera traité dans les meilleurs délais [...]. Veuillez recevoir nos meilleures salutations.

Bureau de la correspondance de la mairesse de Montréal

**Extrait de :** conseil municipal [<http://propre.org>, onglet « Médias », 22-02-21]

**Date :** 21 février 2022 19:31

19:31 – Question de Mathieu Caveng à Marie-Andrée Mauger, responsable de la Transition écologique :

Bonjour Madame Mauger. Lors d'un récent reportage télévisé, nous avons pu voir que de pleins conteneurs de papier montréalais sont refusés par les recycleurs d'autres pays parce qu'on y trouve trop de plastique. Même si de tels allers-retours inutiles nous coûtent très cher pour rien, vous avez déclaré que la Ville ne peut pas suivre la

trace de ce papier pour éviter qu'il soit contaminé, notamment par les sacs de plastique des publisacs. Mais dans ce cas, pourquoi n'interdisez-vous pas ces emballages à la source, comme vous l'avez fait pour les sacs d'épicerie et de restaurants, alors que ces derniers sont pourtant bien moins nombreux que les sacs publicitaires? Et comme le reportage a révélé que le recyclage dans le Tiers-Monde cause aussi d'énormes problèmes de santé chez ceux qui doivent faire le tri, n'est-ce pas un devoir humanitaire pour Montréal de réduire ce problème sans tarder?

**19:32 – Réponse de Marie-Andrée Mauger, responsable de la Transition écologique :** Merci monsieur pour la question. Ce que j'aimerais vous dire, c'est que le problème de l'export du papier mixte est beaucoup plus grand que Montréal. C'est le problème des municipalités au Québec, au Canada, en Amérique du Nord, en Europe. Il y a une... À peu près tout le papier mixte est exporté vers l'Asie en ce moment avec plus ou moins de degrés de contaminants. L'entreprise qui était citée dans le reportage est une entreprise avec laquelle la Ville de Montréal fait affaire mais, comme mentionné dans le reportage, cette entreprise-là exporte 250 000 tonnes de papier mixte en Inde. C'est pratiquement dix fois plus que la production de papier mixte de Montréal. Donc, le problème est plus grand, mais n'empêche que Montréal veut que l'entreprise atteigne les niveaux de performance de tri et de qualité des ballots prévus à son contrat. Donc, la Ville, en ce sens-là, met à exécution ses leviers contractuels pour que l'entreprise parvienne au niveau de performance exigé. Dans le même temps, on va bannir aussi davantage les sacs plastiques et tout type de sacs de plastique, donc, y compris ceux qui sont biodégradables, oxobiodégradables ou encore compostables. Donc, on bannit tous les types de plastique pour le commerce de détail et les restaurants, et on bannit aussi beaucoup d'articles de plastique à usage unique, y compris tout type de plastique, parce qu'il y a beaucoup de confusion avec ces produits-là. Et ce que j'aimerais vous dire en terminant, c'est que, en vertu de la loi sur les cités et les villes, une municipalité ne peut pas empêcher un produit d'être exporté s'il obtient le meilleur prix au meilleur service. Donc, cette contrainte-là, elle n'est pas seulement à la Ville de Montréal. Bien sûr, on n'est pas fier de cette situation-là. On voudrait que les... exiger qu'il y ait des débouchés locaux. Maintenant, ce qui est intéressant, c'est qu'il y a un nouveau projet de règlement provincial, qu'on appelle la modernisation du système de collecte, qui va donc prévoir une obligation légale pour les débouchés locaux. Donc, la donne va changer d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Donc, le nouveau système se met en place dès l'automne 2022 et progressivement... Alors, moi j'invite tous les citoyens à continuer de recycler et à poursuivre les efforts de réduction. Je vous remercie.

**Extrait de :** conseil municipal [<http://propre.org>, onglet « Médias », 22-02-22]

**Date :** 22 février 2022 9:50

**9:50 – Question de René DeBuck à la mairesse Valérie Plante :** Madame Plante: pour contrer le problème des sites d'enfouissement qui débordent, le BAPE vient de publier un rapport sans équivoque, selon lequel il faut entre autres mettre fin aux pratiques publicitaires les plus nuisibles, comme la distribution de circulaires aux gens qui ne les ont pas demandées.

- 1- Vu que ça fait maintenant trois ans que seize mille Montréalais ont exigé cela,
  - 2- vu que deux commissions l'ont aussi recommandé en 2019 et 2020,
  - 3- vu que la Ville avait promis d'agir au plus tard en juin 2021,
  - 4- et vu que la crise écologique ne permet pas le maintien du statu quo,
- quand va-t-on enfin arrêter ce gaspillage monstre et respecter la volonté publique?

**9:51 – Réponse de Marie-Andrée Mauger, responsable de la Transition écologique :** Merci pour la question, monsieur. En effet, dans notre plan de gestion des matières résiduelles, *Montréal zéro déchet*, nous avons comme une de nos priorités la réduction à la source. Et dans les actions associées à cette orientation de réduction à la source, il y a celle de réduire l'impact de la distribution des circulaires selon la recommandation de la commission qui a été transmise en 2020. Donc, ce rapport de recommandations de la Commission sur l'environnement, l'eau, les grands parcs et le développement durable compte dix recommandations, dont deux qui portent sur les journaux locaux. Et notre administration a une grande sensibilité par rapport à l'avenir des journaux locaux, et cet élément de démocratie locale. Donc, on avait mis sur pied en 2021 un comité aviseur sur les journaux locaux, qui était formé d'une bonne dizaine de membres de la société civile. Et donc, ce comité a rendu rapport tout récemment. Donc, nous sommes en train de préparer la mise en œuvre de toutes les recommandations du rapport à la lumière de la contribution du comité aviseur sur les journaux locaux. Donc, nous devrions sous peu vous faire part de la suite à donner pour l'avenir des circulaires. Je vous remercie.

À : [amelie.laframboise@montreal.ca](mailto:amelie.laframboise@montreal.ca), [prevostconseil@videotron.ca](mailto:prevostconseil@videotron.ca) [de : Charles Montpetit]

**Envoyé :** 22 février 2022 13:10 (courriel #403)

Bonjour,

J'ai appris ce matin que le Comité sur l'avenir des journaux locaux avait déposé son rapport auprès de la Ville

de Montréal. Serait-il possible d'en recevoir un exemplaire en PDF par courriel svp?

Charles Montpetit

[Mme Laframboise a répondu par téléphone que le rapport ne faisait pas encore l'objet d'une autorisation de diffusion et s'est engagée à m'informer de son éventuelle disponibilité, mais m'a pour l'instant assuré qu'il ne nuirait en rien à la mise en place des mesures liées aux publicités, et que celles-ci seraient annoncées sous peu.]

À : [amelie.laframboise@montreal.ca](mailto:amelie.laframboise@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, suivi du coup de téléphone mentionné ci-dessus]

Envoyé : 23 février 2022 17:17 (courriel #404)

Bonjour Mme Laframboise,

Juste un petit mot pour vous remercier de votre coup de téléphone d'hier. Je prends bonne note que vous allez me revenir lorsque le rapport du comité aviseur sur les journaux locaux sera disponible – même si cela ne se produit qu'après l'annonce des mesures liées au contrôle des circulaires (mesures dont j'apprécierais également qu'on me tienne informé, si possible en me donnant un préavis de leur annonce).

Merci.

Charles Montpetit [réponse : voir le courriel du 14 mars 6:46]

À : membres du comité exécutif [de : Charles Montpetit, suivi du courriel du 7 décembre 2021 10:36]

Envoyé : 10 mars 2022 8:08 (courriel #405)

Chers membres du comité exécutif,

Voilà dix mois que, conformément à l'échéancier du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles*, le nouveau règlement sur les circulaires a dûment été rédigé. Depuis ce temps, la Ville dit avoir choisi d'attendre le rapport d'un comité aviseur sur les journaux locaux, mais celui-ci a maintenant été déposé il y a un mois et ne s'objecte aucunement au nouveau règlement. Alors qu'attend-on pour procéder à l'adoption?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit [réponse : voir le courriel du 15 mars 11:22]

De : [amelie.laframboise@montreal.ca](mailto:amelie.laframboise@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #404]

Reçu : 14 mars 2022 6:46

Bonjour M. Montpetit,

Je vous confirme que j'avais bien noté votre demande, clairement exprimée, de partage du rapport sur les journaux locaux. Je vous tiendrai informé.

Salutations,

Amélie Laframboise, responsable soutien aux élus [réponse : voir le courriel #406]

De : [marie-andree.mauger@montreal.ca](mailto:marie-andree.mauger@montreal.ca) [à : Charles Montpetit, réponse au courriel #405]

Reçu : 15 mars 2022 11:22

Bonjour,

Au nom de Madame Marie-Andrée Mauger, membre du comité exécutif, responsable de la transition écologique et de l'environnement, nous accusons réception de votre correspondance.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous écrire et soyez assuré qu'elle sera soumise à son attention et que le suivi approprié y sera accordé.

Sylvie Laverdure, chargée de secrétariat pour Marie-Andrée Mauger

Extrait de : conseil municipal [<http://propre.org>, onglet « Médias », 22-03-21]

Date : 21 mars 2022 19:44

9:50 – Question d'Alexandra Abbatt à la mairesse Valérie Plante : Bonjour madame Plante. Je suis étudiante en environnement, et je désespère de voir nos dirigeants prendre au sérieux les avertissements du GIEC, comme celui qui exigeait ce mois-ci des actions immédiates. Pour ne citer qu'un exemple, des milliers de Montréalais réclament depuis trois ans qu'on ne distribue plus chaque semaine des tonnes de sacs publicitaires aux gens qui n'en ont même pas demandé. La Ville dit toujours que c'est pour bientôt, mais elle a maintenant des mois de retard sur ces promesses. Comme c'est toute ma génération ainsi que les générations futures qui subiront les conséquences de ce genre de pollution, puis-je avoir une date précise pour le respect de cet engagement?

19:45 – Réponse de Marie-Andrée Mauger, responsable de la Transition écologique : Je voulais en fait vous dire qu'on garde le cap sur les actions qui sont inscrites dans notre *Plan de gestion des matières résiduelles / Montréal zéro déchet* qu'on a adopté en 2020. Et une de ces actions-là comporte l'encadrement de la distribution des circulaires, et puis... C'est vrai que le contexte pandémique nous a... a entraîné certains délais, mais il y a

aussi le fait que la question de l'impact sur les journaux locaux est toujours à l'étude. Je le mentionnais le mois dernier, on venait de recevoir le rapport du comité aviseur sur les journaux locaux. Donc, nos services sont en train de finaliser la réponse au rapport de recommandations de la commission, et puis on garde le cap pour déposer un plan d'action là-dessus dans les meilleurs délais. Je vous remercie.

**Extrait de :** conseil municipal [<http://propre.org>, onglet « Médias », 22-03-22]

**Date :** 22 mars 2022 10:02

10:02 – Question d'Olivier Maranda à Marie-Andrée Mauger, responsable de la Transition écologique : Madame Mauger, lors de la dernière séance du conseil, vous avez dit que le comité aviseur sur l'avenir des journaux locaux avait déposé son rapport. Or, l'attente de ce rapport était jusqu'ici la seule raison invoquée par la Ville pour retarder la mise en place de la réforme de la distribution des circulaires, qui nous a été promise en août 2020. Comme le *Journal de Montréal* a révélé que le texte du nouveau règlement est prêt à être adopté depuis mai 2021, j'aimerais savoir quand vous allez enfin soumettre cette réforme au vote de l'assemblée.

10:03 – Réponse de Marie-Andrée Mauger : Merci monsieur Maranda pour la question. En fait, j'ai eu l'occasion d'y répondre hier soir et je vais vous réitérer la même réponse, celle qu'on garde le cap sur les actions qui sont inscrites dans le *Plan de gestion des matières résiduelles* qu'on a adopté en 2020. Il y a une action qui porte sur l'encadrement de la distribution des circulaires, et puis, avec le contexte de pandémie, c'est vrai que ç'a eu des effets sur certains délais. Et la question de l'impact sur les journaux locaux est toujours à l'étude, alors nos services sont à finaliser la réponse au rapport de recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement et le développement durable, qui avait fait, donc, l'objet d'une grande consultation à la fin de 2019. Voilà, je vous remercie.

À : [amelie.laframboise@montreal.ca](mailto:amelie.laframboise@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, suivi du courriel du 14 mars 2022 6:46]

**Envoyé :** 23 mars 2022 14:31 (courriel #406)

Bonjour Mme Laframboise,

Ayant attendu en vain une annonce lors des séances du conseil de cette semaine, je reviens à la charge. En effet, votre appel du 22 février m'avait laissé entendre que, comme le comité aviseur sur les journaux locaux ne s'était pas objecté à la réforme du règlement sur les circulaires, ce dernier pouvait maintenant être l'objet d'un vote – d'autant plus que le texte est prêt à être adopté depuis mai 2021. Or, même si deux citoyens ont posé des questions sur le sujet (et même si, dans les deux cas, Mme Mauger a admis que l'administration avait du retard sur son échéancier), rien ne laisse encore entendre qu'un tel vote aura lieu ce printemps, et j'ai bien du mal à comprendre pourquoi le processus semble être au point mort.

J'aimerais donc savoir :

1° si une date limite doit être respectée pour passer aux actes à partir du moment où le comité aviseur a déposé son rapport, et

2° s'il est vraiment nécessaire d'attendre cette date (et pourquoi?), vu que chaque semaine de retard entraîne un envoi à l'enfouissement de centaines de tonnes de rebuts qui aurait pu être évité – ce qui devrait peser plus lourd dans la balance que le désir de ne pas presser l'appareil bureaucratique. Le « contexte pandémique » invoqué cette semaine par Mme Mauger ne peut éternellement justifier les ralentissements, d'autant plus que le *Plan de gestion des matières résiduelles* a été adopté **pendant** l'urgence sanitaire, donc en toute connaissance de cause. D'ailleurs, vu que la crise environnementale tue quatre fois plus de gens à l'heure que la Covid, ne serait-il pas irresponsable de laisser traîner les choses plus longtemps qu'il n'est nécessaire?

Sincères salutations,  
Charles Montpetit

À : membres du comité exécutif [de : Charles Montpetit, réponse au courriel du 15 mars 2022 11:22]

**Envoyé :** 7 avril 2022 8:12 (courriel #407)

Chers membres du comité exécutif,

À l'approche du Jour de la Terre 2022, l'administration montréalaise gagnerait à annoncer l'entrée en vigueur de la nouvelle mouture de son *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires*, vu que cette réforme est prête à être adoptée depuis mai 2021 et permettrait une réduction significative des quelque 25000 tonnes annuelles de rebuts liées aux circulaires.

La Ville va-t-elle enfin tenir la promesse faite en août 2020 aux 16000 citoyen-ne-s qui ont réclamé cette mesure en 2019?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.  
Charles Montpetit

**De :** [mairresse@montreal.ca](mailto:mairresse@montreal.ca) [à : Charles Montpetit et autres personnes ayant récemment écrit à la Ville]

**Reçu :** 11 avril 2022 14:11

Bonjour Monsieur Montpetit,

Lorsque vous nous avez interpellés sur la question de la distribution des circulaires, nous vous avons alors dit que notre administration était résolue à agir dans ce dossier. C'est avec grand plaisir que nous vous informons que la mairesse de Montréal, M<sup>me</sup> Valérie Plante, a annoncé aujourd'hui qu'à compter de mai 2023, les publicités et les circulaires seront uniquement distribuées aux personnes qui le veulent, selon le principe d'adhésion volontaire, communément appelé le «opt-in». Ainsi, les publicités seront uniquement distribuées aux personnes qui le demandent par le biais d'un autocollant prévu à cet effet. Ce règlement prévoit également l'interdiction des emballages, sacs, enveloppes ou tout autre contenant de distribution composé de plastique.

Nous savons que la mise en application de ce règlement peut paraître loin pour plusieurs, mais pour bien faire les choses, il faut parfois prendre le temps qu'il faut pour y parvenir. Cette période nous permettra de préparer la transition. Nous allons par exemple poursuivre le travail avec les organismes communautaires pour informer et accompagner les personnes âgées ainsi que les ménages à faible revenu pour qui la distribution à domicile des circulaires est importante.

Ce nouveau règlement est certainement un pas significatif vers la bonne direction pour accélérer la transition écologique de la métropole et devenir une ville zéro déchet d'ici 2030!

Cordialement,

Katherine Fortier, responsable du Bureau de la correspondance

**De :** [marie-andree.mauger@montreal.ca](mailto:marie-andree.mauger@montreal.ca) [à : Charles Montpetit]

**Reçu :** 12 avril 2022 15:50

Bonjour M. Montpetit,

J'espère que vous vous portez bien. Vous avez eu plusieurs échanges avec ma responsable du soutien aux dossiers environnement et transition écologique, Amélie Laframboise, mais nous n'avons pas eu l'occasion de faire connaissance.

Je tiens à vous remercier pour votre immense implication dans le dossier de la distribution des imprimés publicitaires au moyen de l'option d'adhésion, et ce, depuis plusieurs années. C'est grâce à la ténacité de citoyens comme vous que le changement arrive, petit à petit. Je sais qu'il vous a fallu beaucoup de patience et d'insistance. Croyez-moi, nous avons travaillé très fort de l'intérieur pour faire atterrir ce changement. Mais sans la mobilisation citoyenne majeure que vous avez pilotée, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Je vous en remercie chaleureusement.

Au plaisir,

Marie-Andrée Mauger, mairesse de l'arrondissement de Verdun, responsable de la transition écologique

**À :** [marie-andree.mauger@montreal.ca](mailto:marie-andree.mauger@montreal.ca) [de : Charles Montpetit, réponse au courriel ci-dessus]

**Reçu :** 12 avril 2022 17:38 (courriel #408)

Bonjour Mme Mauger,

Merci beaucoup pour votre message, c'est très apprécié!

Charles Montpetit

**Extrait de :** conseil municipal [<http://propre.org>, onglet « Médias », 22-04-25]

**Date :** 25 mars 2022 19:54

19:54 – Question de Charles Montpetit à la mairesse Valérie Plante : Même s'il est rare qu'on exprime de la gratitude sur la présente tribune, j'aimerais commencer par remercier Projet Montréal pour avoir annoncé sa réforme de l'encadrement des circulaires, ainsi qu'Ensemble Montréal pour avoir appuyé cette décision. Je souligne que l'initiative a suscité une couverture de presse positive dans plus de 80 médias canadiens, de Halifax à Vancouver, et je rappelle que le maire de Québec, Bruno Marchand, était récemment de passage en ville afin de prôner, je cite, « un modèle commun de développement digne du siècle et de ses défis environnementaux » (fin de citation). Compte tenu de tous ces terrains fertiles, et à la lueur de la victoire que Mirabel a remportée en Cour supérieure cette semaine au sujet de son propre règlement traitant des circulaires, Montréal a-t-elle l'intention d'exporter son concept dans d'autres municipalités, afin de consolider cette avancée ?

19:55 – Réponse de Marie-Andrée Mauger, responsable de la Transition écologique : Merci M. Montpetit pour la question. Premièrement, j'aimerais vous remercier, M. Montpetit, parce que vous êtes à l'origine de cette grande mobilisation qui a débuté en 2018, et on a senti tout au long de ce long processus – vous avez été bien patient – la volonté des Montréalais et des Montréalaises, et ça nous a, franchement, donné du courage politique

pour aller jusqu'au bout de l'exercice et de trouver des solutions pour les journaux locaux, pour s'assurer qu'on aurait un modèle viable pour les imprimés publicitaires. Et puis, on est aussi... on a été interpellé par beaucoup de municipalités. On a une rencontre cette semaine avec les maires de l'Association des [municipalités] de banlieue. Il y a un grand intérêt pour une réglementation en faveur des imprimés publicitaires à la demande plutôt que systématique. Et puis, on l'a vu, effectivement... La Ville de Mirabel a été précurseur dans ce type de réglementation en 2019. Elle avait fait l'objet d'une poursuite et le jugement a été rendu tout récemment. Et le juge Jean-Yves Lalonde est sans équivoque dans son jugement : il nous dit, « C'est un règlement... » – il parle du règlement de la Ville de Mirabel – il dit, « C'est un règlement d'intérêt public justifié par la volonté de réduire la gestion des matières résiduelles et favoriser la propreté du territoire. Ce sont là des enjeux environnementaux prépondérants qui ne requièrent pas un grand degré d'expertise préalable avant de conclure que ce sont là des enjeux favorables au bien-être des citoyens. » Donc, c'est très encourageant pour la suite des choses, et on va adopter dans ce conseil-ci, donc, les règlements associés au déploiement et à l'application du règlement sur les imprimés. Merci.

---

**Remarque :** plusieurs messages portent un numéro « bis » ou « ter » (ou ne sont pas des courriels). Le *numéro* du dernier courriel ci-dessus est donc inférieur au *nombre* total de messages qui figure dans la note 1, en page 1.